
JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉDITION DES

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr



Standard 01 40 58 75 00

Accueil commercial 01 40 15 70 10

Télécopie 01 40 15 72 75

DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

NEUVIÈME ÉDITION

SAVOIR-FAIRE à SÉRÉNISSIME

L'Académie française publie ici, au fur et à mesure de l'avancement de ses travaux, la suite de la neuvième édition de son Dictionnaire, dont le tome I, A à Enzyme, a paru en novembre 1992, le tome II, Éocène à Mappemonde, en novembre 2000 et le tome III, Maquereau à Quotité, en novembre 2011 (Imprimerie nationale – Librairie Arthème Fayard).

Le lecteur voudra bien se reporter à la liste des abréviations utilisées figurant dans les trois premiers tomes.

DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

NEUVIÈME ÉDITION

SAVOIR-FAIRE à SÉRÉNISSIME

Conformément aux dispositions prises par elle, et dont elle a fait état dans le tome I de la présente édition du Dictionnaire, l'Académie signale ci-dessous les mots pour lesquels une nouvelle orthographe a été recommandée. Ces mots, dans le corps du texte, sont suivis d'une indication typographique en forme de losange (◇).

L'Académie a précisé qu'elle entendait que ces recommandations soient soumises à l'épreuve du temps. Elle maintiendra donc les graphies qui figurent dans son Dictionnaire jusqu'au moment où elle aura constaté que les modifications recommandées sont bien entrées dans l'usage.

- Scapulohuméral, -ale*
- Sèche-cheveu (sing.), pl. sèche-cheveux*
- Sèche-linge, pl. sèche-linges*
- Sèche-main (sing.), pl. sèche-mains*
- Séguia*
- Self-made-man, pl. self-made-mans*
- Sénior*

Aucune des deux graphies ne peut être tenue pour fautive.

SAVOIR-FAIRE n. m. inv. XVII^e siècle. Composé de *savoir I* et de *faire*.

Capacité à faire réussir ce qu'on entreprend (vieilli). *Grâce à son savoir-faire, ce courtisan sut s'élever socialement.*

Par ext. Compétence, habileté dans un domaine particulier, fondée sur des connaissances pratiques, sur l'expérience. *Le savoir-faire d'un artisan. Dans cette négociation, ce diplomate a montré un grand savoir-faire.*

SAVOIR-VIVRE n. m. inv. XVII^e siècle. Composé de *savoir I* et de *vivre I*.

Maîtrise des usages du monde, des règles de la politesse qui prévalent en société. *C'est un homme qui a du savoir-vivre, qui manque de savoir-vivre. Un manuel de savoir-vivre.*

SAVON n. m. XII^e siècle. Issu du latin *sapo*, de même sens, lui-même emprunté du germanique **saipôn*, qui a d'abord désigné une substance propre à laver et à teindre les cheveux.

1. Produit obtenu par le mélange d'acides gras et d'une base, qui sert à nettoyer, à se laver ; par méton., petit bloc de ce produit, de forme et de dimensions variables. *Frotter, laver avec du savon. Un pain de savon. Savon liquide, en poudre, en paillettes. Le savon de Marseille est à base d'huile d'olive et de soude. Savon d'Alep. Utiliser du savon noir pour l'entretien d'un carrelage. Savon de toilette, de ménage. Un savon antiseptique. Savon à barbe. Ce savon mousse peu. Il a glissé sur un savon.*

Loc. *Bulle de savon*, voir *Bulle II*. *Caisse à savon*, voiture pour enfants, naguère construite avec une boîte servant au transport du savon ; petit véhicule de course qui se déplace uniquement par la force de la pesanteur et, par ext. et péj., voiture en mauvais état. BOT. *Arbre à savon*, plante de la famille des Sapindacées dont les noix rondes, riches en saponine, sont utilisées comme détergent.

Par ext. CHIM. TECHN. Tout sel issu d'un acide gras. *Les savons de calcium servent à fabriquer des lubrifiants.*

2. Savonnage (class.).

Expr. fig. et fam. *Donner (vieilli), passer un savon à quelqu'un*, lui adresser de vives réprimandes (on a dit aussi *Savonner quelqu'un, savonner la tête de quelqu'un*).

SAVONNAGE n. m. XVII^e siècle. Dérivé de *savonner*.

Lavage au savon. *Faire un savonnage.*

SAVONNER v. tr. XVI^e siècle. Dérivé de *savon*.

Frotter avec du savon une chose, une personne ou une partie du corps pour la laver, la nettoyer. *Savonner le sol, le carrelage. Des lavandières savonnaient du linge au bord de la rivière. Savonner un bébé, le dos d'un enfant.* Pron. *Elle s'est savonnée énergiquement. Ils se sont savonnés les mains, la figure.*

Spécialt. Couvrir de savon à barbe les joues et le menton d'un homme avant d'y passer le rasoir. *Le barbier utilise un blaireau pour savonner le visage de ses clients.* Pron. *Se savonner la moustache.*

Expr. fig. et fam. *Savonner quelqu'un, la tête de quelqu'un (vieilli)*, lui adresser de vives réprimandes (on dit plus souvent aujourd'hui *Passer un savon à quelqu'un*). *Savonner la planche à quelqu'un*, s'efforcer de provoquer son échec par des manœuvres sournoises. *Savonner un air*, se dit d'un chanteur lyrique qui n'en chante pas toutes les notes.

SAVONNERIE n. f. XIV^e siècle. Dérivé de *savonnier*.

1. Fabrication du savon ; entreprise où l'on fabrique le savon. *Une huile, une essence naturelle utilisée en savonnerie.*

2. Tapis provenant de la manufacture de la Savonnerie, ainsi nommée parce qu'elle était installée dans une ancienne savonnerie, ou réalisé selon les méthodes de tissage de cette manufacture. *Une savonnerie Louis XV.*

SAVONNETTE n. f. XVI^e siècle. Dérivé de *savon*.

Petit pain de savon de toilette. *Une savonnette parfumée à la verveine.*

Loc. fig. et vieillie. *Savonnette à vilain*, s'est dit péjorativement d'une charge ou d'une terre qu'un roturier achetait sous l'Ancien Régime pour s'anoblir. *Il s'est offert une savonnette à vilain.*

SAVONNEUX, -EUSE adj. XVIII^e siècle. Dérivé de *savon*.

Relatif au savon ; qui est de la nature du savon ou en contient. *Mettre du linge à tremper dans de l'eau savonneuse.*

Loc. fig. *Une pente savonneuse, un terrain savonneux*, se dit d'une situation, d'un sujet de conversation qui présente des pièges, peut comporter des dangers.

SAVONNIER, -IÈRE n. et adj. XIII^e siècle. Dérivé de *savon*.

I. N. 1. Fabricant de savon, ouvrier travaillant dans une savonnerie. *Lessive des savonniers*, voir *Lessive*.

2. N. m. BOT. Nom donné à différentes espèces d'arbres de la famille des Sapindacées dont les fruits et l'écorce, riches en saponine, sont utilisés comme détergent. *Le feuillage du savonnier de Chine est doré à l'automne.*

II. Adj. Relatif à la production, au commerce du savon. *L'industrie savonnaire.*

SAVOURER v. tr. XII^e siècle. Dérivé de *savour*.

Goûter un aliment, une boisson lentement, avec attention et plaisir. *Savourer bien ce vin-là. Absolt. Prendre le temps de savourer.*

Fig. Se délecter de quelque chose, avec une lenteur qui prolonge le plaisir. *Savourer son bonheur. Il savourait la douceur de ces éloges. Savourer le plaisir de la vengeance, savourer sa vengeance.*

SAVOUREUSEMENT adv. XIII^e siècle. Dérivé de *savoureux*.

En savourant (vieilli) ; d'une façon savoureuse.

SAVOUREUX, -EUSE adj. XII^e siècle. Dérivé de *savour*.

Qui a une saveur agréable. *Un mets savoureux. Une mangue savoureuse.*

Fig. *Un style savoureux. Agrémenter un récit de détails savoureux.*

***SAVOYARD, -ARDE** adj. XVI^e siècle. Dérivé de *Savoie*, nom géographique.

Relatif à la Savoie, à ses habitants. *Un chalet savoyard. « Genépi », « moraine », « reblochon » sont des mots savoyards.* CUIS. *Fondue savoyarde*, plat composé d'un mélange de fromages et de vin blanc, que l'on fait fondre à feu doux dans un poêlon et dans lequel on trempe des croûtons de pain. *Gratin savoyard*, gratin dauphinois agrémenté de fromage râpé.

Subst. *Un Savoyard, une Savoyarde*, un habitant ou un natif de la Savoie. *Les manutentionnaires de la salle des ventes de Drouot étaient surnommés les Savoyards car ils venaient pour la plupart de Savoie, en raison d'un privilège octroyé par Napoléon III. Les petits Savoyards*, nom donné aux enfants de Savoie qui, autrefois, partaient

en ville à la mauvaise saison travailler comme ramoneurs. *Le savoyard*, le dialecte franco-provençal parlé dans cette région.

Titre célèbre : *Profession de foi du vicaire savoyard*, partie du livre IV de l'*Émile*, de Jean-Jacques Rousseau (1762).

SAXATILE adj. XVI^e siècle. Emprunté du latin *saxatilis*, « qui se tient dans les pierres », lui-même dérivé de *saxum*, « grosse pierre, rocher ».

1. ZOOLOGIE. Rare. Qui vit dans les rochers. *La murène est un poisson saxatile*.

2. BOTANIQUE. Qui croît parmi les pierres, sur les rochers (on dit plus souvent *Saxicole*).

***SAXE** n. m. XIX^e siècle. Tiré de *Saxe*, nom d'une région d'Allemagne célèbre pour ses porcelaines.

Porcelaine de Saxe. *Une figurine en vieux saxe*.

Par méton. Objet fait de cette porcelaine. *Une collection de saxes*.

***SAXHORN** n. m. XIX^e siècle. Composé du nom du Belge *Adolphe Sax* (1814-1894), qui mit au point cet instrument, et de l'allemand *Horn*, « corne », puis « cor ».

Instrument à vent de la famille des cuivres, muni de pistons et d'une perce conique. *Saxhorn alto, baryton. Le bombardon appartient au groupe des saxhorns*.

***SAXICOLE** adj. XIX^e siècle. Composé de *saxi-*, tiré du latin *saxum*, « grosse pierre, rocher », et de *-cole*, tiré du latin *colere*, « habiter », sur le modèle d'*agricole*.

BOTANIQUE. Qui croît parmi les pierres, sur les rochers (on dit aussi, moins souvent, *Saxatile*). *Une plante saxicole. Une euphorbe saxicole*.

***SAXIFRAGACÉES** n. f. pl. XIX^e siècle. Dérivé savant de *saxifrage I*.

BOTANIQUE. Famille de plantes à fleurs dialypétales, aux feuilles dépourvues de stipules et dont le fruit est une capsule, qui se rencontre dans les zones froides ou tempérées. *L'hortensia, la saxifrage font partie des Saxifragacées*. Au sing. *Une saxifragacée*. Adj. *Une plante saxifragacée*.

I. SAXIFRAGE n. f. XIII^e siècle. Emprunté du latin *saxifraga*, « plante qui détruit les calculs rénaux », puis « plante de rocaïlle », lui-même composé à partir de *saxum*, « grosse pierre, rocher », et *frangere*, « briser ».

BOTANIQUE. Genre de plantes herbacées de la famille des Saxifragacées, qui comprend de nombreuses espèces adaptées aux climats froids et croissant principalement sur les pierres, dans les fentes des rochers. *Certaines saxifrages sont couramment nommées « casse-pierres » ou « perce-pierre »*. *Saxifrage granulée, aquatique. En raison de ses fleurs nombreuses, frêles et au coloris délicat, la saxifrage ombreuse est également appelée le « désespoir des peintres »*.

Titre célèbre : *Pour un Prométhée saxifrage*, poème de René Char (1950).

II. SAXIFRAGE adj. XVIII^e siècle. Emploi spécialisé de *saxifrage I*.

MÉDECINE. Très vieilli. Se disait d'un médicament qu'on croyait propre à dissoudre les calculs dans la vessie.

***SAXON, -ONNE** adj. XVI^e siècle. Emprunté du latin tardif *Saxo*, « Saxon, habitant du Nord de la Germanie ».

Qui se rapporte à la Saxe et à ses habitants. *La population saxonne*. Subst. *Un Saxon, une Saxonne*, un habitant ou un natif de la Saxe.

Spécialt. HISTOIRE. Relatif au peuple qui, du II^e au IX^e siècle, occupa une grande portion de la Germanie, entre l'Elbe et le Rhin. *Les invasions saxonnes des V^e et VI^e siècles ont touché la partie orientale de l'ancienne Bretagne, ce qui correspond aujourd'hui à l'Angleterre et au Sud de l'Écosse. Le peuple saxon résista longtemps avant de se soumettre à Charlemagne et de se convertir au christianisme*. – LINGUISTIQUE. *Les langues saxonnes* ou, ellipt. et subst., *le saxon*, l'ensemble des langues qui dérivent de la langue parlée par les anciens Saxons.

En composition. *Anglo-saxon*, voir ce mot.

SAXOPHONE n. m. XIX^e siècle. Composé de *saxo-*, tiré du nom du Belge *Adolphe Sax* (1814-1894), inventeur du saxhorn, et de *-phone*, tiré du grec *phonè*, « son, voix ».

Instrument en cuivre de la famille des bois, muni de clefs et d'une perce conique. *Saxophone ténor, soprano*.

(On trouve aussi, par abréviation et familièrement, *Saxo*.)

***SAXOPHONISTE** n. XX^e siècle. Dérivé de *saxophone*.

Musicien qui joue du saxophone. *Un saxophoniste de jazz. Charlie Parker fut un célèbre saxophoniste*.

SAYNÈTE n. f. XVIII^e siècle, *saïnete* ; XIX^e siècle, *saynète*. Emprunté de l'espagnol *sainete*, « morceau de viande donné en récompense à un faucon de chasse », puis « toute chose agréable » et, enfin, « petite pièce bouffonne », dérivé de *sain*, « grasse », lui-même issu du latin médiéval *saginum*, « saindoux, suif ».

LITTÉRATURE. Petite farce en un acte du théâtre espagnol, en vogue du début du XVII^e siècle à la fin du XIX^e siècle. *D'abord simple intermède, la saynète, notamment sous l'influence de Ramon de la Cruz, devint un genre à part entière mêlant à la danse et au chant une vive critique sociale*.

Par ext. Pièce courte, le plus souvent légère et comptant peu de personnages, jouée par des artistes comiques, des comédiens amateurs, etc.

SAYON n. m. XV^e siècle. Dérivé de *saie I*.

Manteau fait d'une pièce d'étoffe rectangulaire attachée par une agrafe sur la poitrine ou sur une épaule, que portaient certains peuples de l'Antiquité et du haut Moyen Âge (en ce sens, on dit aussi *Saie*) ; manteau rudimentaire et d'étoffe grossière des paysans (vieilli). *Sayon en cuir, en laine. Le sayon des Germains, des Celtes. Le sayon d'un berger*.

SBIRE n. m. XVI^e siècle. Emprunté de l'italien *sbirro*, « agent, archer de police », issu du latin *birrus*, « rougeâtre », lui-même emprunté du grec *purros*, « couleur de feu, rouge », probablement parce que c'était la couleur de l'uniforme de ces agents.

HISTOIRE. Agent de la force publique en Italie, au Moyen Âge et à la Renaissance.

Par ext. Pêj. Homme de main, individu qui exécute de basses besognes pour le compte d'autrui.

***SCABELLON** n. m. XVII^e siècle. Emprunté de l'italien *sgabellone*, proprement « grand escabeau », dérivé de *sgabello*, « escabeau », lui-même emprunté du latin *scabellum*, « petit banc ».

ARTS DÉCORATIFS. Sorte de piédestal ou de socle sur lequel on pose des bustes, des girandoles, etc.

SCABIEUSE n. f. XIII^e siècle. Emprunté du latin médiéval *scabiosa*, de même sens, forme féminine substantivée de *scabiosus*, « galeux », lui-même dérivé de *scabies*, « aspérité, rugosité », puis « gale, lèpre », parce que cette plante avait la réputation de guérir la gale.

BOT. Genre de plantes herbacées, de la famille des Dipsacées, qui portent en capitules des fleurs souvent bleues ou mauves au bout de tiges longues et grêles. *Scabieuse cendrée, maritime*. Par anal. Nom donné à des espèces voisines. *Le mors du diable est parfois appelé scabieuse des prés. Scabieuse des bois*.

En opposition. *Couleur scabieuse* ou, ellipt., *scabieuse*, d'un bleu mauve. *Des étoffes scabieuse*.

SCABIEUX, -EUSE adj. XIV^e siècle. Emprunté du latin *scabiosus*, de même sens, dérivé de *scabies*, « aspérité, rugosité », puis « gale, lèpre », lui-même dérivé de *scabere*, « gratter, se gratter ».

MÉD. Relatif à la gale, galeux. *Nodule scabieux. Sillon scabieux*, voir *Sillon*.

SCABREUX, -EUSE adj. XV^e siècle. Emprunté du latin tardif *scabrosus*, altération de *scaber*, « rugueux, raboteux », lui-même dérivé de *scabere*, « gratter, se gratter ».

1. Très vieilli. Raboteux, rude. *Un chemin scabreux. Une montagne scabreuse à monter et à descendre*.

Fig. Dangereux, périlleux. *C'est une entreprise bien scabreuse*.

2. Par ext. Embarrassant, délicat à évoquer ; inconvenant, osé. *Une affaire, une situation scabreuse. Des histoires scabreuses. Les passages scabreux de son livre ont fait sa fortune*.

***SCAFERLATI** n. m. XVIII^e siècle. D'origine incertaine.

Tabac à fumer, qui se présente sous la forme de fines lanières enchevêtrées. *Le scaferlati ordinaire, vendu sous un emballage de papier gris, était couramment appelé le tabac gris* ou, ellipt., *le gris*.

***I. SCALAIRE** adj. XX^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire de l'anglais *scalar*, de même sens, du latin *scalaris*, « en escalier », lui-même dérivé de *scala*, « échelle ».

MATH. PHYS. Se dit, par opposition à *Vectériel*, d'une grandeur entièrement définie par un nombre. *La masse est une grandeur scalaire, le poids une grandeur vectorielle. Produit scalaire de deux vecteurs*, nombre obtenu en multipliant leur norme par le cosinus de l'angle qu'ils forment.

Subst., au masculin. Nombre, par opposition à *Vecteur* ; spécialt., élément mathématique qui permet de multiplier un vecteur dans un espace vectoriel.

***II. SCALAIRE** n. m. XIX^e siècle. Emprunté du latin savant *scalare*, de même sens, neutre substantivé de l'adjectif *scalaris*, « en escalier ».

ZOOL. Petit poisson téléostéen des eaux douces de l'Amérique du Sud, au corps plat et souvent rayé, pourvu de grandes nageoires dorsales et ventrales se terminant en escalier et de nageoires pelviennes en forme de filaments. *Le scalaire est un poisson d'aquarium*.

SCALDE n. m. XVIII^e siècle. Emprunté du norvégien ou du suédois *skald*, lui-même tiré de l'ancien norvégien ou de l'ancien islandais *skald*, « poète ».

HIST. LITTÉRAIRE. Poète scandinave médiéval et, spécialt., auteur de poésie scaldique. *Les scaldes étaient attachés à la personne du roi ou à celle d'un membre de la noblesse. Le scalde islandais Egill, fils de Grimr le Chauve, est le héros d'une saga éponyme de Snorri Sturluson*.

***SCALDIQUE** adj. XIX^e siècle. Dérivé de *scalde*.

HIST. LITTÉRAIRE. Se dit de la poésie qui s'est développée, d'abord oralement puis par écrit, en Norvège et en Islande du IX^e au XII^e siècle, ayant pour principal sujet les hauts faits des princes et caractérisée par une très grande diversité formelle. *Dans la poésie scaldique, les personnes ou les choses ne sont pas désignées par leur nom mais par un synonyme, une périphrase souvent métaphorique ou teintée de mythologie*.

SCALÈNE adj. XVI^e siècle. Emprunté du grec *skalénos*, proprement « boiteux », puis « impair, inégal ».

GÉOM. Se dit d'un triangle dont les côtés sont inégaux.

Par anal. ANAT. *Muscle scalène* ou, ellipt. et subst., au masculin, *scalène*, chacun des trois muscles inspireurs formant un triangle et qui relie, de chaque côté du cou, les vertèbres cervicales aux premières côtes. *Scalène antérieur, médian, postérieur*.

***SCALIMÉTRIE** n. f. XX^e siècle. Composé de *scali-*, tiré d'une racine germanique *skal-*, « écaille », et de *-métrie*, tiré du grec *metron*, « mesure ».

BIOL. Détermination de l'âge de certains poissons et reptiles par l'observation des stries de croissance que présentent leurs écailles.

SCALP (*p* se fait entendre) n. m. XVIII^e siècle. Mot anglais, signifiant « sommet du crâne », puis « cuir chevelu ».

Peau du crâne recouverte de la chevelure qui, selon une pratique ancienne ayant eu cours notamment chez les Indiens d'Amérique du Nord, est découpée sur la tête d'un ennemi vaincu et emportée en guise de trophée ; action qui consiste à prélever un tel trophée. *Les scalps étaient souvent habillés de plumes et peints. Le nombre de scalps prouvait la bravoure d'un guerrier. Le scalp était un moyen de s'emparer de l'âme des morts*.

Loc. *Danse du scalp*, danse guerrière pratiquée au retour des vainqueurs, lors de laquelle un tel trophée était exhibé ; fig., manifestation d'une joie mauvaise devant la déconfiture d'autrui.

Par anal. MÉD. Partie du cuir chevelu qui a été arrachée ; l'arrachement de cette partie du cuir chevelu. *Recoudre le scalp. Subir une greffe de peau après un scalp*.

SCALPEL n. m. XIV^e siècle. Emprunté du latin *scalpellum*, de même sens, diminutif de *scalprum*, « outil tranchant », lui-même dérivé de *scalpere*, « gratter, creuser ».

MÉD. Instrument composé d'une lame fixe tranchante et d'un manche, dont on se sert pour une dissection.

Fig. *Le scalpel de la critique*.

SCALPER v. tr. XVII^e siècle. Emprunté de l'anglais *to scalp*, « détacher le cuir chevelu pour en faire un trophée », lui-même dérivé de *scalp*, « sommet du crâne », puis « cuir chevelu ».

Prélever un scalp sur un ennemi vaincu. *Les Iroquois scalpèrent leurs victimes*.

Par anal. *Il a été scalpé lors d'un accident de voiture*.

Au participe passé, adjt. *Un homme scalpé. Une tête scalpée*.

SCAMMONÉE n. f. XII^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *scammonia*, du grec *skammônia*, de même sens.

BOT. Plante grimpante de la famille des Convolvulacées, aux racines épaisses et charnues, aux feuilles sagittées et aux fleurs évasées comme celles du liseron ; par méton., gomme-résine extraite de la racine de cette plante, que l'on utilisait comme purgatif (vieilli). *Scammonée d'Alep, du Mexique*. Par anal. *Scammonée de Montpellier* ou *scammonée aiguë*, plante de la famille des Apocynacées, poussant sur des sols sablonneux.

SCANDALE n. m. XII^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin chrétien *scandalum*, proprement « ce sur quoi on trébuche », puis « abomination », du grec *skandalon*, « piège placé sur le chemin pour faire trébucher », puis « incitation à pécher ».

I. THÉOL. 1. Occasion que l'on donne à autrui, intentionnellement ou non, de tomber dans le péché. *Le scandale s'oppose au devoir de charité.*

Loc. *Pierre de scandale* (vieilli), voir *Pierre*. Expr. tirée de l'Évangile. *Malheur à celui par qui le scandale arrive !*

2. Ce qui, par son caractère impénétrable, incompréhensible choque la raison ou peut ébranler la foi. *Le scandale de la croix. Le scandale de la souffrance des enfants.*

II. Dans la langue courante. 1. Effet déplorable que produit sur l'opinion un acte, une attitude, un propos ; indignation publique. *Il fit scandale en abandonnant sa famille. La peur du scandale. Redouter, éviter le scandale. Il repoussa nos propositions au scandale, au grand scandale de l'auditoire. Être, devenir un sujet de scandale. Un parfum de scandale. C'est une chose qu'on ne peut dire sans scandale.*

Par méton. Affaire qui a un grand retentissement du fait de son caractère malhonnête, immoral ou sulfureux et de l'identité des personnes impliquées. *Un scandale financier, mondain, immobilier. Un scandale qui éclate au grand jour. Être impliqué, compromis dans un scandale.* HIST. *Le scandale de Panama*, qui mit en cause, dans les années 1880-1890, le monde politique de la III^e République accusé de s'être laissé corrompre à l'occasion du financement du canal de Panama. *Aux États-Unis, le scandale du Watergate conduisit à la démission du président Nixon en 1974.*

Loc. et expr. *Livre, film à scandale*, qui cause un grand émoi dans l'opinion. *Presse, journal à scandale*, qui relate des affaires scabreuses. *Crier au scandale*, voir *Crier*.

Par ext. Ce qui est jugé révoltant. *C'est un scandale !*

Titres célèbres : *Scandale de la vérité*, de Georges Bernanos (1939) ; *Scandale*, film d'Akira Kurosawa (1950).

2. Désordre bruyant ; vive altercation. *Faire un scandale sur la voie publique.*

SCANDALEUSEMENT adv. XV^e siècle. Dérivé de *scandaleux*.

D'une manière scandaleuse. *Agir, parler scandaleusement. Ils se sont scandaleusement enrichis sous l'Occupation.*

SCANDALEUX, -EUSE adj. XIV^e siècle. Emprunté du latin tardif *scandalosus*, « qui provoque l'indignation », lui-même dérivé de *scandalum*, proprement « ce sur quoi on trébuche », puis « abomination ».

I. THÉOL. 1. Rare. Qui donne à autrui une occasion de succomber au péché.

2. Qui, par son caractère impénétrable, incompréhensible, choque la raison ou peut ébranler la foi. *La mort du juste est scandaleuse.*

II. Dans la langue courante. Qui cause du scandale ou constitue un scandale. *Une personne scandaleuse. Une action, une attitude scandaleuse. Une scandaleuse impunité. « Olympia », de Manet, fut considéré comme un tableau scandaleux. Ce que vous dites est scandaleux.*

SCANDALISER v. tr. XII^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin chrétien *scandalizare*, « faire tomber dans le péché », du grec *skandalizein*, « inciter au mal ».

I. THÉOL. 1. Mettre, volontairement ou non, quelqu'un en danger de pécher. *Scandaliser un enfant par son exemple.*

2. Susciter l'incompréhension jusqu'à ébranler les fondements de la raison ou même de la foi. *Le Christ scandalisait les pharisiens.*

II. Dans la langue courante. Indigner, choquer autrui par ses actes, son comportement, ses paroles. *Votre mode de vie scandalise tout le monde. Ces discours me scandalisèrent. Elle fut scandalisée par leur manque de retenue.*

Pron. *Ils se sont scandalisés pour un rien. Ne vous scandalisez pas de ce qu'il fait.*

SCANDER v. tr. XVI^e siècle. Emprunté du latin des grammairiens *scandere*, « battre la mesure ; scander des vers ».

1. VERSIFICATION. Analyser la métrique d'un vers, en particulier dans la poésie grecque et latine, en identifiant la longueur des syllabes puis en indiquant les pieds, les mesures et en plaçant les césures ; prononcer un tel vers en marquant sa métrique. *Scandez ce vers, vous verrez qu'il y manque un pied.*

Par ext. Dire un vers en en détachant les syllabes, en tenant compte des accents, des sonorités, de la mesure. *Scander un alexandrin.*

2. Par anal. Parler ou déclamer en articulant bien et en marquant nettement le rythme. *La troupe scandait un refrain pour ponctuer sa marche.*

Par ext. Entrecouper à intervalles réguliers, ponctuer. *Des applaudissements ont scandé son discours.* Fig. *Les affaires de corruption scandèrent la fin de son mandat.*

***SCANDINAVE** adj. XVIII^e siècle, *Scandinavian*, chez Voltaire, au sens d'« habitant de la Scandinavie » ; XIX^e siècle, comme adjectif. Dérivé de *Scandinavie*, nom géographique.

Relatif à la Scandinavie, à l'ensemble de pays que forment la Suède et la Norvège, auquel on associe souvent le Danemark et parfois aussi la Finlande, l'Islande ; qui se rapporte aux habitants de Scandinavie (on dit aussi parfois *Nordique*). *La péninsule scandinave. La mythologie scandinave. Les légendes, les coutumes scandinaves.* LINGUIST. *Les langues scandinaves*, appartenant au groupe germanique et comprenant le suédois, le norvégien, le danois et l'islandais (on dit aussi *Les langues nordiques*). *Le finnois n'appartient pas au groupe des langues scandinaves mais à celui des langues finno-ougriennes. L'ancien scandinave*, le norrois.

Subst. *Un Scandinave, une Scandinave*, un habitant ou un natif de Scandinavie.

***SCANDINAVISME** n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *scandinave*.

HIST. Mouvement, né au cours du XIX^e siècle, qui prônait l'union des peuples de Scandinavie, au nom d'un même héritage culturel et linguistique, par l'instauration d'un système politique commun.

***SCANDIUM** (*um* se prononce *ome*) n. m. XIX^e siècle. Tiré du latin *Scandia*, variante de *Scandinavia*, « Scandinavie », parce que cet élément fut découvert par le Suédois Lars Nilson (1840-1899).

CHIM. Élément métallique très rare que l'on rencontre dans les minerais de lantanide (symb. Sc ; n° at. 21 ; m. at. 44,96). *L'aigüe-marine doit sa couleur bleue à un des ions du scandium.*

***I. SCANNER** (*er* se prononce *ère*) n. m. XX^e siècle. Mot anglais, de même sens, signifiant proprement « celui qui scrute, qui examine avec précision », dérivé de *to scan*, « étudier précisément, passer au crible ».

1. PHYS. TECHN. Radiomètre muni de capteurs qui balayent une zone afin d'en donner une image à partir des données collectées (on dit aussi *Radiomètre à balayage* et, moins souvent, *Scanneur*). *Les scanners sont utilisés en télédétection. Un satellite équipé d'un scanner.*

2. MÉD. Appareil de radiologie qui utilise les rayons X pour obtenir, après un traitement par ordinateur, des images anatomiques en coupe permettant l'exploration fine d'un organe ou d'une partie du corps (on dit aussi, moins souvent, *Scanographe* ou *Tomodensitomètre*) ; examen médical effectué au moyen d'un tel appareil (on dit aussi *Scanographie* ou *Tomodensitométrie*). *Le scanner restitue une image en deux ou trois dimensions. Passer un scanner cérébral, thoracique, abdominal.*

Par méton. Image anatomique ainsi obtenue (on dit aussi *Scanographie*). *Analyser, interpréter un scanner. Les détails d'un tissu apparaissent mieux sur un scanner que sur une radiographie.*

3. INFORM. IMPRIMERIE. Périphérique d'un ordinateur pourvu d'une source de rayonnement qui parcourt une surface pour en faire une reproduction numérique (on dit aussi *Scanneur*). *La résolution d'un scanner.*

***II. SCANNER** v. tr. XX^e siècle. Emprunté de l'anglais *to scan*, « étudier précisément, passer au crible ».

INFORM. IMPRIMERIE. Réaliser l'image numérique d'un texte ou d'un autre document au moyen d'un scanner (on dit mieux *Numériser*). *Scanner une photographie.*

***SCANNEUR** n. m. Voir *Scanner I*.

***SCANOGRAPHE** n. m. XX^e siècle. Dérivé de *scanner I*.

MÉD. Appareil de radiologie qui utilise les rayons X pour obtenir, après un traitement par ordinateur, des images anatomiques en coupe permettant l'exploration fine d'un organe ou d'une partie du corps (on dit aussi *Tomodensitomètre* et, plus souvent, *Scanner*).

***SCANOGRAPHIE** n. f. XX^e siècle. Dérivé de *scanner I*.

MÉD. Technique médicale de diagnostic qui s'appuie sur l'utilisation du scanographe ; examen effectué au moyen d'un tel appareil (en ce sens, on dit aussi *Scanner*). (On dit aussi, moins souvent, *Tomodensitométrie*.)

Par méton. Image anatomique ainsi obtenue (on dit aussi *Scanner*).

SCANSION n. f. XVIII^e siècle. Emprunté du latin *scansio*, « action de monter », puis, dans la langue des grammairiens, « échelle ascendante des sons, gamme », lui-même dérivé de *scandere*, « monter », puis « battre la mesure ; scander des vers ».

1. VERSIFICATION. Action de scander un vers ; résultat de cette action. *La scansion d'un hexamètre dactylique.*

Par ext. *La scansion d'un octosyllabe.*

2. Par anal. Action de parler ou de déclamer en articulant bien et en marquant nettement le rythme. *La scansion de slogans lors d'une manifestation.*

SCAPHANDRE n. m. XVIII^e siècle, au sens d'« habit de liège servant à flotter » ; XIX^e siècle, au sens actuel. Composé de *scaph-*, tiré du grec *skaphê*, « barque ; récipient », et d'*-andre*, tiré du grec *anêr*, *andros*, « homme ».

Équipement de plongée qui permet de s'enfoncer dans l'eau et d'y séjourner à une plus ou moins grande profondeur. *Explorer les fonds marins avec un scaphandre. Scaphandre à casque* ou *scaphandre pieds lourds*, composé d'une combinaison souple, étanche et lestée, et d'un casque relié à une pompe qui permet d'alimenter en air, à partir de la surface, le plongeur. *Les premiers scaphandres pieds lourds étaient équipés d'un casque en cuivre. Scaphandre rigide*, scaphandre à casque pourvu d'une combinaison rigide. *Les scaphandres rigides sont utilisés pour les très grandes profondeurs. Scaphandre autonome*, qui comprend une ou plusieurs bouteilles d'air comprimé, un détendeur et des tuyaux flexibles par lesquels l'air arrive jusqu'au masque du plongeur. *Le scaphandre autonome a été perfectionné par le commandant Cousteau et l'ingénieur Émile Gagnan.*

Par anal. Désigne parfois la combinaison de sortie dans l'espace des astronautes.

SCAPHANDRIER n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *scaphandre*.

Plongeur muni d'un scaphandre et, spécialt., d'un scaphandre à casque.

***SCAPHÉ** n. m. XIX^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *scaphe*, « cadran solaire concave », du grec *skaphê*, « barque ; récipient ».

ANTIQ. Récipient creux, le plus souvent de petite taille. *Le scaphé pouvait servir de coupe à boire.*

Par anal. Cadran solaire en forme de portion de sphère, dont les lignes servant à lire l'heure sont gravées sur la partie concave. *Inventé par les Grecs au III^e siècle avant Jésus-Christ, le scaphé fut aussi utilisé par les Romains.*

***SCAPHOÏDE** adj. XVI^e siècle. Emprunté du grec *skaphoïdês*, de même sens, lui-même dérivé de *skaphê*, « barque ; récipient ».

ANAT. Qui a la forme d'un bateau. *Fosse scaphoïde. L'os scaphoïde carpien* ou, ellipt. et subst., *le scaphoïde se situe sur la première rangée du carpe. L'os scaphoïde tarsien est aussi appelé os naviculaire.*

***SCAPHOPODES** n. m. pl. XX^e siècle. Composé à partir du grec *skaphê*, « barque ; récipient », et *pous*, *podos*, « pied ».

ZOOL. Classe de mollusques marins qui présentent une coquille en forme de cône légèrement recourbé, percée à ses deux extrémités. *Les Scaphopodes vivent enfouis dans le sable ou la vase. Au sing. Les tentacules d'un scaphopode.* Adj. *Un mollusque scaphopode.*

SCAPIN n. m. XVIII^e siècle. Tiré du nom du valet des *Fourberies de Scapin*, de Molière (1671), d'après *Scappino*, personnage de la commedia dell'arte.

Fam. Par allusion au valet rusé et peu scrupuleux de Molière, désignait un fourbe, un intrigant impudent. *Un tour de scapin.*

***SCAPINADE** n. f. XX^e siècle. Dérivé de *scapin*.

Rare. Intrigue, fourberie. *Cette affaire est une scapinade.*

I. SCAPULAIRE n. m. XII^e siècle. Emprunté du latin médiéval *scapulare*, qui désignait une pèlerine que certains religieux mettaient sur leur robe quand ils travaillaient, lui-même dérivé du latin *scapulae*, « épaulas ».

1. RELIG. CATHOL. Longue pièce d'étoffe ouverte en son centre pour laisser passer la tête et tombant tant par-devant que par-derrière, que portent les religieux de certains ordres sur leur robe. *Les Cisterciens ont un habit blanc et un scapulaire noir.*

Désigne aussi l'objet de dévotion, porté au cou sous les vêtements, composé de deux petits morceaux d'étoffe bénite, souvent ornés d'une image sainte, dont l'un pend sur la poitrine et l'autre sur le dos. *Le scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel.* En apposition. *Médaille scapulaire*, destinée à remplacer ces morceaux d'étoffe.

2. Par anal. MÉD. Ancienn. Bande qui s'appuyait sur les épaulas et dont les extrémités étaient fixées à un bandage de manière à l'empêcher de descendre, de glisser.

II. SCAPULAIRE adj. XVIII^e siècle. Dérivé savant du latin *scapulae*, « épaulas ».

ANAT. Qui appartient à l'épaula ou à l'omoplate, qui s'y rapporte. *Les artères scapulaires. Ceinture scapulaire*, ceinture squelettique sur laquelle s'articulent les membres supérieurs chez l'homme, les membres antérieurs chez les autres vertébrés (on dit aussi *Ceinture pectorale*).

***SCAPULO-HUMÉRAL, -ALE** ◇ adj. (pl. *Scapulo-huméraux, -ales*). XIX^e siècle. Composé de *scapulo-*, tiré du latin *scapulae*, « épaulas », et de *huméral*.

ANAT. Relatif à l'omoplate et à l'humérus. *L'articulation scapulo-humérale.*

***SCAPULOMANCIE** n. f. XX^e siècle. Composé de *scapulo-*, tiré du latin *scapulae*, « épaulas », et de *-mancie*, tiré du grec *manteia*, « divination ».

Procédé de divination qui consiste à brûler des omoplates d'animaux et, dans certaines civilisations, des carapaces de tortue pour interpréter les craquelures causées par le feu. *La scapulomancie est à l'origine de l'invention des caractères chinois, chaque fissure, associée à une prédiction particulière, ayant progressivement pris une signification y faisant écho.*

SCARABÉE n. m. XVI^e siècle. Emprunté du latin *scarabeus*, « escarbot », lui-même tiré du grec *karabos*, « escarbot ; langouste ».

ENTOM. Insecte coprophage de la famille des Scarabéidés, qui façonne à partir d'excréments une boule qu'il roule sur une certaine distance avant de l'enterrer en vue d'y pondre ses œufs ou de la consommer plus tard. *On rencontre une douzaine d'espèces de scarabées en France. Le scarabée sacré.*

Par anal. Nom donné à divers coléoptères. *Le scarabée ponctué de la vigne. Les lucanes, les dynastes sont couramment appelés scarabées. Scarabée rhinocéros*, voir *Rhinocéros*.

Par méton. **ANTIQU. ÉGYPTIENNE.** Objet en pierre, en stéatite, en pâte de verre, etc. portant généralement sur le revers une inscription ou un décor et figurant un scarabée, car cet insecte, dans l'Égypte ancienne, avait un caractère sacré et était un symbole de renaissance. *Les scarabées servaient d'amulette, d'ornement funéraire ou encore de sceau.*

Titre célèbre : *Le Scarabée d'or*, nouvelle d'Edgar Poe (1843).

***SCARABÉIDÉS** n. m. pl. XX^e siècle. Dérivé de *scarabée*.

ENTOM. Famille d'insectes coléoptères coprophages ou phytophages, aux antennes lamellaires et dont les larves sont courbées en forme de C. *Les scarabées, les cétoines font partie des Scarabéidés.* Au sing. *Un scarabéidé.*

SCARE n. m. XVI^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *scarus*, du grec *skaros*, de même sens, lui-même dérivé de *skairein*, « sauter, bondir ».

ZOOL. Poisson téléostéen souvent très coloré, possédant une sorte de bec, comparable à celui d'un perroquet, qui lui sert à racler sur les rochers et les coraux les algues dont il se nourrit. *Le scare est aussi appelé perroquet de mer ou poisson-perroquet. La majorité des scares sont des poissons de récifs vivant dans les mers tropicales.*

***SCARIFIAGE** n. m. XX^e siècle. Dérivé de *scarifier*.

AGRIC. Action de scarifier la terre.

SCARIFICATEUR n. m. XVI^e siècle. Dérivé de *scarifier*.

1. MÉD. Ancienn. Petit appareil qui servait à scarifier la peau, formé d'une boîte percée de fentes par lesquelles sortent, sous la pression d'un ressort, plusieurs lancettes.

2. AGRIC. Instrument formé d'un cadre ou d'une traverse garnis de petites dents ou de lames, qui est utilisé pour le scarifiage des sols.

SCARIFICATION n. f. XIV^e siècle. Emprunté du latin médiéval *scarificatio*, « incision », lui-même dérivé de *scarificatum*, supin de *scarificare*, « inciser ».

Incision superficielle de la peau. *Scarification au bistouri, à la lancette, au rasoir. La scarification d'un ulcère, d'un nodule permet de faire l'analyse des fluides qui s'en échappent. Scarification rituelle.*

Par méton. Cicatrice qui résulte d'une telle incision. *Chez certains peuples africains, les scarifications sont des marquages rituels symbolisant une position sociale, l'appartenance à une tribu.*

SCARIFIER v. tr. (se conjugue comme *Crier*). XV^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin médiéval *scarificare*, du grec *skariphastai*, « inciser », lui-même dérivé de *skariphos*, « stylet utilisé pour écrire ».

1. Entailler superficiellement la peau avec un instrument tranchant. *Les médecins scarifiaient généralement le haut du bras pour administrer le vaccin contre la variole.* Pron. *Se scarifier les poignets.*

2. AGRIC. Briser la couche superficielle du sol afin d'ameublir la terre. *Scarifier un champ, une pelouse.*

SCARLATINE n. f. XVI^e siècle, comme adjectif, au sens d'« écarlate » ; XVIII^e siècle, comme adjectif, dans l'expression *fièvre scarlatine*. Transcription du latin *scarlatina (febris)*, proprement « (fièvre) écarlate », parce que cette maladie provoque l'apparition de nombreuses rougeurs.

PATHOL. Infection contagieuse due à la diffusion dans l'organisme des toxines sécrétées par un streptocoque, et dont les principaux symptômes sont une fièvre élevée, une angine et l'éruption, sur tout le corps, de petites taches rouges. *La scarlatine atteint surtout les enfants.* Adj. Vieilli. *Fièvre scarlatine.*

SCAROLE n. f. XIII^e siècle. Emprunté du latin tardif *escariola*, qui désignait une espèce d'endive, lui-même dérivé, par l'intermédiaire de *escarius*, « comestible », de *esca*, « nourriture ».

Variété de chicorée à larges feuilles disposées en rosette, croquantes et légèrement amères. *La scarole se consomme ordinairement en salade et quelquefois cuite à l'étouffée*. En apposition. *Chicorée scarole*.

***SCAT** (*t se fait entendre*) n. m. XX^e siècle. Mot de l'anglais des États-Unis, choisi pour désigner ce type de musique en raison de sa sonorité.

MUS. Forme de jazz vocal dans laquelle les paroles sont remplacées par des syllabes onomatopéiques. *Le scat fut popularisé par Louis Armstrong*.

SCATOLOGIE n. f. XIX^e siècle. Composé de *scato-*, tiré du grec *skôr, skatos*, « excrément », et de *-logie*, tiré du grec *logos*, « discours, traité ».

Caractère d'un propos, d'un écrit, d'une œuvre qui a trait aux excréments ; ensemble de tels propos, de tels écrits, de telles œuvres. *La scatologie dans l'œuvre de Sade*.

SCATOLOGIQUE adj. XIX^e siècle. Dérivé de *scatologie*.

Qui tient de la scatologie. *Plaisanterie scatologique*.

***SCATOPHAGE** adj. XIX^e siècle. Emprunté du grec *skatophagos*, « qui mange des excréments », lui-même composé à partir de *skôr, skatos*, « excrément », et *phageîn*, « manger ».

ZOOL. Qui mange des excréments, les siens ou ceux d'autres animaux (on dit aussi, plus souvent, *Coprophage*). *Le lapin est scatophage. Un animal, un insecte scatophage* ou, ellipt. et subst., *un scatophage*. Par ext. *La mouche scatophage du fumier* ou, ellipt. et subst., *la scatophage du fumier*, la mouche prédatrice au corps velu et de couleur jaune roussâtre, qui pond sur le crottin frais et le fumier.

***SCATOPHILE** adj. XIX^e siècle. Composé de *scato-*, tiré du grec *skôr, skatos*, « excrément », et de *-phile*, tiré du grec *philos*, « ami ».

BIOL. Qui vit, se développe sur les excréments. *Un champignon, une bactérie scatophiles*.

SCEAU n. m. XI^e siècle. Issu du latin populaire **segellum*, altération du latin classique *sigillum*, « figurine, empreinte d'un cachet, sceau », lui-même dérivé de *signum*, « signe, effigie ».

Cachet où sont gravés en creux les signes distinctifs d'un souverain, d'un État, d'une institution, etc., dont on marque l'empreinte dans de la cire ou du métal coulés sur un document pour en garantir l'authenticité, ou sur un envoi pour le clore et en assurer l'inviolabilité. *Mettre, apposer son sceau sur une lettre. Briser un sceau. Contrefaire un sceau. Le sceau de la V^e République, qui figure une allégorie de la liberté, n'est apposé qu'à des actes ayant un caractère exceptionnel, telle la Constitution. Chaque souverain pontife se voit remettre un sceau privé appelé anneau du pêcheur. Le sceau de l'Académie française, qui lui a été donné par son fondateur le cardinal de Richelieu, porte la devise « À l'immortalité »*. En composition. *Cylindre-sceau*, voir ce mot.

Par méton. Le morceau de cire ou de métal qui porte cette empreinte ; l'empreinte elle-même. *Un sceau de cire verte, blanche. Sceau de plomb. Sceau pendant*, suspendu par une attache de cuir, de soie, etc. *Le sceau pend par double parchemin, par lacs de soie verte et rouge. Sous*

l'Ancien Régime, les actes émanant de l'autorité souveraine étaient revêtus du sceau royal. Le sceau est bien conservé. En composition. Contre-sceau, voir ce mot.

Loc. et expr. *Grand sceau*, qui était apposé, sous l'Ancien Régime, par la grande chancellerie sur les édits, les lettres patentes, les privilèges, etc., par opposition au *petit sceau*, qui figurait sur les actes de justice. *Garde des Sceaux*, voir *Garde II. Donner, recevoir les sceaux* (vieilli), nommer, être nommé à la fonction de garde des Sceaux. On disait dans le sens contraire *Reprendre, rendre les sceaux*. Fig. *Sous le sceau du secret, de la confession*, à condition que la teneur du propos révélé soit considérée comme inviolable. RELIG. *Les sept sceaux de l'Apocalypse*, qui, dans l'Apocalypse, sont brisés un à un par l'Agneau mystique, révélant ainsi les événements prophétiques qui accompagneront la fin des temps. *Le Sceau des prophètes*, appellation donnée par les musulmans à Mahomet parce qu'il est le dernier des envoyés de Dieu. – BOT. En composition. *Sceau-de-Salomon*, voir ce mot. *Sceau-de-Notre-Dame*, le tamier commun, aussi appelé « herbe aux femmes battues ».

Fig. Marque particulière, signe manifeste de quelque chose. *Une doctrine, une réforme marquée du sceau de la modernité. Chaque page de ce livre porte le sceau du génie*.

Titre célèbre : *Le Septième Sceau*, film d'Ingmar Bergman (1957).

***SCEAU-DE-SALOMON** n. m. (pl. *Sceaux-de-Salomon*). XV^e siècle. Composé de *sceau*, de la préposition *de* et du nom du roi biblique *Salomon*.

BOT. Plante monocotylédone à rhizome, dont les fleurs sont des clochettes pendantes le plus souvent blanches ou verdâtres. *Le sceau-de-Salomon doit son nom à la marque circulaire que laisse sur son rhizome la tige de l'année précédente*.

SCÉLÉRAT, -ATE adj. XV^e siècle, *scéléré* ; XVI^e siècle, *scélérat*. Emprunté du latin *sceleratus*, « souillé d'un crime, criminel », participe passé de *scelerare*, « souiller, profaner », lui-même dérivé de *scelus*, « crime, forfait, attentat ».

1. Qui a commis ou est capable de commettre de graves infractions à la loi ou à la morale, de grands crimes. *C'est le plus scélérat de tous les hommes*. Subst. *La Célestine, personnage de la pièce espagnole du même nom, de Fernando de Rojas, est une grande scélérate*.

Par méton. *Une conduite scélérate*.

Par ext. *Un complot, un projet scélérat*. HIST. *Les lois scélérates*, nom donné par la gauche aux trois lois répressives votées en 1893 et 1894 pour lutter contre les menées anarchistes et, par ext., à des lois jugées répressives.

2. Par anal. *Vague scélérate*, vague océanique d'une hauteur exceptionnelle, qui se forme de manière soudaine.

SCÉLÉRATESSE n. f. XVII^e siècle. Dérivé de *scélérat*.

Manière d'être, d'agir d'une personne scélérate, perfide. *Sa scélératesse saute aux yeux*. Par ext. *C'est un procédé d'une grande scélératesse*.

Par méton. Action, parole scélérate. *Il est capable de toutes les scélérates*.

***SCELLAGE** n. m. XV^e siècle. Dérivé de *sceller*.

TECHN. Opération qui consiste à sceller un objet. *Scellage d'une bouteille, d'un pot. Joint de scellage*.

SCELLÉ n. m. xv^e siècle. Participe passé substantivé de *sceller*.

DROIT. Le plus souvent au pluriel. Dispositif officiel apposé, par autorité de justice, sur un document, un objet, un bien, etc. de manière qu'il soit conservé en l'état. *Les scellés se présentent sous la forme d'un fil relié par deux cachets de cire, de bandes autocollantes, etc. La mise sous scellés d'un appartement. L'apposition, la levée des scellés. Dans une enquête judiciaire, sont placés sous scellés les objets utiles à la manifestation de la vérité, ceux qui sont dangereux ou ceux dont la détention est illicite. Le bris d'un scellé est un délit. Gardien des scellés, toute personne chargée, par décision de justice, de la garde des objets ainsi conservés.*

Par anal. TECHN. *Les scellés de sécurité d'un conteneur.*

SCELLEMENT n. m. xv^e siècle. Dérivé de *sceller*.

MAÇONNERIE. Action de sceller une pièce ; résultat de cette action. *Le scellement d'une poutre, d'une marche.* Désigne aussi l'extrémité de l'élément scellé qui est engagée dans son support.

Par anal. *Le scellement d'une prothèse dentaire.*

SCELLER v. tr. xi^e siècle. Issu du latin populaire **segellare*, altération du latin classique *sigellare*, « empreindre, marquer d'un signe », lui-même dérivé de *sigillum*, « figurine ; empreinte d'un cachet, sceau ».

1. Fermer avec un sceau ; appliquer un sceau sur un document. *Sceller en cire rouge. Sceller une missive, un pli. Les bulles pontificales sont scellées de plomb.* Au participe passé, adjt. *Lettre scellée sur simple queue, sur double queue*, voir *Queue I*. En composition. *Contre-sceller*, voir ce mot.

Spécialt. DROIT. Apposer, par autorité de justice, des scellés sur un objet, un document, un bien, etc. *Sceller le coffre-fort d'un défunt.* Par anal. TECHN. Placer un dispositif sur un objet pour garantir que celui-ci ne sera pas ouvert sans autorisation ; par ext., fermer hermétiquement une chose. *Sceller une caisse avant son transport. Sceller un tube de verre. Un emballage scellé.*

Fig. Confirmer quelque chose de façon durable ou solennelle. *Sceller une alliance. Ils dînèrent ensemble pour sceller leur réconciliation.*

2. MAÇONNERIE. Fixer de façon définitive une pièce sur un support, en la plaçant pour tout ou partie dans une cavité ménagée à cet effet que l'on comble de plâtre, de mortier, etc. et, par ext., en utilisant d'autres techniques comme le collage. *Sceller des pavés. Un anneau scellé dans la fondation d'un quai. Un dallage scellé au ciment. Sceller une croix sur une pierre tombale.*

Par anal. *Sceller une couronne dentaire.*

SCÉNARIO n. m. xviii^e siècle. Emprunté de l'italien *scenariò*, « canevas d'une pièce de théâtre », lui-même dérivé de *scena*, « scène ».

1. THÉÂTRE. Vieilli. Canevas d'une pièce. *Le scénario d'une farce de la commedia dell'arte.*

2. Par anal. CINÉMA. AUDIOVISUEL. Texte préparatoire à un film, qui présente les différentes scènes, comporte des dialogues, des indications sur les rôles, l'espace, le temps, et, éventuellement, des précisions techniques. *L'écriture d'un scénario. Envoyer un scénario à un réalisateur, à des acteurs. Le découpage d'un scénario, voir Découpage.*

Par ext. *Le scénario d'une bande dessinée, d'un jeu vidéo.*

Fig. Développement attendu ou supposé d'une action dans le temps. *Plusieurs scénarios sont envisagés pour sortir de la crise.*

(On trouve aussi *un scenario, des scenarii*.)

***SCÉNARISER** v. tr. xx^e siècle. Dérivé de *scénario*.

CINÉMA. AUDIOVISUEL. Adapter un texte, développer une idée sous la forme d'un scénario. *Scénariser une nouvelle, un roman.*

***SCÉNARISTE** n. xx^e siècle. Dérivé de *scénario*.

CINÉMA. AUDIOVISUEL. Auteur de scénarios. *Ce scénariste est aussi dialoguiste. Une équipe de scénaristes.*

Par ext. *Le scénariste d'une bande dessinée.*

SCÈNE n. f. xv^e siècle. Emprunté du latin *scaena*, « scène d'un théâtre, théâtre », puis « partie d'une pièce, scène », lui-même emprunté du grec *skênê*, « cabane, hutte, tente », puis « construction en bois où l'on jouait les pièces de théâtre ; scène ».

1. Partie du théâtre où les acteurs jouent devant le public, généralement surélevée et pourvue d'un décor. *La gauche de la scène pour le spectateur est appelée « côté jardin », la droite, « côté cour ».* Donner la liste des personnages par ordre d'entrée en scène. *Elle est seule en scène, seule sur scène durant le prologue. Sortir de scène sous les applaudissements du public.* En composition. *Avant-scène*, voir ce mot. Par anal. *La scène d'un cabaret.*

Par méton. L'ensemble des personnes présentes sur le plateau ; le décor du plateau. *Un dialogue s'est instauré entre la scène et la salle. La scène représente le palais d'Auguste.* Désigne aussi parfois une salle de spectacle. *Cet artiste s'est produit sur de nombreuses scènes européennes.*

Par ext. L'art dramatique, le théâtre. *Corneille, Molière, Racine ont marqué la scène française au xvii^e siècle. Costume, musique de scène. Cette actrice est passée de la scène à l'écran. « La Princesse de Clèves » a été adaptée, portée à la scène.* Par anal. *La scène lyrique.*

Fig. *La scène internationale, politique, diplomatique, médiatique. Paraître sur la scène, briller sur la scène du monde. Lénine a salué les peuples qui montent sur la scène de l'histoire. Reconstituer la scène du crime, le cadre dans lequel le crime s'est déroulé.*

Loc. et expr. *Cage, rideau de scène*, voir *Cage, Rideau. Mur de scène*, dans un théâtre antique, haut mur qui constituait le fond permanent du théâtre et était richement orné. *Le mur de scène était généralement percé de trois portes, celle du milieu figurant par convention l'entrée de la demeure du protagoniste. L'optique de la scène*, voir *Optique. Mise en scène*, conception et régie d'une œuvre dramatique ou lyrique, incluant la direction d'acteurs ; l'effet scénique ainsi obtenu. *Metteur en scène*, celui, celle qui conçoit et dirige la représentation d'une œuvre dramatique ou lyrique. *Mise en scène, metteur en scène* s'emploient aussi, par analogie, dans les domaines du cinéma et de la télévision. *Mettre en scène un personnage, un évènement au théâtre, au cinéma. Cette pièce, ce film met en scène le jeune Bonaparte. Ensanglanter la scène d'un théâtre* (litt.), voir *Ensanglanter. Jeux de scène, Entrer en scène*, voir *Jeu, Entrer. Monter sur la scène*, exercer le métier d'acteur (on dit aussi *Monter sur les planches*). *Disparaître de la scène, Quitter la scène*, voir *Disparaître, Quitter. Une bête de scène* (fam.), voir *Bête. À la ville comme à la scène*, voir *Ville*. Fig. *Se mettre en scène*, ménager ses effets pour capter l'attention, faire l'important. *Être toujours en scène*, se dit de quelqu'un qui est toujours en représentation, manque de naturel. *Occuper le devant de la scène*, tenir une place importante, de premier plan. *Porter une affaire sur le devant de la scène*, la faire connaître au plus grand nombre, la mettre au centre de l'actualité.

2. Action représentée dans une pièce de théâtre ; par méton., le lieu dans lequel se déroule cette action. *Dans « Œdipe à Colone », de Sophocle, la scène s'ouvre par l'arrivée d'Œdipe accompagné d'Antigone. La scène est à Rome, dans un palais.*

3. Chacune des parties constituant un acte dans une pièce de théâtre et, par méton., l'action qui s'y déroule. *Scène première. La scène III de l'acte IV. L'entrée ou la sortie d'un personnage marque traditionnellement un changement de scène. La liaison, l'enchaînement des scènes. Scène muette, chantée, mimée. Une scène d'exposition, de reconnaissance. La scène du balcon, dans « Roméo et Juliette ».* Loc. *Scène à effet*, qui impressionne fortement le public, le lecteur. Fig. et fam. *Jouer la scène, la grande scène du III*, user de moyens outranciers pour émouvoir autrui.

Par anal. Partie d'une œuvre que l'on peut isoler en raison de caractéristiques formelles, thématiques. *La scène du fiacre dans « Madame Bovary ». Les scènes de bataille dans « Guerre et Paix ». La scène d'ouverture, la scène finale d'un roman.* Spécialt. CINÉMA. Chacune des divisions d'une séquence, qui est constituée d'un plan ou, plus souvent, d'un ensemble de plans, et se définit par sa cohérence narrative. *Une scène en extérieur. Une scène d'action. La scène a été tournée de nuit.* – BX-ARTS. Composition représentant des personnages dans une occupation donnée. *Une scène religieuse, bucolique, bachique. Une scène de genre*, qui montre la vie quotidienne, l'intimité. *Une scène d'intérieur*, voir *Intérieur*.

Fig. Toute action qui, offrant une certaine unité, fait impression sur celui qui l'observe ou se la représente. *Je viens d'être témoin d'une scène émouvante, d'une étrange scène. Une scène d'horreur. Des scènes de violence, de pillage. Balzac a intitulé « Scènes de la vie privée », « Scènes de la vie de province », « Scènes de la vie parisienne » les trois premières parties de « La Comédie humaine ».* PSYCHAN. *La scène primitive*, le rapport sexuel entre les parents, imaginé ou vu par l'enfant.

Par ext. Accès de colère, esclandre ; démonstration emphatique, outrée des sentiments qu'on éprouve. *Elle ne supporte plus ses scènes de jalousie. Il nous a infligé une scène de grands sentiments.* Loc. *Faire une scène à quelqu'un*, le quereller. *Une scène de ménage*, une dispute entre époux.

Titres célèbres : *Scènes d'enfants*, œuvre pour piano de Schumann (1838) ; *Scènes de la vie de bohème*, d'Henri Murger (1848) ; *Scènes de la vie conjugale*, film d'Ingmar Bergman (1973).

SCÉNIQUE adj. XVI^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *scaenicus*, du grec *skénikos*, de même sens.

Qui se rapporte à l'art dramatique et, en particulier, à la mise en scène, au jeu des acteurs ; relatif à la scène d'un théâtre, d'un opéra, d'une salle de spectacles. *Illusion, représentation scénique. Des effets scéniques. Indication scénique*, voir *Indication. Espace scénique*.

Spécialt. ANTIQ. ROM. *Jeux scéniques*, désigne les représentations théâtrales qui faisaient partie des jeux publics, chez les Romains. *Au IV^e siècle avant Jésus-Christ, l'apparition des jeux scéniques marqua le début du théâtre à Rome.*

***SCÉNOGRAPHE** n. m. XIX^e siècle, au sens de « peintre qui s'intéresse à la représentation en perspective » ; XX^e siècle, au sens actuel. Tiré de *scénographie*.

Artiste qui conçoit la scénographie d'une pièce de théâtre, d'un opéra et, par ext., d'un spectacle vivant, d'une exposition, etc. *Adolphe Appia fut un célèbre scénographe des drames wagnériens.*

***SCÉNOGRAPHIE** n. f. XVI^e siècle, d'abord au sens d'« art de représenter en perspective ». Emprunté, par l'intermédiaire du latin *scaenographia*, « coupe en perspective », du grec *skénographia*, « récit ou description dramatique », puis « décor de peinture pour le théâtre ».

Art d'agencer, d'organiser l'espace scénique, notamment en concevant les décors ; par méton., l'espace scénique tel qu'il est agencé pour un spectacle donné. *La scénographie s'est développée, à la fin du XIX^e siècle, en réaction à une conception réaliste et historique de la mise en scène. Les scénographies des ballets russes de Diaghilev s'appuyaient sur de magnifiques décors peints.*

Par ext. *La scénographie d'une exposition dans un musée.*

SCEPTICISME n. m. XVII^e siècle. Dérivé savant de *sceptique*.

PHIL. Doctrine selon laquelle, l'esprit humain ne pouvant rien connaître avec certitude, il convient de douter de toute chose, de tenir en toute matière le jugement en suspens. *Le scepticisme prend naissance avec Pyrrhon d'Élis au IV^e siècle avant Jésus-Christ, et connaît un second développement avec la Nouvelle Académie. Le scepticisme de Montaigne, de La Mothe Le Vayer. Pascal renvoie dos à dos les tenants du scepticisme et du dogmatisme. La critique kantienne se propose d'affranchir la raison humaine du scepticisme.* Spécialt. En matière de religion, mise en doute des dogmes.

Par affaibl. Disposition d'esprit de quelqu'un qui affiche une certaine méfiance ou réserve quant à ce qu'il entend, à ce qu'il voit. *Elle a accueilli ses propos avec scepticisme.*

SCEPTIQUE adj. XVI^e siècle, comme nom masculin pluriel, au sens de « partisans de la doctrine de Pyrrhon » ; XVII^e siècle, comme adjectif, au sens de « relatif à la doctrine des pyrrhoniens ». Emprunté du grec *skeptikos*, « qui observe, réfléchit », lui-même dérivé de *skeptesthai*, « regarder attentivement », puis « méditer, réfléchir ».

PHIL. Relatif au scepticisme ; partisan de cette doctrine. *L'école sceptique dans l'Antiquité. Doute sceptique*, voir *Doute. Un philosophe sceptique*.

Subst. *Un, une sceptique. Les sceptiques considèrent qu'il est impossible de remonter à une cause première.* Spécialt. Personne qui met en doute les dogmes religieux. *L'incrédulité de l'apôtre Thomas lui vaut le surnom de Thomas le Sceptique.*

Par affaibl. Qui doute de ce qu'on lui dit, des faits qui se présentent à lui. *Être, demeurer sceptique. C'est un esprit sceptique. Cette nouvelle m'a laissé sceptique. Elle est sceptique sur l'issue de la négociation.* Par méton. *Une moue sceptique.*

SCEPTRE n. m. XI^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *sceptrum*, « sceptre ; trône, royauté », du grec *sképtron*, « canne ; bâton de chef, de roi », lui-même dérivé de *sképtesthai*, « s'appuyer sur ».

Bâton souvent orné qui symbolise le pouvoir de commandement. *Le sceptre et la couronne sont les insignes de la royauté en France. Le sceptre d'un empereur romain. Dans l'Égypte ancienne, outre les pharaons, des notables ou de simples particuliers ayant quelque autorité officielle pouvaient arborer un sceptre.* Par anal. *Le sceptre de Poséidon est un trident.*

Fig. Autorité souveraine exercée sur un pays ou un groupe de pays. *Charles Quint en son temps détenait le sceptre de l'Europe.* Par ext. Litt. Prééminence dans quelque domaine. *Chez les Latins, le sceptre de la poésie appartient à Virgile. Aucun orateur ne dispute à Démosthène le sceptre de l'éloquence.*

Titre célèbre : *Le Sceptre d'Ottokar*, album de bandes dessinées d'Hergé (1938-1939).

SCHAH n. m. Voir *Chah*.

SCHAKO n. m. Voir *Shako*.

***SCHAPPE** n. f. ou parfois m. XIX^e siècle, *chape*, puis *schappe*. Emprunté de l'allemanique *schappe*, de même sens.

TEXTILE. Ensemble des fibres obtenues par le peignage de déchets de soie naturelle, eux-mêmes issus pour la plupart de la bourre ; fil tissé à partir de ces fibres. *Fil de schappe*. Une étoffe faite de schappe présente un aspect satiné.

SCHÉMA n. m. XVI^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *schema*, « manière d'être d'une personne », puis « forme géométrique ; figure de rhétorique », du grec *skhêma*, de même sens.

1. Tracé figurant de façon simplifiée la disposition d'un lieu, le fonctionnement d'un système, d'une organisation, etc. *Dresser le schéma d'un bâtiment*. *Le schéma de l'appareil digestif chez l'homme*. *La légende d'un schéma*. Voir le schéma ci-dessous.

Fig. Présentation d'un ouvrage de l'esprit, d'un projet, etc. dans ses grandes lignes ; plan, structure. *Le schéma narratif d'un conte*.

Spécialt. ADM. *Schéma directeur*, nom donné au document général qui fixe les grands axes de l'aménagement d'un territoire. – DROIT CANON. *Schéma conciliaire* ou, simplement, *schéma*, exposé d'un point de doctrine soumis à la délibération et au vote du concile. – PSYCHOL. *Schéma corporel*, voir *Corporel*.

(On a dit aussi *Schème*.)

2. PHIL. Dans la philosophie de Kant. Syn. de *Schème*.

SCHÉMATIQUE adj. XIX^e siècle. Dérivé de *schéma*.

Relatif à un schéma ; qui est de la nature du schéma. *Plan schématique*. *Figure schématique*. *Une présentation schématique de la Constitution*.

Par ext. Souvent péj. Sommaire, réducteur. *Il a une vision schématique de la situation économique*.

SCHÉMATIQUEMENT adv. XIX^e siècle. Dérivé de *schématique*.

Sous forme de schéma ; fig., en s'en tenant à l'essentiel. *Un plan dessiné schématiquement*. *Il lui expliqua schématiquement la situation*.

***SCHÉMATISATION** n. f. XIX^e siècle. Dérivé de *schématiser*.

Action de schématiser quelque chose ; résultat de cette action. *La schématisation d'un circuit électrique*.

***SCHÉMATISER** v. tr. XVIII^e siècle. Dérivé de *schéma*, sur le modèle du grec *skhêmáizein*, « donner une forme », puis « employer des figures de rhétorique ».

Figurer un lieu, un système, une organisation, etc. sous la forme d'un schéma ; fig., présenter quelque chose dans ses grandes lignes. *Schématiser le système visuel de l'homme*. *Pour schématiser ce que je viens de vous dire...* ou, absolt., *pour schématiser...*

Par ext. Souvent péj. Simplifier à l'excès, caricaturer quelque chose. *Il schématise les propositions de l'adversaire*. Absolt. *Vous avez tendance à schématiser*.

***SCHÉMATISME** n. m. XIX^e siècle. Emprunté de l'allemand *Schematismus*, de même sens, lui-même emprunté du latin *schematismus*, « expression figurée ».

1. PHIL. Dans la philosophie de Kant, l'opération par laquelle l'esprit humain applique, par l'intermédiaire du schème, les catégories de l'entendement aux contenus intuitifs.

2. Qualité de ce qui est présenté sous la forme d'un schéma. *Le schématisme d'un dessin*.

Par ext. Souvent péj. Simplification à l'extrême, caractère réducteur d'une chose. *Le schématisme d'un argument*.

SCHÈME n. m. XVI^e siècle. Emprunté du latin *schema*, « manière d'être d'une personne », puis « forme géométrique ; figure de rhétorique ».

1. Syn. vieilli de *Schéma*.

2. PHIL. Dans la philosophie de Kant. *Schéma transcendantal* ou, simplement, *schème*, procédé de l'imagination qui permet de lier, selon la forme a priori du temps, l'intuition aux catégories de l'entendement en un phénomène unifié (on dit aussi *Schéma*). *Le nombre est le schème pur de la grandeur ou quantité*.

***SCHÉOL** n. m. XVI^e siècle. Emprunté de l'hébreu biblique *sheol*, de même sens.

Dans la Bible, le séjour des morts.

***SCHERZANDO** (se prononce *skerdzan'do* ou *skertsan'do*) adv. XIX^e siècle. Mot italien, signifiant proprement « en badinant », lui-même gérondif de *scherzare*, « badiner, plaisanter ».

MUS. Indication de nuance signifiant qu'un passage doit être joué comme un scherzo, avec vivacité, gaieté et légèreté.

SCHERZO (se prononce *skerdzo* ou *skertso*) n. m. XIX^e siècle. Mot italien, signifiant proprement « badinage, plaisanterie », déverbal de *scherzare*, « badiner, plaisanter ».

MUS. Brève composition caractérisée par la légèreté de ses thèmes et de son style, pouvant figurer dans une symphonie, une sonate, etc., où elle contraste avec la gravité des autres mouvements. *Le scherzo a commencé à remplacer le menuet à la fin du XVIII^e siècle, dans les quatuors de Haydn*. *Les quatre scherzos de Chopin*. *Le « scherzo de la reine Mab », dans « Roméo et Juliette » d'Hector Berlioz*.

Titre célèbre : *Scherzo fantastique*, d'Igor Stravinsky (1908).

***SCHIBBOLETH** (*t* se fait entendre) n. m. XII^e siècle. Emprunté de l'hébreu biblique *schibboleth*, « épi », mot que les gens de Galaad utilisaient pour identifier ceux d'Ephraïm, qui le prononçaient *sibboleth*.

Rare. Mot de passe, signe de reconnaissance qui permet aux membres d'un groupe de s'identifier ; par ext., épreuve qui donne l'occasion à une personne de montrer sa valeur.

Titres célèbres : *Schibboleth*, poème de Paul Celan (1955) ; *Schibboleth : pour Paul Celan*, de Jacques Derrida (1986).

***SCHIEDAM** (se prononce *skidame*) n. m. XIX^e siècle. Tiré du nom de la ville de *Schiedam*, aux Pays-Bas.

Régional. Eau-de-vie de genièvre.

***SCHILLING** (*n* et *g* se font entendre) n. m. XVIII^e siècle. Mot allemand, qui a désigné diverses monnaies dans des pays de langue germanique.

Ancienne unité monétaire de l'Autriche. *Le schilling a été remplacé par l'euro en 2002.*

SCHISMATIQUE adj. XII^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin chrétien *schismaticus*, du grec *skhismatikos*, de même sens, lui-même dérivé de *skhisma*, « fente, séparation », puis « scission » et « schisme ».

1. RELIG. CHRÉTIENNE. Qui fait sécession ; qui est issu d'un schisme. *Jeanne d'Arc fut déclarée par ses juges schismatique, hérétique et relapse. Un théologien schismatique. L'Église schismatique d'Orient.* Par méton. *Consacrer un évêque sans mandat pontifical est un acte schismatique.*

Subst. *Les hérétiques et les schismatiques.*

2. Par ext. Qui se sépare d'un groupe, d'un mouvement politique ou idéologique, dissident.

SCHISME n. m. XII^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin chrétien *schisma*, du grec *skhisma*, « fente, séparation », puis « scission » et « schisme », lui-même dérivé de *skhizein*, « séparer en fendant ».

1. RELIG. CHRÉTIENNE. Action d'un groupe de fidèles qui fait sécession et rompt la communion de son Église, notamment parce qu'il ne perçoit plus comme légitime l'autorité suprême de celle-ci ; état qui en résulte. *Fomenteur, éteindre un schisme. Faire le schisme* (vieilli) ou *faire schisme*. Spécialt. Séparation, au sein de l'Église catholique, de ceux qui rejettent l'autorité du pape. *Le schisme de l'Église d'Angleterre au XVI^e siècle.*

Loc. *Schisme des Grecs* (vieilli) ou *schisme d'Orient* ou *grand schisme*, par lequel, en 1054, l'Église d'Orient se sépara de l'Église d'Occident. *L'Église orthodoxe est née du schisme d'Orient. Le grand schisme d'Occident*, issu de la crise qui affecta l'Église d'Occident de 1378 à 1417 et divisa les États de l'Europe lorsque, au pape de Rome, s'opposèrent les antipapes qui lui disputaient le trône de saint Pierre. *La volonté de domination de la royauté française sur l'Église, qui s'exprima notamment par la création d'une papauté concurrente en Avignon, est à l'origine du grand schisme d'Occident.*

Par anal. *Le schisme entre les sunnites et les chiïtes dans l'islam.*

2. Par ext. Scission, rupture qui se produit à l'intérieur d'un groupe, d'un mouvement politique ou idéologique. *Le mouvement communiste a été déchiré par des schismes successifs.*

SCHISTE n. m. XVI^e siècle, comme adjectif, dans l'expression *Pierre schiste*, « pierre fendue » ; XVIII^e siècle, comme nom. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *schistos* (*lapis*), proprement « (pierre) fendue », du grec *skhistos*, « fendu », lui-même dérivé de *skhizein*, « séparer en fendant ».

GÉOL. Roche métamorphique dont le caractère feuilleté, plus ou moins fin et régulier, est le résultat de contraintes tectoniques ; par ext., toute roche qui peut être aisément débitée en feuillets, en lames. *Schiste tacheté. Schiste vert, bleu. Des lauzes de schiste. Les schistes argileux sont des roches sédimentaires.*

Loc. *Schiste bitumeux* ou *bitumineux*, roche mère ayant subi une évolution insuffisante pour contenir des hydrocarbures, mais dont on peut extraire, en la chauffant et en la soumettant à divers traitements, des gaz, ou encore un pétrole appelé *Naphte de schiste* (vieilli) ou *Huile de schiste. Gaz de schiste*, que l'on extrait en fracturant à l'aide de substances liquides ou gazeuses la roche imperméable dans laquelle il est piégé.

SCHISTEUX, -EUSE adj. XVIII^e siècle. Dérivé de *schiste*.

GÉOL. Qui est de la nature du schiste ; qui contient du schiste. *L'ardoise est une roche schisteuse. Les terrains schisteux sont favorables à la culture de la vigne. Le massif schisteux rhénan. Les côtes schisteuses de Locquirec.*

***SCHISTOSITÉ** n. f. XIX^e siècle. Dérivé savant de *schisteux*.

GÉOL. Caractère feuilleté, plus ou moins serré, qu'acquiert certaines roches métamorphiques sous l'effet de contraintes tectoniques. *La schistosité est d'autant plus grande que le grain de la roche est fin.*

***SCHISTOSOME** n. m. XX^e siècle. Composé à l'aide du grec *skhistos*, « fendu », et *sôma*, « corps ».

ZOOL. Ver trématode parasite ayant pour hôte d'abord un vertébré, dans lequel il se reproduit, puis un mollusque d'eau douce, dans lequel ses larves se développent (on dit aussi *Bilharzie*). *Il existe six espèces de schistosomes qui s'attaquent à l'homme. Schistosome bovin.*

***SCHISTOSOMIASE** n. f. XX^e siècle. Dérivé de *schistosome*.

PATHOL. Parasitose qui est due aux œufs de schistosomes (on dit plus souvent *Bilharziose*). *La schistosomiase s'attrape dans une eau contaminée.*

***SCHIZO-** (*sch* se prononce *sk*). Tiré du grec *skhizein*, « séparer en fendant ».

Élément de composition exprimant l'idée de division, de séparation et servant à former divers termes scientifiques ayant trait en particulier à la médecine, dont les plus courants figurent ci-après.

***SCHIZOGAMIE** (*sch* se prononce *sk*) n. f. XX^e siècle. Composé de *schizo-* et de *-gamie*, tiré du grec *gamos*, « union, mariage ».

BIOL. Mode de reproduction propre à certains polychètes, par lequel un individu perd un segment et donne ainsi naissance à un nouvel individu chargé de la dispersion des gamètes qu'il contient.

***SCHIZOÏDE** (*sch* se prononce *sk*) adj. XX^e siècle. Composé de *schizo-* et de l'élément *-ide*, tiré du grec *eidos*, « apparence », sur le modèle du nom allemand *Schizoïd*, de même sens.

PSYCHIATR. Relatif à la schizoïdie ; qui souffre de schizoïdie. *Une tendance schizoïde. Une personne schizoïde* ou, ellipt. et subst., *un, une schizoïde. Les schizoïdes sont souvent très solitaires.*

***SCHIZOÏDIE** (*sch* se prononce *sk*) n. f. XX^e siècle. Dérivé de *schizoïde*.

PSYCHIATR. Trouble de la personnalité caractérisé par une indifférence au monde et une affectivité inadaptée à la vie en société. *La schizoïdie est parfois considérée comme une prédisposition à la schizophrénie.*

***SCHIZOPHASIE** (*sch* se prononce *sk*) n. f. XX^e siècle. Composé de *schizo-* et de *-phasie*, tiré du grec *phasis*, « parole ».

PATHOL. Trouble du langage observé chez certains schizophrènes, qui consiste à utiliser des mots dans un sens différent des sens existants, à les déformer, voire à en créer de nouveaux, et à produire un discours discontinu, voire incompréhensible.

***SCHIZOPHRÈNE** (*sch* se prononce *sk*) n. xx^e siècle. Tiré de *schizophrenie*.

PSYCHIATR. Personne atteinte de schizophrénie. Adj. *Un malade schizophrène.*

***SCHIZOPHRÉNIE** (*sch* se prononce *sk*) n. f. xx^e siècle. Emprunté de l'allemand *Schizophrenie*, mot créé par le psychiatre suisse Eugen Bleuler (1857-1939), à partir du grec *skhizein*, « séparer en fendant », et *phrên*, « cœur, esprit ».

PSYCHIATR. Psychose caractérisée par une dissociation mentale qui entraîne une désagrégation de la personnalité, une perte de contact avec le monde réel, ainsi que divers troubles affectifs, sensoriels et psychomoteurs. *La catatonie et l'hébéphrénie sont des formes de schizophrénie. La mise au point, par Jean Delay et Pierre Deniker, des premiers neuroleptiques marqua un tournant dans le traitement de la schizophrénie.*

***SCHIZOPHRÉNIQUE** (*sch* se prononce *sk*) adj. xx^e siècle. Dérivé de *schizophrenie*.

PSYCHIATR. Relatif à la schizophrénie. *Des troubles schizophréniques.*

Par affaibl., dans l'usage courant. Se dit d'un comportement, d'un discours qui exprime une contradiction flagrante. *Sa position dans cette affaire est schizophrénique.*

SCHLAGUE n. f. xviii^e siècle. Emprunté de l'allemand *Schlag*, « coup ».

Anciennt. Peine disciplinaire en usage en particulier dans l'armée allemande, qui consistait à infliger des coups de baguette sur le dos de l'homme puni. *Donner, recevoir la schlague.*

Expr. fig. *Conduire, mener quelqu'un à la schlague*, lui imposer une obéissance absolue en recourant à la sévérité et à la brutalité.

***SCHLAMM** n. m. xviii^e siècle. Mot allemand, de même sens, signifiant proprement « vase, limon ».

TECHN. Le plus souvent au pluriel. Particule résultant du broyage d'un minerai.

***I. SCHLASS** adj. inv. xix^e siècle. Mot allemand, signifiant « mou, fatigué ».

Pop. Ivre. *Ils étaient complètement schlass.*
(On rencontre parfois le féminin *Schlasse*.)

***II. SCHLASS** n. m. xx^e siècle. D'origine incertaine.

Pop. Couteau.

***SCHLINGUER** v. intr. xix^e siècle. D'origine incertaine.

Pop. Dégager une odeur nauséabonde, puer (on trouve aussi *Chlinguer*).

SCHLITTAGE n. m. xix^e siècle. Dérivé de *schlitte*.

Régional. Transport de bois au moyen de la schlitte.

SCHLITTE n. f. xviii^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire de l'alsacien *schlitte*, de l'allemand *Schlitten*, « traîneau ».

Régional. Sorte de traîneau qui servait, dans les Vosges, à transporter des bois en grume.

SCHLITTEUR n. m. xviii^e siècle. Dérivé de *schlitte*.

Régional. Celui qui transportait les bois abattus, au moyen de la schlitte.

***SCHNAPS** (*p* et *s* se font entendre) n. m. xviii^e siècle. Mot allemand, signifiant « gorgée, quantité de vin que l'on peut boire en une fois », puis de même sens, lui-même dérivé de *schnappen*, « happer, aspirer ».

Dans les pays germaniques, eau-de-vie de pomme de terre ou de grain.

***SCHNAUZER** (se prononce *chnozeur* ou *chna-ozeur*) n. m. xx^e siècle. Mot allemand, de même sens, lui-même dérivé de *Schnauze*, « gueule ».

Chien à poils longs et ébouriffés, dont la moustache et les sourcils sont très fournis. *Schnauzer géant, nain.*

***SCHNOCK** adj. xix^e siècle. D'origine incertaine.

Pop. Fou, idiot. S'emploie surtout substantivement, au masculin. *Des vieux schnocks.*

(On trouve aussi *Chnoque*.)

***SCHNORCHEL** (*ch* final se prononce *k*) ou **SCHNORKEL** n. m. xx^e siècle. Mot allemand, de même sens, lui-même dérivé de *schnarchen*, « ronfler », en raison du bruit que produit cet appareil.

MARINE. Tube coulissant situé sur le kiosque d'un sous-marin permettant notamment à celui-ci, en plongée peu profonde, d'évacuer les gaz d'échappement, de renouveler l'air à bord. *Le schnorchel est muni d'un clapet pour éviter les entrées d'eau.*

Par anal. Dispositif similaire installé sur un char de combat et lui permettant de traverser une rivière.

***SCHNOUF** n. f. xviii^e siècle, au sens de « tabac à priser » ; xx^e siècle, au sens actuel. Emprunté de l'allemand *Schnupf*(*tabak*), proprement « (tabac) à priser ».

Argot. Drogue et, spécialement, héroïne.
(On trouve aussi *Chnouf*.)

SCHOLIASTE (*sch* se prononce *sk*) n. m. Voir *Scolia*ste.

SCHOLIE (*sch* se prononce *sk*) n. f. Voir *Scolie*.

SCHOONER (*schoo* se prononce *chou* ou *skou*, *er* se prononce *eur* ou *ère*) n. m. xviii^e siècle. Mot anglais, de même sens.

Anciennt. Petit navire à deux mâts, gréé en goélette.

***SCHORRE** (*sch* se prononce *ch* ou *sk*) n. m. xiii^e siècle. Emprunté du moyen néerlandais *schor*, « terrain d'alluvion ».

GÉOGR. Partie supérieure d'un estuaire, d'une zone littorale, constituée de vase et submergée lors des grandes marées, par opposition à *Slikke*. *Les schorres de la baie du mont Saint-Michel.*

***SCHUSS** (*u* se prononce *ou*) n. m. xx^e siècle. Mot allemand, de même sens, signifiant proprement « coup de feu ; action de lancer avec force, mouvement rapide ».

SKI. Descente effectuée en suivant la ligne de la plus grande pente, qui est la plus directe. *Faire un schuss.* Adv. *Descendre tout schuss.*

SCIAGE n. m. xiii^e siècle, *soiage* ; xvii^e siècle, *sciage*. Dérivé de *scier* I.

Action de scier un matériau, un objet. *Sciage manuel, mécanique. Le sciage en long d'une pièce de bois. Le sciage d'un bloc de marbre.* Loc. *Bois de sciage*, qui provient de troncs sciés dans leur longueur et est généralement destiné à la construction ou à la menuiserie.

***SCIALYTIQUE** n. m. XX^e siècle. Composé à partir du grec *skia*, « ombre », et *luein*, « délier, dissoudre ».

TECHN. Appareil d'éclairage équipant les salles de chirurgie ou les cabinets médicaux et qui, grâce à un dispositif de réflecteurs à miroirs, n'engendre pas d'ombres portées. *Inventé dans l'entre-deux-guerres, le scialytique révolutionna la conception du bloc opératoire. Scialytique dentaire.* En apposition. *Projecteur scialytique.*

***SCIAPHILE** adj. XX^e siècle. Composé de *scia-*, tiré du grec *skia*, « ombre », et de *-phile*, tiré du grec *philos*, « ami ».

BIOL. Se dit d'un végétal ou, moins souvent, d'un animal qui recherche l'ombre. *La fougère, le lierre et la luzule printanière sont des plantes sciaphiles* ou, ellipt. et subst., *des sciaphiles.*

SCIATIQUE adj. XIII^e siècle. Issu du latin tardif *sciaticus*, altération de *ischiadicus*, « relatif à la sciatique », emprunté du grec *iskhiadikos*, « qui concerne la goutte sciatique », lui-même dérivé de *iskhion*, « os du bassin où s'emboîte le fémur ».

ANAT. PATHOL. Qui a rapport à la hanche, à l'ischion. Surtout dans la locution *Nerf sciatique*, nerf rachidien mixte qui prend naissance juste au-dessus de la fesse et court à l'arrière de la cuisse, jusqu'au creux du genou. *Le nerf sciatique est essentiel à la motricité des membres inférieurs de l'homme. Névrite du nerf sciatique* ou, ellipt., *névrite sciatique. Névralgie du nerf sciatique* ou, ellipt., *névralgie sciatique* ou, subst., au féminin, *sciatique*, douleur vive suivant le trajet de ce nerf, qui est due à son irritation et peut se propager jusqu'au pied. *Certaines sciatiques entraînent une paralysie de la jambe et sont ainsi dites paralysantes.*

SCIE n. f. XII^e siècle, *sie* ; XVI^e siècle, *scie*. Déverbal de *scier* I.

Outil muni d'une lame d'acier dentelée qui permet, par un mouvement de va-et-vient ou de rotation, d'entamer et découper des matières dures comme le bois, la pierre, le métal. *La poignée, la monture, les dents d'une scie. Graisser une scie. Scie droite, circulaire. Une scie égoïne. Scie sauteuse, voir Sauteur. Scie à contreplaqué, à métaux, à béton. Scie de maçon, de parqueteur. Scie de chirurgien, de relieur. Scie à refendre, à araser. Abattage, équarrissage à la scie. Bran de scie, voir Bran.*

Loc. *Le trait de la scie*, la marque que l'on trace à l'endroit où l'on veut scier. *Trait de scie*, chacune des coupes faites dans un morceau de bois, dans une masse solide. *Couper un bloc de marbre en trois traits de scie. En dents de scie, voir Dent.* En composition. *Dents-de-scie*, voir ce mot. *Un couteau-scie* ou, ellipt., *une scie*, un couteau dont la lame est dentée. *Une scie à pain.*

Fig. et fam. Désigne ce qui lasse, ennuie, en particulier une formule, un refrain, un air qui se répète de façon monotone. *Quelle scie, ce travail ! Cette chanson est une vraie scie.*

Par anal. MUS. *Scie musicale* ou, simplement, *scie*, instrument de musique constitué d'une poignée et d'une lame en acier que l'on frotte avec un archet. *Le joueur de scie module le son en ployant la lame ou en la faisant vibrer.* – ZOOL. En composition. *Poisson-scie, voir Poisson.*

SCIEMMENT (se prononce *siaman*) adv. XIV^e siècle. Formé à partir du latin *sciens, scientis*, participe présent de *scire*, « savoir ; avoir une connaissance scientifique ».

Avec une pleine conscience de ce qu'on fait, de ce qu'on dit, en connaissance de cause ; délibérément, à dessein. *Il a agi sciemment. Elle n'a pas prononcé votre nom par mégarde, mais sciemment.*

SCIENCE n. f. XI^e siècle. Emprunté du latin *scientia*, « connaissance ; savoir théorique, science », lui-même dérivé de *sciens, scientis*, participe présent de *scire*, « savoir ; avoir une connaissance scientifique ».

1. Connaissance exacte qu'une personne a de quelque chose. *Il sait cela de science certaine. Voilà toute ma science en la matière. Faire grand étalage de sa science. Cela passe ma science.*

Par ext. Habilité, compétence, expérience que l'on a dans quelque domaine de l'existence et servant à la conduite de la vie, des affaires, ou à la pratique d'un art. *La science du monde, la science du cœur. Gouverner avec science. La science du clair-obscur chez le Caravage, chez Georges de La Tour. La science du cavalier consiste notamment dans l'accord de la main et des jambes.*

Spécialt. THÉOL. *Science infuse*, qui est donnée par Dieu, par effet de sa grâce. *On dit de sainte Hildegarde de Bingen (1098-1179) qu'elle avait la science infuse.* Expr. fam. et plaisante. *Avoir la science infuse*, s'imaginer tout savoir sans avoir étudié.

Expr. *C'est un puits de science, voir Puits. Ramener sa science* (fam.), étaler son savoir. Expr. proverbiales. *Expérience passe science. Science sans conscience n'est que ruine de l'âme*, par allusion à la phrase de Rabelais.

2. Système de connaissances portant sur un objet déterminé, qui est élaboré de façon méthodique et qui vise à en rendre compte objectivement et rationnellement, à en dégager les lois, les principes. *Créer, perfectionner une science. En français, le suffixe « -logie » sert à former de nombreux noms de sciences, comme ethnologie, cardiologie et œnologie. Histoire des sciences. Les sciences connurent un formidable essor au XVIII^e siècle. La neurobiologie et la cybernétique sont des sciences récentes. Sciences expérimentales, qui ont recours à l'expérimentation. Science normative, voir Normatif. Sciences exactes, voir Exact (ce terme doit être préféré à l'anglicisme *Sciences dures*). Sciences pures, par opposition à *Sciences appliquées*, voir Pur.*

Entre dans la dénomination de nombreuses disciplines. *La science mathématique* ou *les sciences mathématiques* ou, ellipt., *la mathématique* ou, plus souvent, *les mathématiques. La science gnomonique* ou, subst., *la gnomonique. Sciences naturelles*, qui ont pour objet l'observation, la description et la classification des animaux, des végétaux et des minéraux (on disait autrefois *Histoire naturelle*). *Les sciences de la vie, voir Vie. Les sciences de la Terre, voir Terre. Sciences physiques, voir Physique. La science politique* ou *les sciences politiques. L'Institut d'études politiques de Paris, dont l'ancien nom était l'École libre des sciences politiques, est familièrement appelé Sciences Po. Sciences économiques et sociales, sciences juridiques. Les sciences humaines*, expression née dans l'après-guerre et qui désigne un ensemble de disciplines, telles que l'histoire, la sociologie et l'anthropologie, étudiant l'homme dans son activité et son comportement. *Sciences de l'information, voir Information.* Par anal. *Sciences occultes, voir Occulte.*

Spécialt. Au pluriel. *Les sciences*, les disciplines dans lesquelles l'observation méthodique et le calcul ont une place essentielle. *Les lettres, les arts et les sciences. L'Académie des sciences fut créée à l'initiative de Colbert en 1666. Un étudiant en sciences.* Par méton. *La science*, l'ensemble de toutes les connaissances établies par l'homme dans de telles disciplines. *Les progrès de la science. Dans l'état actuel de la science.* Par ext. *Faire don de son corps à la science*, léguer son corps à une faculté pour contribuer au progrès de la médecine.

Expr. proverbiale. *Il n'est de science que du général, voir Général I.*

Titres célèbres : *La Science nouvelle*, de Vico (1744) ; *L'Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, composée et publiée de 1751 à 1772, sous la direction de Diderot et d'Alembert ; *Science de la logique*, de Hegel (1812-1816) ; *L'Avenir de la science*, d'Ernest Renan (1848, publié en 1890) ; *La Science et l'Hypothèse*, d'Henri Poincaré (1902).

***SCIENCE-FICTION** n. f. (pl. *Sciences-fictions*). XX^e siècle. Emprunté de l'anglais des États-Unis *science fiction*, lui-même composé de *science*, « science », et *fiction*, « littérature d'imagination, roman ».

Genre littéraire ou cinématographique dans lequel des données de la réalité ou des hypothèses de la science contemporaine sont utilisées pour dépeindre des mondes, des sociétés, des êtres, des choses purement imaginaires ou qui sont supposés exister dans un avenir et un lieu indéfinis (souvent abrégé en *S.-F.*). *Le roman d'anticipation appartient à la science-fiction. Roman, film, bande dessinée de science-fiction. Jules Verne et H. G. Wells sont des fondateurs de la science-fiction. Georges Méliès, avec « Le Voyage dans la lune » en 1902, ou Fritz Lang, avec « Métropolis » en 1926, ont ouvert la voie au cinéma de science-fiction.*

Fig. et souvent péj. Se dit de ce qui n'est pas fondé scientifiquement, ou de ce qui est impossible. *Ce que vous me racontez est de la science-fiction.*

***SCIÈNE** n. f. XVIII^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *sciaena*, « ombre femelle », du grec *skiaina*, « ombre », lui-même dérivé de *skia*, « ombre », parce que ce poisson est de couleur sombre.

ZOOL. Syn. de *Maigre II*.

***SCIENTIFICITÉ** n. f. XX^e siècle. Dérivé de *scientifique*.

Caractère de ce qui est conforme aux méthodes rigoureuses d'une science. *L'un des critères de la scientificité d'une proposition est sa réfutabilité. Cet article manque de scientificité.*

SCIENTIFIQUE adj. XIV^e siècle. Emprunté du latin tardif *scientificus*, « qui fait, qui produit de la science, scientifique », dérivé de *scientia*, « connaissance ; savoir théorique, science », lui-même dérivé de *sciens*, *scientis*, participe présent de *scire*, « savoir ; avoir une connaissance scientifique ».

Relatif aux sciences fondées sur l'observation méthodique et le calcul. *Une découverte, une invention scientifique majeure. Une expédition scientifique au cercle polaire arctique. Les mathématiques et la biologie sont des matières scientifiques. Expérience, hypothèse, loi scientifique. Données, mesures scientifiques. Filières, disciplines scientifiques. Un esprit scientifique, caractérisé par le goût et l'intelligence des sciences.*

Par ext. Qui, dans un domaine du savoir, applique des règles rigoureuses, des principes rationnels, des méthodes objectives. *Une collection scientifique, une revue scientifique. Un colloque scientifique. Centre national de la recherche scientifique* ou, par abréviation, *C.N.R.S.*, voir *Centre*. *Un éditeur scientifique*, qui publie des ouvrages dans un champ particulier du savoir ; se dit aussi parfois d'une personne qui, en vue d'une publication, établit le texte d'une œuvre en fonction de règles strictes et l'assortit d'un appareil critique.

Loc. *Doute scientifique*, voir *Doute*. *Police scientifique*, voir *Police I*. HIST. *Socialisme scientifique*, se dit, par opposition au socialisme utopique, de la doctrine établie par Marx et Engels. – LINGUIST. *Nom scientifique*, nom, souvent emprunté du latin, qui est utilisé par les spécialistes d'une science pour nommer des réalités,

en particulier des espèces végétales et animales, par opposition au nom usuel ou courant (on dit parfois *Nom savant*). *Au XVIII^e siècle, le médecin et naturaliste suédois Linné établit, dans son « Système de la nature », une classification rigoureuse attribuant aux espèces des noms scientifiques latinisés. Le nom scientifique du « perce-oreille » est « forficule ». Latin scientifique, qui sert à forger des termes désignant des réalités appartenant à une science donnée, telles que l'anatomie, la botanique, la zoologie. L'omoplate se dit « scapula » en latin scientifique.*

Subst. Personne qui s'adonne à la recherche dans ce type de sciences. *Un scientifique de renom, un grand scientifique. La communauté des scientifiques.* Par affaibl. Fam. *C'est un, une scientifique*, se dit d'une personne qui montre de l'intérêt et des dispositions pour les sciences (dans ce sens, s'emploie souvent par opposition à *Littéraire*).

SCIENTIFIQUEMENT adv. XVII^e siècle. Dérivé de *scientifique*.

D'une manière scientifique, conforme aux méthodes rigoureuses exigées par une science. *Ces recherches ne sont pas valables scientifiquement. Cette hypothèse a été scientifiquement prouvée.*

***SCIENTISME** n. m. XX^e siècle. Dérivé de *scientiste*.

Doctrine ou attitude philosophique qui considère que la science peut répondre à toutes les questions, notamment d'ordre philosophique et religieux (souvent péj.). *Le scientisme, qui a connu son essor à la fin du XIX^e siècle, est un héritage du positivisme.*

***SCIENTISTE** adj. XIX^e siècle. Dérivé de *science*.

Qui est partisan, adepte du scientisme (souvent péj.). Subst. *Un, une scientiste.*

I. SCIER v. tr. (se conjugue comme *Crier*). XII^e siècle, *scier* ; XIV^e siècle, *scier*. Issu du latin *secare*, « couper, découper ».

1. Fendre, couper un matériau, un objet avec une scie. *Scier du bois, du verre, du marbre. Scier un tronç. Le prisonnier a scié les barreaux de la fenêtre de sa cellule. Au participe passé, adjt. Une arme à feu au canon scié.*

Par méton. Obtenir, fabriquer quelque chose au moyen d'une scie. *Scier des planches.*

Expr. fig. et fam. *Scier la branche sur laquelle on est assis*, être l'instrument inconscient de sa propre perte. *Avoir les jambes sciées*, éprouver des difficultés à rester debout, se sentir faible. Pop. et vieilli. *Scier le dos à quelqu'un* ou, par méton., *scier quelqu'un*, l'importuner constamment.

Par ext. Fam. Blesser par un mouvement de va-et-vient. *La courroie de ce sac me scie l'épaule.*

2. Fig. et fam. Lasser, ennuyer quelqu'un par son caractère répétitif. *Ses plaintes continues nous scient.* Au participe présent, adjt. *Un bruit scient.*

S'emploie aussi au sens de Stupéfier, laisser pantois. *Son aplomb me scie.* Au participe présent, adjt. *Sa réaction est sciente.*

II. SCIER v. intr. (se conjugue comme *Crier*). XVI^e siècle. Emprunté du provençal *siar*, de même sens.

MARINE. Nager à rebours pour faire reculer ou pour immobiliser son embarcation.

SCIERIE n. f. XV^e siècle, *soieries* ; XIX^e siècle, *scierie*. Dérivé de *scier I*.

Établissement artisanal ou industriel où l'on scie divers matériaux, notamment des grumes de bois. *Scieries des Landes, des Vosges.*

SCIEUR, -EUSE n. XII^e siècle, *soieres* ; XIII^e siècle, *scieur*.
Dérivé de *scier* I.

Ouvrier, ouvrière dont le métier est de scier. *Scieur de bois, scieur de marbre. Scieur de long, voir Long.*
Au féminin. Machine à scier.

SCILLE (les deux *l* se prononcent sans mouillure) n. f. XIII^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *scilla*, du grec *skilla*, de même sens.

BOT. Plante bulbeuse monocotylédone, à fleurs bleues ou blanches, dont certaines espèces sont cultivées pour leurs vertus médicinales. *Les scilles fleurissent généralement au printemps. Scille à deux feuilles. Scille maritime, qui croît sur les rivages sableux de Méditerranée.*

SCINDER v. tr. XVI^e siècle. Emprunté du latin *scindere*, « déchirer, fendre ; couper, séparer ».

Couper, diviser quelque chose. *Une enzyme est capable de scinder une molécule.* Fig. *Scinder une question, un problème.*

Pron. *Ce parti s'est scindé en deux, en plusieurs factions.*

***SCINQUE** n. m. XVII^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *scincus*, du grec *skigkos*, de même sens.

ZOOL. Petit lézard diurne cosmopolite, au museau allongé et aux écailles légèrement brillantes, dont il existe de très nombreuses espèces. *Scinque à flancs rouges. Scinque crocodile.*

***SCINTIGRAPHIE** n. f. XX^e siècle. Composé de *scinti-*, tiré de *scintillation*, et de *-graphie*, tiré du grec *graphein*, « écrire ».

MÉD. Technique d'imagerie médicale consistant à administrer à un patient une substance radioactive qui se fixe sur un organe particulier, puis à enregistrer les radiations émises par cette substance grâce à un détecteur. *La scintigraphie permet notamment de repérer des formations pathologiques telles que les kystes, les nodules ou les tumeurs.*

Par méton. L'image obtenue par cette technique.

SCINTILLANT, -ANTE adj. XVI^e siècle. Participe présent de *scintiller*.

Qui scintille. *Un métal scintillant. Phare à feu scintillant, dont les éclats lumineux sont très rapprochés.* Par méton. *Les reflets scintillants du strass.*

Par ext. *Des yeux scintillants.*

Fig. *Un esprit scintillant, qui éblouit par son acuité, sa vivacité.*

SCINTILLATION (les deux *l* se prononcent parfois sans mouillure) n. f. XV^e siècle. Emprunté du latin *scintillatio*, « éblouissement », lui-même dérivé de *scintillare*, « étinceler, briller ».

1. ASTRON. Variation rapide de l'éclat d'une étoile, qui s'observe de la Terre quand la lumière stellaire est brusquement réfractée par les perturbations de l'atmosphère terrestre (en ce sens, on dit aussi parfois *Scintillement* ou *Étincellement*).

2. PHYS. Émission brève de lumière par certains corps lorsqu'ils sont frappés par des particules capables de leur transmettre de l'énergie. *La scintillation est utilisée dans la tomographie et la spectrométrie.*

SCINTILLEMENT n. m. XVIII^e siècle. Dérivé de *scintiller*.

Le fait de scintiller. *Le scintillement de paillettes. Le scintillement d'une pierre précieuse.* Par ext. *Le scintillement inquiétant de son regard.*

Spécialt. ASTRON. Syn. moins fréquent de *Scintillation* (on dit aussi parfois *Étincellement*).

SCINTILLER v. intr. XIV^e siècle. Emprunté du latin *scintillare*, « étinceler, briller », lui-même dérivé de *scintilla*, « point brillant, étincelle ».

Briller par intervalles, jeter des lueurs, des reflets changeants. *La mer scintillait au soleil. Scintiller de mille feux. Un diamant qui scintille. L'aluminium brossé scintille.* Par ext. *Ses yeux scintillaient d'excitation.*

Spécialt. ASTRON. Produire une scintillation. *Contrairement aux planètes, les étoiles, lorsqu'on les regarde de la Terre, scintillent.*

Fig. Se distinguer, se faire remarquer par ses qualités, touchant notamment à l'esprit. *Elle scintille de vivacité, d'humour.* Par méton. *Un style qui scintille.*

SCION n. m. XIII^e siècle, au sens de « descendant, enfant », puis au sens 1 ; XX^e siècle, au sens 2. Dérivé d'une forme d'ancien bas francique **kidh*, « rejeton ».

1. BOT. AGRIC. Jeune rejeton, tendre et flexible. *Un scion de cerisier. Greffer un scion.*

2. PÊCHE. Partie terminale, la plus fine, d'une canne à pêche, au bout de laquelle on attache la ligne.

***SCIOTTE** n. f. XVIII^e siècle. Dérivé de *scie*.

Petite scie à main. *Sciotte à bois. Sciotte de marbrier.*

***SCIRPE** n. m. XVIII^e siècle. Emprunté du latin *scirpus*, « jonc ».

BOT. Plante herbacée de la famille des Cypéracées, qui pousse dans les milieux marécageux. *Scirpe des bois, scirpe piquant. L'espèce de scirpe utilisée dans certains travaux de vannerie est encore appelée jonc des tonneliers ou jonc des chaisiers.*

SCISSILE adj. XVI^e siècle. Emprunté du latin tardif *scissilis*, « qui se partage en lames », lui-même dérivé de *scissum*, supin de *scindere*, « déchirer, fendre ; couper, séparer ».

Vieilli. S'est dit d'une roche qui peut être divisée en feuilletts. *L'ardoise est scissile.*

SCISSION n. f. XV^e siècle. Emprunté du latin tardif *scissio*, « coupure, division », lui-même dérivé de *scissum*, supin de *scindere*, « déchirer, fendre ; couper, séparer ».

Action de scinder, de se scinder ; résultat de cette action. *La scission du noyau d'un atome d'uranium. La scission d'un parti politique. Ils ont fait scission en plusieurs groupes.*

Spécialt. BIOL. Le fait, pour un organisme scissipare, de se scinder pour se reproduire (on dit aussi *Fission*). *Chez les étoiles de mer et les éponges, la scission est suivie d'une régénération permettant de reconstituer l'individu entier.*

***SCISSIONNISTE** adj. XX^e siècle. Dérivé de *scission*.

Rare. Se dit d'une personne qui prône une scission, fait scission (on trouvait aussi *Scissionnaire*). *Les scissionnistes du congrès de Tours en 1920.*

SCISSIPARE adj. XIX^e siècle. Composé de *scissi-*, tiré de *scission*, et de *-pare*, tiré du latin *parus*, « qui produit ».

BIOL. Qui se reproduit par scissiparité (on dit aussi *Fissipare*).

SCISSIPARITÉ n. f. XIX^e siècle. Dérivé de *scissipare*.

BIOL. Mode de reproduction asexuée par lequel certains organismes unicellulaires, après avoir doublé de taille, se divisent en deux cellules identiques. *Les levures se multiplient par bourgeonnement ou par scissiparité.*

Désigne aussi le mode de reproduction asexuée par lequel certains animaux multicellulaires se scindent en deux ou plusieurs fragments, chacun de ceux-ci donnant naissance à un nouvel individu. *Une bactérie est capable de se multiplier par scissiparité. La scissiparité des hydres, des planaires.*

(On dit aussi *Fissiparité*.)

SCISSURE n. f. XIV^e siècle. Emprunté du latin *scissura*, « coupure, division », puis « déchirure, égratignure », lui-même dérivé de *scissum*, supin de *scindere*, « déchirer, fendre ; couper, séparer ».

ANAT. Sillon profond qui se trouve à la surface de certains organes. *Les scissures du poumon. Scissure cérébrale.* Désigne aussi un petit canal, dans l'os, qui permet le passage de nerfs et de vaisseaux sanguins. *Scissure orbitaire.*

(On dit aussi *Fissure*.)

SCIURE n. f. XIII^e siècle. Dérivé de *scier I*.

Ensemble des particules qui tombent du bois ou d'un autre matériau dur lorsqu'il est scié. *Sciure de sapin, de pierre. On appelle plus souvent la sciure d'acier « limaille ». La sciure de hêtre est utilisée dans la fumaison des aliments. La sciure de bois ou, simplement, la sciure.*

Expr. *Un bijou trouvé dans la sciure*, bijou de pacotille comme ceux que l'on trouve sur les éventaires forains.

***SCIURIDÉS** n. m. pl. XIX^e siècle. Dérivé savant du latin *sciurus*, « écureuil », emprunté du grec *skiouros*, de même sens, signifiant proprement « qui fait de l'ombre avec sa queue », lui-même composé de *skia*, « ombre », et *ouros*, « queue ».

ZOOL. Famille de petits rongeurs au poil épais et à la queue souvent touffue. *La marmotte et le polatouche font partie des Sciuridés. Au sing. L'écureuil est un sciuridé.*

***SCLÉRAL, -ALE** adj. (pl. *Scléaux, -ales*). XX^e siècle. Dérivé savant du grec *sklēros*, « dur, sec ».

ANAT. Relatif à la sclérotique. *Le tissu scléral, aussi appelé la sclérotique, est une coque blanche et ferme qui enserme et protège le globe oculaire.*

***SCLÉRENCHYME** n. m. XIX^e siècle. Composé de *sclér(o)-*, tiré du grec *sklēros*, « dur, sec », et d'*-enchyme*, tiré de *parenchyme*.

BOT. Tissu de soutien constitué de cellules mortes, dont la paroi est épaisse et riche en lignine. *Le sclérenchyme de la coque de noix.*

SCLÉREUX, -EUSE adj. XIX^e siècle. Dérivé savant du grec *sklēros*, « dur, sec ».

MÉD. Se dit d'un tissu et, par extension, d'un organe rendu épais et dur par le développement d'éléments fibreux pathologiques. *Un tissu cicatriciel scléreux.* Par ext. Se dit d'une maladie, d'une affection qui produit un tel tissu. *Lichen scléreux.*

***SCLÉRITE** n. f. XX^e siècle. Composé de *sclér(o)-*, tiré de *sclérotique*, et de l'élément *-ite*, servant à former les noms qui désignent une inflammation.

PATHOL. Inflammation de la sclérotique. *La sclérite affecte surtout la partie antérieure de la sclérotique, proche de la cornée.*

***SCLÉRODERMIE** n. f. XIX^e siècle. Composé de *scléro-*, tiré du grec *sklēros*, « dur, sec », et de *-dermie*, tiré du grec *derma*, « peau ».

PATHOL. Maladie caractérisée par l'épaississement et le durcissement du tissu conjonctif de la peau, et parfois de celui d'organes internes. *La sclérodémie est une maladie auto-immune.*

***SCLÉROPROTÉINE** n. f. XX^e siècle. Composé de *scléro-*, tiré du grec *sklēros*, « dur, sec », et de *protéine*.

BIOCHIMIE. Protéine fibreuse insoluble dans l'eau, qui entre notamment dans la composition des tissus de soutien de l'organisme. *Le collagène, l'élastine et la kératine sont des scléroprotéines.*

SCLÉROSE n. f. XIX^e siècle. Emprunté du grec *sklērōsis*, « durcissement », lui-même dérivé, par l'intermédiaire de *sklēroun*, « rendre dur », de *sklēros*, « dur, sec ».

PATHOL. Induration d'un tissu ou durcissement d'un organe. *Une sclérose due à une fibrose, à une calcification. Sclérose rénale. Sclérose de l'artère pulmonaire.* En composition. *Artériosclérose, athérosclérose, voir ces mots.*

Par anal. MÉD. *Provoquer la sclérose d'une veine pour soigner une varice.*

Par ext. *Sclérose en plaques*, affection du système nerveux central due à la formation de zones de dégénérescence disséminées en son sein et ayant l'aspect de plaques.

Fig. Absence d'évolution, de développement. *La sclérose d'un régime, d'une administration.*

SCLÉROSÉ, -ÉE adj. XIX^e siècle. Participe passé de *sclérosier*.

PATHOL. Atteint de sclérose. *Une artère sclérosée.*

Fig. Qui n'évolue plus, figé. *Ce système politique est totalement sclérosé.*

***SCLÉROSER** v. tr. et pron. XIX^e siècle. Dérivé de *sclérose*.

1. V. tr. MÉD. Provoquer la sclérose d'un tissu, d'un organe. *Sclérosier des hémorroïdes.*

2. V. pron. PATHOL. En parlant d'un tissu, d'un organe. S'épaissir et se durcir sous l'effet d'une sclérose. *Des valves cardiaques qui se sclérosent.*

Fig. Se figer dans une attitude, un comportement. *Se sclérosier dans ses habitudes.* Transt. *Le manque d'initiative sclérose une entreprise.*

***SCLÉROTE** n. m. XIX^e siècle. Emprunté du grec *sklētōtēs*, « dureté, rudesse », lui-même dérivé de *sklēros*, « dur, sec ».

Forme compacte sous laquelle végètent certains champignons lorsqu'ils sont soumis à des conditions de vie défavorables. *Les ergots qui se forment sur les épis de seigle sont des sclérotés.*

SCLÉROTIQUE n. f. XIV^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin médiéval *sclerotica*, de même sens, dérivé du grec *sklētōtēs*, « dureté, rudesse », lui-même dérivé de *sklēros*, « dur, sec ».

ANAT. Enveloppe fibreuse très résistante, de couleur blanche et opaque, constituant la membrane externe du globe oculaire et qui, devant l'iris, se prolonge par une partie transparente appelée cornée. *La sclérotique est aussi appelée tissu scléral et, plus communément, blanc de l'œil.*

SCOLAIRE adj. XIX^e siècle. Emprunté du latin tardif *scholaris*, « d'école », dérivé de *schola*, « loisir consacré à l'étude ; école », lui-même emprunté du grec *skholé*, « repos, loisir », puis « étude ; école ».

1. Qui a rapport à l'école, à l'enseignement qui y est dispensé et aux pratiques qui y ont cours. *L'enseignement gratuit et obligatoire fut institué par les lois scolaires de la III^e République. Fournitures, manuels scolaires. Année scolaire, voir Année. Vacances scolaires. Bulletin, livret, carnet scolaire, voir Bulletin, Livret, Carnet. Médecin scolaire. Obligation scolaire*, en vertu de laquelle les parents doivent pourvoir à l'instruction de leurs enfants. *Éviction scolaire, voir Éviction. Absentéisme, échec scolaire. Groupe scolaire*, ensemble formé par plusieurs établissements qui ont la même administration. *Carte scolaire*, qui assure la répartition des élèves d'un territoire dans les établissements d'enseignement public en fonction de leur lieu de résidence. *Argot scolaire*, vocabulaire employé par les élèves, notamment ceux des grandes écoles. *Paix scolaire*, voir *Paix*.

2. Péj. Qui évoque les exercices de l'école ; qui manifeste une utilisation étroite, peu libre du savoir. *Son article est un peu scolaire. Un étudiant à l'esprit scolaire* ou, par méton., *un étudiant scolaire*.

***SCOLARISATION** n. f. XX^e siècle. Dérivé de *scolariser*.

Action de scolariser un enfant ; le fait d'être scolarisé. *La scolarisation des enfants handicapés*.

***SCOLARISER** v. tr. XX^e siècle. Dérivé de *scolaire*.

Mettre un enfant à l'école. *Il a été scolarisé à l'âge de trois ans*.

SCOLARITÉ n. f. XIV^e siècle. Emprunté du latin médiéval *scholaritas*, « état d'écolier », lui-même dérivé, par l'intermédiaire de *scholaris*, « d'école », de *schola*, « loisir consacré à l'étude ; école ».

Le fait, pour un élève, un étudiant, de suivre des cours dans un établissement d'enseignement ; par méton., la durée de l'enseignement suivi. *Payer des frais de scolarité. Dispense de scolarité. Au terme de sa scolarité, il a aussitôt obtenu un emploi*.

Par ext. Ensemble des cours suivis. *Scolarité primaire, secondaire*.

***SCOLASTICAT** n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *scolastique*.

Ancient. Dans certains ordres religieux, institut où les futurs prêtres effectuaient leurs études ; par méton., le temps de ces études. *Un scolasticat jésuite. À la fin de son scolasticat, il est devenu missionnaire en Afrique*.

SCOLASTIQUE adj. et n. f. XIII^e siècle. Emprunté du latin *scholasticus*, « d'école », puis « lettré, savant ; étudiant » et, en latin médiéval, « chef d'une école ecclésiastique », lui-même emprunté du grec *skholastikos*, « qui a du loisir, qui consacre son loisir à l'école ; qui concerne l'étude ».

1. Adj. Relatif à l'enseignement dispensé dans les écoles ecclésiastiques et les universités d'Europe, du XII^e au XVII^e siècle, qui se fondaient sur une méthode visant à concilier les systèmes de pensée des philosophes grecs avec la théologie héritée des Pères de l'Église, la raison avec la foi ; qui professe cet enseignement. *La logique ou la dialectique, la rhétorique et la grammaire constituent la base de la formation scolastique. Le mot du latin scolastique « conceptualis » a donné « conceptuel » en français. Dans « Gargantua », Rabelais raille l'enseignement scolastique. Un philosophe, un théologien scolastique* ou, ellipt. et subst., *un scolastique*.

Péj. Qui, par une abstraction et un formalisme excessifs, produit des raisonnements figés, stériles.

2. N. f. Philosophie, théologie telle qu'elle s'est développée dans les écoles ecclésiastiques et les universités d'Europe, du XII^e au XVII^e siècle, en suivant la méthode propre à l'enseignement scolastique. *La scolastique médiévale. Le fondement de la scolastique est l'étude de la Bible. La scolastique s'appuie sur le raisonnement syllogistique. Thomas d'Aquin fut un maître de la scolastique*. Au masculin. Philosophe, théologien adepte de cette méthode.

***SCOLEX** n. m. XIX^e siècle. Emprunté du latin *scolex*, « cestode des poissons », lui-même emprunté du grec *skolêx*, « ver, larve ».

ZOOL. Partie antérieure du corps des Cestodes, pourvue de ventouses ou de crochets, qui leur permet de se fixer à la paroi interne de l'intestin de leur hôte. *Le scolex du ténia*.

SCOLIASTE n. m. XVI^e siècle, *scholiaste*, puis *scoliaste*. Emprunté du grec *skholiastês*, « commentateur », lui-même dérivé, par l'intermédiaire de *skholazein*, « écrire des commentaires », de *skholion*, « explication, commentaire, scolie ».

PHILOLOGIE. Auteur de scolies. *Les scolastes sont souvent désignés par le nom de l'auteur ou de l'ouvrage qu'ils ont commenté. Le scolaste d'Homère, le scolaste des « Bacchantes » d'Euripide*.

(On écrit aussi *Scholiaste*.)

I. SCOLIE n. f. et m. XVI^e siècle, *scholie*. Emprunté du grec *skholion*, « explication, commentaire, scolie », lui-même dérivé de *skholê*, « repos, loisir », puis « étude ; école ».

1. N. f. PHILOGIE. Note grammaticale, historique, littéraire, etc. rédigée le plus souvent dans la marge d'un texte, et qui servit, de l'Antiquité au Moyen Âge, à l'explication des auteurs anciens, particulièrement des auteurs grecs. *Les scolies anciennes des comédies d'Aristophane ont été reprises dans les éditions humanistes et classiques*.

2. N. m. LOGIQUE. Vieilli. Remarque complémentaire faite à propos d'un théorème, d'une proposition.

(On écrit aussi *Scholie*.)

II. SCOLIE n. f. XVIII^e siècle. Emprunté du grec *skolion*, de même sens, lui-même dérivé de *skolios*, « oblique, tortueux », parce que les convives du banquet entonnaient ce poème selon un ordre incertain.

ANTIQU. GRECQ. Court poème lyrique destiné à être chanté à la fin d'un banquet. *Les convives chantaient des scolies à tour de rôle, chacun désignant son successeur en lui passant un rameau de myrte. Une scolie de Sapho, de Pindare*.

SCOLIOSE n. f. XIX^e siècle. Emprunté du grec *skoliôsis*, « action de rendre tordu », lui-même dérivé, par l'intermédiaire de *skolioûsthai*, « être tordu », de *skolios*, « oblique, tortueux, tordu ».

PATHOL. Déviation latérale de la colonne vertébrale. *La scoliose survient souvent durant l'enfance ou l'adolescence. Le port d'un corset peut corriger une scoliose*. En composition. *Cyphoscoliose*, voir ce mot.

I. SCOLOPENDRE n. f. XIV^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *scolopendrium*, du grec *skolopendrion*, de même sens.

BOT. Fougère aux frondes longues et non découpées, qui pousse en touffes dans les milieux humides et ombreux.

II. SCOLOPENDRE n. f. XVI^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *scolopendra*, du grec *skolopendra*, de même sens.

ZOOL. Myriapode carnivore et venimeux, au corps formé de vingt et un anneaux portant chacun une paire de pattes, qui vit sous les pierres, dans le bois pourri, etc. *La morsure de la scolopendre est douloureuse pour l'homme. Comme l'iule, le géophile et le lithobie, la scolopendre est couramment appelée millepatte.*

***SCOLYTE** n. m. XVIII^e siècle. Emprunté du latin scientifique *skolytus*, de même sens, lui-même tiré du grec *skoluptein*, « dépouiller, arracher ».

ENTOM. Coléoptère de la famille des Curculionidés, qui vit sous l'écorce des feuillus et des conifères, où il creuse de nombreuses galeries. *Le grand scolyte de l'orme. Scolyte des arbres fruitiers, du pin.*

SCOMBRE n. m. XV^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *scomber*, du grec *skombros*, « maquereau ».

ZOOL. Genre de poissons de mer qui rassemble les espèces de maquereaux. *Les scombres se nourrissent de plancton ou de petites proies.*

***SCOMBRIDÉS** n. m. pl. XIX^e siècle. Dérivé de *scombre*.

ZOOL. Famille de poissons téléostéens au corps fuselé et aux nageoires épineuses, dont la plupart vivent en bancs. *Le thon et le maquereau font partie des Scombridés. Au sing. Un scombridé.*

***SCONE** n. m. XX^e siècle. Mot anglais, de même sens, lui-même forme abrégée de l'allemand *Schönbrot*, « bon pain ».

Petit pain anglais, rond et brioché, que l'on fend en deux et que l'on garnit de beurre ou de confiture. *Les scones sont servis chauds lors du breakfast ou à l'heure du thé.*

***SCONSE** n. m. XVIII^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire de l'anglais *skunks*, pluriel de *skunk*, « moufette », de l'algonquin *shi-gaw*, « putois ».

Autre nom de la moufette. *Les glandes anales du sconsé secrètent un liquide malodorant.*

S'emploie surtout, par métonymie, pour désigner la fourrure noir et blanc de cet animal. *Col, étole en sconsé.* (On trouve aussi *Sconce* ou *Skunks*.)

***SCOOP** (*oop* se prononce *oupe*) n. m. XX^e siècle. Mot de l'anglais des États-Unis, de même sens, lui-même tiré de *to scoop*, « écopper, ramasser », puis « ramasser avant les autres » et, dans l'argot des journalistes, « devancer ».

JOURNALISME. Information importante diffusée par un média qui en a la primeur ou l'exclusivité. *Publier un scoop.*

Par ext. Fam. Nouvelle qui fait sensation. *J'ai un scoop!*

***SCOOTER** (*oo* se prononce *ou* ; *er* se prononce *ère* ou *eur*) n. m. XX^e siècle. Mot anglais, de même sens, lui-même dérivé de *to scoot*, « démarrer brusquement ; aller vite, filer ».

Véhicule motorisé à deux roues et à plancher plat, dont la cylindrée varie, selon les catégories, de 50 cm³ à plus de 600 cm³. *Circuler en ville à scooter.*

Par anal. Petit engin à moteur, pourvu d'une selle et d'un guidon, qui permet de se déplacer rapidement sur différentes surfaces. *Scooter des mers, scooter des neiges.*

***SCOPOLAMINE** n. f. XIX^e siècle. Mot anglais, de même sens.

CHIM. Alcaloïde extrait de diverses espèces de Solanacées, et, spécialt., du *datura*, utilisé en médecine notamment pour ses qualités antispasmodiques et sédatives.

SCORBUT (*t* se fait entendre) n. m. XVII^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin scientifique *scorbutus*, de l'ancien nordique *skyrbjugr*, de même sens, lui-même composé de *skyr*, « lait caillé », et *bjugr*, « œdème », parce que l'on pensait que le scorbut était dû à une trop grande consommation de lait caillé.

PATHOL. Maladie due à une carence en vitamine C, qui se manifeste par des hémorragies, des troubles gastro-intestinaux, le déchaussement des dents et une cachexie progressive pouvant être mortelle. *Les épidémies de scorbut décimèrent les équipages lors des grandes expéditions du XV^e au XVIII^e siècle.*

SCORBUTIQUE adj. XVII^e siècle. Dérivé de *scorbut*.

PATHOL. Relatif au scorbut ; atteint de scorbut. *Une gingivite scorbutique. Un patient scorbutique.* Subst. *Un, une scorbutique.*

***SCORE** n. m. XIX^e siècle. Mot anglais, de même sens, lui-même tiré de l'ancien nordique *skor*, « entaille, encoche » et « vingtaine », car les encoches faites sur un morceau de bois servaient alors à compter.

SPORTS. Décompte des points obtenus par un joueur ou par une équipe au cours d'une partie, d'une compétition (on dira mieux *Marque*). *Ouverture du score dans la première mi-temps. Le score est de tant.* Loc. *Mener au score*, devancer l'adversaire d'un certain nombre de points, être provisoirement en tête.

Par ext. Total des points obtenus à la fin d'une partie, d'une compétition. *Son meilleur score au bowling est de trois cents points.* Par anal. *Le score électoral d'un candidat.* (On dira mieux *Résultat*.)

SCORIE n. f. XIII^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *scoria*, du grec *skôria*, de même sens, lui-même dérivé de *skôr*, « excrément, ordure ».

Le plus souvent au pluriel. MÉTALL. Résidu solide formé des impuretés qui se séparent d'un métal pendant les opérations d'épuration ou d'affinage. *Scories de fer, de potassium. Scories calciques, siliceuses. Un amas de scories. Certaines scories peuvent être recyclées, par exemple comme engrais.* Désigne aussi les restes de la combustion du charbon, de la houille, du coke. *Le mâchefer est constitué de scories de houille.*

Par anal. GÉOL. Fragment de lave de faible densité et de texture poreuse, projeté par un volcan ou apparaissant à la surface d'une coulée. *Dans la chaîne des puys, certains cônes volcaniques sont essentiellement constitués de scories.*

Surtout fig. et péj. Ce qu'on doit enlever, éliminer, en raison de sa médiocrité, de son inutilité ; reste, trace d'une idée, d'un mouvement, etc. *Les scories d'un texte. Ce sont des scories du jacobinisme.*

SCORIFICATION n. f. XVIII^e siècle. Dérivé de *scorifier*.

MÉTALL. Opération destinée à éliminer d'un métal les éléments indésirables ou scories.

SCORIFIÉ v. tr. (se conjugue comme *Crier*). XVIII^e siècle. Composé à l'aide de *scorie* et de *-fier*, tiré du latin *facere*, « faire ».

MÉTALL. Transformer, réduire en scories un élément que l'on souhaite éliminer d'un métal, procéder à une scorification. *Scorifier du sulfure de zinc.* Par méton. *Scorifier un alliage.*

***SCORPÈNE** n. f. XVI^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *scorpaena*, du grec *skorpaina*, de même sens, lui-même dérivé de *skorpis*, « scorpion », parce que ce poisson est pourvu d'aiguillons.

ZOOL. Genre de poissons téléostéens communs dans les mers chaudes et tempérées, qui ont un corps trapu, une grosse bouche, et dont les nageoires dorsales ainsi que la tête sont hérissées d'aiguillons venimeux (on dit plus couramment *Rascasse*). *Les scorpènes vivent généralement dans les fonds rocheux.*

SCORPION n. m. XII^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *scorpio*, du grec *skorpis*, de même sens.

ZOOL. Arachnide pourvu de pinces et d'une queue armée d'un dard venimeux, qui vit sous les pierres ou les souches. *Scorpion méditerranéen. Scorpion à queue jaune. La piqûre de certains scorpions peut être mortelle.*

Par anal. *Scorpion d'eau*, nom couramment donné à la nêpe, en raison de ses deux pinces prédatrices et de son long siphon postérieur. ASTRON. Constellation zodiacale de l'hémisphère austral. – ASTROL. Huitième signe du zodiaque, correspondant à la période du 23 octobre au 21 novembre. – MILIT. Nom donné à certains fléaux d'armes en raison des pointes de fer qui terminaient leurs chaînes (on dit aussi *Fouet d'armes* ou *Fouet de guerre*). – ANTIQ. ROM. Sorte de grande arbalète sur pied, dotée d'un système de ressort permettant d'accroître la précision et la puissance de tir.

SCORSONÈRE n. f. XVI^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin médiéval *scorzonera*, du catalan *escorçonera*, de même sens, lui-même dérivé de *escurço*, « vipère », parce que cette plante fut utilisée contre les morsures de vipère.

BOT. Genre de plantes de la famille des Composées, dont l'espèce la plus connue, aussi appelée salsifis noir ou salsifis d'Espagne, est cultivée pour être consommée. *Scorsonère des prés. Racines de scorsonère.*

***I. SCOTCH** n. m. XIX^e siècle. Mot anglais, signifiant « écossais », tiré de l'expression *scotch whisky*, « whisky écossais ».

Nom donné au whisky écossais. *Une bouteille de scotch. Certains scotchs ont une saveur fumée.* Par méton. *Servez-moi un scotch sans glace.*

***II. SCOTCH** n. m. XX^e siècle. Nom de marque déposée.

Ruban adhésif. *Scotch transparent, marron. Un rouleau de scotch.*

***SCOTCHER** v. tr. XX^e siècle. Dérivé de *scotch II*.

Coller, attacher un objet à l'aide de scotch. *Scotcher une lettre, un carton.*

Fig. et pop. Au participe passé, adjt. *Il est, il reste scotché toute la journée sur son canapé, il n'en bouge pas.*

SCOTIE n. f. XVI^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *scotia*, du grec *skotia*, de même sens et, proprement, « ténèbres, obscurité ».

ARCHIT. Moulure circulaire et concave dont la partie inférieure est plus saillante que la partie supérieure, généralement placée à la base d'une colonne, entre deux tores.

***SCOTISME** n. m. XVIII^e siècle. Dérivé de *scotiste*.

PHIL. Doctrine de Duns Scot et de ses partisans, qui affirme l'univocité du concept d'étant, commun à Dieu et aux hommes, et postule l'existence d'un principe antérieur à l'union de la matière et de la forme, assurant l'individuation des êtres singuliers (voir *Eccéité*). *Le scotisme*

est traditionnellement opposé au thomisme et au nominalisme. Selon le scotisme, l'Incarnation n'est pas une réponse au péché originel et la contrition n'est pas nécessaire à la rémission des péchés.

***SCOTISTE** adj. XVIII^e siècle. Tiré du nom de *Duns Scot* (vers 1266-1308), théologien et philosophe franciscain d'origine écossaise.

PHIL. Relatif au scotisme ; qui prône cette doctrine. Subst. *Un, une scotiste.*

***SCOTOME** n. m. XIX^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin chrétien *scotoma*, du grec *skotōma*, « vertige, éblouissement », lui-même dérivé de *skotoîn*, « couvrir de ténèbres, aveugler » et, au passif, « avoir des vertiges ».

PATHOL. Tache immobile correspondant à une lacune centrale ou périphérique du champ visuel, le plus souvent liée à une lésion partielle du nerf optique. *Scotome négatif*, qui n'est pas perçu par le patient, par opposition à *Scotome positif*, qui est perçu comme une tache colorée. *Scotome scintillant*, dans lequel le patient perçoit des lignes brisées scintillantes et qui est un signe de la migraine ophtalmique.

***SCOTOMISATION** n. f. XX^e siècle. Dérivé savant de *scotome*, sur le modèle de l'anglais des États-Unis *scotomization*.

PSYCHOL. PSYCHAN. Mécanisme de défense par lequel un sujet névrosé refuse involontairement de reconnaître l'existence d'une réalité pénible. *Freud préférerait parler de « déni de réalité » plutôt que de scotomisation.*

***SCOTOMISER** v. tr. XX^e siècle. Dérivé savant de *scotome*, sur le modèle de *scotomisation*.

PSYCHOL. PSYCHAN. Rare. Écarter involontairement une réalité, un fait pénible, les repousser hors du champ de la conscience. *Ce patient a scotomisé la mort de son père.*

***SCOTTISH** n. f. XIX^e siècle. Mot anglais, transcription de l'allemand *schottischer (Tanz)*, qui lui-même traduisait l'expression française « (danse) écossaise ».

Danse à quatre temps, proche de la polka, très en vogue dans les bals en France au milieu du XIX^e siècle, et qui se répandit ensuite dans divers pays d'Europe. *Enchaîner des scottishs.* Par méton. Musique sur laquelle on exécute cette danse.

***SCOTTISH-TERRIER** n. m. (pl. *Scottish-terriers*). XIX^e siècle. Emprunté de l'anglais *scottish terrier*, de même sens, lui-même composé de *scottish*, « écossais », et *terrier*, « chien terrier ».

Chien de petite taille mais puissant, au poil dru et long sur le ventre, les pattes et autour du museau, de couleur noire ou, plus rarement, blanche. *Les scottish-terriers sont aussi bons chasseurs qu'agréables animaux de compagnie.* (On trouve aussi *Scotch-terrier* ; on dit aussi *Terrier d'Écosse*.)

***SCOUBIDOU** n. m. XX^e siècle. Mot créé pour la musicalité de ses syllabes et fréquemment employé dans le scat.

Petit objet fait de fils en plastique colorés et tressés, que l'on peut confectionner soi-même. *Accrocher un scoubidou à son porte-clefs.*

***SCOUMOUNE** (*scou* se prononce *scou* ou *hcou*) n. f. XX^e siècle. Emprunté du corse *scomun* ou de l'italien *scomunica*, de même sens, l'un et l'autre issus du latin *excommunicare*, « excommunier ».

Argot. Malchance. *Il a la scoumoune.*

Titre célèbre : *La Scoumoune*, film de José Giovanni (1972).

***SCOUT, SCOUTE** n. XX^e siècle. Emprunté de l'anglais *scout*, « soldat éclaireur », puis « scout », lui-même emprunté de l'ancien français *escoute*, « personne qui espionne », déverbal de *écouter*, « écouter, espionner ».

Membre d'un mouvement de scoutisme. *Il est entré chez les scouts à neuf ans. « Toujours prêt » est la devise des scouts.* Adjt. *Un camp scout. La tenue scoute. La promesse scoute, voir Promesse.*

***SCOUTISME** n. m. XX^e siècle. Dérivé savant de *scout*.

Ensemble des mouvements laïcs ou confessionnels créés à la suite de celui que fonda en 1907 le général britannique Baden-Powell, afin de former les enfants, les adolescents à la vie en société en leur inculquant des principes moraux, des règles communes au cours de diverses activités exercées notamment en plein air. *Dans le scoutisme, chaque catégorie d'âge prend un nom particulier, tel que, chez les filles, les jeannettes et les guides.*

***SCRABBLE** (*bble* se prononce *ble* ou *beul*) n. m. XX^e siècle. Nom de marque déposée, lui-même tiré de l'anglais *scribble*, « gribouiller, écrire de manière incohérente ».

Jeu de société consistant à former sur une grille des mots à partir de sept jetons portant chacun une lettre et qu'on a préalablement tirés au hasard.

***SCRAMASAXE** (le deuxième *s* se prononce *ss*) n. m. XVI^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin médiéval *scramasaxus*, du francique *scrâmasahs*, de même sens, lui-même formé à l'aide de **scrâmo*, « couper, blesser », et *sahs*, « couteau ».

ARMES. Long couteau qu'utilisaient les guerriers francs. *Dans le tombeau du roi des Francs Saliens Childéric I^{er}, mis au jour en 1653, se trouvaient un trésor et diverses armes, dont un scramasaxe.*

***I. SCRATCH** n. m. XX^e siècle. Tiré de l'anglais *to scratch*, « griffer, égratigner, rayer ».

MUS. Effet sonore et rythmique que l'on obtient en modifiant manuellement la vitesse ou le sens de lecture d'un disque vinyle. *Le scratch est employé dans les musiques urbaines contemporaines.*

***II. SCRATCH** n. m. XX^e siècle. D'origine onomatopéique.

Fam. Système de fermeture constitué de deux bandes munies de fibres différentes qui, lorsqu'on les superpose, s'accrochent, se fixent l'une à l'autre. *Remettre le scratch de son coupe-vent. Des chaussures à scratches.*

***SCRIBAN** n. m. ou **SCRIBANNE** n. f. XVII^e siècle. Emprunté du moyen néerlandais *schrijfbank*, « pupitre » et, proprement, « banc pour écrire ».

ARTS DÉCORATIFS. Meuble d'origine flamande constitué, dans sa partie basse, d'une commode pourvue d'un abattant et servant de secrétaire et, dans sa partie haute, d'un rayonnage ou de tiroirs. *Scriban en acajou, en noyer. Le scriban connut un grand succès en France aux XVII^e et XVIII^e siècles.*

SCRIBE n. m. XIII^e siècle. Emprunté du latin *scriba*, « copiste, secrétaire, scribe » et, en latin chrétien, « docteur de la loi chez les juifs », lui-même dérivé de *scribere*, « écrire ».

1. ANTIQ. Celui qui était chargé, notamment dans l'Égypte ancienne, de transcrire ou de recopier à la main des textes officiels, religieux, juridiques, etc. *La statue du Scribe accroupi, au musée du Louvre. Certains scribes, à l'entrée des cités, officiaient comme écrivains publics.*

Par ext. Anciennt. Employé aux écritures. *La nouvelle de Melville « Bartleby » a pour personnage principal un scribe.*

2. ÉCRITURE SAINTE. Docteur qui étudie, interprète et enseigne la loi de Moïse. *Dans le Nouveau Testament, Jésus accuse les scribes et les pharisiens de formalisme et d'hypocrisie.*

***SCRIBOULLARD** n. m. XX^e siècle. Dérivé, par l'intermédiaire de l'ancien verbe *scribouiller*, « être employé aux écritures », puis « écrire sans talent », de *scribe*.

Fam. et péj. Employé aux écritures, notamment dans un bureau, dans une administration ; écrivain besogneux, médiocre (dans ce sens, on rencontre aussi *Scribouilleur*).

***I. SCRIPT** (*p* et *t* se font entendre) n. m. XIX^e siècle. Mot anglais, de même sens, lui-même abréviation de *subscription*, dans l'expression *subscription receipt*, « reçu de prêt ».

FINANCES. Document remis à un créancier, en particulier à un obligataire, par une collectivité débitrice, qui mentionne la partie de la dette qu'elle ne peut payer à échéance.

***II. SCRIPT** (*p* et *t* se font entendre) n. m. XX^e siècle. Mot anglais, signifiant « document écrit », lui-même emprunté du latin *scriptum*, de même sens, et participe passé substantivé de *scribere*, « écrire ».

1. Type d'écriture manuscrite dont les lettres, de forme simplifiée, sont détachées. *Écrire en script. En apposition. Des écritures script.*

2. CINÉMA. AUDIOVISUEL. Document détaillant le scénario séquence par séquence, plan par plan, avec les indications techniques nécessaires à la mise en scène (on dit aussi *Découpage*). *Le script constitue le document de référence de l'équipe de tournage. Le script d'une dramatique.*

***I. SCRIPTE** n. XX^e siècle. Francisation de l'anglais *script-girl*, de même sens, lui-même composé de *script*, « scénario », et *girl*, « jeune fille, jeune femme ».

CINÉMA. AUDIOVISUEL. Collaborateur, collaboratrice du réalisateur qui, lors du tournage, note ou photographie tout ce qui a de l'importance, notamment en vue d'assurer la continuité entre les plans et d'éviter les fautes de raccord, et qui, à partir des éléments consignés, rédige les rapports de tournage. *Dans la production cinématographique française, les scriptes sont souvent des femmes.* Par anal. *Le scripte, la scripte d'un journal télévisé.*

***II. SCRIPTE** n. f. XX^e siècle. Emprunté de l'anglais *script*, « document écrit », lui-même emprunté du latin *scriptum*, de même sens, et participe passé substantivé de *scribere*, « écrire ».

TYPOGR. Caractère appartenant à une famille imitant l'écriture manuscrite cursive. *La première scripte, gravée par Robert Granjon au XVI^e siècle, est connue sous le nom de « lettre » ou « caractère de civilité ».*

***SCRIPTEUR, -TRICE** n. XIV^e siècle. Emprunté du latin *scriptor*, « secrétaire, rédacteur, écrivain », lui-même dérivé de *scribere*, « écrire ».

1. N. m. Anciennt. Officier de la chancellerie de Rome chargé de rédiger les bulles pontificales.

2. N. LINGUIST. Émetteur d'un message écrit.

***SCRIPTORIUM** (*um* se prononce *ome*) n. m. XIX^e siècle. Mot du latin médiéval, de même sens, lui-même dérivé de *scribere*, « écrire ».

Au Moyen Âge, atelier de copistes et d'enlumineurs, le plus souvent attaché à un établissement religieux tel qu'un monastère, une collégiale, une église cathédrale ; par méton., l'école de copistes et d'enlumineurs travaillant dans cet atelier. *L'un des plus anciens scriptoria, fondé au VI^e siècle, est celui de l'abbaye du mont Cassin, près de Naples. Avec l'essor urbain se développèrent à l'époque romane des scriptoria royaux ou impériaux où travaillaient des laïcs. Charlemagne confia au théologien anglais Alcuin la charge de l'abbaye de Saint-Martin de Tours et de son riche scriptorium.*

(On trouve aussi le pluriel *Scriptoria*.)

SCRIPTURAIRE adj. XVIII^e siècle. Dérivé savant du latin *scriptura*, « écriture », lui-même dérivé de *scribere*, « écrire ».

1. RELIG. Relatif à l'Écriture sainte. *La tradition médiévale de l'exégèse scripturaire.*

2. Syn. rare de *Scriptural*.

***SCRIPTURAL, -ALE** adj. (pl. *Scripturaux, -ales*). XIX^e siècle. Emprunté du latin chrétien *scripturalis*, « qui se rapporte à l'Écriture sainte », lui-même dérivé de *scriptura*, « écriture » et, en latin chrétien, « l'Écriture sainte, la Bible ».

Relatif à l'écriture (on dit aussi, plus rarement, *Scripturaire*).

Surtout dans la locution *Monnaie scripturale*, monnaie immatérielle que l'on transfère de compte à compte par un jeu d'écritures (on dit aussi *Monnaie de banque*).

SCROFULAIRE n. f. XIII^e siècle. Emprunté du latin médiéval *scrofularia*, de même sens, lui-même dérivé de *scrofulae*, « écrouelles, scrofules », parce que cette plante servait autrefois à guérir cette maladie.

BOT. Genre de plantes vivaces présentes dans l'hémisphère Nord, à petites fleurs pourpres, brunâtres ou verdâtres, généralement fétides et à tige quadrangulaire. *La scrofulaire noueuse croît dans les lieux humides et ombragés.*

***SCROFULARIACÉES** n. f. pl. XIX^e siècle. Dérivé de *scrofulaire*.

BOT. Famille de plantes herbacées ou, plus rarement, arbustives, aux fleurs généralement tubulaires et irrégulières. *La scrofulaire, le muflier, la cymbalaire, la digitale font partie des Scrofulariacées.* Au sing. *Une scrofulariacée.*

SCROFULE n. f. XIV^e siècle. Emprunté du latin *scrofulae*, « écrouelles », lui-même dérivé de *scrofa*, « truie », les porcs étant souvent touchés par cette maladie.

PATHOL. Vieilli. Au pluriel. Nom que l'on donnait à l'affection chronique des ganglions lymphatiques du cou, d'origine tuberculeuse (on disait aussi *Écrouelles* ou *Humeurs froides*). *Les scrofules sont une adénopathie cervicale provoquée par une infection bactérienne.*

Désignait aussi parfois, au singulier, une altération de la peau et des muqueuses, d'étiologie imprécise.

SCROFULEUX, -EUSE adj. XVI^e siècle. Dérivé de *scrofulae*.

PATHOL. Vieilli. Relatif aux scrofules ; qui est atteint de scrofules. *Tumeur scrofuleuse. Un enfant scrofuleux.* Subst. *On attribuait au roi de France le pouvoir de guérir les scrofuleux en les touchant.*

***SCROGNEUGNEU** interj. et n. m. XIX^e siècle. Altération euphémistique de *sacré nom de Dieu* !

1. Interj. Juron plaisant servant à marquer sa contrariété, son mécontentement, son agacement.

2. N. m. Vieux grognon, bougon.

SCROTAL, -ALE adj. (pl. *Scrotaux, -ales*). XX^e siècle. Dérivé de *scrotum*.

ANAT. Qui a rapport au scrotum. *Ligaments scrotaux. Hernie scrotale.*

SCROTUM (*um* se prononce *ome*) n. m. XVI^e siècle. Emprunté du latin *scrotum*, de même sens.

ANAT. Enveloppe cutanée fine qui entoure les testicules (on dit aussi, au pluriel, *Bourses*).

***SCRUB** (*u* se prononce *eu*) n. m. XIX^e siècle. Mot anglais, qui désigne une étendue couverte de buissons et de petits arbres.

GÉOGR. Formation végétale des milieux semi-arides, composée de broussailles et d'arbres épars, tels que les acacias ou les eucalyptus. *Les scrubs d'Australie.*

I. SCRUPULE n. m. XIV^e siècle. Emprunté du latin *scrupulus*, « petite pierre pointue » et, au figuré, « sentiment d'inquiétude, souci, scrupule », lui-même dérivé de *scrupus*, « pierre pointue ».

1. Sentiment qui trouble la conscience d'un individu avant qu'il agisse et le fait hésiter, douter. *Quel scrupule vous retient ? Taire quelque chose par scrupule. Avoir un scrupule, des scrupules. Lever les derniers scrupules chez quelqu'un. Les scrupules ne l'embarrassent pas. Un individu sans scrupules ou sans scrupule, sans aucun scrupule. Agir sans scrupule.*

Loc. *Se faire scrupule de, avoir scrupule à, s'interroger, par honnêteté, par délicatesse à l'égard d'autrui, sur la conduite à tenir. Je me fais scrupule de lui demander ce service. Il a scrupule à la déranger.*

2. Grande exactitude dans l'accomplissement d'une action. *Il est consciencieux jusqu'au scrupule.* Se dit notamment du soin extrême que l'on apporte à un ouvrage de l'esprit. *Elle corrige les épreuves de son roman avec beaucoup de scrupule.*

***II. SCRUPULE** n. m. XIII^e siècle. Emprunté du latin *scrupulus*, « petite pierre pointue », qui a ensuite désigné une unité de mesure ou une petite fraction dans divers domaines.

1. MÉTROLOGIE. Ancienne unité de poids qui représentait un vingt-quatrième de l'once. *A Rome, le scrupule valait environ 1,13 gramme. Autrefois, en France, les apothicaires se servaient du scrupule.*

2. ANTIQ. ROM. Petite pièce de monnaie en or, dont la valeur a varié selon les époques.

SCRUPULEUSEMENT adv. XIV^e siècle. Dérivé de *scrupuleux*.

1. Avec conscience et sens moral. *Agir scrupuleusement. Il remplit scrupuleusement les devoirs de sa fonction.*

2. Avec une grande exactitude, avec minutie, rigueur. *Il a tout examiné scrupuleusement. Suivre scrupuleusement un mode d'emploi.*

SCRUPULEUX, -EUSE adj. XIV^e siècle. Dérivé de *scrupule I*, sur le modèle du latin *scrupulosus*, « rocailleux, âpre » et, au figuré, « minutieux, vétilleux ».

1. Qui fait preuve de scrupule, interroge sa conscience avant d'agir. *Il se montre très scrupuleux en affaires.* Par

méton. *Avec une honnêteté scrupuleuse. User de moyens peu scrupuleux pour arriver à ses fins.*

2. Qui agit avec rigueur, exactitude ; qui fait montre de minutie, d'un grand soin dans la réalisation d'un ouvrage de l'esprit. *Cet arbitre est scrupuleux dans l'application du règlement. Il se montre toujours scrupuleux dans ses recherches.* Par méton. *Un travail scrupuleux.*

SCRUTATEUR, -TRICE n. et adj. XVI^e siècle. Emprunté du latin *scrutator*, « celui qui fouille, qui recherche », lui-même dérivé de *scrutum*, supin de *scrutari*, « fouiller, explorer », puis « chercher ».

1. N. 1. N. m. Celui, celle qui scrute (vieilli). *Dieu est le scrutateur des cœurs.*

2. N. Personne chargée du dépouillement d'un scrutin. *Les scrutateurs d'un bureau de vote.* En apposition. *Lors de l'élection des papes, les cardinaux scrutateurs sont tirés au sort.*

Titre célèbre : *La Journée d'un scrutateur*, d'Italo Calvino (1963).

II. Adj. Qui examine avec la plus grande attention pour discerner ce qui est caché. Surtout par méton. *Des regards scrutateurs. Un œil scrutateur.*

SCRUTER v. tr. XVI^e siècle. Emprunté du latin *scrutari*, « fouiller, explorer », puis « chercher », lui-même dérivé de *scruta*, « hardes, défroques », parce que ce verbe s'est d'abord employé à propos des chiffonniers qui fouillaient les tas de vieux vêtements.

Examiner, étudier une chose de façon à la pénétrer, la comprendre parfaitement. *Scruter les merveilles de la nature. Scruter la pensée, la conduite, les intentions de quelqu'un. Scruter sa conscience.*

Par ext. Regarder quelque chose avec la plus grande attention, pour y discerner ce qui est caché, difficile à percevoir. *Scruter l'horizon. Il scrutait le visage de son adversaire avec anxiété.*

SCRUTIN n. m. XIII^e siècle, *crutine* ; XIV^e siècle, *escrutine* ; XV^e siècle, *scrutin*. Emprunté du latin *scrutinum*, « action de fouiller, de rechercher ; enquête » et, en latin médiéval, « vote, scrutin », lui-même dérivé de *scrutum*, supin de *scrutari*, « fouiller, explorer », puis « chercher ».

Ensemble des opérations qui permettent à une assemblée, à une collectivité d'exprimer son opinion ou de choisir ses représentants au moyen du vote ; désigne aussi le vote lui-même. *Choisir un député, un délégué de classe par voie de scrutin. L'heure d'ouverture, de clôture d'un scrutin. Le scrutin a été annulé pour irrégularité. Les deux tours de scrutin d'une élection ou, ellipt., les deux tours d'une élection. Scrutin de ballottage, voir Ballottage. Scrutin public, où le suffrage de chacun est connu, par opposition à Scrutin secret, où il reste secret. Un groupe de conseillers municipaux a demandé un vote au scrutin public à main levée.* Désigne, par métonymie, l'ensemble des bulletins de vote ou le résultat du vote (surtout dans des locutions). *Dépouiller un scrutin. La proclamation d'un scrutin.*

Spécialt. *Mode de scrutin* ou, simplement, *scrutin*, ensemble des règles d'organisation propres à chaque type d'élection. *Scrutin individuel* ou *uninominal*, dans lequel les électeurs votent pour un seul candidat, par opposition à *Scrutin de liste*, où les électeurs notent, chacun sur son bulletin, autant de noms qu'il y a de candidats à élire, ou choisissent entre des listes déjà constituées qu'ils peuvent, dans certains cas, modifier à leur convenance. *Scrutin proportionnel*, dans lequel le nombre d'élus de chaque liste est calculé en fonction du nombre de voix exprimées en sa faveur, par opposition à *Scrutin majoritaire*, dans lequel

un candidat est élu dès lors qu'il obtient la majorité des suffrages exprimés. Anciennet. *Scrutin d'arrondissement*, dans lequel chaque arrondissement correspondait à une circonscription élisant un seul député.

SCULPTER (*p* ne se prononce pas) v. tr. XIV^e siècle. Tiré, avec influence de *sculpteur*, de l'ancien verbe *sculper*, « graver, tailler », emprunté du latin *sculper*, « sculpter », lui-même dérivé de *scalpere*, « gratter », puis « graver, tailler, inciser ».

1. Façonner une œuvre, en particulier une figure, ou un ornement par la taille d'un matériau dur. *Sculpter un nu. Sculpter un satyre, un Amour, un animal mythologique. À Petra, les façades des tombeaux antiques sont sculptées à même la roche. Sculpter des draperies sur une statue. Sculpter une frise dans le marbre. Sculpter des fleurs, des arabesques sur les pieds d'un meuble. Sculpter au burin, à la gradine, à la gouge. Sculpter dans la masse, exécuter une pièce en partant d'un seul bloc de matière. Au participe passé, adjt. La proue de ce navire porte une sirène sculptée. L'œuvre sculptée de Michel-Ange.*

Par ext. Réaliser une œuvre en trois dimensions grâce à diverses techniques. *Sculpter dans l'argile, dans le plâtre le modèle d'une statue. Au participe passé, adjt. « La Forêt » est un groupe sculpté d'Alberto Giacometti.*

Absolt. *Cet artiste peint et sculpte.*

2. Par méton. Tailler un matériau dur pour lui donner une forme, ou un meuble, un élément architectural, etc. pour l'orner de motifs en creux ou en relief. *Ce bloc de pierre a été épannelé pour être sculpté. Sculpter le bois, le métal. Sculpter une agate pour en faire un camée. Sculpter un chapiteau de feuilles d'acanthé. Au participe passé, adjt. Des stalles de chêne sculpté.*

Par ext. *Sculpter une citrouille évidée.*

Par anal. *L'érosion a sculpté ces falaises. Un corps sculpté par des exercices de musculation.*

SCULPTEUR (*p* ne se prononce pas) n. m. XIV^e siècle. Emprunté du latin *sculptor*, de même sens, lui-même dérivé de *sculptum*, supin de *sculper*, « sculpter ».

Artiste qui façonne un matériau dur et, par ext., réalise des œuvres en trois dimensions par modelage, assemblage, etc. *L'atelier d'un sculpteur. La Vénus de Milo a été attribuée à tort au sculpteur Praxitèle. Un sculpteur sur marbre, sur bois. Ce sculpteur crée des œuvres en métal repoussé. En apposition. Un artiste sculpteur. Camille Claudel, Germaine Richier étaient des femmes sculpteurs.*

(On rencontre parfois le féminin *Sculptrice*.)

SCULPTURAL, -ALE (*p* ne se prononce pas) adj. (pl. *Sculpturaux, -ales*). XVIII^e siècle. Dérivé de *sculpture*.

1. Rare. Relatif à la sculpture. *L'art sculptural.*

2. Qui est digne d'être reproduit par la sculpture ; qui, par la régularité, la beauté de ses formes ou de ses traits, évoque une statue classique. *Cette femme est sculpturale. Un corps, un visage sculptural. Dans les régimes totalitaires, l'art privilégie le type sculptural.* Par méton. *Une pose sculpturale.*

SCULPTURE (*p* ne se prononce pas) n. f. XIV^e siècle, au sens d'« entaille » ; XVI^e siècle, au sens actuel. Emprunté du latin *sculptura*, « travail de sculpture, gravure sur pierre », lui-même dérivé de *sculptum*, supin de *sculper*, « sculpter ».

1. Action de sculpter, de façonner une œuvre ou un ornement par la taille d'un matériau dur et, par ext., de réaliser une œuvre d'art en trois dimensions grâce à diverses techniques ; art du sculpteur. *La sculpture d'un buste dans un bloc de marbre, d'un visage dans du bois. La sculpture d'un bas-relief. Sculpture sur pierre, sur ivoire.*

Sculpture au ciseau. Michel-Ange préférait la sculpture par retrait à la sculpture par ajout. La sculpture d'une statue par moulage, par compression de matériaux. L'Académie royale de peinture et de sculpture fut fondée en 1648. La sculpture fait partie des quatre arts plastiques. La sculpture baroque, classique, contemporaine. Sculpture figurative, abstraite.

Par méton. *La sculpture de la pierre, de la corne.*

2. Œuvre réalisée par un sculpteur ; ornement sculpté sur un meuble, un élément architectural, etc. *La Vénus de Willendorf est une sculpture préhistorique en calcaire. Une sculpture antique. Sculpture en marbre, en bronze. Sculpture en ronde bosse. Les premières sculptures de Niki de Saint-Phalle sont faites d'une structure métallique recouverte de tissu, de plâtre ou de papier mâché. Les sculptures mobiles d'Alexandre Calder. Les sculptures d'un fût de colonne, d'une console Louis XV.*

Par ext. *Des sculptures de glace, de sable.*

3. TECHN. Ensemble des entailles et des sillons creusés dans la bande de roulement d'un pneu ; par méton., chacune de ces entailles ou chacun de ces sillons. *Les sculptures d'un pneu neige.*

***SCUTELLAIRE** n. f. XIX^e siècle. Emprunté du latin scientifique *scutellaria*, de même sens, lui-même dérivé, par l'intermédiaire de *scutella*, « petite coupe », de *scutra*, « chaudron ».

BOT. Genre de plantes herbacées de la famille des Labiées, dont de nombreuses espèces portent des fleurs bleu-mauve. *La scutellaire casquée est connue pour ses propriétés sédatives. Scutellaire des Alpes. Scutellaire du Costa Rica.*

***SCUTIFORME** adj. XVI^e siècle. Composé de *scuti-*, tiré du latin *scutum*, « bouclier », et de *forme*.

Didact. Qui a la forme plate et ovoïde d'un bouclier. *Le cartilage thyroïde est parfois appelé cartilage scutiforme. Le labelle scutiforme des orchidées.*

***SCUTUM** (*um* se prononce *ome*) n. m. XVIII^e siècle. Mot latin, de même sens.

ANTIQ. ROM. Long bouclier rectangulaire porté par les légionnaires.

SCYLLA n. m. Date incertaine. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *Scylla*, du grec *Skulla*, de même sens, lui-même dérivé de *skulax*, « jeune chien », ou de *skullein*, « déchirer, écorcher ».

Nom donné dans l'Antiquité à un écueil situé sur la côte, en Calabre, vis-à-vis d'un gouffre appelé Charybde. Ne s'emploie que dans la locution figurée *Tomber de Charybde en Scylla*, n'échapper à un mal que pour tomber dans un autre, pire.

***SCYPHOZOAIRES** n. m. pl. XX^e siècle. Composé de *scypho-*, tiré du grec *skuphos*, « coupe », et de *-zoaires*, tiré du grec *zôon*, « être vivant, animal ».

ZOOL. Classe de cnidaires qui se présentent essentiellement sous une forme pélagique, et qui sont dépourvus de vélum. *Les Scyphozoaires sont couramment appelés méduses. Au sing. Un scyphozoaire.*

***SCYTHE** adj. XV^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *Scythia*, « Scythie », du grec *Skuthês*, de même sens.

Relatif aux populations nomades antiques qui habitaient la Scythie, contrée correspondant à une partie

de l'Ukraine et du Sud de la Russie d'aujourd'hui (on dit aussi parfois *Scythique*). *L'armée scythe était renommée pour l'adresse de ses archers. L'orfèvrerie scythe.*

Subst. Un, une *Scythe*, une personne appartenant à une de ces populations. LINGUIST. *Le scythe*, la langue parlée par ces populations. *Le scythe fait partie des langues iraniennes.*

***SCYTHIQUE** adj. XVI^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *Scythicus*, « des Scythes », du grec *Skuthikos*, de même sens.

Relatif aux populations nomades antiques qui habitaient la Scythie, contrée correspondant à une partie de l'Ukraine et du Sud de la Russie d'aujourd'hui (on dit plutôt *Scythe*).

SE pr. pers. IX^e siècle. Issu du latin *se*, « soi ».

Forme atone du pronom personnel réfléchi de la troisième personne du singulier et du pluriel, aux deux genres. Le *e* s'élide devant une voyelle ou un *h* muet, comme dans « *Il s'habitue et ne s'étonne de rien* ».

I. *Se* est complément d'objet. Quand *se* est complément d'objet direct, il entraîne l'accord du participe passé ; quand *se* est complément d'objet indirect, le participe passé ne s'accorde qu'avec un complément d'objet direct antéposé. **1.** Dans un verbe pronominal à sens réfléchi. *Se dominer. Se permettre. Se donner du temps. Elle s'est lavée ce matin. Elle s'est lavé les mains. L'augmentation qu'il s'est octroyée. Elle s'est admirée dans la glace avant de sortir. Ils se sont perdus. Il s'imagine toujours être le meilleur. Il ne veut pas admettre la réalité et se ment à lui-même. Ils se sont fait gronder. Elle s'est laissée ou laissé fléchir.*

2. Dans un verbe pronominal à sens réciproque. *Ces deux hommes se respectent. Ces amis se soutiennent, se soutiennent les uns les autres. Ils se sont battus puis réconciliés. Ils refusent de se parler. Ils se sont rencontrés mais ne se sont pas plu.*

3. Dans un verbe pronominal exprimant la succession. *Les jours se suivent.*

II. *Se* fait partie intégrante du groupe verbal et n'a pas de fonction autonome. L'accord du participe passé se fait avec le sujet, sauf pour le verbe *S'arroger*. **1.** Dans un verbe essentiellement pronominal. *S'ébattre. S'enfuir. Se méfier. Se souvenir. Elle s'est ingéniée à lui venir en aide. Ils se sont arrogé une augmentation.*

2. Dans l'emploi pronominal de verbes ayant par ailleurs une forme transitive ou intransitive, mais avec un sens différent. *Elle s'est aperçue de son erreur. Ils ne se sont doutés de rien. Il sait se servir d'une perceuse. Une chose étrange s'est produite ou, impers., il s'est produit une chose étrange.*

3. Dans un verbe pronominal à sens passif. *Ce livre se vendra bien. Cette maison s'est construite en très peu de temps. Ce poisson peut se manger cru. Beaucoup d'absurdités se racontent à son propos ou, impers., il se raconte beaucoup d'absurdités à son propos.*

4. Fam. Avec un verbe non pronominal, souligne l'implication que le sujet a vis-à-vis de l'action. *Il est allé se prendre un café. Se prendre une gifle.*

***SEABORGIUM** (se prononce *siborgiome* ou *siborgiome*) n. m. XX^e siècle. Tiré du nom du physicien américain *Glenn T. Seaborg* (1912-1999).

CHIM. Élément radioactif artificiel (symb. *Sg* ; n° at. 106). *Le seaborgium est un élément transurannique.*

***SEA-LINE** (se prononce *silaine*) n. m. (pl. *Sea-lines*). XX^e siècle. Emprunté de l'anglais *sea line*, de même sens, lui-même composé de *sea*, « mer », et *line*, pris au sens de *pipeline*, « pipeline ».

TECHN. Conduite sous-marine reliant la terre à un poste d'amarrage en mer, qui permet de charger des hydrocarbures à bord d'un pétrolier ou de les en décharger sans que celui-ci ait besoin d'accoster. *Le sea-line du port de Sète*.

SÉANCE n. f. XIII^e siècle, dans l'expression *en se seance*, « à son gré » ; XIV^e siècle, au sens actuel. Dérivé de *séant*, participe présent de *seoir*, lui-même issu du latin *sedere*, « être assis, siéger » et, en latin médiéval, « convenir ».

1. Le fait de siéger dans une assemblée, une compagnie. Ne s'emploie plus guère que dans des locutions. *Avoir droit de séance* ou, ellipt., *avoir séance*. *Sous l'Ancien Régime, les pairs bourgeois avaient séance au Parlement. Avoir séance et voix délibérative dans une assemblée. Prendre séance. Ce député n'a pas pris séance aujourd'hui. Victor Hugo prit séance à l'Académie française le 10 juin 1841, il y siégea pour la première fois.*

2. Réunion des membres d'un corps constitué, d'une assemblée. *Une séance du Sénat, du Conseil constitutionnel. Séance ordinaire, extraordinaire. Tenir séance. Entrer en séance. Sortir de séance. Suspendre la séance. Un compte rendu, un procès-verbal de séance. La salle des séances. Directeur, secrétaire de séance. Une séance publique, privée. La séance publique annuelle de l'Académie française. « La séance est ouverte », « La séance est levée », déclarations par lesquelles le président annonce que la réunion commence, qu'elle est terminée.*

Loc. et expr. *Séance tenante*, pendant qu'elle a lieu et, fig., sur-le-champ. *On vota séance tenante. Admettre quelqu'un aux honneurs de la séance*, l'y inviter à titre exceptionnel pour l'honorer.

3. Laps de temps que l'on consacre, seul ou à plusieurs, à une activité, une occupation donnée ; cette activité, cette occupation elle-même. *Ces étudiants ont prévu une séance de révision. Prescrire vingt séances de rééducation à un patient. Victor Hugo organisait des séances de spiritisme à Jersey. Séance de pose*, pendant laquelle une personne sert de modèle à un peintre, un sculpteur, un photographe.

Spécialt. Moment pendant lequel se déroule un spectacle, une représentation ; ce spectacle, cette représentation. *Une séance musicale. Séance de cinéma* ou, simplement, *séance*. *Jusque dans les années 1950, les séances de cinéma comportaient le plus souvent un grand film précédé des actualités, d'un documentaire ou d'un court métrage. La séance commence à 16 heures et le film à 16 heures 20. Ce cinéma donne quatre séances dans la journée. Une séance privée.*

Par ext. Fam. *Son lapsus a provoqué une belle séance de fou rire dans la classe.*

SÉANT, -ANTE adj. et n. XI^e siècle. Participe présent de *seoir*, lui-même issu du latin *sedere*, « être assis, siéger » et, en latin médiéval, « convenir ».

1. Adj. Qui sied ; décent, convenable. *Votre conduite n'est pas séante à une personne de votre âge. Impers. Il aurait été séant d'agir ainsi. Il ne serait pas séant qu'on vous voie en telle compagnie.*

2. N. m. Désigne la partie du corps sur laquelle on s'assoit, les fesses. Ne s'emploie qu'avec l'adjectif possessif. *Se dresser sur son séant.*

SEAU n. m. XII^e siècle. Issu du latin tardif **sitellus*, altération de *sitella*, « urne », variante de *situla*, « urne ; seau ».

Récipient souvent cylindrique et muni d'une anse, qui sert à recueillir, à contenir ou à transporter un liquide, une matière en poudre ou en morceaux, etc. *Un seau en bois, en métal. Jouer sur la plage avec une pelle et un seau. Quand Jean Valjean rencontra Cosette, il l'aida à porter son seau. Seau à lait. Seau à charbon. Seau à glace, à champagne*, qui sert à rafraîchir le vin. *Seau de toilette* ou *seau hygiénique*, muni d'un couvercle et réservé aux besoins naturels.

Par méton. Le contenu de ce récipient. *La vache a bu tout un seau d'eau. Acheter un seau de charbon.*

Expr. *Pleuvoir à seaux, à pleins seaux*, très fort, très dru.

***SEAU-POMPE** n. m. (pl. *Seaux-pompes*). XX^e siècle. Composé de *seau* et de *pompe II*.

Appareil constitué d'un réservoir d'eau cylindrique et d'une pompe, destiné à maîtriser les incendies de faible ampleur. *Des pompiers équipés de seaux-pompes.*

SÉBACÉ, -ÉE adj. XVIII^e siècle. Emprunté du latin médiéval *sebaceus*, « de suif », lui-même dérivé de *sebum*, « suif, graisse ».

PHYSIOL. Qui est formé de sébum ; qui se rapporte au sébum. *Un kyste, un adénome sébacé. La sécrétion sébacée du castor est appelée castoréum. Glande sébacée*, glande qui sécrète le sébum et s'ouvre le plus souvent dans le follicule pileux. *Les glandes sébacées sont situées dans les couches superficielles du derme.*

***SÉBASTE** n. m. XIX^e siècle. D'origine inconnue.

ZOOL. Genre de poissons téléostéens aux nageoires épineuses, ressemblant à la rascasse mais vivant dans des eaux plus profondes. *Grand sébaste. Sébaste du Nord. La chair du sébaste est ferme et savoureuse.*

SÉBESTE n. m. XVI^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin médiéval *sebesten*, de l'arabe *sibistan*, de même sens.

BOT. Fruit comestible du sébestier. *Le sébeste sert à fabriquer des colles.*

SÉBESTIER n. m. XVI^e siècle. Dérivé de *sebeste*.

BOT. Genre d'arbres dicotylédones aux grandes fleurs rouges, jaunes ou blanches, poussant dans les régions tropicales et subtropicales. *L'espèce de sébestier qui croît en Égypte porte un fruit semblable à une petite prune.*

SÉBILE n. f. XV^e siècle. D'origine incertaine.

Petit récipient rond et creux, souvent de bois, destiné à divers usages. *Un mendiant tendant sa sébile. « Ceux qui viennent à la porte du ministère avec une sébile dans une main et un cocktail Molotov dans l'autre devront choisir », célèbre phrase prononcée par l'académicien Maurice Druon alors qu'il était ministre de la Culture.*

***SEBKHA** (e se prononce è) n. f. XIX^e siècle. Emprunté de l'arabe *sabkha*, de même sens.

GÉOGR. Dépression fermée recouverte d'efflorescences salines et périodiquement inondée par des eaux de crue ou les remontées d'une nappe phréatique, que l'on rencontre dans les régions désertiques. *La grande sebkha d'Oran.*

(On écrit aussi *Sebka*.)

SÉBORRHÉE n. f. XIX^e siècle. Composé de *sébo-*, tiré de *sebum*, et de *-rrhée*, tiré du grec *rheîn*, « couler ».

PATHOL. Augmentation anormale de la sécrétion sébacée. *La séborrhée favorise l'apparition de l'acné. Séborrhée du cuir chevelu.*

***SÉBORRHÉIQUE** adj. xx^e siècle. Dérivé de *séborrhée*.

PATHOL. Relatif à la séborrhée ; affecté de séborrhée. *Dermite séborrhéique. Une peau séborrhéique.*

***SÉBUM** (*um* se prononce *ome*) n. m. xviii^e siècle. Emprunté du latin *sebum*, « suif, graisse ».

PHYSIOL. Substance grasse élaborée et sécrétée par les glandes sébacées, qui protège la peau de l'humidité et de la sécheresse, et empêche certains microbes de pénétrer dans le corps.

SEC, SÈCHE adj. x^e siècle. Issu du latin *siccus*, « qui a soif », puis « sec, sans humidité » et, au figuré, « froid, indifférent ».

1. Qui n'est pas ou plus mouillé, n'est pas imbibé de liquide ; dépourvu d'humidité, qui a perdu son humidité. *Il a fait beau, les chemins sont secs. Plier du linge sec. Du bois sec. Des feuilles sèches. Avoir la peau sèche, les yeux secs, insuffisamment hydratés. L'inquiétude lui donnait la bouche, la gorge sèche.* Par méton. *Nourrice sèche* (anciennt.), qui élevait un enfant sans l'allaiter (par opposition à *Nourrice au sein*).

Spécialt. Qui a été séché, déshydraté, notamment pour être conservé. *Du fourrage sec* ou, ellipt. et subst., *du sec. Des figues sèches, des raisins secs. Légumes secs*, nom donné à certaines graines de légumineuses comestibles que l'on a laissées sécher. *Saucisse sèche*, voir *Saucisse. Fromage sec*. Par ext. *Biscuit, gâteau, petit four sec*, qui peut se garder longtemps.

Dans des domaines spécialisés. BOT. *Fruit sec*, dont le péricarpe est très pauvre en eau. *Le gland, la noisette sont des fruits secs. Martin-sec*, voir ce mot. – COMMERCE. *Marchandises sèches*, ne se présentant pas sous une forme liquide. – TECHN. *Matière sèche*, produit résultant de la déshydratation complète d'une matière organique. *La matière sèche d'un tubercule de pomme de terre est essentiellement constituée d'amidon.* – GÉOGR. Se dit d'une formation végétale rase ou de faible hauteur, qui pousse sur un sol pauvre en eau et en éléments nutritifs. *Prairie, pelouse sèche. La pampa sèche de l'Argentine.*

Loc. et expr. *Arbre sec*, arbre mort. *L'arbre sec, qui symbolisait au Moyen Âge le passage d'un monde à un autre, a aussi désigné un gibet. À pied sec* ou *à pieds secs*, sans se mouiller les pieds. *Traverser un gué à pied sec. Ne pas avoir* ou *Ne plus avoir un poil de sec* (fam.), être trempé de pluie, ou être en sueur sous l'effet de la peur et, par ext., être terrorisé. Fig. *D'un ail sec*, sans s'affliger, sans montrer d'émotion. *Fruit sec*, se dit d'un individu prometteur qui a renoncé à ses aspirations, à son idéal. *Le premier titre de « L'Éducation sentimentale » était « Les Fruits secs ».* Fam. *Avoir le gosier sec, avoir soif.*

Subst., dans la loc. adv. *Au sec*, hors de l'eau (on dit aussi, parfois, *À sec*) ; à l'abri de l'eau, de l'humidité. *Mettre un bateau au sec. Vous devriez rester au sec jusqu'à la fin de l'averse. Gardez ces produits bien au sec.*

2. Qui se caractérise par l'absence de précipitations ou une faible humidité de l'air. *Il faisait un beau temps sec. Un climat chaud et sec. Une chaleur sèche. Un été, un hiver sec. La saison sèche.* Par méton. *Une région, une zone sèche.*

3. Qui ne contient pas ou plus d'eau, qui a été vidé. *Vallée sèche*, dont le cours d'eau qui l'avait creusée s'est tari (on dit aussi *Vallée morte*). *Cale sèche*, bassin que l'on peut vider pour y construire, réparer, caréner un navire (on dit aussi *Cale, Bassin* ou *Forme de radoub*). Par méton. *Panne sèche* (fam.), arrêté du moteur d'un véhicule dont le réservoir ne contient plus du tout de carburant (on dit aussi, dans la langue courante, *Panne d'essence*).

Loc. et expr. *Faire cul sec*, boire son verre d'un trait. Fig. *Être, rester sec*, ne pas savoir quoi dire, être embarrassé pour répondre.

Subst., dans la loc. adj. et adv. *À sec*, sans eau. *Une rivière, un torrent à sec. Mettre un réservoir, un étang à sec*, ôter le liquide, l'eau qu'il contient. Fig. *Être à sec* (fam.), être dépourvu d'argent. *Je suis à sec. Son compte en banque est à sec.*

4. Qui n'est pas accompagné d'eau, de liquide. *Boire un whisky sec*, sans eau ni glaçons. *Régime sec* (fam.), dans lequel toutes les boissons alcoolisées sont interdites. PATHOL. Se dit d'une maladie, d'une affection, d'un symptôme auxquels ne sont pas associés d'écoulement, de sécrétion. *Gangrène sèche. Hémorroïdes sèches. Une toux sèche. Pleurésie sèche*, voir *Pleurésie*.

Par ext. Se dit des dispositifs, des techniques qui ne nécessitent pas l'utilisation d'un liquide, par opposition à ceux qui la requièrent. *Des toilettes sèches. Douve sèche*, fossé sans eau qui entoure un bâtiment. *Étuve sèche*, qui est réchauffée par un courant d'air chaud, et non par de la vapeur d'eau. *Distillation sèche*, voir *Distillation. Culture sèche*, qui ne recourt pas à l'irrigation. *Pile sèche*, voir *Pile I. Pointe sèche*, pointe dont se servent les graveurs pour tracer des traits fins et délicats directement sur le cuivre nu ; par méton., estampe ainsi obtenue. *La technique de la pointe sèche s'oppose à l'eau-forte, où le métal est attaqué par un acide.* Subst., dans la loc. adj. ou adv. *À sec*, sans utiliser d'eau ni de vapeur d'eau. *Un nettoyage à sec. Salaison à sec. Maçonnerie à sec*, maçonnerie où les pierres sont ajustées les unes aux autres sans ciment ni mortier (on dit aussi *Maçonnerie en pierres sèches*). *Liaison à sec, poser à sec*, voir *Liaison, Poser*.

Fig. Qui se présente sans complément, sans l'accompagnement que l'on pourrait attendre. *Un licenciement sec. Perte sèche*, qui n'est compensée par aucun bénéfice. Expr. *Mettre quelqu'un au pain sec*, ne le nourrir qu'avec du pain, en guise de punition. *L'héroïne des « Malheurs de Sophie » est constamment mise au pain sec. Être au pain sec et à l'eau*, être réduit, contraint à une nourriture très frugale.

Spécialt. MUS. *Guitare sèche*, qui n'est pas équipée d'un amplificateur électrique, par opposition à *Guitare électrique*. – TECHN. *Compas à pointes sèches*, compas dont la seconde branche est, comme la première, terminée par une pointe, et non par un crayon. – JEUX DE CARTES. Se dit d'une carte qui, dans le jeu que l'on a en main, est seule de sa couleur. *Avoir un atout sec. Sec* s'emploie aussi adverbiallement dans la locution *En cinq sec*, en une seule manche de cinq points (vieilli) ; fig., rapidement, très vite. *Jouer une partie d'écarté en cinq sec. Régler une affaire en cinq sec.* – MARINE. *À sec de toile*, se dit d'un navire qui n'a pas hissé ses voiles, généralement à cause du gros temps.

5. Qui a perdu son caractère liquide, qui a durci. *Brosser la boue sèche d'un vêtement. Cette peinture à l'huile est enfin sèche. Vous passerez une seconde couche de vernis quand la première sera sèche.* BÂT. *Brique sèche*, fabriquée avec un mélange de paille et d'argile et durcie au soleil (on dit aussi *Brique crue*).

Fig. Se dit d'une personne dure, qui manque de sensibilité, de douceur. *C'est un homme hautain et sec.* Par méton. *Elle a le cœur sec. Un ton sec, des manières sèches.*

6. Qui est maigre, qui semble manquer de chair ou paraît desséché. *Un adolescent grand et sec.* Expr. *Être sec comme un coup de trique, comme un hareng saur, comme une momie.* HIPPOL. *Ce cheval a la tête sèche, les jambes sèches. Jarrets secs*, voir *Jarret*.

Par anal. En parlant d'un ouvrage de l'esprit trop dépouillé, qui manque d'agrément. *Ce récit est bien sec. Ce dessin, cette sculpture sont trop secs*, leurs traits, leurs

contours sont marqués trop durement. Par ext. *Un style sec*, sans fioritures. *Cet auteur a l'esprit sec*, il est dépourvu d'inspiration, d'imagination.

Se dit aussi d'un alcool, d'un vin peu liquoreux ou légèrement âpre au goût, acide. *Ce cidre est un peu sec.* **ŒNOL.** Dont la teneur en sucre est faible. *Un blanc sec.*

7. Qui est rapide et brusque. *Un bruit, un coup, un claquement sec. Il procédait par petits mouvements secs.*

8. Adv. Dans des locutions familières. *Aussi sec*, immédiatement, sans tarder. *Il lui répondit aussi sec. Boire sec*, boire beaucoup. En composition. *Pête-sec*, voir ce mot.

SÉCABLE adj. XVIII^e siècle. Emprunté du latin *secabilis*, de même sens, lui-même dérivé de *secare*, « couper, découper ».

Qui peut être coupé, divisé. *Un comprimé sécable. Les particules élémentaires ne sont pas sécables.*

SÉCANT, -ANTE adj. et n. f. XVI^e siècle. Emprunté du latin *secans*, participe présent de *secare*, « couper, découper ».

1. Adj. GÉOM. Qui coupe une droite, une figure, un plan. *Une droite sécante à une autre droite, à un cercle. Un plan sécant à une sphère. Deux droites sécantes ont un point commun. Une droite sécante* ou, ellipt. et subst., *une sécante.*

2. N. f. TRIGONOMÉTRIE. L'inverse du cosinus (abréviation : *sec*). *Dans un triangle rectangle, la sécante se calcule en divisant la longueur de l'hypoténuse par celle du côté adjacent.*

SÉCATEUR n. m. XIX^e siècle. Dérivé savant du latin *secare*, « couper, découper ».

Paire de ciseaux de jardinage dont l'une des lames est plate et tranchante et l'autre recourbée de façon à retenir les rameaux, les tiges pendant la coupe. *Tailler un rosier, une vigne avec un sécateur. Sécateur hydraulique, pneumatique, électrique.*

SÉCESSION n. f. XIV^e siècle. Emprunté du latin *secessio*, « action de se retirer, de se séparer », dérivé de *secedere*, « aller à part, s'écarter », lui-même composé du préfixe *se-*, qui marque la séparation, et de *cedere*, « aller, marcher ».

1. Acte par lequel une fraction de la population d'un État se sépare délibérément de celui-ci en vue de créer une entité politique indépendante ou de s'unir à un autre État. *Faire sécession pacifiquement, par la voie des armes.*

Spécialt. ANTIQ. ROM. *Les sécessions de la plèbe*, au cours desquelles, au début de la République romaine, les plébéiens se retirèrent en masse sur une des collines de Rome, menaçant de quitter la cité si leurs droits n'étaient pas reconnus. *Selon la tradition, la première sécession de la plèbe eut lieu en 494 avant Jésus-Christ et aboutit à la création de deux tribuns de la plèbe.* – HIST. *La guerre de Sécession*, aux États-Unis, la guerre civile qui, à la suite de l'élection d'Abraham Lincoln à la présidence de l'Union, opposa entre 1861 et 1865 les États du Sud, dont l'économie reposait sur l'esclavage, aux États du Nord, partisans de l'abolitionnisme. *La guerre de Sécession s'acheva par la défaite de l'armée sudiste à Appomattox.*

2. Par ext. Action de se séparer d'un groupe. *La sécession de plusieurs factions a affaibli ce parti.*

BX-ARTS. *Sécession viennoise* ou, simplement, *Sécession*, mouvement artistique proche de l'Art nouveau, né en Autriche en 1897 en réaction contre un art officiel jugé conformiste. *La Sécession viennoise se fondait notamment sur le refus de soumettre l'art au marché et d'établir une*

hiérarchie entre arts majeurs et arts mineurs. Le peintre Gustav Klimt fut l'un des principaux chefs de file de la Sécession. En apposition. Le style Sécession.

***SÉCESSIONNISME** n. m. XX^e siècle. Dérivé de *secession*, avec influence de l'anglais *secessionism*, de même sens.

Attitude qui consiste à prôner une sécession ; tendance d'une partie de la population d'un État à la sécession. *Le sécessionnisme catalan.*

***SÉCESSIONNISTE** adj. XIX^e siècle. Emprunté de l'anglais *secessionist*, de même sens, dérivé de *secession*, « sécession ».

Qui est partisan d'une sécession ; qui fait sécession. *Une politique sécessionniste. Les États sécessionnistes du Sud.*

Subst. *Un, une sécessionniste.* BX-ARTS. *Les sécessionnistes viennois*, les artistes qui appartenaient au mouvement de la Sécession viennoise.

SÉCHAGE n. m. XIV^e siècle, *saichage*, au sens de « droit à payer pour faire sécher quelque chose dans le four du seigneur » ; XVIII^e siècle, au sens actuel. Dérivé de *sécher*.

Action de faire sécher quelque chose ; le fait de sécher. *Séchage par évaporation, par absorption. Le séchage des céramiques avant leur cuisson. Une claie de séchage. Le séchage des encres d'imprimerie aux rayons ultraviolets. Une peinture à séchage rapide.*

***SÈCHE** n. f. XIX^e siècle. Forme féminine substantivée de *sec*. Argot. Cigarette.

***SÈCHE-CHEVEUX** ◇ n. m. inv. XX^e siècle. Composé de *sèche*, forme conjuguée de *sécher*, et de *cheveu*, au pluriel.

Appareil électrique utilisé pour sécher les cheveux (on dit aussi parfois *Séchoir*).

***SÈCHE-LINGE** ◇ n. m. inv. XX^e siècle. Composé de *sèche*, forme conjuguée de *sécher*, et de *linge*.

Appareil électroménager servant à sécher le linge qui vient d'être lavé. *Les sèche-linge d'une laverie automatique.*

***SÈCHE-MAINS** ◇ n. m. inv. XX^e siècle. Composé de *sèche*, forme conjuguée de *sécher*, et de *main*, au pluriel.

Appareil électrique installé dans les sanitaires, qui permet de se sécher les mains après se les être lavées.

SÈCHEMENT adv. XIII^e siècle. Dérivé de *sec*.

1. D'une manière froide, dépourvue de douceur, de gentillesse. *Il lui a répondu sèchement. Refuser sèchement.*

2. De façon trop dépouillée, dépourvue d'agrément. *Il écrit fort sèchement.*

3. Avec rapidité et brusquerie. *Frapper sèchement une balle.*

SÉCHER v. tr. et intr. (se conjugue comme *Céder*). XII^e siècle. Issu du latin *siccare*, « rendre sec, assécher », puis, intransitivement, « sécher, se dessécher », lui-même dérivé de *siccus*, « qui a soif », puis « sec, sans humidité » et, au figuré, « froid, indifférent ».

I. V. tr. 1. Rendre sec ce qui était mouillé, humide, ce qui contenait de l'eau. *Sécher ses vêtements devant la cheminée. Sécher des cheveux au casque, dans un salon de coiffure. Poudre à sécher* (anciennt.), voir *Poudre. Sécher des fromages sur une claie*. Par ext. En parlant d'une personne ou d'un animal. *Sécher un enfant qui sort du bain.*

Pron. *Se sécher les mains avec une serviette. Se sécher au soleil.*

Au participe passé, adjt. *Des bananes séchées, du poisson séché.*

Par ext. Faire perdre à une substance son caractère liquide, rendre dur. *Sécher de l'encre avec un buvard. Sécher un vernis par des rayons ultraviolets.*

2. Faire disparaître de l'eau par évaporation ou par absorption. *Le vent a séché la sueur sur le corps de l'athlète.* Expr. fig. *Sécher les larmes, les pleurs de quelqu'un, le consoler. Le temps séchera vos pleurs. Elle eut tôt fait de sécher ses larmes.*

Par méton. *La canicule a séché les étangs, les ruisseaux, les a taris.* Loc. fig. et fam. *Sécher un verre, en boire le contenu entièrement.*

3. Argot scolaire. Manquer volontairement un cours, une classe. *Cet élève sèche tous les cours.* Absolt. *Il a encore séché aujourd'hui.*

Par ext. Fam. *Sécher une réunion, une cérémonie.*

II. V. intr. 1. Devenir sec, ne plus être mouillé, perdre son humidité. *Du linge qui sèche sur un fil. Mettre un vêtement à sécher. Les fleurs du jardin ont séché. Faire sécher de la viande dans un fumoir. Appliquer un pansement gras sur une plaie pour éviter qu'elle sèche.*

Loc. et expr. *Sécher sur pied, voir Pied.* Fig. *Sécher d'ennui, de tristesse, dépérir sous l'effet de l'ennui, de la tristesse.*

Par ext. Perdre son caractère liquide, durcir. *Faire sécher des poteries. Ces joints de silicone mettent plusieurs heures à sécher.* Au participe passé, adjt. *Il avait du sang séché sur le visage.*

2. En parlant de l'eau. Disparaître par évaporation ou par absorption. *La rosée, la pluie a séché. Ses larmes ont séché sur ses joues.*

3. Argot scolaire. Être incapable de répondre à une question, de résoudre un problème. *Il a séché lors de son oral. Sécher sur un devoir.*

Par ext. Fam. *Il m'a demandé une idée de cadeau, mais je sèche.*

SÈCHERESSE ou **SÉCHERESSE** n. f. XII^e siècle. Dérivé de *sec*.

1. Caractère de ce qui manque d'eau ou d'humidité, de ce qui n'est pas assez hydraté. *La sécheresse de la terre menace les cultures. La sécheresse de la langue est un signe de fièvre.*

2. Absence ou insuffisance de précipitations pendant une durée anormalement longue. *Une période de sécheresse. Ce vignoble a beaucoup souffert de la sécheresse.*

3. État d'une personne qui semble manquer de chair, paraît desséchée (vieilli). *La sécheresse d'un malade.* Par méton. *La sécheresse des bras, des cuisses d'une personne âgée.*

Par anal. En parlant d'un ouvrage de l'esprit aride et manquant d'agrément, d'attrait. *La sécheresse d'un discours. Ce tableau est peint avec une grande sécheresse, les traits y sont marqués trop durement.*

Fig. Dans le langage de la dévotion. État de l'âme qui ne trouve pas de douceur, de consolation dans les exercices de piété. *À sa ferveur succéda une profonde sécheresse.* Au pluriel. *Éprouver des sécheresses, des sécheresses spirituelles.*

4. Fig. Défaut de sensibilité, de sentiment. *Ses enfants lui reprochaient sa sécheresse.* Par méton. *La sécheresse de son cœur.*

Par ext. Froideur, manque de cordialité à l'égard d'autrui. *On lui avait parlé avec beaucoup de courtoisie, il a répondu avec sécheresse.* Par méton. *La sécheresse de son attitude, de son ton.*

***SÈCHERIE** ou **SÉCHERIE** n. f. XIII^e siècle, au sens de « sécheresse » ; XIV^e siècle, au sens 1 ; XIX^e siècle, au sens 2. Dérivé de *sécher*.

1. Lieu, établissement où l'on fait sécher des matières humides, des produits, des aliments que l'on veut conserver. *Une sécherie de peaux. Une sécherie de poisson. Une sécherie destinée au traitement des semences.*

2. PAPETERIE. Partie d'une machine à papier où l'eau contenue dans la bande de papier s'évapore au contact de cylindres sécheurs.

***SÉCHEUR, -EUSE** n. XVII^e siècle, au sens de « celui qui met quelque chose à sécher » ; XIX^e siècle, au sens actuel. Dérivé de *sécher*.

Dispositif, appareil employé à des opérations de séchage. *Un sécheur à tambour rotatif. Les sécheuses d'une blanchisserie.*

Adj. *Un tampon sécheur.*

SÉCHOIR n. m. XVII^e siècle. Dérivé de *sécher*.

1. Pièce, local où l'on fait sécher des matières humides ou des substances que l'on veut conserver ; appareil employé à des opérations de séchage. *Le séchoir à tabac d'une vieille demeure. Les séchoirs à grains d'une entreprise céréalière.*

Spécialt. *Séchoir à linge* ou, simplement, *séchoir*, dispositif constitué de tringles ou de fils tendus, sur lesquels on étend le linge mouillé afin qu'il sèche.

2. Nom parfois donné au sèche-cheveux, notamment quand il se présente sous la forme d'un casque monté sur pied.

SECOND, -ONDE (*c* se prononce *g* ; *d* se lie en s'assourdissant en *t* devant un mot commençant par une voyelle ou un *h* muet) adj. numér. ordinal. XII^e siècle. Emprunté du latin *secundus*, « qui suit, qui vient après ; deuxième » et, au figuré, « qui va dans le même sens, favorable, propice », lui-même dérivé de *sequi*, « suivre ».

Dans la plupart de ses emplois, *Second* peut être remplacé par *Deuxième*.

I. Qui succède au premier dans le temps. 1. Qui se déroule, se produit ou apparaît après le premier. Dans un système de mesure du temps. *Le second jour de la semaine. Le second mois de l'année. La seconde moitié du XVII^e siècle.* Dans l'histoire. *Le Second, ou II^d, Empire précéda la Troisième République. La Seconde Guerre mondiale. Le second concile du Vatican est aussi appelé Vatican II.*

Dans la vie humaine. *Se marier en secondes nocces. Les enfants d'un second lit, nés d'une deuxième union.* RELIG. *Seconde planche de salut, voir Planche.*

Dans une succession, une suite d'éléments, d'événements ou d'actions de même nature. *La seconde lecture d'un texte à l'Assemblée. Il brigue un second mandat. La seconde vitesse* ou, ellipt. et subst., *la seconde*, en voiture, celle que l'on enclenche après avoir commencé à rouler. *Huile de seconde pression, voir Pression. Le second « Faust » de Goethe. La seconde épreuve, les secondes épreuves d'un texte, soumises à l'auteur ou à l'éditeur. Terminons d'abord, nous discuterons dans un second temps, en second lieu. C'est la seconde fois que je vous le dis.* ARCHIT. *Le second œuvre, l'ensemble des travaux qui succède au gros œuvre, et qui assure l'étanchéité, l'équipement et l'aménagement intérieur.*

Loc. et expr. *De seconde main*, se dit d'une marchandise, d'un bien qu'on achète à celui qui l'a lui-même acheté au récoltant, au producteur, etc., ou encore à un premier intermédiaire, et, fig., de toute information qui n'est pas obtenue à la source. *Une voiture de seconde main. Une érudition de seconde main.*

Subst. *Il a été le second à partir*. Loc. adv. *En second. Vous serez servi en second.*

Titre célèbre : *La Seconde Surprise de l'amour*, de Marivaux (1727).

2. Qui n'est pas originel, qui dérive d'autre chose. Surtout dans des domaines spécialisés, et le plus souvent postposé. PHIL. Dans la tradition aristotélicienne. *Cause seconde*, qui tient de la cause première la faculté de s'exercer. *Matière seconde*, ce dont une chose est faite, ce qui, chez un être, perdure dans le devenir et supporte tous les changements, par opposition à *Matière première*, principe indéterminé et indéfini de toutes choses, inconnaissable par lui-même. Par méton. *Philosophie seconde*, qui traite de la nature, par opposition à *Philosophie première*, qui s'intéresse aux causes premières, aux premiers principes. – MATH. Se dit d'une lettre ou d'un chiffre affectés de deux accents placés en haut à droite. *Soit d, d prime ou d', et d seconde ou d'', trois droites du plan*. Se dit aussi de la dérivée de la dérivée d'une fonction. *La dérivée seconde d'une fonction f(x) s'écrit f''(x)*.

Par ext. PATHOL. *État second*, état qui se caractérise par une conduite en contradiction avec la personnalité du sujet dans son état normal. *Un schizophrène en état second*. Dans la langue courante. *Il a peu dormi, il est dans un état second*, il est extrêmement fatigué.

II. Qui est situé derrière le premier dans l'espace ; qui se trouve après le premier par rapport à un point de repère. *Le second rang d'une salle de spectacle. Son appartement est au second étage* ou, ellipt., *au second*. *Les secondes loges d'une salle de spectacle*, celles qui se trouvent au deuxième étage.

Loc. et expr. *Le second plan*, dans la perspective d'un tableau, d'un paysage, d'une scène, etc., le plan situé derrière le premier. Fig. *Reléguer quelque chose au second plan*, ne pas en faire grand cas. *De second plan*, de second rang ou, fam., *de seconde zone*, *de second rayon*, d'importance médiocre.

Subst. *Sur cette photographie, votre parent est le second en partant de la gauche. Le second de cordée*.

III. Qui se présente après le premier dans une série, une suite établie selon certaines conventions. *Son second prénom est Mathilde*.

Dans la numérotation des divisions d'un texte, d'une œuvre de l'esprit. *Le second volet d'une trilogie. Tartuffe n'apparaît qu'au second acte de la pièce. La seconde partie de « Don Quichotte »*. Parfois postposé. *Section seconde, première partie*. Parfois en chiffres. *Le 2^d alinéa. La 2^{de} page*.

Spécialt. DROIT. *Juridiction du second degré*, qui connaît, par voie d'appel, d'un litige déjà jugé par un tribunal du premier degré. – ENSEIGN. *L'enseignement du second degré*, l'enseignement secondaire, dispensé au collège et au lycée. *Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré* ou, par abréviation, *CAPES*. Subst. *La classe de seconde* ou, ellipt., *la seconde*, au lycée, l'année qui précède la classe de première. – ALG. *Équation du second degré*, équation dont la variable prend pour plus grande puissance 2 (on dit aussi *Équation quadratique*). $f(x) = ax^2 + bx + c$ est une équation du second degré. Par méton. *Surface du second degré*, délimitée par une courbe décrite par une telle équation. *Volume du second degré*, dont la section est une telle surface. – PATHOL. *Du, au second degré*, se dit d'une lésion, d'une affection qui se situe à un stade intermédiaire sur une échelle de gravité. *Carie du second degré*, qui attaque la dentine. *Brûlure au second degré*, qui touche le derme. *Au second degré s'emploie aussi adverbialement. Être brûlé au second degré*. – AGRIC. *Seconde laine*, voir *Laine*.

Loc. *Second degré*, manière de s'exprimer qui comporte des sous-entendus, dans laquelle les phrases ne doivent pas être interprétées au sens littéral, par opposition à *Premier degré*. *Ne prenez pas ce qu'il dit au pied de la lettre, il manie volontiers le second degré*.

Subst. Dans une charade. Au masculin. *Mon premier est la deuxième note de la gamme d'ut, mon second est un véhicule de transport public, et mon tout est un jeu de langage*. MUS. Au féminin. Intervalle de deux degrés dans l'échelle diatonique. *Seconde majeure, seconde mineure. Selon l'harmonie classique, la seconde est une dissonance*. – ESCR. Au féminin. La deuxième des positions, dans laquelle on tient l'arme pointe basse, paume tournée vers le bas, pouce en dessous, qui couvre le quart inférieur droit du corps du tireur.

IV. Qui le cède à quelque chose ou à quelqu'un d'autre en importance, en qualité, en dignité. *Le tourisme est la seconde source de revenus de ce pays. Il avait eu un second prix de thème latin. Elle a obtenu le second rôle dans ce film* ou, par méton., *elle est le second rôle dans ce film. Dans le bouddhisme tibétain, le panchen-lama est la seconde autorité après le dalai-lama*.

Loc. *Valeur, beauté sans seconde* (vieilli), sans rivale, dont aucune autre n'approche. *De second choix*, de qualité moyenne. *Une denrée de second choix. De second ordre*, d'importance moyenne. *Un écrivain de second ordre*.

Spécialt. MUS. *Le second violon, la seconde flûte*, l'instrument qui joue la deuxième partie de violon, de flûte de la pièce qu'interprète un ensemble et, par méton., le musicien qui joue de cet instrument. – THÉÂTRE. *Second couteau*, emploi secondaire et, en particulier, rôle de traître ; fig., personne qui prend une part subalterne à une affaire. – DROIT. Ancienn. *Crime de lèse-majesté au second chef*, attentat contre l'autorité du prince ou contre l'intérêt de l'État, par opposition à *Crime de lèse-majesté au premier chef*, attentat, conspiration contre la personne du prince. – PHIL. *Qualités secondes*, voir *Qualité*. – TRANSPORTS. *Voyager en seconde classe* ou, ellipt. et subst., *en seconde*. – ADM. MILIT. *La seconde classe*, dans un corps donné, grade qui se situe au-dessous de la première classe. *Un professeur des universités de seconde classe. Un soldat de seconde classe* ou, ellipt., *un seconde classe*. Dans la marine. *Second capitaine, second maître*, voir *Capitaine, Maître I*. – BOUCHERIE. *Côtes secondes*, celles qui, dans la viande d'agneau, de porc ou de veau, sont moins savoureuses et plus grasses que les côtes premières.

Subst. Celui, celle qui tient le deuxième rang dans un classement, une hiérarchie. *Cette équipe est la seconde du championnat*. Désigne aussi, au masculin, une personne qui en aide, en assiste une autre dans un emploi, une affaire, etc. *Vous pourrez bien réussir dans cette entreprise, vous avez un bon second. Second de cuisine* ou, simplement, *second*, dans un restaurant, cuisinier placé directement sous les ordres du chef (on dit aussi *Sous-chef*). *Le second d'un duel*, voir *Duel I*. Loc. adj. *En second*, qui est moins important qu'un autre. *Notaire en second*, par opposition à *Notaire en premier*, celui des deux notaires qui ne conserve pas la minute de l'acte qu'ils signent tous deux. MARINE. *Le commandant en second, le capitaine en second*, ou, ellipt., *le second*, l'officier qui, à bord, occupe la position hiérarchique la plus élevée après le commandant, le capitaine.

V. Qui apparaît comme la nouvelle version d'une chose, lui ressemble, la rappelle. *L'Italie était la seconde patrie de Stendhal. Il vit une seconde jeunesse. Ce voyage fut pour eux une seconde lune de miel. Le don de seconde vue*, la faculté, attribuée à certaines personnes, de voir à travers l'espace et le temps. *Chez elle, le mensonge est une seconde nature*, il semble inné. Expr. proverbiale. *L'habitude est une seconde nature*, voir *Habitude*.

Spécialt. RELIG. *Seconde naissance*, désigne la régénération que procure le baptême (on dit aussi *Naissance spirituelle*) et, fig., un événement qui donne un nouvel élan à l'existence. *Seconde mort*, privation éternelle de la vision de Dieu, à laquelle est condamné le pécheur (on dit aussi *Mort éternelle* et *Mort de l'âme*). – SPORTS. *Second souffle*, voir *Souffle*.

En parlant d'une personne. *C'est une seconde mère pour lui*.

SECONDAIRE (*c* se prononce *g*) adj. XIII^e siècle. Emprunté du latin *secundarius*, de même sens, lui-même dérivé de *secundus*, « qui suit, qui vient après ; deuxième » et, au figuré, « qui va dans le même sens, favorable, propice ».

1. Qui vient en second dans une succession, une suite, un classement ; qui provient ou dérive d'autre chose (souvent par opposition à *Primaire*). *Le stade secondaire d'un processus*. *Les branches secondaires d'un arbre*. *Couleur secondaire*, que l'on obtient en combinant deux couleurs primaires.

Surtout dans des emplois spécialisés. GÉOL. *L'ère secondaire* ou, ellipt. et subst., *le Secondaire*, l'ère qui succède à l'ère primaire et comprend le Trias, le Jurassique et le Crétacé (on dit aussi le *Mésozoïque*). *La fin de l'ère secondaire a été marquée par la disparition des grands dinosaures*. Par méton. *Des terrains secondaires riches en fossiles*. – GÉOGR. Se dit d'une formation végétale qui s'installe à la suite d'une perturbation importante ayant entraîné la disparition de la formation originale. *La garrigue, qui résulte de la régression des chênaies due au surpâturage et aux incendies, est une formation secondaire*. – BOT. *Tissu secondaire*, produit par le cambium ou le phellogène d'une plante. *Les tissus secondaires permettent à la plante de croître en épaisseur*. – BIOL. PHYSIOL. *Caractère sexuel secondaire*, voir *Sexuel*. – PATHOL. Qualifie une maladie qui se trouve dans sa deuxième phase. *Syphilis primaire, secondaire, tertiaire*. – ÉCON. *Secteur secondaire*, par opposition aux secteurs primaire et tertiaire, désigne l'ensemble des activités de transformation des matières premières en produits manufacturés, l'industrie. – BOURSE. *Marché secondaire*, sur lequel les actions et les obligations sont revendues, par opposition au marché primaire, où elles sont émises. – ENSEIGN. Se dit de l'enseignement du second degré, dispensé au collège et au lycée. *L'enseignement secondaire* ou, ellipt. et subst., *le secondaire*. *Études secondaires*. *École secondaire* (anciennt.), voir *École*. – PSYCHOL. Dans les classifications de la caractérologie, se disait d'une personne qui ne réagit pas immédiatement à ce qui lui arrive, mais en est affectée profondément et durablement, par opposition à *Primaire*. – ÉLECTR. *Enroulement secondaire*, bobinage qui fournit du courant électrique à la sortie d'un transformateur, par opposition à *Enroulement primaire*, bobinage d'entrée d'un transformateur. Par méton. *Courant secondaire*, courant ainsi fourni. *Intensité, tension du courant secondaire* ou, ellipt., *intensité, tension secondaire*. – CHIM. Se dit d'un alcool, d'un amide ou d'une amine dont la formule est la même que celle d'un alcool, d'un amide ou d'une amine primaires, à cette différence près qu'un radical se substitue à un atome d'hydrogène.

2. Qui le cède en importance à une autre personne, à une autre chose (souvent par opposition à *Principal*) ; qui n'est pas essentiel, est accessoire. *Emprunter une route secondaire*. *Résidence secondaire*, destinée à la villégiature. *Un personnage, un rôle secondaire*. *Un alexandrin classique comporte une césure et des coupes secondaires*. *Ce point est secondaire, très secondaire*.

Spécialt. DROIT ADMINISTRATIF. *Ordonnateur secondaire*, qui engage des dépenses dans la limite des crédits qui lui sont délégués par un ordonnateur principal. – PHARM.

Effet secondaire d'un médicament, qui n'est pas l'effet recherché mais peut se produire. *Un effet secondaire peut être néfaste, neutre ou bénéfique*.

SECONDAIREMENT (*c* se prononce *g*) adv. xv^e siècle. Dérivé de *secondaire*.

D'une manière secondaire, accessoirement.

SECONDE (*c* se prononce *g*) n. f. xviii^e siècle. Emprunté du latin médiéval (*minuta*) *secunda*, « (minute) qui vient au second rang », forme féminine substantivée de *secundus*, « qui suit, qui vient après ; deuxième » et, au figuré, « qui va dans le même sens, favorable, propice ».

1. La soixantième partie de la minute, prise comme unité de mesure du temps dans le Système international (symb. s). *La seconde est un multiple de la période de l'onde émise par un atome de césium 133 quand l'un de ses électrons change de niveau d'énergie*. *La vitesse moyenne d'un cheval au galop est de sept mètres par seconde*. *Il a couru le marathon en deux heures, trente-trois minutes et cinquante secondes* ou, par abréviation, *en 2 h 33 min 50 s*. *Le temps de réaction du conducteur d'un véhicule en cas de danger peut être de plusieurs secondes*. *La trotteuse des montres indique les secondes*. *À une seconde près*. *Un quart, un dixième, un centième de seconde*.

MÉTÉROLOGIE. *Seconde intercalaire*, que l'on ajoute au temps universel pour corriger les irrégularités de la rotation de la Terre.

2. Par ext. Très bref intervalle de temps de durée indéterminée ; court instant. *Il sera là dans une seconde*. *Elle réfléchit l'espace d'une seconde*. *C'est l'affaire d'une seconde*. *Attends une seconde, s'il te plaît !* ou, ellipt. et fam., *Une seconde, s'il te plaît !*

Loc. et expr. *À la seconde*, immédiatement. *À la dernière seconde*, au tout dernier moment. *En une seconde, en une fraction de seconde*, extrêmement vite. *Dans la seconde*, sans aucun délai. *D'une seconde à l'autre*, incessamment. *Nous aurons les résultats d'une seconde à l'autre*. *Être à la seconde, être à une seconde près* (surtout dans des tournures négatives), être très pressé. *Vous n'êtes tout de même pas à la seconde*. *Ne pas avoir une seconde à soi*, avoir beaucoup à faire. *Il n'y a pas une seconde à perdre*, il convient d'agir sans délai. *À la seconde où, dès la seconde où, dès que*. *À la seconde où il entra, tous comprirent qu'il était furieux*.

Avec une valeur intensive, dans certains tours négatifs. *Je ne crois pas une seconde ce que vous dites*.

3. GÉOM. *Seconde d'arc* ou, simplement, *seconde*, unité de mesure d'angle égale à la trois mille six centième partie d'un degré (symb. "). *On mesure en minutes et en secondes la taille apparente du Soleil observé de la Terre*.

SECONDEMENT (*c* se prononce *g*) adv. xiii^e siècle, au sens d'« une seconde fois » ; xiv^e siècle, au sens actuel. Dérivé de *second*.

En second lieu, dans un deuxième temps.

SECONDER (*c* se prononce *g*) v. tr. xiii^e siècle, au sens de « recommencer » ; xiv^e siècle, au sens de « venir après, suivre » ; xvi^e siècle, au sens actuel. Dérivé de *second*.

1. Aider une personne dans un travail, une entreprise, lui apporter son concours. *Nul n'est plus capable que vous de me seconder dans cette mission*. *Elle ne se sent pas secondée*. *Un directeur de cabinet le seconde*.

2. Soutenir, favoriser le dessein, le désir de quelqu'un. *C'est avec joie que je seconderai votre projet*.

SECOUEMENT n. m. xv^e siècle. Dérivé de *secouer*.

Rare. Action de secouer une chose ou une personne. *Il répondit par un secouement de tête.*

SECOUER v. tr. et pron. xv^e siècle. Réfection de l'ancien français *secourre*, « remuer vivement », issu du latin *succutere*, « secouer par-dessous, ébranler », lui-même composé à partir de *sub*, « sous, dessous », et *quater*, « secouer, agiter ».

I. V. tr. 1. Faire bouger quelque chose ou quelqu'un fortement et à plusieurs reprises. *Secouer les branches d'un arbre pour en faire tomber les fruits. Il faut éviter de secouer le vin. Secouer la tête en signe de désaccord. Cette voiture secoue beaucoup les passagers* ou, absolt., *secoue beaucoup. Nous avons été durement secoués pendant la traversée.*

Spécialt. *Syndrome du bébé secoué*, traumatisme crânien que l'on constate chez un nourrisson de moins d'un an dont on a, avec violence et de manière répétée, fait basculer la tête d'avant en arrière, ou d'un côté à l'autre.

Expr. fig. et fam. *Secouer le cocotier*, par allusion aux habitudes prêtées à certaines peuplades qui faisaient monter leurs vieillards dans un arbre pour tester leur résistance et s'en débarrasser, chercher à supplanter les personnes âgées et, par ext., celles qui sont en place depuis longtemps. *Secouer quelqu'un comme un prunier*, lui faire de très vifs reproches.

2. Se défaire de quelque chose par un mouvement brusque. *Secouer la boue de ses chaussures.* Fig. *Secouer sa torpeur, sa paresse.*

Expr. fig. *Secouer la poussière de ses pieds, de ses sandales*, par allusion à une parole de Jésus dans l'Évangile de Matthieu, ne pas s'attarder en vaines querelles et aller son chemin. *Secouer le joug de la tyrannie, d'un tyran*, s'en libérer. *Les Romains secouèrent le joug des Tarquins.* Fam. *Secouer les puces à quelqu'un*, le tancer, l'admonester vigoureusement.

3. Bouleverser physiquement ou moralement une personne, l'ébranler. *Cette nouvelle l'a fortement secoué.* Au participe passé, adjt. *Il est ressorti secoué de sa maladie.*

Par ext. *Des troubles ont secoué le pays.*

Fig. et fam. Rudoyer quelqu'un, le réprimander. *Son père l'a beaucoup secoué.*

II. V. pron. S'agiter en tous sens pour se débarrasser de quelque chose qui incommod. *Les chevaux se secouent pour éloigner les mouches.*

Fig. et fam. Faire un effort physique ; sortir de l'inaction. *Secouez-vous un peu. Pour y arriver, il va falloir se secouer.*

***SECOUEUR** n. m. xvii^e siècle. Dérivé de *secouer*.

AGRIC. Partie arrière d'une batteuse permettant, par une série de secousses régulières, de séparer les grains que la machine récupère de la paille qu'elle rejette.

SECOURABLE adj. xii^e siècle, au sens militaire ; xv^e siècle, au sens actuel. Dérivé de *secourir*.

Qui aime à secourir les autres, leur prête volontiers assistance. *Un homme fort secourable. Il est secourable aux pauvres.* Par méton. *Tendre une main secourable.*

Spécialt. MILIT. Vieilli. Se disait d'une place de guerre à laquelle on pouvait apporter du renfort. *La forteresse était si bien investie qu'elle n'était plus secourable.*

SECOURIR v. tr. (se conjugue comme *Courir*). xiv^e siècle. Réfection, sur le modèle de *courir*, de l'ancien français *succure*, *secorre*, « porter secours », issu du latin *succurrere*, « courir sous, être au-dessous ; affronter, secourir ».

Assister un être vivant en situation de détresse ou de danger pressant, lui apporter l'aide dont il a besoin.

Secourir les malheureux. Secourir son prochain. Elle a remercié ceux qui l'avaient secourue. Secourir ses amis de sa bourse (vieilli). *Secourir une baleine échouée sur la plage.* Par ext. *Secourir un navire. Secourir un État d'argent* (vieilli).

Spécialt. MILIT. Vieilli. Apporter du renfort à une place assiégée. *Cette citadelle ne peut être secourue que par mer.*

***SECOURISME** n. m. xx^e siècle. Dérivé de *secouriste*.

Ensemble des connaissances et techniques utilisées pour sauver les personnes en danger, les victimes d'accident, et en particulier pour leur prodiguer les soins d'urgence. *Un moniteur de secourisme. Passer son brevet de secourisme.*

***SECOURISTE** n. xix^e siècle. Dérivé de *secourir*.

Sauveteur, personne habilitée à pratiquer le secourisme. *Les secouristes de la Protection civile. Un secouriste bénévole.* En apposition. *Un guide, un pisteur secouriste.*

SECOURS n. m. xi^e siècle. Issu du latin populaire *succursum*, supin substantivé de *succurrere*, « courir sous, être au-dessous ; affronter, secourir ».

1. Action de secourir un être vivant, de lui apporter de l'aide lorsqu'il est en situation de détresse, de péril. *Un prompt secours. Aller, courir, voler au secours de quelqu'un. Porter secours à un animal blessé. Secours d'urgence. Secours en montagne, en mer. Appeler, crier au secours. Venez à mon secours !* ou, ellipt., *À mon secours !* (vieilli) ou *Au secours ! Il ne m'a pas été d'un grand secours. Il a réussi avec, sans le secours d'autrui. Implorer le secours de Dieu. Demander, refuser les secours de la religion*, les sacrements. Par ext. *Les alliés se portèrent au secours de la ville occupée.*

Loc. *Premiers secours*, soins d'urgence que l'on prodigue à un blessé pour écarter tout danger imminent et lui assurer de bonnes conditions de transport vers un hôpital. *Prodiguer les premiers secours à un noyé. Plan d'organisation des secours* ou, par abréviation, *plan Orsec*, voir *Plan III*. *De secours* se dit d'une chose, d'une structure, etc. destinée au sauvetage de victimes d'accident, ou du groupe de personnes affecté à cette tâche. *Une trousse de secours. Un centre, un poste de secours. Les assiégés attendaient l'arrivée de la colonne de secours. Une équipe de secours. De secours* se dit aussi de ce qui vient remplacer une chose qu'on utilise habituellement mais qui n'est plus accessible ou ne fonctionne plus. *Porte de secours* ou, plus souvent, *Issue de secours*, destinée à faciliter l'évacuation d'un bâtiment en cas de danger. *Parachute de secours. Roue de secours*, voir *Roue*.

S'emploie dans la dénomination de certains organismes de charité et de solidarité. *Le Secours catholique. Héritier du Secours rouge international, le Secours populaire français fut créé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.*

En composition. *Police-secours*, service public affecté aux interventions d'urgence.

Par méton. Troupe qu'on envoie appuyer une unité trop faible pour résister à l'ennemi (on dit plutôt aujourd'hui *Renfort*). *On lui envoya un secours de vingt mille hommes.* Par ext. Au pluriel. Ceux qui sont chargés de secourir les personnes en danger, les victimes d'accident. *Appeler les secours. Les secours sont intervenus sans délai.*

2. Aide financière, prestation en argent allouée à une personne, à un ensemble de personnes dans le besoin. *Le certificat d'indigence permettait autrefois de recevoir des secours publics. Les ouvriers en grève mirent rapidement en place une caisse de secours. Les époux se doivent mutuellement secours*, il leur incombe, selon le Code civil, de subvenir réciproquement à leurs besoins pécuniaires.

Loc. vieillie. *Société de secours mutuel* ou de *secours mutuels*, association à but non lucratif qui repose sur le mutualisme (on dit aujourd'hui *Société d'assurance mutuelle* ou, ellipt. et subst., *Mutuelle*).

SECOUSSE n. f. xv^e siècle. Forme féminine substantivée de *secous*, participe passé de l'ancien français *secourre*, « remuer vivement », issu du latin *succutere*, « secouer par-dessous, ébranler », lui-même composé à partir de *sub*, « sous, dessous », et *quater*, « secouer, agiter ».

Mouvement, ébranlement subi par une chose ou une personne que l'on secoue. *Rude, violente secousse. Freiner par petites secousses. Il a été pris de secousses spasmodiques. Au trot assis, les secousses ressenties par le cavalier sont éprouvantes.*

Spécialt. GÉOL. *Secousse sismique, tellurique* ou, simplement, *secousse*, chacun des mouvements brusques et irréguliers de l'écorce terrestre lors d'un tremblement de terre. *L'échelle de Richter mesure la magnitude des secousses sismiques. L'amplitude d'une secousse.* – PHYSIOL. Réponse d'une fibre musculaire à une stimulation nerveuse. *Une secousse comprend un temps de latence, une contraction et un relâchement. Le tétanos se manifeste par des secousses très rapprochées.*

Fig. Bouleversement physique ou moral. *Il ne s'est pas remis de la secousse que lui a causée cette nouvelle.* Par ext. *Des secousses au sommet de l'État.*

I. SECRET, -ÈTE adj. xii^e siècle. Emprunté de l'adjectif latin *secretus*, « mis à part ; caché, secret », tiré du participe passé de *secernere*, « mettre à part », lui-même composé du préfixe *se-*, qui marque la séparation, et de *cernere*, « tamiser, séparer ; distinguer ».

1. Qui n'est connu que d'une personne ou de fort peu de gens ; que l'on tient caché, dont la connaissance est réservée à quelques-uns. *Affaire, négociation, entrevue secrète. Un message, un code secret. Des raisons secrètes. Le mariage secret de Louis XIV avec Mme de Maintenon. Les desseins secrets de la Providence. Il a le secret espoir d'être choisi.*

S'emploie dans le titre de textes jusqu'alors inédits. *L'« Histoire secrète de Justinien », de Procope de Césarée. « Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des Lettres », chronique attribuée à Bachaumont.*

Loc. et expr. *Escalier secret, porte secrète*, par lesquels on peut entrer et sortir sans être vu. *Sciences secrètes*, syn. vieilli de *Sciences occultes. Société secrète*, organisation politique ou religieuse clandestine. *La police secrète* ou, subst. et vieilli, *la secrète*, l'appareil policier d'État qui peut recourir à des moyens d'action extralégaux. *Les services secrets*, nom donné à l'organisme étatique chargé du renseignement et qui opère généralement dans l'ombre. *Agent secret*, espion. Fig. *Jardin secret*, désigne l'ensemble des sentiments, des pensées, des goûts qui constituent le domaine intime.

Spécialt. ESCR. *Botte secrète*, coup imprévisible et imparable et, fig., moyen auquel on a recours pour surprendre quelqu'un, pour le prendre en défaut. – HIST. *Conseil secret du roi*, sous l'Ancien Régime, comité restreint composé de quelques membres de l'entourage du roi qui traitait des affaires d'importance. *L'Armée secrète*, issue du regroupement de plusieurs mouvements de résistance français de la zone libre à partir de septembre 1942. *Le général Delestraint fut désigné chef de l'Armée secrète. Organisation armée secrète* ou, par abréviation et plus souvent, *O.A.S.*, mouvement clandestin fondé en 1961 pour empêcher, par des actions violentes, l'accession de l'Algérie à l'indépendance. *Le rapport secret de Khrouchtchev*, rapport révélant les crimes du stalinisme, qui fut présenté par Khrouchtchev lors du XX^e congrès

du parti communiste de l'Union soviétique au cours d'une séance privée. – DIPLOMATIQUE. *Correspondance secrète*, qui doit rester scellée, par opposition à *Lettres ostensibles*. – POLIT. *Comité secret*, voir *Comité. Fonds secrets*, inscrits au budget sans être soumis aux règles de contrôle de la comptabilité publique. *Scrutin secret*, qui garantit l'anonymat du suffrage de chacun. Par méton. *Vote à bulletin secret* ou à *bulletins secrets*. – RELATIONS INTERNATIONALES. *Diplomatie secrète*, conduite en marge du cadre officiel. *Dans ses quatorze points, le président Wilson plaidait pour la fin de la diplomatie secrète, convaincu qu'elle était responsable de la Première Guerre mondiale.*

Titres célèbres : *Le Mariage secret*, opéra de Domenico Cimarosa (1792) ; *L'Agent secret*, roman de Joseph Conrad (1907) et film d'Alfred Hitchcock (1936).

2. Qui sait se taire et ne pas divulguer ce qu'on lui confie, discret (vieilli). *C'est un homme à qui vous pouvez tout dire, il est fort secret. Camérier secret de cape et d'épée*, voir *Cape I*.

Par ext. Qui se livre peu, qui cultive le mystère. *Une femme très secrète.* Par méton. *Un charme secret.*

II. SECRET n. m. xii^e siècle. Emprunté du latin *secretum*, « lieu écarté, solitude ; secret », dérivé de *secretus*, participe passé de *secernere*, « mettre à part », lui-même composé du préfixe *se-*, qui marque la séparation, et de *cernere*, « tamiser, séparer ; distinguer ».

1. Ce qui doit être tenu caché, ce qu'il ne faut répéter à personne. *Confier un secret à quelqu'un. Garder, découvrir, trahir, révéler un secret. Pénétrer les secrets de quelqu'un. Ce n'est un secret pour personne que... Il fait secret de tout. Je n'ai pas de secret pour vous. Mettre quelqu'un dans le secret. Un secret lourd à porter. Des secrets de famille.*

Loc. et expr. *Secret d'État, secret de la défense nationale*, dont la révélation constitue une atteinte à la sûreté de l'État. *Protéger un secret d'État. Ce rapport relève du secret de la défense nationale* ou, ellipt., *du secret défense. Secret de Polichinelle* ou, vieilli, *secret de la comédie*, information dont on fait un mystère alors qu'elle est sue de tout le monde. *Avoir un secret sur le bord des lèvres*, être tout près de le révéler. *Emporter son secret dans la tombe*, mourir sans l'avoir révélé. *Être dans le secret des dieux*, dans la confiance de personnages importants. *Avoir la maladie du secret*, être d'une défiance maniaque.

Par méton. HIST. *Le Secret du roi*, organisation créée par Louis XV pour conduire, à l'insu de ses ministres, une diplomatie personnelle.

Titres célèbres : *Mon secret*, de Pétrarque (xiv^e siècle) ; *Les Secrets de la princesse de Cadignan*, nouvelle de Balzac (1839) ; *Le Secret de la Licorne*, album de bandes dessinées d'Hergé (1943).

2. Silence auquel on est tenu sur une chose reçue en confiance, discrétion. *Je vous demande le secret. Il a manqué au secret. L'affaire a été traitée avec le plus grand secret, dans le plus grand secret.*

Désigne en particulier, dans des locutions, l'obligation faite à certaines personnes d'assurer l'inviolabilité de ce qui leur a été confié, de ce qu'elles ont appris dans l'exercice de leur magistère, de leur fonction. *Le secret de la confession. Le secret du délibéré, des délibérés. Les avocats sont soumis au secret professionnel. Le secret médical. Le secret de l'instruction. Des informations couvertes par le secret bancaire. Le journaliste s'est retranché derrière le secret des sources.*

Loc. *Sous le sceau du secret*, voir *Sceau. En secret*, sans témoin, en se cachant. *Ils se voient en secret.*

3. Moyen, procédé connu de peu de personnes qui permet d'exécuter certaines opérations, de mener à bien une entreprise, de produire certains effets. *Un secret de fabrication. Les secrets d'un art, d'un métier. Le secret s'en est perdu. Il nous a divertis avec une de ces anecdotes dont il a le secret.*

4. Lieu dissimulé au regard, écarté. *Il vit retiré dans le secret de sa maison. Surtout fig. Dans le secret de son cœur.*

Loc. *Au secret*, dans une cellule d'isolement à l'intérieur d'une prison. *Le détenu a été mis au secret, il est au secret.* AMEUBLEMENT. *À secret*, se dit d'un objet pourvu d'un espace disponible pouvant servir de cachette ou doté d'un mécanisme masqué qu'il faut faire jouer pour permettre son ouverture. *Un meuble à secret. Une serrure à secret.*

SECRÉTAIRE n. XIV^e siècle, aux sens 1, 2 et 3 ; XVIII^e siècle, au sens 4. Emprunté du latin tardif *secretarius*, « confident, conseiller privé », puis « secrétaire, scribe », pour les sens 1 et 2 ; emprunté du latin *secretarium*, « lieu retiré, chambre privée où sont déposées des choses précieuses », puis « sacristie », pour le sens 3 ; par analogie, pour le sens 4, parce que la huppe de cet oiseau rappelle la plume que certains secrétaires mettaient derrière leur oreille.

1. Celui dont l'emploi était de rédiger les lettres, les dépêches, les écrits officiels d'un personnage de haut rang. *Secrétaire du connétable. Un office de secrétaire du roi. Secrétaire particulier du prince, du ministre. Le secrétaire de la main imitait l'écriture et la signature du roi sur les actes qu'il copiait.* Désigne aujourd'hui celui, celle qui s'occupe du courrier, de prendre les rendez-vous, etc. dans une entreprise ou chez un particulier. *Secrétaire bilingue. Une secrétaire juridique, médicale. La secrétaire du directeur. Secrétaire dactylographe, réceptionniste. Dicter, je vous servirai de secrétaire.*

Par ext. Employé, agent qui assure des tâches d'écriture et d'administration au sein d'un organisme privé ou public, d'une société. *Secrétaire de mairie*, agent de la fonction publique territoriale qui rédige les actes d'état civil, les arrêtés municipaux et assiste le maire dans ses différentes fonctions. *Les instituteurs ruraux exerçaient souvent les fonctions de secrétaire de mairie. Secrétaire de la rédaction ou de rédaction*, voir *Rédaction*. En composition. *Secrétaire-greffier*, désignait naguère, dans le langage administratif, un greffier.

Désigne aussi la personne qui tient registre des délibérations d'une assemblée. *La secrétaire de séance. Secrétaire d'un concile. Secrétaire des débats*, rédacteur chargé du compte rendu des discussions publiques dans une assemblée parlementaire (on dit aussi *Analyste des débats*).

Par méton. Vieilli. Au masculin. Manuel renfermant des préceptes pour la correspondance et des modèles de lettres pour toutes les circonstances de la vie mondaine. « *De conscribendis epistolis* », d'Érasme, a inspiré de nombreux secrétaires.

2. Titre donné à la personne qui a la charge d'une institution, d'une organisation, d'un service, etc., qui en est le porte-parole. *Le premier secrétaire du parti socialiste. Secrétaire d'État*, titre que portaient les ministres sous la monarchie d'Ancien Régime ; dans les institutions de la République française, membre du gouvernement d'un rang inférieur à celui de ministre. *Le secrétaire d'État chargé du Commerce extérieur.* En apposition. *Ministre secrétaire d'État*, voir *Ministre. Secrétaire d'État* désigne aussi, aux États-Unis, le ministre des Affaires étrangères, et, au Vatican, le cardinal qui dirige le gouvernement et les services diplomatiques. *Le secrétaire d'État de Sa Sainteté* ou, en apposition, *le cardinal secrétaire d'État de Sa Sainteté. Secrétaire perpétuel*, titre créé par le

cardinal de Richelieu et porté par le membre de l'Académie française qui, élu à vie par ses pairs, assure la continuité des registres de la Compagnie et la représente dans les cérémonies officielles. *Valentin Conrart fut le premier Secrétaire perpétuel de l'Académie française. Le titre de Secrétaire perpétuel a été adopté par toutes les Académies constituant l'Institut de France. Secrétaire de la conférence*, l'un des douze jeunes avocats qui ont remporté le concours de la conférence du stage et qui, pendant un an, sont chargés de représenter le barreau de Paris en France et à l'étranger, et d'assurer diverses missions de défense pénale.

Spécialt. *Secrétaire général*, dans l'administration, dans une entreprise, etc., responsable nommé qui assure un rôle de direction et qui assiste son supérieur dans l'exercice de ses fonctions. *Le secrétaire général d'un ministère, d'une préfecture. Le secrétaire général de la présidence de la République* ou, couramment, *de l'Élysée. Le secrétaire général de l'ONU. Le secrétaire général de cette multinationale a démissionné.* DIPLOMATIE. *Secrétaire d'ambassade*, agent qui, dans la hiérarchie diplomatique, est d'un rang supérieur à celui d'attaché et inférieur à celui de conseiller.

(Lorsqu'une femme porte un tel titre, *Secrétaire* pourra être employé au féminin comme au masculin.)

3. Meuble haut comportant des tiroirs et des casiers, muni en son milieu d'un abattant ou d'un plateau qui peut servir de table à écrire. *Secrétaire d'acajou, secrétaire en noyer. Un secrétaire à cylindre. Le secrétaire fermé à clef contenait des lettres à détruire.*

4. ZOOL. Grand rapace des régions arides de l'Afrique subsaharienne, haut sur pattes, dont la tête est ornée, à l'arrière, d'une crête de plumes grises et noires. *Le secrétaire et d'autres rapaces qui se nourrissent de serpents sont appelés serpentaires.*

SECRÉTAIRERIE n. f. XV^e siècle. Dérivé de *secrétaire*.

1. Vieilli. Bureau, local des secrétaires dans certaines administrations (on dit plutôt aujourd'hui *Secrétariat*).

2. RELIG. CATHOL. *Secrétairerie d'État*, organe politique et diplomatique du Saint-Siège, dirigé par le cardinal secrétaire d'État et situé dans le palais apostolique ; par méton., ensemble des bureaux de cet organe. *Depuis la constitution « Pastor Bonus » promulguée par Jean-Paul II en 1988, la secrétairerie d'État est composée de la « section pour les affaires générales » et de la « section pour les relations avec les États ».*

SECRÉTARIAT n. m. XVI^e siècle. Dérivé de *secrétaire*.

1. Fonction de celui ou celle qui s'occupe du courrier, de la prise de rendez-vous, etc. dans une entreprise ou chez un particulier, ou à qui sont confiées un certain nombre de tâches de rédaction et d'administration au sein d'un organisme privé ou public. *Il a tenu, il a assuré le secrétariat pendant tant d'années. Une école de secrétariat. Une formation en secrétariat.*

Par ext. Service qui assure cette fonction. *Le secrétariat d'un cabinet médical, d'une étude de notaires. Secrétariat à distance.*

Par méton. Bureau, local où est situé ce service (dans certaines administrations, on disait *Secrétairerie*). *Le secrétariat est situé au premier étage.*

En composition. *Secrétariat-greffe*, désignait naguère, dans le langage administratif, le greffe.

2. Charge de la personne qui dirige un service, une institution, une organisation, qui en est le porte-parole. *Il a été nommé au secrétariat. Secrétariat d'État*, charge de membre du gouvernement d'un rang inférieur à celui de ministre et, par ext., le département placé sous son

autorité. *Le secrétariat d'État aux Anciens Combattants. Les secrétariats d'État sont généralement placés sous la tutelle d'un ministère. Secrétariat général, fonction du secrétaire général. Le secrétariat général du gouvernement. DIPLOMATIE. Secrétariat d'ambassade, fonction du secrétaire d'ambassade.*

Par ext. Service placé sous la responsabilité de cette personne. *Vingt-cinq agents composent le secrétariat.*

Par méton. Bâtiment, local où est situé ce service.

SECRÈTE n. f. XVII^e siècle. Emprunté du latin chrétien *secretata*, de même sens, lui-même substantivation du féminin singulier de l'adjectif *secretus*, « mis à part ; caché, secret », et tiré de l'expression *secretata (oratio)*, « (prière) secrète », parce que celle-ci se disait à voix basse.

LITURG. CATHOL. Nom donné naguère à l'oraison que le prêtre dit tout bas à la messe, immédiatement avant la préface, et qu'on appelle plutôt aujourd'hui *Prière sur les offrandes*.

SECRÈTEMENT adv. XII^e siècle. Dérivé de *secret I*.

D'une manière secrète, en cachette. *Il le fit avertir secrètement. Elle est secrètement amoureuse de lui.*

SÉCRÉTER v. tr. (se conjugue comme *Céder*). XVIII^e siècle. Dérivé de *sécrétion*.

BIOL. PHYSIOL. En parlant d'une cellule, d'un organe, produire une sécrétion. *Sécréter une hormone, une enzyme. Le foie sécrète la bile. L'insuline est sécrétée par le pancréas. Par ext. Certains mollusques sécrètent de la nacre. L'hévéa sécrète du latex.*

Fig. Surtout péj. *Cette famille sécrète l'ennui, la peur.*

SÉCRÉTEUR, -TRICE adj. XVIII^e siècle. Dérivé de *sécréter*.

BIOL. PHYSIOL. Qui produit une sécrétion ; relatif à la sécrétion (on dit aussi *Sécrétoire*). *Organes sécréteurs. Fonction sécrétrice. Les canaux sécréteurs de résine. Poche sécrétrice, ensemble des cellules végétales formant la paroi d'une cavité dans laquelle elles déversent leur sécrétion. Les poches sécrétrices du zeste des agrumes.*

***SÉCRÉTINE** n. f. XX^e siècle. Dérivé de *sécréter*.

PHYSIOL. Hormone digestive produite par le duodénum. *La sécrétine stimule principalement la sécrétion du suc pancréatique.*

SÉCRÉTION n. f. XV^e siècle. Emprunté du latin *secretio*, « séparation », dérivé de *cernere*, « mettre à part », lui-même composé du préfixe *se-*, qui marque la séparation, et de *cernere*, « tamiser, séparer ; distinguer ».

BIOL. PHYSIOL. Fonction par laquelle certaines cellules, certains organes produisent une substance plus ou moins liquide ou visqueuse qui s'écoule ensuite à l'intérieur ou à l'extérieur de l'organisme ; par méton., cette substance elle-même. *La sécrétion de la salive, du lait. La sécrétion des larmes permet de protéger la cornée. Sécrétion des glandes de la peau. Une sécrétion de pus. Sécrétion bronchique, nasale. Sécrétion endocrine ou interne, s'écoulant directement dans le milieu intérieur, par opposition à Sécrétion exocrine ou externe, s'écoulant dans le milieu extérieur, en surface, dans un canal ou une cavité organique. La sécrétion de gomme de l'acacia, la sécrétion de nectar du bleuet. Sécrétion calcaire, résineuse.*

***SÉCRÉTOIRE** adj. XVIII^e siècle. Dérivé de *sécrétion*.

BIOL. PHYSIOL. Syn. de *Sécréteur*.

SECTAIRE n. et adj. XVI^e siècle, comme nom, au sens de « protestant », puis de « membre d'une secte » ; XIX^e siècle, comme adjectif. Dérivé de *secte*.

I. N. 1. RELIG. Adepte d'une secte, d'un courant hétérodoxe. *Un sectaire opiniâtre. La doctrine de ces sectaires frise l'hérésie.*

2. Péj. Celui, celle qui, défendant ses opinions avec zèle, n'en tolère pas d'autres. *Un raisonnement de sectaire. On ne peut pas discuter avec lui, c'est un sectaire.*

II. Adj. 1. Qui est relatif aux sectes religieuses. *Un mouvement sectaire. Se dit particulièrement des communautés spirituelles fermées. Dérive, endoctrinement sectaires. Le phénomène sectaire.*

2. Péj. Se dit d'une personne que son attachement à une doctrine, à une idéologie rend fanatique et intolérante aux opinions d'autrui. *Un penseur, un esprit sectaire. Par méton. Un comportement sectaire.*

SECTARISME n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *sectaire*.

Péj. Attitude d'une personne ou d'un groupe de personnes sectaires. *Sectarisme doctrinal. Sectarisme religieux, politique. Faire preuve de sectarisme.*

SECTATEUR, -TRICE n. XV^e siècle. Emprunté du latin *sectator*, « qui accompagne », puis de même sens, lui-même dérivé de *sectari*, « suivre, accompagner ».

Celui, celle qui suit l'enseignement d'un maître à penser, applique sa doctrine. *Arius eut un grand nombre de sectateurs. Un sectateur de Proudhon, de Freud. Par ext. Les sectateurs de l'augustinisme.*

SECTE n. f. XII^e siècle. Emprunté du latin *secta*, « ligne de conduite ; parti, école philosophique », puis « doctrine religieuse, secte religieuse », lui-même dérivé de *sequi*, « suivre ».

1. Ensemble de personnes qui suivent l'enseignement d'un maître à penser, qui professent une même doctrine philosophique. *La secte d'Épicure. La secte des stoïciens, des cyniques.*

2. RELIG. Groupe de personnes qui, au sein d'une religion, soutient des opinions théologiques particulières et que l'Église ou la communauté des croyants à laquelle il se rattache accuse d'hétérodoxie. *Les sectes anabaptistes. La secte des cathares, des mormons. Une secte millénariste. Au Moyen Âge, la secte islamique dite des Assassins était dirigée par un homme surnommé le Vieux de la montagne.*

Par ext. Appellation donnée à une communauté dont les membres vivent le plus souvent à l'écart de la société autour d'une personnalité charismatique à laquelle ils sont assujettis, et partagent des croyances en marge des grandes religions reconnues. *Le gourou, les adeptes d'une secte. La lutte contre les sectes. Certaines sectes revendiquent l'héritage de l'ordre des Templiers. Le pouvoir économique des sectes.*

3. Péj. Groupe fanatiquement attaché à une idéologie. *Ce parti, ce courant politique est en train de devenir une vraie secte.*

SECTEUR n. m. XVI^e siècle. Emprunté du latin *sector*, « celui qui tranche, qui coupe », puis « secteur d'un cercle », lui-même dérivé de *secare*, « trancher, couper, découper ».

1. GÉOM. *Secteur circulaire* ou, simplement, *secteur*, portion de disque comprise entre deux rayons quelconques et l'arc de cercle qui les relie. *Secteur sphérique*, solide engendré par une telle portion tournant autour du rayon qui passe par le milieu de l'arc. *Un secteur sphérique a la forme d'un cône surmonté d'une calotte.*

Par méton. ASTRON. Ancienn. Instrument de mesure adapté du quart de cercle. *Au XVII^e siècle, l'abbé Picard utilise le secteur pour mesurer plus précisément le méridien terrestre.*

2. Zone géographique délimitée au sein d'un ensemble plus vaste ; espace résultant d'une division, notamment administrative, dans un domaine particulier. *Le secteur piéton du quartier historique d'une ville. Le secteur chaud d'un cyclone. Chef, responsable de secteur d'un magasin. Surveiller un secteur de forêt. Secteur scolaire. Établissement de secteur, celui dont dépend un élève en fonction de son lieu de résidence.*

Spécialt. MILIT. Partie d'une enceinte fortifiée et, par ext., d'un front de combat, d'une zone où est déployée ou engagée une unité, ordinairement une division. *Un secteur calme. Un secteur d'opérations.* Par méton. *Secteur postal* ou, par abréviation, *S.P.*, numéro à cinq chiffres attribué à une telle zone, qu'on utilise comme adresse pour acheminer le courrier aux soldats sans dévoiler leur position. – ÉLECTR. Subdivision du réseau de distribution électrique ; par méton., le réseau lui-même. *Le courant est interrompu dans tel secteur. Une panne de secteur. Brancher un appareil sur le secteur.* – PSYCHIATR. Circonscription qui relève d'un hôpital psychiatrique et dans laquelle le malade est pris en charge dans différentes structures à proximité de son lieu de résidence ; par méton., le dispositif issu de l'organisation en de telles circonscriptions. *Psychiatrie de secteur, approche prophylactique de la maladie mentale, qui encourage une prise en charge globale du patient et cherche à limiter le recours à l'hospitalisation longue à temps plein.* – URBAN. *Secteur sauvegardé*, quartier ancien d'une ville qui, en raison de sa valeur historique ou esthétique, est soumis à une réglementation spéciale en matière de permis de construire et d'autorisation de travaux. *Les secteurs sauvegardés ont été institués par la loi du 4 mars 1962, dite « loi Malraux ». Le secteur sauvegardé du Marais à Paris, du vieux port à Bastia.*

Par ext. Fam. Espace proche de celui où l'on est ou de celui dont on parle. *La police patrouille régulièrement dans le secteur. Il n'y a pas assez de pharmacies dans le secteur.*

3. Sous-ensemble de l'activité économique. *Secteur industriel, agricole, commercial, bancaire et financier. Le secteur de l'automobile. Un secteur clef. Un secteur de pointe. Nationaliser, privatiser le secteur de l'énergie.*

Loc. *Secteur primaire, secondaire, tertiaire, voir Primaire, Secondaire, Tertiaire. Secteur public*, ensemble des entreprises où le capital est détenu en majorité par l'État, par opposition à *Secteur privé*, ensemble des entreprises où le capital est détenu en majorité par des particuliers. Au sens large, *Secteur public* désigne les entreprises publiques et l'Administration, tandis que *Secteur privé* désigne toute l'activité, lucrative ou non, des particuliers.

Spécialt. LÉGISL. SOCIALE. Catégorie de tarification des honoraires des médecins ou d'autres professionnels de la santé. *Secteur 1*, où s'applique le tarif fixé par la Caisse nationale d'assurance maladie pour le remboursement au patient, par opposition à *Secteur 2*, dans lequel le dépassement d'honoraires est autorisé, et à *Secteur 3*, où se pratiquent les honoraires libres, en dehors de toute convention. *Un médecin conventionné de secteur 1, de secteur 2.*

4. Fig. Sous-ensemble d'une population donnée. *Tout un secteur de l'opinion s'est indigné.*

SECTION n. f. XIV^e siècle. Emprunté du latin *sectio*, « action de couper, coupure, amputation », puis, en géométrie, « division », et enfin « schisme ».

1. Action de couper, de trancher ; résultat de cette action. *Une section accidentelle. La section d'un nerf. La section d'un fil électrique au cutter. Section irrégulière, nette.* (On dit aussi, moins souvent, *Sectionnement*.)

Par méton. La partie ainsi coupée. *Tronçonner une grume en plusieurs sections.*

2. GÉOM. Le fait, pour des figures ou des plans, d'être sécants ; par méton., ligne, surface, réelle ou virtuelle, qui résulte d'une telle coupe. *La section d'un cône par un plan donne une conique. La section plane d'une sphère est un cercle.* Vieilli. *Point de section*, endroit où deux lignes s'entrecoupent (on dit plutôt aujourd'hui *Point d'intersection*).

Par ext. Surface d'un objet qu'on suppose coupé selon un plan perpendiculaire. *Une règle à section carrée. Un pilier de section circulaire. Un tuyau de forte, de faible section.*

3. Division ou subdivision d'une chose. *Ce livre se compose de cinq sections. Chapitre premier, seconde section. Cette section de voie ferrée est en travaux. Section gratuite, payante de l'autoroute.* Dans le langage administratif. *Au commencement de la Révolution, Paris fut partagé en quarante-huit sections. Section cadastrale, électorale. Une section de tribunal. La 2^e section de la 1^{re} chambre civile de la Cour de cassation. Le Conseil d'État est composé de la section du contentieux, de cinq sections consultatives, ainsi que de la section du rapport et des études.*

Spécialt. DROIT. *Section de commune*, partie d'une commune qui possède un patrimoine propre et qui, à ce titre, jouit du statut de personne morale. – ENSEIGN. *Petite, moyenne, grande section*, noms donnés aux trois classes de l'école maternelle. Dans l'enseignement secondaire, *Section* désigne les différentes voies et filières que peuvent suivre les collégiens et les lycéens. *Section générale, professionnelle, technologique. Section scientifique, littéraire. Section européenne.* – POLIT. Sous-ensemble d'une organisation politique ou syndicale. *Une réunion de section du parti communiste. La section syndicale d'une entreprise. Section française de l'Internationale ouvrière* ou, par abréviation, *S.F.I.O.*, parti politique fondé en 1905 à l'issue du congrès du Globe, et qui résultait de l'unification des partis socialistes français. – MILIT. Unité élémentaire de certaines armes, qui constitue la subdivision d'une compagnie. *Chef de section. Une section d'infanterie et un peloton de cavalerie.* – MUS. Dans une formation musicale, en particulier de jazz, chacun des ensembles d'instruments regroupés selon leur nature et la fonction qu'ils remplissent. *La section des cuivres. Section rythmique, voir Rythmique. Section mélodique*, généralement composée des instruments à vent. – TRANSPORTS. Portion d'une ligne de transport servant de base pour calculer le coût du trajet (on dit aussi *Zone*).

Titre célèbre : *La 317^e Section*, roman (1963) et film (1965) de Pierre Schoendoerffer.

SECTIONNEMENT n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *sectionner*.

Action de sectionner ; résultat de cette action (on dit plus souvent *Section*). *Le sectionnement de la moelle épinière. Le sectionnement d'un tuyau.*

SECTIONNER v. tr. XVIII^e siècle. Dérivé de *section*.

1. Couper, trancher quelque chose. *La balle avait sectionné l'artère. Le tendon a été sectionné net. Sectionner un câble.*

2. Diviser une chose en plusieurs parties. *Cette commune a été sectionnée en plusieurs arrondissements.*

***SECTIONNEUR** n. m. XX^e siècle. Dérivé de *sectionner*.

ÉLECTR. Dispositif de sécurité à commande manuelle qui permet, en position ouverte, d'isoler une portion de ligne. *Le sectionneur est notamment utilisé lorsqu'on effectue des réparations sur une ligne, afin d'éviter le passage d'un courant résiduel.*

***SECTORIEL, -ELLE** adj. XX^e siècle. Dérivé de *secteur*, sur le modèle de l'anglais *sectorial*, de même sens.

Qui se rapporte à un secteur économique, qui lui est propre. *Grève sectorielle. Une hausse, une baisse sectorielle.*

***SECTORISATION** n. f. XX^e siècle. Dérivé de *secteur*.

Répartition d'une population en plusieurs secteurs administratifs, dans un domaine particulier. *La sectorisation scolaire, hospitalière. La sectorisation psychiatrique, mise en place en 1960, entendait rompre avec les pratiques des asiles d'aliénés.*

***SECTORISER** v. tr. XX^e siècle. Dérivé de *sectorisation*.

ADM. Soumettre un domaine à une sectorisation.

SÉCULAIRE adj. XIII^e siècle. Emprunté du latin *saecularis*, de même sens, lui-même dérivé de *saeculum*, « siècle ».

1. Qui a lieu tous les cent ans. Seulement dans quelques locutions. *Année séculaire*, celle qui termine un siècle. *Célébrer l'année séculaire*. ANTIQ. ROM. *Jeux séculaires*, fêtes organisées dans la Rome antique pour célébrer l'arrivée d'un nouveau siècle. *Les jeux séculaires se sont tenus à des dates irrégulières. Les jeux séculaires de Domitien. Poème, chant séculaire*, composé à cette occasion. *Horace composa le chant séculaire lors des jeux d'Auguste en 17 avant Jésus-Christ.*

2. Qui existe depuis un ou plusieurs siècles. *Un chêne séculaire. Une tradition, des croyances séculaires. Une alliance séculaire entre deux pays.*

Spécialt. ASTRON. Qui s'étend sur plusieurs siècles, qui dure depuis plusieurs siècles. *La variation séculaire du champ magnétique. La précession des équinoxes obéit à une évolution séculaire.*

SÉCULARISATION n. f. XVI^e siècle. Dérivé de *séculariser*.

1. RELIG. CHRÉTIENNE. Action de séculariser. *Une bulle, un indult de sécularisation. Obtenir la sécularisation d'un chapitre.*

Par ext. Passage dans le domaine séculier d'un bien, d'un territoire appartenant à l'Église. *La Prusse s'est formée en grande partie par la sécularisation de principautés ecclésiastiques. Les romantiques allemands critiquèrent vivement la grande vague de sécularisations consécutive au recès de 1803.*

Fig. Action par laquelle on fait entrer dans les attributions de l'État des fonctions, des établissements qui ressortissaient au pouvoir du clergé. *La sécularisation de l'enseignement.*

2. Évolution générale de certaines sociétés modernes dans lesquelles le rôle, l'influence de la religion diminuent progressivement. *Un pays en voie de sécularisation.*

SÉCULARISER v. tr. XVI^e siècle. Dérivé de *séculier*.

1. RELIG. CHRÉTIENNE. Rendre à la vie laïque un religieux, une religieuse ou une communauté ; autoriser un religieux à devenir séculier. *Ce monastère a été sécularisé. Un moine sécularisé*. Spécialt. *Bénéfice sécularisé*, bénéfice régulier qui, par dispense du pape, pouvait être possédé en commende par un séculier.

Par ext. Transférer la propriété d'un bien, d'un territoire de l'Église à un État. *En 1648, les traités de Westphalie sécularisèrent, en Allemagne, des biens de l'Église au*

profit de certains États protestants. Le 2 novembre 1789, l'Assemblée constituante décida de séculariser les biens du clergé.

Fig. Faire entrer dans les attributions de l'État des fonctions, des établissements qui ressortissaient au pouvoir du clergé. *On sécularisa de nombreux hôpitaux religieux.*

2. Soustraire une société à l'influence de la religion, limiter le rôle de celle-ci. Surtout au participe passé. *Un État sécularisé. Une société sécularisée.*

SÉCULIER, -IÈRE adj. XIII^e siècle. Tiré de l'ancien français *seculer*, emprunté du latin *saecularis*, « séculaire » et, en latin chrétien, « du siècle, séculier, profane », lui-même dérivé de *saeculum*, « siècle ».

RELIG. CHRÉTIENNE. 1. Se dit d'un clerc qui vit dans le siècle et participe aux affaires du monde, par opposition à *Régulier*. *Un prêtre séculier* ou, ellipt. et subst., *un séculier. Le clergé séculier*. Spécialt. *Bénéfice séculier*, voir *Bénéfice*. *Institut séculier*, société religieuse dont les membres observent les conseils évangéliques, mais sans entrer en religion ni s'astreindre à la vie en communauté.

2. Qui relève du pouvoir temporel, qui appartient à la vie laïque. *Tribunaux séculiers. Juridiction séculière. Le bras séculier*, voir *Bras*. Subst. *Un séculier, une séculière. Dans ce monastère, un bâtiment est réservé aux religieux et un autre, aux séculiers.*

***SÉCULIÈREMENT** adv. XIV^e siècle. Dérivé de *séculier*.

D'une manière séculière. *Vivre séculièrement.*

SECUNDO (se prononce *sécondo* ou *seugondo*) adv. XV^e siècle. Mot latin, de même sens, lui-même dérivé de *secundus*, « qui vient après, second ».

Deuxièmement, en deuxième lieu (souvent dans la série *primo, secundo, tertio*).

***SÉCURISATION** n. f. XX^e siècle. Dérivé de *sécuriser*.

Action de sécuriser un lieu, une chose ; résultat de cette action. *La sécurisation d'une frontière, d'un stade. La sécurisation du transport aérien.*

***SÉCURISER** v. tr. XX^e siècle. Dérivé de *sécurité*.

1. Rassurer quelqu'un, le tranquilliser. Au participe présent, adjt. *Il a grandi dans un milieu peu sécurisant.*

2. Garantir la sécurité d'un lieu, d'une chose, les protéger de tout danger. *Sécuriser une ambassade. Sécuriser un réseau informatique. Au participe passé, adjt. Un virement bancaire sécurisé. Un périmètre sécurisé*, où l'on peut pénétrer sans risque.

***SÉCURITAIRE** adj. XX^e siècle. Dérivé de *sécurité*.

Relatif à la sécurité publique ; qui prône la sécurité publique et les moyens pour la garantir. *Une mesure sécuritaire. Souvent péj. La politique sécuritaire d'un gouvernement. Un discours sécuritaire.*

SÉCURITÉ n. f. XIII^e siècle. Emprunté du latin *securitas*, « exemption de soucis, tranquillité », puis de même sens, dérivé de *securus*, « exempt de soucis, tranquille », puis « en sécurité, sûr », lui-même composé du préfixe *se-*, qui marque la séparation, et de *cura*, « soin ; souci, inquiétude ».

1. Litt. Sérénité, tranquillité d'esprit résultant de l'opinion, bien ou mal fondée, qu'aucune menace n'est à redouter. *Au milieu de tant de périls, votre sécurité m'étonne. Tout est calme aujourd'hui, mais j'ai peu de sécurité pour l'avenir.*

2. Situation d'une personne, d'un groupe, d'une société qui est à l'abri du danger ; état de ce qui est protégé de la dégradation, de la destruction, etc. *Nous ne sommes pas en sécurité ici. Il a mis sa femme et ses enfants en sécurité. Assurer, garantir la sécurité des biens et des personnes. La sécurité de ce système informatique est douteuse.* (On dit aussi, dans certains emplois, *Sûreté*.)

Loc. *Par sécurité, par mesure de sécurité, par précaution. Par sécurité, elle a caché ses économies. De sécurité*, se dit d'une disposition, d'un équipement, d'une technique, etc. permettant d'éviter un accident ou d'en limiter les effets, de protéger quelqu'un ou quelque chose contre un risque particulier. *Consignes de sécurité, normes de sécurité. Un établissement pourvu d'un système de sécurité. Casque, chaussures de sécurité. Respecter la distance de sécurité entre deux véhicules. Ceinture de sécurité*, voir *Ceinture*. *Glissière, rail de sécurité*, barrière métallique basse disposée le long d'une route pour empêcher que les véhicules n'en sortent accidentellement. *Rasoir de sécurité*, voir *Rasoir*. *Cran, goupille, manette de sécurité* ou, ellipt., *sécurité*, dans une arme, dispositif qui permet de bloquer la mise à feu (on dit aussi *Cran, goupille, manette de sûreté*). *Verre de sécurité*, verre feuilleté ou trempé qui ne peut blesser en cas de bris. *Portique de sécurité*, dispositif électromagnétique de contrôle dont sont équipés les aéroports, certains lieux publics et certains magasins, et qui permet la détection d'objets métalliques ou de marchandises pourvues d'un antivol. *Position latérale de sécurité* ou, par abréviation, *P.L.S.*, dans laquelle il est recommandé de placer un blessé en attendant l'arrivée des secours, notamment afin de lui éviter l'étouffement. *De sécurité* se dit aussi de personnes chargées d'une mission de protection. *Un service de sécurité du Président. Agent de sécurité* (on dit aussi *Agent de sûreté*). *Compagnie républicaine de sécurité* ou, par abréviation, *C.R.S.*, voir *Républicain*.

Spécialt. ÉCON. *La sécurité de l'emploi*, dont jouissent ceux qui sont assurés d'être maintenus dans leur profession de manière pérenne. *La sécurité de l'emploi des fonctionnaires*. – DROIT. *Quartier de haute sécurité* ou, par abréviation, *Q.H.S.*, voir *Quartier*. *Sécurité publique*, situation de paix civile dans laquelle la vie, l'intégrité des personnes et la propriété des biens ne sont pas menacées. *La police doit veiller à la sécurité publique. Direction générale de la sécurité extérieure* (par abréviation *D.G.S.E.*), *Direction générale de la sécurité intérieure* (par abréviation *D.G.S.I.*), services de renseignement dont les activités concernent respectivement l'étranger et le territoire national. Par méton. *Sécurité sociale*, système de protection sociale qui permet aux individus de faire face aux dépenses liées aux risques du travail, aux charges familiales, aux problèmes de santé, à la vieillesse ; ensemble des organismes chargés de cette protection. *La Sécurité sociale a été créée par l'ordonnance du 4 octobre 1945. Régime général, régimes spéciaux de la Sécurité sociale. Un numéro de sécurité sociale. Ce traitement n'est pas pris en charge par la Sécurité sociale. Caisse primaire de sécurité sociale*, voir *Primaire*. *Sécurité civile*, service dépendant du ministère de l'Intérieur, chargé de protéger la population civile dans des situations d'urgence, sur le territoire national et à l'étranger ; dans le domaine militaire, désigne l'ensemble des mesures prises en temps de guerre pour protéger la population civile contre les attaques aériennes (on disait aussi *Défense passive*). *Sécurité routière*, ensemble des mesures et des règles visant à limiter les accidents de la route. – DROIT INTERNATIONAL. *Le Conseil de sécurité des Nations unies*, l'organe de l'ONU qui veille au maintien de la paix internationale. – INDUSTRIE. TRANSPORTS. Prévention des risques naturels, des accidents techniques dans une

zone donnée, par opposition à *Sûreté*, qui s'attache à la lutte contre les actes de malveillance, contre les délits et les crimes. *La sécurité aéroportuaire, industrielle*.

SÉDATIF, -IVE adj. XIV^e siècle. Emprunté du latin médiéval *sedativus*, de même sens, dérivé de *sedatum*, supin de *sedare*, « faire asseoir ; calmer, apaiser », lui-même dérivé de *sedere*, « être assis ».

MÉD. PHARM. Qui agit sur le système nerveux pour limiter l'excitation d'un organe, notamment en calmant la douleur, ou pour atténuer l'anxiété, la tension nerveuse. *Un remède sédatif. Un antitussif sédatif. Les propriétés sédatives de la valériane*. Subst., au masculin. *Un sédatif léger, puissant*.

Loc. *Eau sédative* (anciennt.), lotion composée d'ammoniaque, d'alcool camphré et de sel marin, qui était utilisée contre la migraine et les rhumatismes.

***SÉDATION** n. f. XIV^e siècle. Emprunté du latin *sedatio*, « action d'apaiser ; calme, tranquillité », dérivé de *sedare*, « faire asseoir ; calmer, apaiser », lui-même dérivé de *sedere*, « être assis ».

MÉD. PHARM. Ralentissement de l'activité organique d'un patient que l'on obtient par le recours à un sédatif et qui permet notamment de soulager une douleur. *Sédation postopératoire. La sédation profonde et continue d'un malade en soins palliatifs. La sédation d'un patient agité*.

SÉDENTAIRE adj. XV^e siècle. Emprunté du latin *sedentarius*, de même sens, lui-même dérivé de *sedere*, « être assis ».

Qui est souvent en position assise, est peu actif ; qui ne change guère de lieu, casanier. *Il ne fait pas assez d'exercice, il est trop sédentaire. Il ne voyage plus, il est devenu fort sédentaire*. Subst. Rare. *Un, une sédentaire*.

Par méton. *Il exerce une profession sédentaire. Mener une existence sédentaire*.

Spécialt. ANTHROPOL. Qui est établi dans un endroit fixe, par opposition à *Nomade*. *Il y a dix mille ans, l'homme est devenu sédentaire du fait du développement de l'agriculture. Des populations sédentaires* ou, ellipt. et subst., *des sédentaires*. Par méton. *Un habitat sédentaire*. – ZOOL. Qui ne se déplace guère ; qui demeure sur le même territoire. *Les moules sont sédentaires. Lorsqu'il est jeune, le criquet est sédentaire. Parmi les oiseaux, on distingue ceux qui sont sédentaires de ceux qui sont migrants ou nomades*.

Par ext. Qui est fixe, attaché à un lieu donné. *Philippe le Bel rendit le parlement sédentaire. Troupes sédentaires* (anciennt.), qui ne changent pas de ville de garnison, par opposition à *Troupes mobiles*.

***SÉDENTARISATION** n. f. XX^e siècle. Dérivé de *sédentariser*.

ANTHROPOL. Action de sédentariser ou fait de se sédentariser. *Les Kazakhs opposent une forte résistance à la sédentarisation*.

***SÉDENTARISER** v. tr. XX^e siècle. Dérivé de *sédentaire*.

ANTHROPOL. Rendre une population sédentaire. *Au XVII^e siècle, les Indiens guaranis furent sédentarisés par les Jésuites au Paraguay. En 1936, le pouvoir soviétique a sédentarisé de force les nomades d'Asie centrale*. Pron. S'établir dans un endroit fixe. *Ce peuple s'est sédentarisé il y a peu*.

***SÉDENTARITÉ** n. f. XIX^e siècle. Dérivé de *sédentaire*.

Situation d'une personne, d'un groupe de personnes sédentaire.

***SEDIA GESTATORIA** (*se* se prononce *sé*) n. f. inv. XIX^e siècle. Locution italienne, tirée du latin *sella gestatoria*, « chaise à porteurs », elle-même composée à l'aide de *sella*, « siège, chaise », et *gestatorius*, « qui sert à porter », dérivé de *gestare*, « porter, transporter ».

RELIG. CATHOL. Fauteuil à bras monté sur brancards sur lequel le pape était porté lors de cérémonies afin d'être vu de la foule. *C'est sous le pontificat de Jean-Paul II que l'usage de la sedia gestatoria fut abandonné.*

SÉDIMENT n. m. XVI^e siècle. Emprunté du latin *sedimentum*, « tassement, sédiment », lui-même dérivé de *sedere*, « être assis, séjourner ; demeurer fixé ».

Dans un liquide, dépôt produit par la décantation de matières en suspension ou par la précipitation de substances dissoutes. *La présence anormale d'un sédiment dans les urines peut signaler une infection. Le remuage du champagne permet de ramener le sédiment dans le goulot.*

Spécialt. GÉOL. Ensemble de particules issues de la désagrégation de roches ou d'organismes vivants, ou de la précipitation d'éléments chimiques, qui ont été transportées puis déposées par l'eau ou le vent. *Sédiment fluviatile, glaciaire, marin. Des sédiments siliceux, argileux. Le sable est un sédiment meuble. Ce sédiment est formé de coquilles microscopiques.*

SÉDIMENTAIRE adj. XIX^e siècle. Dérivé de *sédiment*.

GÉOL. Relatif à un sédiment ; qui est formé d'un ou de plusieurs sédiments. *Couche, strate sédimentaire. Sol, terrain sédimentaire. Bassin sédimentaire.*

Loc. *Roche sédimentaire*, formée par l'accumulation ou la précipitation de particules de taille et d'origine variables, et qui contient souvent des fossiles. *La craie, le gypse, le charbon, l'argile sont des roches sédimentaires.*

***SÉDIMENTATION** n. f. XIX^e siècle. Dérivé de *sédiment*.

Phénomène par lequel, dans un liquide, des particules en suspension ayant décanté ou des matières dissoutes ayant précipité se déposent. *La centrifugation accélère la sédimentation des molécules. La sédimentation des impuretés au fond d'une bouteille. MÉD. Vitesse de sédimentation globulaire*, temps nécessaire pour que les globules rouges d'un échantillon de sang, préalablement rendu incoagulable, se séparent du plasma et se déposent au fond du tube à essai. *La vitesse de sédimentation globulaire varie en fonction de la présence, dans le sang, de protéines produites lors d'une inflammation.*

Spécialt. GÉOL. Ensemble des processus physiques ou chimiques conduisant à la formation d'un sédiment. *La sédimentation récifale, deltaïque, abyssale. Les roches salines résultent d'une sédimentation chimique.*

***SÉDIMENTER** v. intr. ou pron. XX^e siècle. Dérivé de *sédiment*.

Former un dépôt. *Arrivées à l'estuaire, les argiles s'agrègent sous l'effet de l'eau salée et sédimentent dans le fleuve. Des globules rouges qui sédimentent trop rapidement. Les levures se sédimentent au fond de la cuve.*

***SÉDIMENTOLOGIE** n. f. XX^e siècle. Composé à l'aide de *sédiment* et de *-logie*, tiré du grec *logos*, « discours, traité ».

Partie de la géologie qui étudie l'origine, le transport, l'accumulation des sédiments et la formation des roches sédimentaires.

SÉDITIEUSEMENT adv. XIV^e siècle. Dérivé de *séditieux*.

Rare. D'une manière séditeuse.

SÉDITIEUX, -EUSE adj. XIV^e siècle. Emprunté du latin *seditionus*, de même sens, lui-même dérivé de *seditio*, « action d'aller à part ; désunion », puis « schisme ».

Qui prend part à une sédition ; enclin à la sédition. *Des généraux, des ministres séditeux. Un attroupement séditeux. Un esprit séditeux.* Subst. *On arrêta le chef des séditeux.*

Par ext. Se dit de ce qui incite, appelle à la sédition. *Un écrit, un libelle séditeux. Une proclamation séditeuse.*

SÉDITION n. f. XIII^e siècle. Emprunté du latin *seditio*, « action d'aller à part ; désunion », puis « schisme », composé du préfixe *se(d)-*, qui marque la séparation, et de *itio*, « action d'aller », lui-même dérivé de *itum*, supin de *ire*, « aller ».

Révolte, soulèvement concertés contre une autorité établie. *Exciter, fomenter, entretenir une sédition. Apaiser, éteindre la sédition. Esprit de sédition. Le pouvoir ottoman réprima dans le sang les séditions des Kurdes.*

SÉDUCTEUR, -TRICE n. et adj. XIV^e siècle. Emprunté du latin chrétien *seductor*, « celui qui détourne du droit chemin, séducteur », dérivé de *seducere*, « emmener à part », lui-même composé du préfixe *se-*, qui marque la séparation, et de *ducere*, « conduire, mener ».

I. N. 1. Litt. Celui, celle qui fait tomber quelqu'un dans la faute ou dans l'erreur, qui le corrompt. *Un séducteur de la jeunesse.*

Désigne surtout aujourd'hui celui, celle qui s'emploie à obtenir les faveurs d'autrui, qui multiplie les conquêtes. *Un habile, un vil séducteur. Don Juan est le type du séducteur. Dans « Les Liaisons dangereuses », la marquise de Merteuil incarne une séductrice cynique.*

2. Par affaibl. Personne qui cherche à plaire. *C'est un incorrigible séducteur, un séducteur né.*

II. Adj. 1. Qui corrompt. Ne se rencontre guère que dans le langage de la dévotion. *L'esprit séducteur, le serpent séducteur, le démon.*

2. Se dit d'une personne qui aime à charmer autrui. *Il est très séducteur. Par méton. Un regard, un sourire séducteur.*

Par ext. Se dit de ce qui fascine, exerce un vif attrait. *Le pouvoir séducteur de l'argent.*

SÉDUCTION n. f. XII^e siècle. Emprunté du latin *seductio*, « action de prendre à part, séparation » et, en latin chrétien, « séduction, corruption », dérivé de *seductum*, supin de *seducere*, « emmener à part », lui-même composé du préfixe *se-*, qui marque la séparation, et de *ducere*, « conduire, mener ».

1. Litt. Action de détourner quelqu'un du bien ou du devoir, de le corrompre. *La séduction d'Ève par le serpent.*

Désigne surtout aujourd'hui le fait de chercher à posséder quelqu'un, d'obtenir ses faveurs. *Boucher et Fragonard ont peint des scènes de séduction. Résister à une tentative de séduction.*

Spécialt. DROIT. *Séduction dolosive*, fait d'amener, de manière frauduleuse, par abus d'autorité ou promesse de mariage, une femme à consentir à des relations sexuelles. *La preuve d'une séduction dolosive permet d'intenter une action en recherche de paternité naturelle.* – PSYCHAN. *Scène de séduction*, scène réelle ou fantasmée dans laquelle le sujet, généralement un enfant, est l'objet d'avances sexuelles. *Dans une de ses premières théories, dite théorie de la séduction, Freud explique le refoulement et la névrose par le traumatisme dû au souvenir d'une scène de séduction.*

2. Par affaibl. Action d'attirer quelqu'un, de le charmer. *Le maître exerçait une séduction sur ses disciples. Utiliser toutes les ressources de la séduction. Un numéro de séduction.* Par ext. *La séduction de l'esprit. Le pouvoir de séduction des honneurs.*

Par méton. Surtout au pluriel. *User de séductions. Fuir les séductions du monde. Céder aux séductions du pouvoir.*

SÉDUIRE v. tr. (se conjugue comme *Conduire*). XI^e siècle. Réfection, à partir du latin chrétien *seducere*, « emmener à part », de l'ancien français *souduire*, « séduire », lui-même issu du latin *subducere*, « soulever, soustraire » et, en latin populaire, « séduire ».

1. Litt. Faire tomber quelqu'un dans l'erreur, l'inciter à commettre une faute, le corrompre. *Il séduit les esprits par ses propos pernicious. Le faux espoir qui nous avait séduits.*

Se dit surtout aujourd'hui en parlant d'une personne qui en débauche une autre, l'amène à avoir des relations charnelles avec elle. *Dans l'opéra de Mozart et Da Ponte, il est dit que don Juan a séduit mille trois femmes, rien qu'en Espagne. Que d'hommes elle a séduits !*

2. Par affaibl. Charmer quelqu'un par ses qualités physiques, morales ou intellectuelles, etc., gagner son admiration, sa faveur. *Séduire par sa beauté, sa personnalité, son humour. L'orateur a séduit l'auditoire.* Par méton. *Ses manières m'ont séduit. Sa proposition ne nous séduit guère.*

Par ext. *La ville les séduisit par le pittoresque de ses rues.* Absolt. *L'art de séduire. Un ton qui séduit.*

SÉDUISANT, -ANTE adj. xv^e siècle. Participe présent de *séduire*.

1. Litt. Se dit de ce qui trompe, abuse. *Être dupé par des apparences séduisantes.*

2. Qui séduit, qui charme. *Cette actrice est particulièrement séduisante dans ce rôle. Un séduisant jeune homme. Un ton, un caractère séduisant. Des manières séduisantes. Discours séduisant.*

Par ext. Qui fait envie, tentant. *Un projet séduisant. Une proposition peu séduisante.*

***SÉDUM** (*um* se prononce *ome*) n. m. xvii^e siècle. Emprunté du latin *sedum*, de même sens.

BOT. Plante de la famille des Crassulacées, à feuilles succulentes, aplaties ou cylindriques, qui pousse dans les milieux arides de l'hémisphère Nord (on dit aussi *Orpin*). *Sédum âcre, blanc. Sédum de Nice. Les sédums sont fréquemment employés comme plantes de rocaille.* (On écrit aussi *Sedum*.)

***SEERSUCKER** (se prononce *sirseukeur*) n. m. xix^e siècle. Mot anglais, emprunté de l'hindi *sirsakar*, de même sens, lui-même issu du persan *shir o shakar*, proprement « lait et sucre », parce que ce tissu est constitué de deux textures différentes.

TEXTILE. Tissu de coton gaufré, généralement rayé ou écossais, qui sert à confectionner des vêtements légers. *Une veste, un costume en seersucker. Le seersucker fut mis à la mode par les Anglais au xx^e siècle dans la confection d'habits pour la régata, le séjour au bord de la mer.*

***SÉFARADE** n. xix^e siècle. Emprunté de l'hébreu moderne *Sepharaddi*, « Espagnol ; Juif d'Espagne », lui-même dérivé de l'hébreu biblique *Sepharad*, nom d'une colonie de Juifs exilés sur une terre identifiée plus tard à l'Espagne.

Juif originaire du bassin méditerranéen et, par extension, du Proche-Orient, par opposition à *Ashkénaze*. *Des Séfarades du Maroc, de Turquie, des Balkans. Les Séfarades sont les descendants des Juifs qui furent expulsés de la péninsule Ibérique à la fin du xv^e siècle.* Adj. *Une famille séfarade.* (On écrit aussi *Sépharade*.)

***SÉGALA** n. m. xix^e siècle. Mot occitan, de même sens, lui-même dérivé de *segle* ou *seguel*, « seigle ».

AGRIC. Régional. Terre du Massif central, au sol acide et argileux, qui n'est guère favorable qu'à la culture du seigle. *Les ségalas du Rouergue, de l'Aveyron.*

SEGMENT n. m. xvi^e siècle. Emprunté du latin *segmentum*, « coupure, incision », puis « segment, bande », lui-même dérivé de *secare*, « couper, découper ».

1. GÉOM. Portion délimitée d'une figure. *Segment de droite*, limité par deux points. *Le vecteur est un segment de droite orienté. Segment de cercle*, surface comprise entre un arc de cercle et sa corde. *Segment sphérique*, volume compris entre deux plans parallèles qui coupent une sphère.

2. Partie délimitée d'un tout continu, généralement considéré dans sa longueur. *Diviser une poutre en segments égaux. Un segment de route. Segment de chromosome, d'A.D.N.*

Spécialt. ANAT. Chacune des parties contiguës d'un corps, d'un organe. *Le bras, l'avant-bras et la main sont les trois segments qui forment le membre supérieur. Chaque lobe pulmonaire est divisé en segments. Un segment d'artère.* – ZOOLOG. Chez la plupart des Arthropodes et des vers, chacune des divisions du corps, aussi appelée métamère. *Le thorax des insectes est composé de trois segments portant chacun une paire de pattes.* – MÉCAN. *Segment de piston*, anneau fendu et élastique, placé autour d'un piston pour assurer l'étanchéité du cylindre dans lequel ce piston se meut.

Par ext. LINGUIST. Chacune des unités linguistiques distinctes résultant d'une opération de segmentation. *Les segments d'un syntagme, d'une phrase. Les phonèmes sont les segments minimaux de l'articulation des sons d'un mot.* – ÉCON. *Segment de marché*, sous-ensemble homogène d'un marché, correspondant à une population définie par des critères sociaux, géographiques, culturels, etc., et auquel on adapte la conception d'un produit, la stratégie commerciale. *Les segments de marché de l'automobile.*

SEGMENTAIRE adj. xix^e siècle. Dérivé de *segment*.

Qui est formé de plusieurs segments ; qui se rapporte à un segment ou aux segments d'un ensemble. *Un organe segmentaire. La motricité segmentaire de l'intestin.*

SEGMENTATION n. f. xix^e siècle. Dérivé de *segmenter*.

Action de segmenter quelque chose ; le fait de se segmenter ou d'être segmenté.

Surtout dans des domaines spécialisés. ANAT. Caractère d'une partie du corps, d'un organe, etc. qui sont divisés en segments. *La segmentation médullaire.* – ZOOLOG. Le fait, pour un organisme, d'être composé de métamères. *La segmentation des Annélides.* – EMBRYOLOGIE. Processus par lequel l'œuf se divise en blastomères lors de la première phase de l'embryogenèse. *Plans de segmentation, voir Plan II.* – LINGUIST. En linguistique structurale, opération qui consiste à diviser un mot, une phrase, un énoncé, etc. en unités distinctes pouvant commuter avec d'autres. *La segmentation du morphème « cœur » en trois phonèmes : [k], [eu] et [r].* – ÉCON. Division d'un marché en sous-ensembles, appelés *segments de marché*.

SEGMENTER v. tr. xix^e siècle. Dérivé de *segment*.

Diviser, partager un tout en segments. *Segmenter un tube, un tuyau en plusieurs sections.* Pron. *L'œuf commence à se segmenter dès après la fécondation.*

Au participe passé, adjt. Qui résulte d'une division en segments ; formé de segments. *Un énoncé segmenté. La tige segmentée du bambou. Les mollusques sont des animaux non segmentés.*

***SÉGRÉGATIF, -IVE** adj. XVI^e siècle, en grammaire, au sens de « distributif, qui marque la séparation » ; XX^e siècle, au sens actuel. Dérivé de *ségrégation*.

Relatif à la ségrégation et, spécialt., à la ségrégation raciale. *Une politique ségrégative.*

SÉGRÉGATION n. f. XIV^e siècle. Emprunté du latin *segregatio*, « séparation », dérivé de *segregare*, « séparer du troupeau ; mettre à l'écart », lui-même composé à l'aide du préfixe *se-*, qui marque la séparation, et de *grex*, « troupeau », avec influence, pour le sens de « ségrégation raciale », de l'anglais *segregation*.

1. Action par laquelle on met un élément à part, on le sépare d'un ensemble ; résultat de cette action.

Désigne surtout aujourd'hui la séparation légale d'un groupe de personnes ou d'une communauté du reste de la population sur des critères raciaux. *La ségrégation s'accompagne de mesures discriminatoires, comme l'interdiction des mariages mixtes ou l'impossibilité de fréquenter certains établissements. La ségrégation des Noirs aux États-Unis eut cours jusqu'à la loi sur les droits civiques de 1964. En Afrique du Sud, la ségrégation raciale fut institutionnalisée dans le régime de l'« apartheid » de 1948 à 1991.* Par ext. Le fait de considérer, de traiter défavorablement certaines personnes en raison de leur sexe, de leur position dans la société, de leur religion, etc. *Ségrégation sociale. La ségrégation des étrangers.*

2. Dans des emplois scientifiques. Le fait, pour un élément, de s'isoler de l'ensemble auquel il appartient ou, pour les composants d'un tout, de se séparer les uns des autres. *La ségrégation du carbone dans un lingot d'acier.* TECHN. Défaut d'un matériau qui résulte de la séparation de ses composants et qui se manifeste par l'hétérogénéité de sa composition. *Ségrégation d'un béton.* – BIOL. GÉNÉTIQUE. *Ségrégation chromosomique* ou, simplement, *ségrégation*, répartition des chromosomes homologues dans deux cellules distinctes au cours de la méiose.

***SÉGRÉGATIONNISME** n. m. XX^e siècle. Dérivé de *ségrégation*.

Politique de ségrégation raciale ; doctrine ou attitude par laquelle on défend la ségrégation. *Le ségrégationnisme de certains États du Sud des États-Unis.*

***SÉGRÉGATIONNISTE** adj. XX^e siècle. Dérivé de *ségrégation*.

Relatif au ségrégationnisme ou à ses partisans. *Système, loi ségrégationnistes. Une société ségrégationniste. Subst. Un, une ségrégationniste.*

***SÉGRÉGER** ou **SÉGRÉGUER** v. tr., intr. ou pron. (*Ségréger* se conjugue comme *Alléger* ; *Ségréguer* se conjugue comme *Céder*). XIV^e siècle, au sens de « séparer deux éléments » ; XX^e siècle, au sens de « soumettre (une population) à la ségrégation ». Emprunté du latin *segregare*, « séparer du troupeau ; mettre à l'écart », lui-même composé à l'aide du préfixe *se-*, qui marque la séparation, et de *grex*, « troupeau », avec influence, pour le sens de « séparer, isoler un groupe humain », de l'anglais *to segregate*.

1. V. tr. Didact. Séparer, mettre à part ; soumettre un groupe humain à la ségrégation.

2. V. intr. ou pron. Dans des emplois scientifiques. En parlant d'un élément d'un ensemble ou des composants d'un tout, connaître, subir une ségrégation. *Le chrome de*

l'alliage a ségrégé en surface. Un béton qui ne se ségrége pas. Les chromosomes ségrégent pendant la prophase de la première division de la méiose.

SÉGUEDILLE n. f. XVII^e siècle. Emprunté de l'espagnol *seguidilla*, dérivé de *seguida*, de même sens, participe passé féminin substantivé de *seguir*, « suivre ».

Danse populaire espagnole exécutée sur un rythme vif à trois temps et accompagnée le plus souvent par la guitare, les castagnettes et le chant. *Il existe de nombreuses variantes régionales de la séguedille. La Carmen de Bizet chante qu'elle ira danser la séguedille près des remparts de Séville.*

Par méton. Chant, air qui accompagne cette danse. *Les couplets de la séguedille sont généralement des quatrains alternant heptasyllabes et pentasyllabes.*

***SEGUIA** ◇ (*e* se prononce *é*) n. f. XIX^e siècle. Emprunté de l'arabe maghrébin *segia*, de même sens, lui-même issu de l'arabe classique *saqiya*, « canal d'irrigation ».

Dans les oasis d'Afrique du Nord, canal d'irrigation à ciel ouvert, généralement construit en terre (on trouve aussi, moins souvent, *Seghia*).

I. SEICHE n. f. XII^e siècle. Issu du latin *sepia*, de même sens, lui-même emprunté du grec *sépia*, « seiche ».

Mollusque décapode, au corps ovale bordé d'une nageoire, qui est pourvu d'une structure interne plate dite « os de seiche ». *La seiche commune. La seiche flamboyante est une espèce tropicale toxique. La chair de la seiche est appréciée des Espagnols qui la cuisinent dans son encro pour agrémenter la paella.*

Titre célèbre : *Os de seiche*, recueil de poèmes d'Eugenio Montale (1925).

***II. SEICHE** n. f. XVIII^e siècle. D'origine incertaine.

HYDROL. Onde stationnaire apparaissant à la surface d'une étendue d'eau fermée ou semi-fermée, qui peut être provoquée par un phénomène météorologique ou par un séisme. *Les seiches du lac Léman. Dans les ports, la période des seiches dépend de la forme du bassin.*

SÉIDE n. m. XIX^e siècle. Tiré de *Séide*, nom d'un personnage de *Mahomet*, tragédie de Voltaire, lui-même inspiré de *Zayd*, affranchi et fils adoptif de Mahomet.

Litt. Fanatique dévoué à un chef politique ou religieux ou, par extension, à un parti, à une doctrine. *Les séides d'un tyran, d'une secte.*

SEIGLE n. m. XII^e siècle. Issu du latin *secale*, de même sens.

1. Céréale herbacée annuelle de la famille des Graminées, cultivée pour son grain et sa paille, qui supporte des climats froids et pousse sur des terres pauvres. *L'épi de seigle est compact et barbu. Ergot de seigle officinal, voir Ergot. Une gerbe de seigle. Couper et battre les seigles. Mettre une parcelle en seigle, y entreprendre la culture de cette plante.* Par méton. Le plus souvent au pluriel. Pièce de terre où l'on fait pousser cette céréale. *Les seigles ont bien donné cette année.*

Par ext. *Le seigle sauvage, le seigle de montagne.*

2. Le grain de cette céréale. *La farine de seigle contient peu de gluten. Le pain de seigle, brun et dense, se conserve bien.*

SEIGNEUR n. m. IX^e siècle. Issu du latin *seniorem*, accusatif de *senior*, « plus âgé, vénérable », lui-même comparatif de *senex*, « vieux, vieillard ».

1. HIST. Au Moyen Âge et sous l'Ancien Régime, celui qui possède une seigneurie, qui exerce une souveraineté plus ou moins grande sur un territoire et ses habitants. *Dans le système féodal, un seigneur pouvait être à la fois suzerain et vassal. Seigneur féodal, qui possède un fief. Seigneur châtelain. Le château, les terres, les armoiries d'un seigneur. Ce seigneur a été fait comte et pair par le roi. Les seigneurs de Bretagne, du Dauphiné. Le cardinal de Retz était seigneur de Commercy. Seigneur haut justicier, bas justicier, qui exerce la haute justice, la basse justice. Les seigneurs ont perdu de leurs prérogatives à mesure que s'est développé le pouvoir royal. Les seigneurs du Saint-Empire romain germanique, d'Espagne.*

Class. Titre honorifique donné, sous l'Ancien Régime, à un noble de haut rang, puis à divers notables. *Haut et puissant seigneur*, titre donné autrefois, dans les actes publics et les inscriptions, aux personnes de qualité. *L'emploi du terme « seigneur » s'est maintenu dans les pièces de théâtre jusqu'au XIX^e siècle pour s'adresser aux personnages de condition élevée. Souffrez, Seigneur, que je vous dise...*

Loc. et expr. *Grand seigneur*, homme de haute noblesse, très puissant. *Se montrer grand seigneur, agir en grand seigneur*, être très généreux. *Faire le grand seigneur*, affecter les manières et adopter le train d'un personnage important. *Vivre en grand seigneur, être vêtu, logé comme un grand seigneur*, magnifiquement. *Seigneur et maître*, par allusion à l'hommage dû par le vassal à son suzerain, se dit de la personne qui possède toute autorité sur une autre et, parfois plaisamment, du mari par rapport à sa femme. *Grand seigneur, méchant homme*, par allusion au *Dom Juan* de Molière, se dit d'un homme puissant et malfaisant. Prov. *À tout seigneur, tout honneur* ou, vieilli, *À tous seigneurs, tous honneurs*, voir *Honneur*.

Par anal. *Les seigneurs de la guerre*, en Chine au début du XX^e siècle, les gouverneurs des provinces qui se disputèrent le pouvoir central et cherchèrent à accroître leur suprématie. *Le Grand Seigneur* (vieilli), le sultan, empereur des Turcs.

Titres célèbres : *Le Jardinier et son Seigneur*, fable de La Fontaine (1668) ; *Le Seigneur des anneaux*, de J. R. R. Tolkien (1954-1955) ; *Belle du Seigneur*, d'Albert Cohen (1968).

2. RELIG. CHRÉTIENNE. Avec une majuscule. Dieu. *Les voies du Seigneur sont impénétrables. Le Seigneur les a exaucés. L'ange du Seigneur. Loué soit le Seigneur ! Tu ne jureras point le nom du Seigneur, tu ne l'invoqueras pas en vain. En interjection. Seigneur ! Seigneur Dieu ! Désigne aussi le Christ. Seigneur Jésus. Notre-Seigneur* ou, par abréviation, *N.-S. Un mystère de la passion de Notre-Seigneur.*

Loc. et expr. *Le jour du Seigneur*, le dimanche. *L'oint du Seigneur*, celui qui, par l'onction, a reçu de Dieu une autorité sacrée. *La maison du Seigneur*, le temple, l'église. *Devant la face du Seigneur*, dans la présence de Dieu, sous son regard. *Les ailes, l'aile du Seigneur*, la protection de Dieu. *Être assis à la droite du Seigneur*, être admis parmi les justes, les élus. *Préparer les voies du Seigneur*, voir *Préparer*. Fig. et vieilli. *Être dans les vignes du Seigneur*, être ivre.

***SEIGNEURIAGE** n. m. XIII^e siècle. Dérivé de *seigneur*.

HIST. Au Moyen Âge et sous l'Ancien Régime. Profit réalisé par un suzerain, et en particulier par le roi, sur la fabrication des monnaies. *Un seigneur jouissant du droit de seigneurage* ou, ellipt., *du seigneurage. Le droit de*

seigneurage fut un moyen d'alimenter le Trésor royal. Le seigneurage correspondait à la différence entre la valeur des pièces émises et le coût du métal.

Par anal. ÉCON. Avantage dont bénéficie, sur le marché international, l'État qui dispose d'une monnaie de réserve ; revenu que tire une banque centrale de l'émission d'une monnaie. *Le seigneurage des États-Unis remonte aux accords de Bretton Woods en 1944, qui contraignirent les banques centrales à détenir des réserves en dollars.*

SEIGNEURIAL, -ALE adj. (pl. *Seigneuriaux, -ales*). XIII^e siècle. Dérivé de *seigneur*.

HIST. Se dit de ce qui appartient au seigneur, dépend de lui, émane de son autorité. *Une demeure seigneuriale. Le logis seigneurial. Terres seigneuriales. Réserve seigneuriale*, partie du domaine d'un seigneur qui n'est pas concédée en fief. *Pouvoir seigneurial. La justice seigneuriale*, qui s'exerce au nom des seigneurs, par opposition à *Justice royale. Droits seigneuriaux, monnaie seigneuriale, redevances seigneuriales*, voir *Droit III, Monnaie, Redevance*.

Fig. Digne d'un seigneur par sa noblesse, son éclat ou sa richesse. *Un train de vie seigneurial.*

SEIGNEURIE n. f. XII^e siècle. Dérivé de *seigneur*.

HIST. **1.** Au Moyen Âge et sous l'Ancien Régime. Autorité dont jouit une personne, selon son titre, sur ses terres ainsi que sur tout ce qui en relève et sur ceux qui y résident ; par méton., ce territoire lui-même ou encore l'ensemble des droits qui lui sont attachés. *La seigneurie de cette terre s'étendait fort loin. Seigneurie banale*, qui donne au seigneur un pouvoir militaire, judiciaire, fiscal, etc., par opposition à *Seigneurie foncière*, qui ne confère des droits que sur les terres. *Le roi érigea plusieurs seigneuries en comtés. Cette seigneurie comprenait dix fiefs. Il vendit sa terre et s'en réserva la seigneurie.*

Par ext. Titre d'honneur donné à divers dignitaires, notamment, sous la Restauration, aux pairs de France. *Votre Seigneurie.*

2. Dans l'Italie médiévale, gouvernement d'une cité et de son territoire. *La seigneurie de Venise, de Milan. Le palais de la seigneurie à Florence est plus connu sous le nom de « Palazzo Vecchio ».*

SEIME n. f. XVII^e siècle, *seme*, puis *seime*. Emprunté de l'anglais *seam*, « couture, cicatrice ; seime ».

PATHOL. ANIMALE. Fente verticale plus ou moins profonde qui se forme sur le sabot d'un équidé et peut s'étendre sur toute la longueur de la pince.

SEIN n. m. XII^e siècle. Issu du latin *simus*, « courbure, sinuosité », puis « pli d'une toge ; partie du corps couverte par ce pli, poitrine ».

1. Vieilli ou litt. Partie du corps humain allant de la base du cou à l'abdomen, poitrine. *Serrer, presser quelqu'un contre son sein*. Par méton. Partie du vêtement qui couvre le sein. *Il cachait une arme dans son sein. Tirer une lettre de son sein.*

Loc. et expr. *Percer le sein de quelqu'un* (class.), le poignarder. *Mettre, plonger un poignard dans le sein de quelqu'un*, le lui enfoncer profondément dans la poitrine et, fig., lui causer un chagrin violent, un vif tourment. Fig. *Nourrir, réchauffer un serpent dans son sein*, prodiguer des bienfaits à quelqu'un qui se révélera être un ingrat ou un ennemi. Spécialt. RELIG. *Le sein d'Abraham*, dans l'Ancien Testament, le lieu de repos de l'âme des justes et des saints avant la venue du Messie, et, par extension, dans

la théologie chrétienne, le paradis. *Le sein d'Abraham est souvent représenté, dans l'iconographie médiévale, par la figure du patriarche embrassant des élus.*

Fig. Pour désigner le siège de la sensibilité, des émotions. *Déposer ses secrets, s'épancher dans le sein d'un ami.*

2. Chacun des deux organes situés sur l'avant du thorax, qui se termine par un mamelon entouré d'une aréole et qui, chez la femme, se développe sous l'effet des œstrogènes et peut sécréter du lait. *Sein droit, sein gauche. Le bout, la pointe des seins. La rondeur d'un sein. Cancer du sein.* Au singulier. La gorge, la poitrine d'une femme. *Un sein d'albâtre. Couvrez ce sein que je ne saurais voir,* se dit, par allusion à une célèbre réplique du *Tartuffe*, de Molière, pour feindre la prudence.

Loc. et expr. *Donner le sein à un nourrisson* ou, ellipt., *donner le sein*, allaiter. *Prendre le sein*, en parlant d'un bébé, téter. *Un enfant élevé, nourri au sein. Nourrice au sein*, qui allaitait l'enfant dont elle avait la garde, par opposition à *Nourrice sèche*.

3. Partie du corps de la femme où un enfant est conçu et porté (vieilli ou litt.). *Le sein maternel. À peine sorti du sein de sa mère...*

Fig. L'intérieur de quelque chose. *Tirer des métaux du sein de la terre. L'hôpital n'est pas responsable des vols commis en son sein. Il est revenu dans le sein de sa famille.* Dans le langage de la dévotion. *Le sein de l'Église*, la communion de l'Église catholique. *Mourir dans le sein de la religion.*

Loc. prép. *Au sein de*, au plus profond de, au milieu de ; parmi. *Porter la guerre au sein d'un royaume. Il exerce de hautes fonctions au sein de l'État, de son parti. Du sein de*, de l'intérieur de. *Un cri s'éleva du sein de la foule.*

SEINE n. f. XII^e siècle. Issu du latin *sagena*, lui-même emprunté du grec *sagênê*, de même sens.

PÊCHE. Long filet disposé en demi-cercle dans l'eau, dont on hale de la grève l'une des extrémités pour encercler le poisson. *Pêcher à la seine.* Par ext. *Seine tournante*, utilisée en pleine mer à partir d'un bateau afin d'entourer les bancs de poissons nageant en surface. *On pêche parfois la sardine à la seine en Méditerranée.*

(On écrit aussi *Senne*.)

SEING (g ne se fait pas entendre) n. m. XII^e siècle. Issu du latin *signum*, « marque, signe », puis « enseigne, signal ; cachet, sceau ».

Marque ou signe qui vise à authentifier le document sur lequel on l'appose, signature. *Contrefaire le seing de quelqu'un.*

Ne s'emploie guère aujourd'hui que dans la langue juridique. *Sous seing privé*, se dit d'un acte qui n'a pas été reçu par un officier public. *L'acte sous seing privé s'oppose à l'acte authentique.* Adv. *Une promesse faite sous seing privé.* En composition. *Blanc-seing*, voir ce mot.

SÉISME n. m. XIX^e siècle. Emprunté du grec *seismos*, « secousse, tremblement de terre ; agitation », lui-même dérivé de *seiein*, « secouer, ébranler, faire trembler ».

GÉOL. Suite de secousses qui affecte, avec plus ou moins de force, la surface de la terre ou les fonds marins, et qui résulte de la propagation d'ondes provenant notamment du mouvement en profondeur des plaques de l'écorce terrestre. *Le séisme est aussi appelé « tremblement de terre ».* *L'hypocentre, l'épicentre d'un séisme. Les échelles de Richter et de Mercalli servent à mesurer respectivement la magnitude et l'intensité d'un séisme. Le séisme qui détruisit Lisbonne en 1755 inspira un célèbre poème de Voltaire. En 2010, un puissant séisme dévasta Haïti.*

Fig. Grand bouleversement. *Cette nouvelle fut un séisme pour la famille. Un séisme politique, électoral.*

SEIZE adj. numér. et n. m. inv. XII^e siècle. Issu du latin *sedecim*, de même sens, lui-même composé de *se(x)*, « six », et *decem*, « dix ».

I. Adj. numér. cardinal inv. 1. Qui, dans la série des nombres entiers, est compris entre quinze et dix-sept. *Seize personnes. Seize mètres de long. Seize mille euros. Aux échecs, chaque joueur dispose de seize pièces. Un film interdit aux mineurs de moins de seize ans. Prouver seize quartiers de noblesse.* CINÉMA. AUDIOVISUEL. *Tourner en seize millimètres* ou, ellipt., *en seize*, en utilisant une pellicule de seize millimètres de largeur.

Ellipt. *Un devoir noté seize sur vingt*, seize points sur un total de vingt. *Nous serons seize à table.* HIST. *Les Seize*, le comité insurrectionnel, composé de seize membres représentant chacun un des seize quartiers de Paris, qui, de 1587 à 1591, imposa les idées de la Ligue et contrôla la ville.

2. Employé comme adjectif numéral ordinal invariable. *Seizième. Chapitre, page seize. L'article 16 de la Constitution de 1958 renforce les pouvoirs du président de la République en cas de grave crise menaçant le pays. L'Académie française fut fondée par le cardinal de Richelieu en l'an seize cent trente-cinq* ou, ellipt., *en seize cent trente-cinq.* HIST. *La crise du 16 mai 1877*, qui fut déclenchée par la décision du président monarchiste Mac-Mahon de renvoyer brutalement le président du Conseil Jules Simon, issu de la majorité républicaine élue en 1876.

S'écrit généralement en chiffres romains pour les rois ou les reines, les empereurs ou les impératrices, les papes. *Louis XVI. Grégoire XVI.*

Spécialt. Pour marquer l'heure. *Il est seize heures trente.* Ellipt. *Le médecin reçoit de quatorze à seize.*

II. N. m. inv. 1. Ensemble formé par seize unités. *Le nombre seize. Huit plus huit font seize. Seize est le carré de quatre. Quatre-vingt-seize. Seize pour cent. L'écran seize-neuvième ou 16/9 d'une télévision.* ARMES. *Calibre 16*, correspondant à seize balles rondes que l'on peut fabriquer avec une livre anglaise de plomb. *Un fusil de chasse de calibre 16.*

2. Combinaison de chiffres exprimant cette valeur. *Seize s'écrit 16 en chiffres arabes et XVI en chiffres romains.*

3. Ce qui porte le numéro seize dans une série. *Habiter au 16 de la rue Lepic. Je déménage le seize*, le seizième jour du mois en cours. *Miser sur le seize.*

SEIZIÈME adj. numér. ordinal et n. f. XII^e siècle. Dérivé de *seize*.

I. Adj. 1. Qui occupe, dans une série, la place, le rang que marque le nombre seize. *Le seizième jour. La seizième fois. Il est arrivé seizième au marathon. Le XVI^e siècle. Le seizième arrondissement de Paris, le XVI^e arrondissement* ou, ellipt. et subst., *le seizième*. Subst. *Vous êtes le seizième sur la liste d'attente.*

2. Qui est contenu seize fois dans un tout. *La seizième partie.*

Subst., au masculin. *Un seizième s'écrit, en chiffres, 1/16. Une maquette au 1/16. Il a reçu un seizième de l'héritage. Trois seizièmes.* MUS. *Seizième de soupir*, silence égal, pour la durée, à une quadruple croche ; par méton., signe qui donne cette indication sur la portée. – SPORTS. *Seizième de finale*, dans une compétition, rencontre éliminatoire opposant deux à deux trente-deux équipes ou trente-deux concurrents. *Les seizièmes de finale de la Coupe de France.*

II. N. f. MUS. Intervalle de seize degrés dans l'échelle diatonique.

SEIZIÈMEMENT adv. XVII^e siècle. Dérivé de *seizième*.

En seizième lieu.

SÉJOUR n. m. XIII^e siècle, *sejour* ; XVI^e siècle, *séjour*. Déverbal de *séjourner*.

1. Le fait de demeurer, de résider plus ou moins longtemps dans un lieu particulier ; temps pendant lequel on séjourne en un lieu. *Un séjour à la montagne, à l'étranger. La durée d'un séjour. Lieu de séjour. Effectuer des séjours réguliers dans sa famille. Il a fait un long séjour à Rome. Le séjour des troupeaux dans les alpages.*

Loc. *Salle de séjour* ou, ellipt., au masculin, *séjour*, pièce où l'on passe le plus de temps, qui sert généralement de salon et aussi parfois de salle à manger. *Un appartement avec un grand séjour.*

Spécialt. ADM. *Établissement hospitalier de long séjour*, maison de retraite (on a dit *Hospice* ; on dit aussi *Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes* ou, par abréviation, *EHPAD*. – DROIT. Le fait de résider en un lieu donné pour un temps déterminé. *Délivrer une autorisation de séjour, un permis de séjour. Carte de séjour*, titre permettant aux étrangers de résider dans un pays. *Interdiction de séjour*, défense faite à un condamné libéré d'aller ou de résider dans certaines zones. *Il est interdit de séjour à Paris pour cinq ans.* – TOURISME. *Taxe de séjour*, que les communes touristiques peuvent demander aux personnes en villégiature sur leur territoire. *Séjour de vacances* ou, simplement, *séjour*, prestation qui, pour un temps déterminé, offre l'hébergement, le transport, etc. – MARINE. Vieilli. Temps qu'un bâtiment de guerre passe en relâche.

Par anal. Rare. En parlant d'une chose, notamment d'un liquide, le fait de rester dans un endroit, dans un milieu. *Le séjour des eaux sur un terrain.*

2. Litt. Lieu où l'on réside de manière temporaire ou permanente. *Cette ville constitue un agréable séjour. Prendre pour séjour une gentilhommière. Un séjour champêtre.* Dans la langue poétique. *Le céleste séjour, le ciel. L'humide séjour, la mer, l'onde. Le séjour infernal, le séjour des morts, les enfers. Dans la mythologie grecque, l'Olympe est le séjour des dieux. Le séjour éternel, le séjour des bienheureux, des justes, le paradis.*

SÉJOURNER v. intr. XII^e siècle. Issu du latin populaire **subdiurnare*, « durer un certain temps », lui-même composé de *sub*, proprement « sous » et, en composition, « un peu », et *diurnare*, « vivre longtemps ».

Demeurer plus ou moins longtemps dans un lieu. *Séjourner chez des amis, à la mer, à l'hôtel. Il a séjourné un an à Paris. Séjourner illégalement dans un pays. Faire séjourner un troupeau dans les estives.* Litt. *Les enfers où séjournent les morts.*

Par anal. En parlant d'une chose et notamment d'un liquide. *De l'eau de mer séjourne dans le creux de ces rochers. Chez certains animaux, la nourriture séjourne dans le jabot avant de passer dans l'estomac. Faire séjourner du bois dans l'eau pour le protéger des insectes.*

SEL n. m. XII^e siècle. Issu du latin *sal*, « sel ; mer », puis, au figuré, « esprit piquant » et, en latin chrétien, « saveur ; ce qui donne du goût, du prix aux choses », puis « élite ».

1. Substance essentiellement constituée de chlorure de sodium, qui se présente sous la forme de cristaux cubiques blancs ou gris et se dissout facilement dans l'eau, utilisée notamment pour assaisonner ou conserver les aliments. *Une mine de sel. Sel gemme, voir Gemme. Sel marin, sel de mer. Le sel de Guérande. Dans l'Ancien Testament, la femme de Loth fut changée en statue de sel pour avoir désobéi à Dieu. Sous l'Ancien Régime existait un impôt sur*

le sel, appelé « gabelle ». On utilise le sel dans l'industrie pour la conservation des peaux, la fabrication du papier ou la production de détergents. Sel alimentaire, sel de cuisine, sel de table. Ajoutez une pincée de sel. Un régime sans sel, pauvre en sel. Pâte à sel, voir Pâte.

Spécialt. CUIS. *Sel fin, gros sel*, dont les cristaux sont de petite taille, de grosse taille. *Bœuf au gros sel* ou, ellipt., *bœuf gros sel. Sel gris*, non raffiné, par opposition à *Sel blanc. Fleur de sel*, mince couche de cristaux blancs récoltée en surface dans le bassin d'un marais salant. *À la croque au sel, voir Croque au sel. Sel de cèleri*, condiment préparé avec du sel fin mélangé à du cèleri-rave séché et réduit en poudre. *Pelle à sel, voir Pelle.* – HIST. *Grenier à sel, voir Grenier. La flotte du sel*, l'ensemble des bâtiments qui assuraient le transport de cette denrée. – MILIT. En composition. *Riz-pain-sel* (vieilli), désignait, dans l'argot militaire, un officier ou un soldat du service de l'intendance. – TECHN. *Sel régénérant, voir Régénérant.*

Loc. et expr. fig. *Grain de sel, voir Grain I. Poivre et sel, voir Poivre. Offrir, partager le pain et le sel, donner, recevoir l'hospitalité. Le sel de la terre, les meilleurs, en référence à la parole de Jésus désignant ses disciples.*

Fig. Ce qu'il y a de spirituel, de vif, de piquant dans un discours, un ouvrage, etc. *Le sel d'une anecdote, d'une plaisanterie. Cela ne manque pas de sel.* Litt. *Sel attique, esprit fin et malicieux qui ne s'écarte jamais du bon goût et qui caractérisait les orateurs athéniens.*

2. Par ext. Nom couramment donné à différents corps cristallins qui, comme le chlorure de sodium, sont solubles dans l'eau et pourvus de saveur. *De la quinine sous forme de sels. Des sels médicinaux. Sel ammoniac, chlorure d'ammonium. Sel d'oseille, voir Oseille. Sel de Vichy, bicarbonate de sodium, que l'on trouve en abondance dans les eaux de cette ville. Sels anglais* ou, simplement, *sels*, carbonate d'ammonium exhalant des vapeurs que l'on utilisait pour ranimer une personne défaillante ou évanouie. *Faire respirer un flacon de sels, des sels.* En composition. *Esprit-de-sel, voir Esprit.*

Par anal. *Sels de bains*, cristaux qui ont la propriété d'adoucir l'eau en même temps qu'ils la parfument ou la colorent.

3. CHIM. Toute substance formée par la réaction d'un acide avec une base ou d'un métal avec un élément non métallique. *Le nitrite est le sel ou l'ester de l'acide nitreux.*

Désigne aussi plus largement un composé ionique neutre généralement formé d'un cation métallique et d'un anion non métallique. *La précipitation, la dissolution d'un sel. Sel d'aluminium, sel d'argent. Sel ferrique, cuivrique. Sel double, qui contient deux espèces différentes de cation et d'anion. L'alun est un sel double. Sel minéral, substance inorganique présente dans les roches, le sol et l'eau, indispensable au bon fonctionnement des êtres vivants. Les plantes absorbent les sels minéraux par leurs racines. Le calcium, le soufre, le magnésium sont des sels minéraux. Sels biliaries, présents dans la bile et qui favorisent notamment l'émulsion des graisses dans l'intestin.*

SÉLACIENS n. m. pl. XIX^e siècle. Dérivé savant du grec *selagos*, « poisson cartilagineux ».

ZOOL. Groupe de poissons au squelette cartilagineux et à la nageoire caudale asymétrique. *Les requins font partie des Sélaciens.* Au sing. *La raie est un sélacien.* Adj. *Poisson sélacien.* (On dit aussi, moins souvent, *Élasmo-branches*.)

***SÉLAGINELLE** n. f. XIX^e siècle. Dérivé savant du latin *selago*, qui désignait une plante non identifiée.

BOT. Plante cryptogame vasculaire à tige dichotome et à petites feuilles disposées en rangs ou en spirale. *La sélaginelle de Suisse et la sélaginelle épineuse poussent sur les rochers et dans les prés humides des Alpes.*

SÉLAM (*m se fait entendre*) n. m. XVIII^e siècle. Probablement tiré de l'arabe *salam*, « salut, salutation ».

Litt. ou vieilli. En Orient, bouquet de fleurs dont l'arrangement correspondait à un code symbolique, à un langage permettant de communiquer sans se parler. *Les amants se servaient de sélams.*

***SELDJOUKIDE** adj. XIX^e siècle. Dérivé de *Seldjouk* (960-1038), qui donna son nom à cette dynastie.

HIST. Relatif à la dynastie turque qui régna notamment sur l'Asie Mineure et l'Iran du X^e au XIII^e siècle. *Un sultan seldjoukide.*

***SÉLECT, -ECTE** (*c et t se prononcent*) adj. XIX^e siècle. Emprunté de l'anglais *select*, de même sens, lui-même emprunté du latin *selectus*, participe passé de *seligere*, « choisir, mettre à part ».

Fam. et souvent plaisant. Se dit d'un lieu, d'un événement réservé à un public choisi. *Des clubs sélects. Une réunion sélecte.* (On trouve aussi la forme invariable *Select*.)

***SÉLECTEUR, -TRICE** adj. XX^e siècle. Dérivé de *sélection*, sur le modèle du nom anglais *selector*, « personne qui opère une sélection ».

TECHN. Qui permet d'effectuer une sélection. *Bouton sélecteur.* Subst., au masculin. *Utiliser un sélecteur de couleurs en photographie. Le sélecteur de vitesses d'une voiture à embrayage automatique.*

***SÉLECTIF, -IVE** adj. XIX^e siècle. Dérivé de *sélection*.

Relatif à une sélection ; qui opère une sélection. *Des critères sélectifs. Une épreuve sélective. Un recrutement, un établissement très sélectif, dont les critères de choix sont très stricts. La culture sélective de plantes. Une mémoire, une oreille sélective. La collecte sélective ou, moins bien, le tri sélectif des déchets.*

Spécialt. RADIOÉLECTRICITÉ. Se dit d'un récepteur qui permet d'effectuer une sélection. – SC. *Lumière sélective, voir Lumière.* – SYLVIC. *Éclaircie sélective, voir Éclaircie.*

SÉLECTION n. f. XVII^e siècle, au sens d'« action de choisir » ; XIX^e siècle, au sens biologique. Emprunté du latin *selectio*, « choix, tri », lui-même dérivé de *seligere*, « choisir, mettre à part, trier », pour le sens d'« action de choisir » ; emprunté de l'anglais *selection*, « action de trier et de choisir, choix », lui-même emprunté du latin *selectio*, pour le sens biologique.

Action de choisir, en fonction de certains critères, des êtres ou des choses. *Une sévère, une impitoyable sélection. Principes, méthode de sélection. Effectuer, opérer une sélection. Ce député propose d'instaurer une épreuve de sélection à l'entrée de l'université. Des tests de sélection. La sélection des joueurs pour une compétition sportive. La sélection d'un programme sur une machine à laver. La sélection des souvenirs par la mémoire.*

Par méton. Les êtres ou les choses ainsi choisis. *Ce gardien de but fait partie de la sélection nationale. L'éleveur a présenté ses plus belles sélections au Salon de l'agriculture. La rétrospective présente une sélection des plus beaux tableaux de ce peintre.*

Spécialt. BIOL. Processus qui favorise la survie et la reproduction de certains individus possédant des qualités particulières au sein d'une population. *La sélection de traits héréditaires conduit au phénomène de la spéciation. Sélection artificielle ou, simplement, sélection, qui est opérée par l'homme en vue de créer des lignées ayant des caractéristiques différentes de la race, de la variété ou de la souche originelle. La sélection artificielle est la base de l'élevage et de l'agriculture. La sélection permet de conserver, d'améliorer ou de modifier les qualités d'une espèce. Une variété de rose, une souche de bactérie obtenue par sélection. Sélection naturelle, qui résulte des contraintes du milieu naturel et de la compétition entre les individus. La sélection naturelle, décrite par Darwin, est un moteur de l'évolution des espèces.* – RADIOÉLECTRICITÉ. Opération par laquelle un récepteur isole une onde donnée des ondes de fréquence voisine.

***SÉLECTIONNER** v. tr. XIX^e siècle. Dérivé de *sélection*, pour traduire l'anglais *to select*, de même sens.

Effectuer une sélection parmi divers éléments. *Sélectionner des candidats à un poste. Les concurrents sélectionnés. Un acteur français a été sélectionné aux Oscars (l'américanisme Nommer est à proscrire). Sélectionner une rubrique sur un site de l'internet. Une machine de tri qui sélectionne les fruits de petit calibre. Sélectionner des semences, des plants pour leur grande résistance aux variations climatiques.*

***SÉLECTIONNEUR, -EUSE** n. XX^e siècle. Dérivé de *sélectionner*.

Personne dont le métier consiste à effectuer des sélections. *Le sélectionneur de l'équipe de France de handball. Un sélectionneur de graines, d'étalons.* En apposition. *Un éleveur sélectionneur de vaches limousines.*

***SÉLECTIVEMENT** adv. XIX^e siècle. Dérivé de *sélectif*.

D'une manière sélective.

***SÉLECTIVITÉ** n. f. XX^e siècle. Dérivé de *sélectif*.

Didact. Qualité de ce qui est sélectif, de ce qui opère une sélection. *La sélectivité d'un herbicide.* Spécialt. CHIM. Caractère d'une réaction qui, dans une condition donnée, forme seulement un ou quelques-uns des produits auxquels elle peut théoriquement aboutir.

***SÉLÉNIATE** n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *sélénium*.

CHIM. Sel de l'acide sélénique (on trouve aussi *Sélénate*).

SÉLÉNIEUX adj. m. XIX^e siècle. Dérivé de *sélénium*.

CHIM. Se dit de l'anhydride de formule SeO_2 et de l'acide correspondant, de formule H_2SeO_3 , tous deux dérivés du sélénium.

SÉLÉNIQUE adj. XIX^e siècle. Dérivé de *sélénium*.

CHIM. Relatif au sélénium.

Spécialt. Se dit de l'anhydride de formule SeO_3 et de l'acide de formule H_2SeO_4 .

I. SÉLÉNITE n. f. XII^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *selenitis*, du grec *selénitês*, « relatif à la Lune », lui-même dérivé de *Seléné*, « la Lune ».

MINÉR. Variété de gypse, incolore et transparente.

***II. SÉLÉNITE** n. et adj. XIX^e siècle. Emprunté du grec *selenítēs*, de même sens, lui-même dérivé de *Selênê*, « la Lune ».

1. N. Habitant de la Lune dont certains auteurs de fiction ont décrit l'existence (on trouve aussi *Sélénien*). *Un, une Sélénite. Les Sélénites ont nourri l'imaginaire de nombreux auteurs de la littérature et du cinéma fantastiques, de Lucien de Samosate à Georges Méliès, en passant par Cyrano de Bergerac ou H. G. Wells.*

2. Adj. Relatif à la Lune. *Surface, cratère sélénites.*

SÉLÉNITEUX, -EUSE adj. XVIII^e siècle. Dérivé de *sélénite I*.

MINÉR. Qui est de la nature du gypse ou qui en contient. Ne s'emploie plus guère que dans la locution *Eau séléniteuse*, qui, en raison de sa forte teneur en gypse, est impropre à la consommation et aux emplois ménagers.

(On dit plutôt aujourd'hui *Gypseux*.)

SÉLÉNIUM (*um* se prononce *ome*) n. m. XIX^e siècle. Dérivé savant du grec *Selênê*, « la Lune », par analogie avec le *tellure*, tiré du latin *Tellus, Telluris*, « la Terre », parce que ces deux éléments se trouvent ensemble dans les minerais et sont donc associés comme le sont la Terre et la Lune.

CHIM. Élément non métallique qui existe sous plusieurs formes allotropiques (symb. Se ; n^o at. 34 ; m. at. 78,96). *La conductivité électrique d'un cristal de sélénium change avec son éclaircissement et sa température. Sélénium rouge, vitreux.*

***SÉLÉNIURE** n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *sélénium*.

CHIM. Combinaison du sélénium avec un autre corps simple. *Séléniure d'argent. Le séléniure de cadmium est un semi-conducteur.*

SÉLÉNOGRAPHIE n. f. XVII^e siècle. Emprunté du latin scientifique *selenographia*, de même sens, lui-même composé de *seleno-*, du grec *Selênê*, « la Lune », et *-graphia*, du grec *graphein*, « écrire ».

ASTRON. Description de la surface, du relief de la Lune. *La sélénographie s'est d'abord pratiquée à l'œil nu puis au moyen de la lunette astronomique. Un atlas, un ouvrage de sélénographie ou, par méton., une sélénographie. La « Sélénographie » d'Hévélius a été publiée en 1647.*

SÉLÉNOGRAPHIQUE adj. XVII^e siècle. Dérivé de *sélénographie*.

ASTRON. Relatif à la sélénographie. *Cartes sélénographiques.*

***SÉLÉNOLOGIE** n. f. XX^e siècle. Composé de *séléno-*, tiré du grec *Selênê*, « la Lune », et de *-logie*, tiré du grec *logos*, « étude, discours, traité ».

ASTRON. Rare. Étude scientifique de la Lune, notamment du relief et de la composition de la croûte lunaire.

***SÉLEUCIDE** adj. XIX^e siècle. Emprunté du grec *Seleukidai*, « les Séleucides », lui-même dérivé du nom du général *Seleukos*.

ANTIQ. Relatif à la dynastie fondée par le diadoque Séleucos I^{er} Nicator, qui dura de 312 à 64 avant Jésus-Christ et diffusa l'hellénisme sur un territoire s'étendant notamment de l'Anatolie à l'Inde. *L'administration séleucide. Une princesse séleucide. La force de l'armée séleucide reposait sur sa phalange macédonienne.* Subst. *Les Séleucides*, les membres de cette dynastie. *Antioche, Laodicée, Apamée ou Doura Europos sont des cités fondées par les Séleucides.*

***SELF-GOVERNMENT** (*ment* se prononce *menn*) n. m. (pl. *Self-governments*). XX^e siècle. Mot anglais, composé de *self*, « soi-même, de soi-même », et *government*, « organisation, gouvernement ».

Système politique dans lequel un territoire dépendant d'un État souverain dispose d'une grande autonomie pour gérer ses affaires intérieures. *Malte obtint en 1947 le statut de self-government, qu'elle conserva jusqu'à son indépendance en 1964.*

***SELF-MADE MAN** ◇ (*made* se prononce *mède*, *n* se fait entendre) n. m. (pl. *Self-made men*). XIX^e siècle. Mot de l'anglais des États-Unis, de même sens, lui-même composé de *self*, « soi-même, de soi-même », *made*, participe passé de *to make*, « faire, fabriquer », et *man*, « homme ».

Homme qui ne doit sa réussite qu'à lui-même, à son mérite et à son travail.

***SELF-SERVICE** n. m. (pl. *Self-services*). XX^e siècle. Mot de l'anglais des États-Unis, signifiant proprement « technique de vente ou de restauration dans laquelle le client se sert lui-même », lui-même composé de *self*, « soi-même, de soi-même », et *service*, « action de se servir, service ».

COMMERCE. Technique de vente par laquelle on met à la libre disposition des clients certaines marchandises, certains services, sans intervention de vendeurs. *Une station d'essence en self-service.*

Par méton. Magasin, restaurant organisé selon ce principe et où le client se sert lui-même. *Déjeuner au self-service* ou, par abréviation et fam., *au self*.

(On préférera à cet américanisme le mot *Libre-service*.)

***SELLAGE** n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *seller*.

Action de seller une monture ; résultat de cette action. *Le sellage des chevaux avant une randonnée.*

SELLE n. f. XI^e siècle, au sens II ; XIII^e siècle, au sens I. Issu du latin *sella*, « siège, chaise », puis « selle », lui-même dérivé de *sedere*, « être assis ».

I. Siège. 1. Tabouret de bois à un ou plusieurs pieds (vieilli). *Être assis sur une selle de chêne. Une selle à traire.* Loc. fig. *Rester entre deux selles*, se dit de quelqu'un qui, prétendant à deux choses, n'en obtient finalement aucune.

Par ext. SCULPT. Plateau tournant monté sur un trépied, sur lequel le sculpteur pose la figure qu'il façonne. *Selle en chêne, en hêtre.*

2. Siège où l'on s'asseyait pour satisfaire ses besoins naturels. Ne s'emploie plus que dans la locution *Aller à la selle*, déféquer.

Par méton. Au pluriel. Matière évacuée lors de la défécation. *Des selles liquides ou mêlées de sang sont souvent des signes pathologiques.*

II. Pièce de harnachement consistant en un siège de cuir qu'on attache à l'aide de sangles sur le dos d'un cheval, d'un mulet, etc. pour pouvoir le monter. *Le siège, les arçons, le pommeau d'une selle. La sangle n'est pas assez serrée, la selle va tourner. Se mettre, se hisser en selle. Tomber de sa selle. Une selle de course. Selle de femme ou d'amazone*, destinée à la monte en amazone, qui comporte deux fourches à gauche pour maintenir les jambes, une sorte de seconde sangle pour compenser le poids de la cavalière à droite, et qui ne présente qu'un seul étrier. *Tapis de selle*, pièce de tissu que l'on place à même la monture avant de la seller pour éviter les frottements.

Loc. et expr. *De selle*, se dit d'un animal destiné à être monté. *Bête de selle. Cheval de selle. Être collé sur la selle, voir Coller. Se remettre en selle*, remonter sur sa monture après une chute et, fig. et fam., retrouver un équilibre

compromis, reprendre confiance en soi. Fig. *Mettre quelqu'un en selle*, l'aider à débiter dans une fonction, dans sa profession, dans sa carrière. *Remettre quelqu'un en selle*, l'aider à prendre un nouveau départ. *Être bien en selle*, être affermi dans un poste. *Après des débuts difficiles, ce ministre est bien en selle*.

En composition. *Boute-selle*, voir ce mot.

Par ext. Support, généralement recouvert de cuir, qui sert de siège au cycliste ou au motocycliste. *Régler une selle de bicyclette à la bonne hauteur. Une selle de scooter. Une housse de selle*.

Par anal. ANAT. *Selle turque*, cavité osseuse dans laquelle est logée l'hypophyse. – BOUCHERIE. *Selle d'agneau, de mouton, de chevreuil*, morceau taillé dans la croupe de l'animal et allant de la première côte au gigot.

SELLER v. tr. XII^e siècle. Dérivé de *selle*.

Munir un cheval, un mulet, etc. d'une selle et ajuster le réglage de la sangle. *Sellez ma jument ! Faire seller sa monture. Mal sellé, l'âne s'est blessé*.

Au participe passé, adjt. HÉRALD. *Cheval sellé*, dont la selle présente un émail particulier.

SELLERIE n. f. XIV^e siècle. Dérivé de *selle*.

1. Lieu où l'on range l'ensemble des selles et des pièces de harnachement ; cet ensemble lui-même. *Porter des harnais à la sellerie. La sellerie du haras national du Pin. Renouveler toute la sellerie*.

Par ext. Fabrication des pièces de harnachement et des accessoires d'équitation ; magasin où l'on vend de tels articles. *Ouvrier en sellerie. Cette sellerie vend des colliers d'attelage*. En composition. *Une sellerie-maroquinerie*.

2. AUTOMOBILE. Ensemble des pièces en cuir, ou, par ext., d'une autre matière, destinées à l'habillage intérieur des véhicules ; la fabrication de ces pièces.

SELLETTE n. f. XIII^e siècle. Dérivé de *selle*.

Anciennt. Petit siège de bois très bas, sur lequel on forçait un accusé à s'asseoir quand on l'interrogeait pour le juger.

Expr. fig. *Tenir, placer quelqu'un sur la sellette*, le presser, le harceler de questions. *Être sur la sellette, être mis sur la sellette*, être exposé au jugement d'autrui, faire l'objet de critiques ou être soumis à un feu de questions.

Par anal. BÂT. Petit siège suspendu à l'aide de cordes, qui sert aux peintres en bâtiment et aux ravaleurs des façades d'immeubles. – SCULPT. Petite selle. *Sellette pour la sculpture et le modelage*. Désigne aussi un piédestal. *Un vase posé sur une sellette*. – SPORTS. Dans un parapente, nacelle munie de sangles qui permet de se tenir assis lors du vol et de manœuvrer la voile.

SELLIER, -IÈRE n. XIII^e siècle. Dérivé de *selle*.

Artisan qui fabrique, vend ou répare des articles de sellerie. *Un sellier harnacheur*. En apposition. *Un apprenti sellier*.

Loc. *Couture de sellier* ou, plus souvent, ellipt., *couture sellier*, couture très solide, formée de gros points, exécutée à la main dans du cuir avec un fil épais que l'on noue entre chacun des points. Par méton. *Point sellier. Un ceinturon bordé de points sellier*.

Par anal. *Les selliers dans l'industrie automobile*.

SELON prép. XII^e siècle, *sulunc*, puis *selonc*. Issu du latin populaire **sublongum*, « le long de », lui-même composé de *sub*, « sous ; vers », et *longum*, « le long de, à côté ».

1. Le long de, dans le sens de. *Un morceau de bois taillé selon le fil*.

2. Si l'on en croit telle règle, tel modèle, telle opinion, etc. *Selon la loi, possession vaut titre. Selon la tradition, les jumeaux Rémus et Romulus furent nourris par une louve. Selon la formule, l'expression consacrée. Selon la sagesse populaire. Selon toute vraisemblance, il pleuvra demain. Par méton. Selon des observateurs dignes de foi. Il a tort, selon moi. Selon Aristote. L'Évangile selon saint Luc*.

Titres célèbres : *Passion selon saint Jean* et *Passion selon saint Matthieu*, de Bach (1724 et 1727).

3. Conformément à. *Agir selon sa conscience. Il en sera selon votre volonté. Il s'est levé très tôt, selon son habitude*. Loc. adj. *Selon son cœur*, qui correspond pleinement à ses désirs, à ses attentes. *C'est un ami selon mon cœur*.

4. Relativement à ; en proportion de. *Les modes changent selon les époques. La façon de saluer varie selon les pays. Selon les cas, les circonstances. Selon ce qu'il dira, nous prendrons notre décision. Les pétales de cette fleur sont rouges ou jaunes selon les espèces. Trier des fruits selon leur calibre. On l'a traité selon son mérite*.

Loc. *C'est selon*, s'emploie pour marquer que la réponse à une question dépend des circonstances ou du point de vue considéré et, par ext., pour exprimer son incertitude. « *Pensez-vous qu'il puisse être candidat ? – C'est selon.* »

Expr. proverbiales. *De chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins*, par allusion à la formule de Karl Marx, que chacun puisse disposer de ce qui lui est nécessaire. *Selon l'argent, la besogne*, voir *Besogne*.

5. Loc. conj. *Selon que*, suivi de l'indicatif. Dans la mesure où, en fonction de ce que ; suivant que. *Il sera payé selon qu'il travaillera. Dans cette région, le temps change selon que le vent souffle du nord ou de l'ouest. Selon que l'on choisit l'un ou l'autre terme... Selon que vous serez puissant ou misérable...*, s'emploie, par allusion à la fable de La Fontaine « Les Animaux malades de la peste », pour dénoncer l'inégalité des hommes face aux décisions de justice, et, par ext., pour marquer que la considération dont on jouit dépend de la position sociale que l'on occupe.

***SELVE** n. f. XIX^e siècle. Emprunté du portugais *selva*, « forêt », lui-même issu du latin *silva*, de même sens.

GÉOGR. Nom donné parfois à la forêt amazonienne (on trouve aussi *Selva*). *La selve péruvienne*.

SEMAILLE n. f. XII^e siècle. Issu du latin *seminalia*, « terres ensemencées ; moissons », pluriel neutre substantivé de *seminalis*, « destiné à être semé », lui-même dérivé de *semen*, « semence, graine ».

Rare au singulier. Action de semer, en particulier de semer des céréales. *Faire les semailles. Préparer la terre pour les semailles. Semailles de blé, de maïs, de luzerne. Semailles d'automne, de printemps*.

Par méton. Au pluriel. Les grains récemment semés ou destinés à être semés. *Les grandes pluies ont gâté les semailles. Les oiseaux ont mangé les semailles*. Désigne aussi la période de l'année durant laquelle on ensemence les terres. *Pendant les semailles*.

Titre célèbre : *Les Semailles et les Moissons*, d'Henri Troyat (1953-1958).

SEMAINE n. f. XI^e siècle. Issu du latin chrétien *septimana*, de même sens, féminin substantivé de l'adjectif *septimanus*, « relatif au nombre sept », lui-même dérivé de *septem*, « sept ».

1. Période de sept jours, qui commence le lundi et finit le dimanche. *Les jours de la semaine. La semaine dernière, la semaine prochaine. Dans le courant de la semaine, vers la fin de la semaine. Nous arriverons la semaine du 3 août*, qui commence le 3 août. *Il nage deux fois par semaine*. Dans la liturgie chrétienne. Période de sept jours qui débute

le dimanche et se termine le samedi. *La Semaine sainte commence le dimanche des Rameaux et s'achève avec la veillée pascale du samedi suivant. La semaine de la Passion précède la Semaine sainte, elle-même suivie de la semaine de Quasimodo.*

Loc. et expr. *De semaine*, se dit, dans certaines communautés, dans certaines professions où les tâches se font à tour de rôle, de la personne qui est de service pendant la semaine en cours et, par méton., du service effectué pendant cette semaine. *Il est adjudant, caporal de semaine. Le lecteur de semaine d'un monastère, d'une abbaye. Être de semaine. Dans cet hôpital, la garde de semaine commence le lundi à 21 heures. À la petite semaine*, pour un temps très court (vieilli) et, fig. et fam., sans vision à long terme, au jour le jour. *Prêter à la petite semaine. Gouverner à la petite semaine. Fam. La semaine des quatre jeudis*, se dit, par référence à l'époque où les enfants n'allaient pas à l'école le jeudi, pour signifier Jamais. *Il vous remboursera la semaine des quatre jeudis.*

Par ext. Toute suite de sept jours. *Une année est composée de cinquante-deux semaines et un ou deux jours. J'ai passé une semaine entière, une bonne semaine à la campagne. Je vous laisse une semaine de réflexion. Cela fera trois semaines demain qu'il est malade. Louer à la semaine.* Spécialt. COMMERCE. Désigne une période de sept jours où certains articles sont en promotion. *La semaine du blanc.*

Titres célèbres : *La Semaine*, poème de Guillaume Du Bartas (1578) ; *La Semaine sainte*, roman de Louis Aragon (1958).

2. Espace de temps, compris entre le lundi et le dimanche, pendant lequel on travaille et, spécialt., période qui va du lundi au vendredi. *Une semaine de cinq, de six jours. Finir sa semaine le vendredi soir. Il sort très peu pendant la semaine, en semaine. Ce train ne circule qu'en semaine.*

Loc. *La semaine de quarante heures* ou, ellipt., *les quarante heures*, durée légale de travail hebdomadaire d'un salarié, instituée par le Front populaire en 1936 et en vigueur jusqu'en 1982. *La semaine de trente-neuf heures*, instaurée en 1982 et qui marqua l'attribution de la cinquième semaine de congé payé. *La semaine de trente-cinq heures*, instaurée en 2000. *La semaine anglaise*, système d'organisation du travail inspiré du modèle anglais, qui faisait commencer le repos dominical le samedi à midi.

Par méton. Vieilli. Rétribution perçue pour une telle durée de travail. *Cet ouvrier recevra sa semaine demain.* Par anal. *Donner sa semaine à un enfant*, son argent de poche.

SEMAINIER, -IÈRE n. XIII^e siècle. Dérivé de *semaine*, avec influence du latin médiéval *septimarius*, « hebdomadaire » et, substantivement, « semainier ».

I. RELIG. CATHOL. Dans certaines communautés, religieux ou religieuse à qui incombe pour une semaine une tâche donnée. *Les semainiers de la cuisine.* En apposition. *Lectrice semainière.*

Par anal. THÉÂTRE. À partir de la fin du XVIII^e siècle, dans certaines troupes, comédien chargé pendant une semaine de veiller au bon déroulement de la représentation des pièces, et de consigner ses remarques la concernant. *La fonction de semainier existe encore à la Comédie-Française.*

II. N. m. I. Calendrier, agenda regroupant, sur une même page ou sur une double page, les sept jours de la semaine. *Un semainier de bureau.* En apposition. *Un agenda semainier.*

2. Objet qui comporte sept divisions, sept parties correspondant aux jours de la semaine. *En ameublement, le semainier est un chiffonnier à sept tiroirs.* En apposition. *Un pilulier semainier. Les sept anneaux en or ou en argent d'un bracelet semainier.*

***SEMAISON** n. f. XIII^e siècle. Dérivé de *semer*.

Vieilli ou litt. Action de semer ; dispersion naturelle des graines d'une plante, dissémination. *Le temps des semaisons.*

***SÉMANTÈME** n. m. XX^e siècle. Dérivé de *sémantique*.

LINGUIST. Élément de la langue, autonome ou non, qui constitue une unité de sens. *Le sémantème peut être une racine, un mot indépendant, un mot composé, une locution.*

***SÉMANTICIEN, -IENNE** n. XX^e siècle. Dérivé de *sémantique*.

Linguiste spécialiste de la sémantique.

SÉMANTIQUE n. f. et adj. XVI^e siècle, *symentique*, comme adjectif, au sens de « qui a trait à la signification des mots » ; XIX^e siècle, comme nom. Emprunté du grec *sémantikos*, « qui signifie », lui-même dérivé de *sémainein*, « signifier ».

LINGUIST. I. N. f. Partie de la linguistique ayant pour objet l'étude méthodique du sens des unités lexicales, considérées en elles-mêmes ou dans leur rapport avec leur signifiant, et de leurs évolutions. *Michel Bréal est considéré comme le père de la sémantique. La lexicographie relève de la sémantique. Sémantique historique. Sémantique lexicale, textuelle. Sémantique structurale.*

Par anal. LOGIQUE. Étude du contenu de vérité des propositions.

2. Adj. Qui concerne le sens, la signification des éléments de la langue ; qui se rapporte à la sémantique. *Les traits sémantiques d'un mot. L'évolution sémantique d'un terme à partir du latin. Études sémantiques.*

Loc. *Champ sémantique*, dans un texte, ensemble de mots, de notions se rapportant à un même domaine, à un même thème. *Étudiez le champ sémantique de l'eau dans ce poème.*

***SÉMANTIQUEMENT** adv. XX^e siècle. Dérivé de *sémantique*.

LINGUIST. Du point de vue de la sémantique ; selon les principes de la sémantique. *Ce terme a très peu évolué sémantiquement.*

***SÉMANTISME** n. m. XX^e siècle. Dérivé de *sémantique*.

LINGUIST. Contenu sémantique d'une unité lexicale. *Analyser le sémantisme d'un nom, d'un verbe.*

SÉMAPHORE n. m. XIX^e siècle. Composé à l'aide du grec *séma*, « signe », et *phoros*, « qui porte », lui-même dérivé de *pherein*, « porter ».

Anciennt. Système télégraphique inventé à la fin du XVIII^e siècle, dans lequel des éléments mobiles articulés, appelés bras de sémaphore, placés en haut d'une tour, servaient à former des signaux visuels. *De nombreuses lignes de sémaphore partant de Paris furent en usage en France jusqu'à l'apparition du télégraphe électrique.*

Par anal. MARINE. Poste d'observation établi sur une côte qui permet notamment la surveillance de l'espace maritime, l'aide à la navigation et la coordination d'opérations de sauvetage. *Les sémaphores de la Manche. Les guetteurs d'un sémaphore. Les sémaphores, qui communiquaient autrefois entre eux et avec les bateaux par*

liaison télégraphique, sont aujourd'hui munis de radars et de moyens radioélectriques et informatiques. – CH. DE FER. Élément mobile de couleur rouge ou feu rouge, qui indique au conducteur qu'il doit marquer un arrêt afin de maintenir l'espacement réglementaire entre les trains.

***SÉMAPHORIQUE** adj. XIX^e siècle. Dérivé de *sémaphore*.

Relatif au *sémaphore* ; qui se rapporte à un ou à des *sémaphores*. *Ligne sémaphorique. Signaux sémaphoriques.*

SEMBLABLE adj. et n. XIII^e siècle. Dérivé de *sembler*.

I. Adj. 1. Qui est de même nature, de même qualité qu'une personne ou une chose donnée, qui a de nombreux caractères communs avec elle, qui lui ressemble. *Il est en tous points semblable à son père. Il a su rester semblable à lui-même malgré les honneurs. Ces jumeaux sont tellement semblables qu'on les confond parfois. J'éprouve des sentiments semblables aux vôtres. Les versions des témoins sont presque semblables. Des éléments semblables en valeur, en intensité.*

Spécialt. GÉOM. Se dit de figures dont l'une est une réduction, un agrandissement ou une reproduction de l'autre. *Deux triangles semblables. Tous les cercles sont semblables entre eux.*

2. Qui est du même genre qu'une personne, une chose, un évènement, etc. auxquels on se réfère implicitement. *Il ne s'est jamais produit un cas semblable.* Placé avant le nom, avec une valeur dépréciative ou laudative. *Comment se fier à un semblable individu ? Je suis navrée de vous déranger en de semblables circonstances. Voilà longtemps que je n'avais éprouvé semblable joie, que je n'avais vu semblable scandale.*

II. N. 1. Le plus souvent précédé de l'adjectif possessif. Personne qui, par ses traits distinctifs, ses qualités, rappelle celle dont on parle. *Il ne fréquente que ses semblables. Vous et vos semblables. C'est un homme qui n'a pas son semblable, de semblable. Elle n'a pas son semblable ou, parfois, sa semblable pour faire rire.*

Par ext. Être vivant appartenant à la même espèce que celui dont il s'agit. *Chaque animal produit son semblable. Reconnaître chaque être humain comme son semblable.* Surtout au pluriel, pour désigner l'ensemble des hommes. *Il fuit la société de ses semblables. Il a suscité l'admiration de ses semblables.*

2. N. m. PHIL. *Le semblable*, ce qui est analogue à ce qui est déjà arrivé. *L'éternel retour du semblable désigne, chez Nietzsche, la totalité de ce qui est.*

SEMBLABLEMENT adv. XIII^e siècle. Dérivé de *semblable*.

Rare. D'une manière semblable, pareillement, de la même façon. *Elles sont semblablement vêtues. Des éléments semblablement disposés.*

***SEMBLANCE** n. f. XII^e siècle. Dérivé de *sembler*.

Très vieilli. Image, apparence extérieure. *Dieu a fait l'homme à sa semblance.*

SEMBLANT n. m. XI^e siècle. Participe présent substantivé de *sembler*.

Le plus souvent en mauvaise part. Ce qui paraît extérieurement mais ne correspond pas vraiment à la réalité. *Il m'a trahi sous un semblant d'amitié. Ce ne sont que de beaux semblants, ne vous y fiez pas !* En composition. *Faux-semblant, voir ce mot.*

Loc. *Un semblant de*, une apparence, une illusion de. *Donner un semblant de satisfaction. Il n'a pas un semblant de bon sens. Faire semblant de*, affecter, feindre de. *Il fit semblant de s'en aller. Faire semblant de ne pas comprendre,*

de dormir. Le renard fait parfois semblant d'être mort. Ellipt. Il ne travaille pas vraiment, il fait semblant. Fam. Ne faire semblant de rien ou, abusivement, Faire semblant de rien, simuler l'indifférence ou l'ignorance, feindre l'inattention. Observez ce qui se passe sans faire semblant de rien.

SEMBLER v. intr. XI^e siècle. Issu du latin tardif *similare*, « être semblable », lui-même dérivé de *similis*, « ressemblant, pareil, semblable ».

Suivi d'un attribut ou d'un complément à l'infinitif. Offrir tel ou tel aspect, telle ou telle apparence ; donner l'impression d'avoir un caractère, une qualité déterminés. *Un bâton à demi plongé dans l'eau semble rompu. Votre raisonnement me semble inexact. Cela semble impossible. Sa guérison semble un miracle. Il semble un fantôme (vieilli), il ressemble à un fantôme. Il nous a semblé très fatigué, à bout de forces. Ce matériau semble être de bonne qualité. Rien ne semblait pouvoir le consoler. Il a semblé ne rien savoir de nos projets. Elle me semble vouloir continuer dans cette voie.* Spécialt. Pour présenter une hypothèse, un fait qu'on ne peut considérer comme certain. *Cette maladie semble avoir une origine virale.*

Dans des constructions impersonnelles. *Il semble difficile de répondre à cette objection. Il semble que cela soit facile ou, moins souvent, que cela est facile. Il y a encore quelques années, il semblait incroyable qu'on pût, qu'on puisse aller sur Mars. Il ne semble pas qu'en cette occasion il ait commis de faute. Il semble, il semblerait que son état s'améliore, à ce que l'on dit, son état s'améliore.* En incise. *Il est, semble-t-il, très susceptible.* Avec un complément indirect, pour exprimer une impression, une opinion, une croyance. *Il me semble que vous vous trompez. Il ne nous semble pas que cela soit pertinent. Il me semble que je les vois, il me semble les voir. Il semble clair aux enquêteurs qu'il a menti, il semble possible aux enquêteurs qu'il ait menti.*

Loc. *Ce me semble* ou, vieilli, *ce semble*, selon moi ; d'après ce que je sais, ce que je ressens. *Il faudrait, ce me semble, user d'indulgence. Vous n'êtes pas médecin, ce me semble. À ce qu'il me semble, dans la mesure où je peux en juger. Que vous semble-t-il de... ? que pensez-vous de... ? Que vous semble-t-il de son départ, que vous en semble-t-il ou, ellipt. et vieilli, que vous en semble ? Ellipt. Si bon lui semble, si bon vous semble, si cela lui plaît, si cela vous plaît. Qu'il vienne si bon lui semble. Il en a usé comme bon lui a semblé. Faites comme bon vous semblera.*

***SEMÉ, -ÉE** adj. XI^e siècle. Participe passé de *semer*.

Se dit d'un lieu, d'une surface, etc. où apparaissent, en divers endroits, des éléments de même nature. *Un ciel semé d'étoiles. Une mer semée de récifs. Le plumage de l'étourneau sansonnet est semé de points clairs.*

Fig. *Un parcours semé d'embûches. Un voyage semé de péripéties. Ce furent des années semées d'épreuves.*

Spécialt. HÉRALD. Se dit de l'écu, d'une pièce honorable ou d'une figure qui sont chargés de petits meubles en nombre indéterminé. *Un écu au champ d'argent semé de croissants de sable. D'or à la bande d'azur semée de fleurs de lys.* Subst., au masculin. *Un semé de mouchetures d'hermine.*

***SÈME** n. m. XIX^e siècle. Tiré du grec *sêmeion*, « signe ».

LINGUIST. Chacune des unités minimales de signification dont l'addition constitue le sens d'un mot. *On considère que le terme « chaise » compte quatre sèmes : « pour s'asseoir », « avec pieds », « pour une personne » et « avec dossier ».*

SÉMÉIOLOGIE ou **SÉMÉIOTIQUE** n. f. XVIII^e siècle. Composé à partir du grec *sêmeion*, « signe », et *logos*, « étude, discours, traité ».

MÉD. Syn. vieilliss de *Sémiologie*.

SEMELLE n. f. XII^e siècle. D'origine incertaine.

1. Pièce d'une chaussure, qui est en contact avec le sol. *Semelle en cuir, en caoutchouc. Semelle de bois, de corde, de crêpe. Semelle à talon compensé* ou, ellipt., *semelle compensée*, qui est d'un seul tenant et plus épaisse au talon qu'à la pointe. *Semelles antidérapantes. Verlainé* appelait Rimbaud « l'homme aux semelles de vent ». Par anal. *Un collant, un bas aux semelles renforcées, aux semelles de coton.*

Loc. et expr. *Battre la semelle*, voir *Battre*. Fig. et pop. *En avoir sous la semelle*, se dit de quelqu'un qui a des réserves d'énergie, qui sait trouver la force pour agir. *C'est de la semelle*, se dit d'une viande très dure, trop cuite.

Allusion historique. *On n'emporte pas la patrie à la semelle de ses souliers*, réponse de Danton à ceux qui le pressaient de fuir à l'étranger, en mars 1794.

Par ext. Pièce plate ayant la forme d'un pied, que l'on fixe sous ses chaussures pour la pratique de certains sports. *Les crampons des alpinistes sont constitués d'une semelle métallique, munie de pointes, que l'on attache avec des lanières.* Désigne aussi une mince pièce de liège, de feutre ou d'une autre matière qui épouse la forme de la chaussure et qu'on place à l'intérieur de celle-ci pour l'adapter à sa taille, pour se garantir de l'humidité, du froid, pour corriger sa posture. *Semelles orthopédiques.*

Par méton. Longueur d'un pied chaussé. En ce sens, ne s'emploie plus que dans quelques expressions. *Ne pas céder, ne pas reculer d'une semelle*, par allusion au langage de l'escrime, ne pas bouger et, fig., refuser de transiger. *Ne pas avancer d'une semelle*, rester à la même place et, fig., ne faire aucun progrès. *Ne pas quitter* ou, fam., *ne pas lâcher* *quelqu'un d'une semelle*, rester sans cesse à ses côtés et, fig., ne lui laisser aucune liberté.

2. TECHN. Nom donné à la face inférieure, plate et lisse, de certains objets, qui entre en contact avec un élément extérieur. *La semelle d'un ski. La semelle d'un fer à repasser. La semelle d'un rabot.* Désigne aussi des pièces servant de socle, de support à des ouvrages de maçonnerie, de charpenterie, etc. *La semelle en béton armé d'un poteau, d'un mur. Les jambes de force, dans certaines charpentes, reposent sur des semelles posées à plat sur le plancher.*

***SÉMÈME** n. m. XX^e siècle. Emprunté de l'anglais *sememe*, de même sens.

LINGUIST. Ensemble des sèmes qui composent le sens d'un mot.

SEMENCE n. f. XII^e siècle. Issu du latin médiéval *sementia*, pluriel de *sementium*, « ensemencement ; semaille », lui-même dérivé de *semen*, « semence, graine ».

1. Toute partie d'une plante qui, une fois en terre, est capable de donner naissance à une autre plante, naturellement ou par le biais d'une intervention humaine. *Les pépins, les fruits, les tubercules sont des semences. Les oiseaux jouent un rôle dans la dissémination des semences.* Spécialt. Graine, grain que l'on sème. *Semences céréalières, potagères. Blé, maïs de semence*, réservé à l'ensemencement.

Par anal. Liquide produit par les organes sexuels mâles des êtres humains et des animaux et contenant les spermatozoïdes (on dit aussi *Sperme*).

Par ext. Vieilli. Descendance, postérité. *La semence d'Abraham.*

Fig. Ce qui est la cause, le principe, l'origine de quelque chose. *Les clauses obscures dans un contrat sont des semences de procès.* (On dit plutôt aujourd'hui *Ferment* ou *Germe*.)

2. Ce qui rappelle, par sa taille et par sa forme, une petite graine. *Des semences de tapissier*, nom donné à de petits clous à tête large (on dit aussi *Clous de tapissier*). *Semence de perles, de diamants*, ensemble de très petites perles, de très petits diamants de peu de valeur.

***SEMENCIER, -IÈRE** adj. XIII^e siècle. Dérivé de *semence*.

AGRIC. Relatif aux semences, en particulier à leur production et à leur vente. *Industrie semencière.*

Subst., au masculin. Artisan ou entreprise qui produit et commercialise des semences.

SEMEN-CONTRA (*semen* se prononce *sémène*) n. m. inv. XVI^e siècle. Composé à l'aide du latin *semen*, au sens de « semence, graine », et *contra*, « contre », en sous-entendant *vermes*, « les vers ».

PHARM. ANCIENNE. Préparation que l'on confectionnait à partir des capitules de plusieurs espèces d'armoise, et qui était utilisée comme vermifuge (on disait aussi *Santonine*).

SEMER v. tr. XII^e siècle. Issu du latin *seminare*, « produire, engendrer », puis « semer », lui-même dérivé de *semen*, « semence, graine ».

1. Répandre en surface ou mettre en terre des graines, des grains, après avoir préparé le sol, afin qu'ils germent et donnent naissance à une nouvelle plante. *Semer des grains de blé, d'orge* ou, par méton., *du blé, de l'orge. Semer des radis, des petits pois. Semer de la laitue. Semer du gazon. Semer une plante à demeure*, là où elle sera récoltée. *Semer en pépinière*, voir *Pépinière. Semer à la volée, à la main, à claire-voie. Semer en lignes, en poquets. Semer serré, dru.* Absolt. *C'est la bonne saison pour semer.*

Pron. à sens passif. *Le seigle se sème en automne.*

Par méton. Ensemencer une terre. *Semer un champ, une couche, une planche. Semer une prairie de graminées, de légumineuses. Une parcelle semée de luzerne, d'avoine.*

Expr. fig. *Récolter* ou, vieilli, *recueillir ce qu'on a semé*, subir les conséquences de ses actes. Vieilli. *Semer en terre ingrate*, aider quelqu'un qui n'en a pas de reconnaissance ou donner des conseils à qui est incapable d'en profiter.

Expression proverbiale tirée de la Bible. *Qui sème le vent récolte la tempête* ou, moins souvent, *Qui sème le vent moissonnera la tempête.*

Prov. *Il faut semer pour recueillir, avant que de recueillir.*

2. Par ext. Jeter, lancer çà et là ; déposer, placer en plusieurs endroits. *Le Petit Poucet sème des cailloux derrière lui pour retrouver sa route. On a semé des libelles par toute la ville.*

Loc. fig. et vieillie. *Semer de l'argent*, distribuer de l'argent avec largesse.

Par méton. *Semer un chemin de pétales de rose.*

3. Fig. Être à l'origine de ce qui est susceptible de se propager, de s'amplifier. *Il se plaît à semer des rumeurs, de fausses nouvelles. Cette décision a semé la discorde. Semer le désordre autour de soi. Semer la haine, la ruine, la terreur.*

4. Fam. Laisser, abandonner derrière soi quelqu'un qui vous accompagnait ou vous suivait. *Les fuyards ont semé la police. Le coureur a semé les autres concurrents.*

SEMESTRE n. m. XVI^e siècle. Emprunté du latin *semestris*, « de six mois, d'une durée de six mois », lui-même composé à partir de *sex*, « six », et *mensis*, « mois ».

Durée de six mois et, en particulier, chacune des deux périodes de six mois qui constituent l'année civile. *Prendre un congé d'un semestre. Le premier semestre de l'année était parfois appelé semestre de janvier ou d'hiver, le second, semestre de juillet ou d'été. Un appel de fonds a lieu à la fin de chaque semestre. Une inscription renouvelable par semestre.*

Par méton. Vieilli. Rétribution perçue ou donnée pour une telle durée de service, de travail, etc. *Je lui ai payé son semestre. Il a touché le second semestre de sa pension.*

Spécialt. ENSEIGN. Chacune des deux parties de l'année universitaire ou parfois scolaire. *Les examens ont lieu à la fin du semestre.* – HIST. Période de six mois pendant laquelle le titulaire d'une charge, d'une fonction, notamment sous l'Ancien Régime, l'exerçait, en alternance avec un autre. *Être de semestre. Certains conseillers d'État, certains juges remplissaient leurs fonctions par semestre, contrairement aux conseillers d'État, aux juges dits ordinaires. La chambre des comptes de Paris servait par semestre, la moitié de ses membres siégeait pendant les six premiers mois, l'autre moitié pendant les six mois suivants.*

SEMESTRIEL, -IELLE adj. XIX^e siècle. Dérivé de *semestre*.

1. Qui a lieu ou qui se fait tous les semestres. *Une réunion semestrielle. Paiements semestriels. Examens semestriels.*

Spécialt. Qui est publié une fois par semestre. *Une revue semestrielle* ou, ellipt. et subst., au masculin, *un semestriel*.

2. Qui s'étend sur un semestre, qui est calculé sur une période d'un semestre. *Frais semestriels. Rente semestrielle.*

SEMEUR, -EUSE n. XIII^e siècle. Dérivé de *semer*.

AGRIC. 1. Celui, celle qui sème. *De nombreux peintres, tels que Millet ou Van Gogh, ont représenté des semeurs.*

Spécialt. *La Semeuse*, effigie représentant une femme semant à contre-vent, conçue par le sculpteur Oscar Roty pour figurer sur des pièces de monnaie à partir de 1896 et reprise sur les timbres à partir de 1903, avant d'être remplacée par la figure de Marianne.

Fig. *Un semeur de zizanie. Ce ne sont que semeurs de troubles.*

2. N. f. Syn. moins usité de *Semoir*.

SEMI- Tiré du latin *semi-*, de même sens.

Élément de composition évoquant la division par deux ou le caractère partiel, incomplet, imparfait d'une qualité, d'une personne ou d'une chose, et qui sert à former de nombreux mots dont les plus usuels figurent ci-après.

***SEMI-ARIDE** adj. (pl. *Semi-arides*). XX^e siècle. Composé de *semi-* et d'*aride*.

GÉOGR. Se dit d'une région sèche, qui reçoit néanmoins des précipitations périodiques et irrégulières. *Le Sahel est une zone semi-aride. Les paysages de steppe ou de toundra sont souvent caractéristiques des régions semi-arides.* Par méton. *Le climat semi-aride du Colorado, de la Prairie canadienne. Végétation semi-aride.*

***SEMI-AUTOMATIQUE** adj. (pl. *Semi-automatiques*). XIX^e siècle. Composé de *semi-* et d'*automatique*.

TECHN. Se dit d'un appareil, d'un mécanisme dont le fonctionnement comporte certaines phases qui ne nécessitent pas d'intervention humaine. *Une machine semi-automatique. Voiture à boîte de vitesses semi-automatique*

ou, ellipt., *voiture semi-automatique*, qui permet au conducteur de passer les différentes vitesses sans avoir besoin de débrayer.

Spécialt. ARMES À FEU. Se dit d'une arme dans laquelle une nouvelle balle ou cartouche vient se loger automatiquement dans la chambre après chaque tir, mais dont il faut presser la détente à chaque fois. *Un fusil, un pistolet semi-automatique* ou, ellipt. et subst., *un semi-automatique*.

***SEMI-AUXILIAIRE** adj. (pl. *Semi-auxiliaires*). XX^e siècle. Composé de *semi-* et d'*auxiliaire*.

GRAMM. *Un verbe semi-auxiliaire* ou, plus souvent, ellipt. et subst., *un semi-auxiliaire*, un verbe qui, construit avec un infinitif ou parfois avec un gérondif ou un participe présent, permet de former des périphrases verbales où il perd son sens plein et exprime diverses nuances de mode, d'aspect, de temps ou certaines circonstances de l'action. *Les verbes « devoir », « pouvoir », « vouloir » sont à la fois des verbes transitifs et des semi-auxiliaires. Dans les phrases « l'inquiétude allait croissant » et « il vient de partir », les verbes « aller » et « venir » sont employés comme semi-auxiliaires. Dans certains emplois, « sembler » et « paraître » peuvent s'analyser comme semi-auxiliaires. Les semi-auxiliaires « faire » et « laisser » sont utilisés dans des périphrases factitives, comme « il m'a fait travailler » et « il a laissé couler l'eau ».*

***SEMI-CHENILLÉ, -ÉE** adj. (pl. *Semi-chenillés, -ées*). XX^e siècle. Composé de *semi-* et de *chenillé*.

Se dit d'un véhicule dont seules les roues arrière sont équipées de chenilles. *Un tank, un tracteur semi-chenillé.* Subst., au masculin. *Un semi-chenillé.*

***SEMI-CIRCULAIRE** adj. (pl. *Semi-circulaires*). XIV^e siècle. Composé de *semi-* et de *circulaire*.

Qui a la forme d'un demi-cercle (on dit aussi *Demi-circulaire*). *Un bureau semi-circulaire.* ANAT. *Canal semi-circulaire*, chacun des trois canaux du labyrinthe de l'oreille interne, en forme de fer à cheval, qui, avec les otolithes, assurent les fonctions d'équilibration.

***SEMI-COKE** n. m. (pl. *Semi-cokes*). XX^e siècle. Composé de *semi-* et de *coke*.

TECHN. Dérivé solide du charbon, provenant de la distillation de la houille, qui contient encore une part d'éléments volatils. *Au-delà de 1 000 °C, le semi-coke se transforme en coke.*

***SEMI-CONDUCTEUR, -TRICE** adj. (pl. *Semi-conducteurs, -trices*). XIX^e siècle. Composé de *semi-* et de *conducteur*.

ÉLECTRON. Se dit d'un corps, d'un matériau dont la conductivité électrique augmente sous l'effet de certains paramètres physiques, comme la température ou le rayonnement électromagnétique. *Le silicium est un corps semi-conducteur* ou, ellipt. et subst., *un semi-conducteur*. Par méton. *Certains corps acquièrent des propriétés semi-conductrices grâce à l'ajout d'impuretés.*

***SEMI-CONSERVE** n. f. (pl. *Semi-conserves*). XX^e siècle. Composé de *semi-* et de *consève*.

Produit alimentaire ayant subi un traitement de conservation moins poussé que celui d'une conserve, tel que la pasteurisation, le salage ou le séchage, et qui est conditionné dans un récipient étanche. *Des semi-conserves d'anchois, de foie gras. Les semi-conserves doivent être gardées au frais.*

***SEMI-CONSONNE** n. f. (pl. *Semi-consonnes*). XIX^e siècle. Composé de *semi-* et de *consonne*.

PHON. Phonème intermédiaire, par son articulation, entre la consonne et la voyelle (on dit aussi *Semi-voyelle*). *Il existe en français trois semi-consonnes : la semi-consonne, appelée yod, notée « i » dans « viens », « y » dans « payer » ; la semi-consonne notée « ou » dans « ouate », « w » dans « wapiti » ; la semi-consonne notée « u » dans « huile » ou « muette ».*

***SEMI-CYLINDRIQUE** adj. (pl. *Semi-cylindriques*). XX^e siècle. Composé de *semi-* et de *cylindrique*.

Qui a la forme d'un demi-cylindre (on dit aussi, moins souvent, *Hémicylindrique*). *Une moulure semi-cylindrique.*

***SEMI-DÉSERTIQUE** adj. (pl. *Semi-désertiques*). XX^e siècle. Composé de *semi-* et de *désertique*.

GÉOGR. Se dit d'une région sèche où croît néanmoins une végétation éparsée constituée d'herbes ou d'arbustes. *Les plateaux semi-désertiques du Turkestan.* Par méton. *Le climat semi-désertique du Sud de la Méditerranée. La flore semi-désertique.*

***SEMI-DIRECT, -ECTE** adj. (pl. *Semi-directs, -ectes*). XX^e siècle. Composé de *semi-* et de *direct*.

POLIT. *Démocratie semi-directe*, démocratie représentative dans laquelle sont introduites certaines règles de fonctionnement de la démocratie directe, visant à associer plus étroitement les citoyens à l'exercice du pouvoir. *L'initiative populaire, la possibilité donnée aux citoyens de révoquer un élu et le référendum sont des procédures caractéristiques de la démocratie semi-directe.*

***SEMI-FINI, -IE** adj. (pl. *Semi-finis, -ies*). XX^e siècle. Composé de *semi-* et de *fini*.

Se dit d'un produit auquel manque encore la finition (on dit aussi *Semi-ouvré*). *Les produits semi-finis sont aussi appelés demi-produits. L'industrie agro-alimentaire fournit de nombreux produits semi-finis aux pâtisseries et aux restaurateurs.*

***SEMI-FLUIDE** adj. (pl. *Semi-fluides*). XX^e siècle. Composé de *semi-* et de *fluide*.

Se dit d'une substance qui, en raison de sa consistance plus ou moins épaisse, s'écoule lentement, avec difficulté. *Un gel semi-fluide.*

***SEMI-LIBERTÉ** n. f. (pl. *Semi-libertés*). XX^e siècle. Composé de *semi-* et de *liberté*.

DROIT PÉNAL. Régime de détention dans lequel un condamné est autorisé à sortir temporairement de prison pour des raisons familiales, médicales ou des raisons afférentes à sa vie professionnelle ou à sa réinsertion.

SÉMILLANT, -ANTE adj. XVI^e siècle. Participe présent de l'ancien français *semiller*, « s'ingénieur, s'occuper, poursuivre avec zèle », dérivé, par l'intermédiaire de *semille*, « descendance », de *seme*, « origine, sperme », lui-même issu du latin *semen*, « semence, graine ».

Qui est extrêmement vif, plaisant, plein d'entrain. *Une enfant semillante. Un semillant octogénaire.* Par méton. *Un air, un esprit semillant.*

***SÉMILLON** n. m. XIX^e siècle. Emprunté du provençal *semilhoun*, de même sens, dérivé de l'ancien provençal *sem*, « semence », lui-même issu du latin *semen*, « semence, graine ».

Cépage blanc cultivé dans le Sud-Ouest, en particulier dans la région de Bordeaux. *Le semillon entre dans la composition du sauternes.*

***SEMI-LOGARITHMIQUE** adj. (pl. *Semi-logarithmiques*). XX^e siècle. Composé de *semi-* et de *logarithmique*.

MATH. PHYS. Se dit d'un repère dont l'un des axes est pourvu d'une échelle logarithmique et l'autre, d'une échelle linéaire.

***SEMI-LUNAIRE** adj. (pl. *Semi-lunaires*). XVIII^e siècle. Composé de *semi-* et de *lunaire*.

Qui a la forme d'une moitié de lune. ANAT. *Les ganglions semi-lunaires du plexus solaire. L'os semi-lunaire* ou, ellipt. et subst., *le semi-lunaire*, l'os de la première rangée du carpe.

***SEMI-MARATHON** n. m. (pl. *Semi-marathons*). XX^e siècle. Composé de *semi-* et de *marathon*.

Épreuve de course à pied qui se dispute sur route et dont la distance correspond à la moitié de celle d'un marathon, soit un peu plus de vingt et un kilomètres. *Courir un semi-marathon.*

SÉMINAIRE n. m. XVI^e siècle, au sens 1 ; XIX^e siècle, au sens 2. Emprunté du latin *seminarium*, « pépinière » et, en latin chrétien, « séminaire », lui-même dérivé de *semen*, « graine, semence », pour le sens 1 ; emprunté de l'allemand *Seminar*, « séminaire », pour le sens 2.

1. RELIG. Établissement d'enseignement où sont formés ceux qui se destinent à exercer un ministère sacré. *Entrer au séminaire. Staline fut élève au séminaire orthodoxe de Tbilissi, en Géorgie. Séminaire anglican, luthérien. Séminaire rabbinique.* Chez les catholiques. *Le concile de Trente, au XVI^e siècle, est à l'origine de la création des séminaires. On distinguait naguère les « grands séminaires », dispensant un enseignement supérieur et conduisant à la prêtrise, et les « petits séminaires », établissements d'enseignement secondaire, aujourd'hui disparus, et qui ne menaient pas forcément à l'état ecclésiastique. Gauguin a étudié au petit séminaire d'Orléans. Le séminaire des Missions étrangères, à Paris. Le Grand Séminaire pontifical romain.*

Par méton. Ensemble du personnel et des élèves demeurant dans un tel établissement. *Tout le séminaire assistait à ce sermon.* Désigne aussi le temps que dure la scolarité dans cet établissement et la scolarité elle-même. *Il commence, il finit son séminaire. Il a fait son séminaire à Vannes.*

2. Dans une université, réunion régulière d'étudiants, de chercheurs, sous l'autorité d'un professeur, qui, sur un sujet donné, font état de leurs travaux, échangent leurs points de vue, etc. *Assister à un séminaire, au séminaire d'un professeur réputé. Un séminaire de recherche, un séminaire de doctorat. Un séminaire de littérature médiévale.*

Par ext. Réunion s'étendant généralement sur plusieurs jours où divers spécialistes, divers professionnels se rassemblent pour traiter d'une question, d'un problème donnés. *Animer un séminaire. Un séminaire de formation. Séminaire d'entreprise,* destiné à renforcer la cohésion et la motivation des salariés, en les invitant notamment à réfléchir aux méthodes de travail, aux objectifs à atteindre, aux difficultés à résoudre.

SÉMINAL, -ALE adj. (pl. *Séminaux, -ales*). XIV^e siècle. Emprunté du latin *seminalis*, « destiné à être semé », lui-même dérivé de *semen*, « graine, semence ».

BIOL. Qui se rapporte à la semence des hommes et des animaux mâles. *Liquide séminale* ou, vieilli, *liqueur séminale*, sperme. *Vésicule séminale*, glande de l'appareil génital masculin, dont les sécrétions entrent dans la composition du sperme et servent à protéger et nourrir les spermatozoïdes.

Spécialt. *Réceptacle séminale*, chez les Invertébrés et certains autres animaux, petit organe annexe des voies génitales de la femelle, en forme de sac, où le sperme est déposé lors de la copulation et conservé jusqu'à la fécondation des œufs (on dit aussi *Spermathèque*). *Le réceptacle séminale de l'araignée*.

Fig. Se dit parfois d'une pensée, d'une œuvre fondatrice.

SÉMINARISTE n. m. XVII^e siècle. Dérivé de *séminaire*.

RELIG. Élève, étudiant d'un séminaire. *Un jeune séminariste*. Dans « *Souvenirs d'enfance et de jeunesse* », Ernest Renan relate sa vie de séminariste en Bretagne puis à Saint-Nicolas-du-Chardonnet et à Issy-les-Moulineaux. *Un séminariste orthodoxe, juif*.

***SÉMINIFÈRE** adj. XIX^e siècle. Composé de *sémini-*, tiré du latin *semen*, « graine, semence », et de *-fère*, tiré du latin *ferre*, « porter, contenir ».

ANAT. *Tube, tubule séminifère*, fin conduit testiculaire où se déroule la spermatogenèse et qui mène les spermatozoïdes jusqu'à l'épididyme, qui coiffe le testicule.

***SEMI-NOMADE** adj. (pl. *Semi-nomades*). XX^e siècle. Composé de *semi-* et de *nomade*.

ANTHROPOL. Qui pratique le semi-nomadisme. *Les tribus semi-nomades du Sahara*. Subst. *Un, une semi-nomade*. Par méton. *Une vie semi-nomade*.

***SEMI-NOMADISME** n. m. (pl. *Semi-nomadismes*). XX^e siècle. Composé de *semi-* et de *nomadisme*.

ANTHROPOL. Mode de vie d'une communauté dont les membres se déplacent pendant une partie assez longue de l'année, généralement hors de la saison des pluies, qui se caractérise par la pratique d'une agriculture occasionnelle et d'une activité pastorale nomade.

SÉMIOLOGIE n. f. XVIII^e siècle, au sens 1 ; XX^e siècle, au sens 2. Composé de *sémi-*, tiré du grec *sêmeion*, « signe », et de *-logie*, tiré du grec *logos*, « étude, discours, traité ».

1. MÉD. Partie de la médecine qui traite des signes cliniques des maladies et de la manière de les repérer. *Sémiologie vasculaire, cérébrale*. (On disait autrefois *Séméiologie, Séméiotique* ou *Sémiotique*.)

2. Science qui étudie les systèmes de signes, de signification (on dit plus souvent aujourd'hui *Sémiotique*). Selon Ferdinand de Saussure, la sémiologie étudie la vie des signes au sein de la vie sociale. Les « *Éléments de sémiologie* », de Roland Barthes, qui ont été publiés en 1964, ont contribué au développement de cette discipline.

***SÉMIOLOGIQUE** adj. XIX^e siècle. Dérivé de *sémiologie*.

1. MÉD. Qui se rapporte à la sémiologie (on trouvait aussi *Séméiologique*).

2. Qui a trait à l'étude des systèmes de signes (on dit plus souvent *Sémiotique*). *Étude, analyse sémiologique*.

***SÉMIOLOGUE** n. XX^e siècle. Dérivé de *sémiologie*.

Syn. de *Sémioticien*.

***SÉMIOTICIEN, -IENNE** n. XVIII^e siècle, au sens ancien de « médecin spécialisé dans l'observation des symptômes » ; XX^e siècle, au sens actuel. Dérivé de *sémiotique*.

Spécialiste de l'étude des systèmes de signes (on dit aussi *Sémiologue*).

SÉMIOTIQUE n. f. et adj. XVI^e siècle, au sens I. 1 ; XX^e siècle, aux sens I. 2 et II. Emprunté du grec *sêmeiôtiké (tekhne)*, « (art) du diagnostic, de l'observation des symptômes », forme féminine de *sêmeiôtikos*, « qui concerne l'observation », lui-même dérivé de *sêmeion*, « signe », pour le sens I. 1 ; emprunté de l'anglais *semiotic*, de même sens, pour les sens I. 2 et II.

I. N. f. 1. MÉD. Syn. vieilli de *Sémiologie*.

2. Science qui étudie les systèmes de signes, de signification (on dit moins souvent *Sémiologie*). *Les travaux de Charles Sanders Pierce, au XIX^e siècle, ont contribué à fonder la sémiotique*. Umberto Eco fut professeur de sémiotique à l'université de Bologne. *Une revue de sémiotique*.

II. Adj. Qui se rapporte à la sémiotique, à l'étude des systèmes de signes (on dit moins souvent *Sémiologique*). *Analyse sémiotique*.

***SEMI-OUVERT, -ERTE** adj. (pl. *Semi-ouverts, -ertes*). XX^e siècle. Composé de *semi-* et d'*ouvert*.

MATH. Se dit d'un intervalle qui exclut l'une de ses extrémités. *Un intervalle allant du point A au point B, semi-ouvert à droite, s'écrit [A, B[*.

***SEMI-OUVRÉ, -ÉE** adj. (pl. *Semi-ouvrés, -ées*). XIX^e siècle. Composé de *semi-* et d'*ouvré*.

Syn. de *Semi-fini*.

***SEMI-PERMÉABLE** adj. (pl. *Semi-perméables*). XIX^e siècle. Composé de *semi-* et de *perméable*.

SC. Qui ne laisse passer qu'une partie des constituants d'une solution. *La couche semi-perméable d'un terrain aquifère*. Spécialt. Se dit d'une membrane qui arrête les molécules du soluté et non celles du solvant et, par ext., dont la perméabilité est sélective. *Les échanges osmotiques à travers une membrane semi-perméable*. *La membrane plasmique est semi-perméable*.

***SEMI-PRÉCIEUX, -EUSE** adj. (pl. *Semi-précieux, -euses*). XX^e siècle. Composé de *semi-* et de *précieux*.

Seulement dans la locution *Pierre semi-précieuse*, gemme que l'on emploie en joaillerie mais qui présente souvent moins de dureté et de transparence qu'une pierre précieuse (on dit plus souvent *Pierre fine*). *Le lapis-lazuli, le jade, la chrysolithe sont des pierres semi-précieuses*. *L'Oural est très riche en pierres semi-précieuses*.

***SEMI-PRODUIT** n. m. (pl. *Semi-produits*). XX^e siècle. Composé de *semi-* et de *produit*.

Syn. de *Demi-produit*.

***SEMI-PUBLIC, -IQUE** adj. (pl. *Semi-publics, -iques*). XX^e siècle. Composé de *semi-* et de *public* I.

DROIT. ÉCON. Se dit d'une entreprise dans laquelle l'État ou une collectivité publique possède la majorité des parts du capital social, le reste étant détenu par des actionnaires privés. *Les entreprises semi-publics sont également appelées « sociétés d'économie mixte »*. Se dit aussi d'un établissement, d'un organisme privé remplissant des missions de service public et subventionné par l'État.

***SÉMIQUE** adj. XX^e siècle. Dérivé de *sème*.

LINGUIST. Relatif aux sèmes. *L'analyse sémique d'un terme*, sa décomposition en sèmes.

***SEMI-REMORQUE** n. f. (pl. *Semi-remorques*). XX^e siècle. Composé de *semi-* et de *remorque*.

Remorque dont l'avant est dépourvu de roues et repose directement sur la plate-forme constituant l'arrière du camion auquel on la fixe. *La semi-remorque d'un poids lourd*.

Par méton., au masculin. Ensemble formé par la remorque et le camion. *Doubler un semi-remorque*.

***SEMI-RIGIDE** adj. (pl. *Semi-rigides*). XX^e siècle. Composé de *semi-* et de *rigide*.

Qui n'est pas totalement rigide. *Carton, plastique semi-rigide. Un bateau pneumatique semi-rigide* ou, ellipt. et subst., *un semi-rigide*, une embarcation pneumatique dotée d'une quille.

SEMIS n. m. XVIII^e siècle. Dérivé de *semer*.

1. AGRIC. HORT. Action de semer (parfois au pluriel). *Semis en plein champ, en pépinière. Semis en ligne, à la volée. Le semis des courges se fait en poquets. Reboiser un terrain par semis ou par plantation. Semis d'hiver, d'automne. Aplanir le sol après les semis*.

Par méton. Jeune pousse issue des graines, des grains qui ont été semés ; parcelle, portion de terrain où croissent ces jeunes pousses. *Pailler des semis pour les protéger du froid. La levée des semis. Repiquer des semis de tomates. Éclaircir un semis de betteraves*.

2. Ensemble de motifs ornementaux répétés sur une surface. *Une étoffe à semis de fleurs. Fig. et litt. Un semis d'étoiles dans le ciel*.

***SEMI-SUBMERSIBLE** adj. (pl. *Semi-submersibles*). XX^e siècle. Composé de *semi-* et de *submersible*.

Se dit d'un bateau ou d'un dispositif situé en mer dont la ligne de flottaison peut être rehaussée par le remplissage de ses ballasts. *Les navires semi-submersibles* ou, ellipt. et subst., *les semi-submersibles servent à transporter des cargaisons flottantes et très volumineuses, chargées lorsque le pont est immergé. Des plates-formes de forage, des éoliennes semi-submersibles*.

SÉMITE adj. XIX^e siècle. Dérivé de *Sem*, nom du fils aîné de Noé dans la Genèse, lui-même emprunté, par l'intermédiaire du latin *Sem* et du grec *Sém*, de l'hébreu *Shem*.

Se dit de populations originaires du Proche et du Moyen-Orient, dont le principal caractère commun est l'usage d'une langue appartenant à la famille des langues sémitiques. *Les peuples sémites, qui regroupaient notamment dans l'Antiquité les Assyriens, les Araméens, les Cananéens, les Hébreux, les Moabites, les Phéniciens, désignent aujourd'hui les Juifs et les Arabes*. Subst. *Un, une Sémite*.

Abusivt. Juif, israélite.

SÉMITIQUE adj. XIX^e siècle. Emprunté de l'allemand *semitsch*, de même sens, lui-même dérivé de *Sem*, nom du fils aîné de Noé.

Qui se rapporte aux Sémites ou à leurs langues. *Peuples sémitiques. Études sémitiques. Philologie sémitique*.

Spécialt. LINGUIST. *Les langues sémitiques* ou, subst., au masculin, *le sémitique*, la famille de langues, anciennes ou modernes, parlées essentiellement sur la bordure méridionale et orientale du Bassin méditerranéen et dans la péninsule arabique. *Le cananéen, qui regroupe l'hébreu,*

le moabite et le phénicien, est un sous-groupe des langues sémitiques. La langue sémitique la plus ancienne est l'akkadien. L'arabe, le maltais, le syriaque sont des langues sémitiques encore parlées aujourd'hui. En composition. Chamito-sémitique, voir ce mot.

***SÉMITISANT, -ANTE** n. XIX^e siècle. Dérivé de *sémitique*.

Spécialiste des langues ou des populations sémitiques. *Ernest Renan fut un grand sémitisant*.

SÉMITISME n. m. XIX^e siècle, *sémiticisme*, puis *sémitisme*. Dérivé de *sémité*.

Ensemble des caractères propres aux populations sémites, à leurs civilisations et, en particulier, à leurs langues. *Le terme « sémitisme » a été popularisé par Renan*.

***SEMI-VOYELLE** n. f. (pl. *Semi-voyelles*). XX^e siècle. Composé de *semi-* et de *-voyelle*.

PHON. Syn. de *Semi-consonne*.

***SEMNOPITHÈQUE** n. m. XIX^e siècle. Composé à l'aide du grec *semnos*, « digne, vénérable, majestueux », et *pithèkos*, « singe », parce qu'une des espèces de ce singe, à l'air grave, est l'objet d'un culte en Inde.

ZOOL. Singe de la péninsule indienne, au pelage clair et à la face sombre, qui vit en groupe et se nourrit principalement de feuilles. *Le semnopithèque aux pieds noirs*.

Par ext. Singe appartenant à des genres voisins. *L'entelle est parfois appelé semnopithèque. Le semnopithèque obscur se rencontre de la Birmanie à la Malaisie*.

SEMOIR n. m. XIII^e siècle. Dérivé de *semer*.

AGRIC. HORT. Sac de toile ou sorte de panier porté en bandoulière où l'on mettait le grain pour le semer.

Par ext. Outil ou machine qu'on utilise pour le semis (on dit aussi parfois *Semeuse*).

SEMENCE n. f. XI^e siècle, au sens d'« exhortation » ; XII^e siècle, au sens d'« invitation, convocation » ; XVI^e siècle, au sens actuel. Forme féminine substantivée de *semons*, participe passé de l'ancien verbe *semondre*, « exhorter ; inviter », issu du latin populaire *submonere*, « avertir secrètement ».

1. Très vieilli. Invitation, convocation à se rendre en quelque lieu. *Ils se trouvèrent à la cérémonie après la semonce qui leur avait été faite*.

2. Avertissement mêlé de reproches, vive remontrance que l'on fait à une personne sur qui on a autorité pour qu'elle se corrige, admonestation. *Il lui a adressé une semonce, une forte semonce. Les semonces de son père, de ses professeurs ont produit un grand effet*.

Spécialt. MARINE. Ordre donné à un bâtiment par un navire de guerre ou par les autorités maritimes de s'arrêter et de s'identifier ou, dans certains cas, de changer de cap. *La semonce peut se faire au porte-voix, au pavillon. Surtout dans la locution Coup, tir de semonce, tir à blanc qui accompagne généralement cet ordre et, fig., événement qui apparaît comme une mise en garde. Sa défaite à l'élection fut un coup de semonce pour son parti*.

SEMONCER v. tr. (se conjugue comme *Avancer*). XIII^e siècle. Dérivé de *semonce*.

Vieilli. Adresser une semonce à quelqu'un, le réprimander. *Il a été semoncé d'importance*.

SEMOULE n. f. XVI^e siècle. Emprunté de l'italien *semola*, « son ; semoule », lui-même issu du latin tardif *simola*, forme altérée de *simila*, « fleur de farine ».

Aliment se présentant sous la forme de grains plus ou moins fins, qui est issu de la mouture de céréales, en particulier du blé. *Après broyage, on passe la semoule au sasseur pour éliminer les impuretés et trier les grains selon leur taille et leur densité. Semoule fine, moyenne. Semoule de mil, de riz, de froment. Les pâtes alimentaires sont faites de semoule de blé dur. La polenta est un mets italien préparé à partir de semoule de maïs.* S'emploie absolument pour désigner la semoule de blé. *La semoule qu'on travaille traditionnellement à la main pour le couscous est aussi appelée graine. Gâteau de semoule.*

Par anal. En apposition. *Sucre semoule*, dont les grains sont plus gros que ceux du sucre en poudre.

***SEMOULERIE** n. f. XX^e siècle. Dérivé de *semoule*.

Établissement industriel où l'on élabore les semoules ; industrie de transformation des céréales en semoule.

***SEMOULIER, -IÈRE** adj. XX^e siècle. Dérivé de *semoule*.

Relatif aux semoules, en particulier à leur production et à leur vente. *Industrie semoulière.*

Subst., au masculin. Artisan, ouvrier ou entreprise qui produit des semoules.

SEMPER VIRENS ou **SEMPER-VIRENS** (se prononce *sinpère-virince*) n. m. inv. XVIII^e siècle. Composé à l'aide du latin *semper*, « toujours », et *virens*, participe présent de *virere*, « être vert, florissant, vigoureux ».

BOT. Très vieilli. Désignait une espèce de chèvrefeuille qui garde ses feuilles pendant l'hiver. Adj. *Chèvrefeuille semper virens.*

***SEMPERVIRENT, -ENTE** (*sem* se prononce *sin*) adj. XX^e siècle. Francisation de la locution latine *semper virens*, composée de *semper*, « toujours », et *virens*, participe présent de *virere*, « être vert, florissant, vigoureux ».

BOT. Se dit d'un végétal qui reste vert toute l'année. *Un buis sempervirent. Les forêts de conifères sont sempervirentes.*

SEMPITERNEL, -ELLE (*sem* peut se prononcer *sin*) adj. XIII^e siècle. Emprunté du latin tardif *sempiternalis*, altération de *sempiternus*, de même sens, lui-même composé de *semper*, « toujours », et *aeternus*, « éternel ».

Se dit d'un propos, d'un discours qui lasse par son caractère répétitif et, parfois, par sa durée. *Des remontrances sempiternelles. Il ennue tout le monde avec ses sempiternelles récriminations. Une plainte sempiternelle.*

Par ext. Fam. *Il portait son sempiternel costume gris*, celui qu'il met toujours.

***SEMPITERNELLEMENT** (*sem* peut se prononcer *sin*) adv. XVI^e siècle. Dérivé de *sempiternel*.

De manière sempiternelle.

***SEMTEX** (*m* se fait entendre) n. m. XX^e siècle. Nom d'une marque déposée, lui-même composé à partir de *Semtin Workglass*, nom de l'usine tchèque qui la première produisit cet explosif, et de l'anglais *explosive*, « explosif ».

Explosif contenant de la pentrite, qui se présente sous forme solide et malléable. *Le semtex a été inventé en 1964.*

***SEN** n. m. XIX^e siècle. Mot japonais, de même sens.

La centième partie du yen et de certaines autres monnaies d'Asie.

SÉNAT n. m. XIII^e siècle. Emprunté du latin *senatus*, « assemblée ; sénat » et, proprement, « assemblée des anciens », lui-même dérivé de *senex*, « vieux, vieillard ».

Le plus souvent avec une majuscule. **1. ANTIQ. ROM.** Assemblée de citoyens dont la composition et les attributions varièrent selon les époques, et qui constitua, sous la République, la plus haute autorité de l'État en raison de son rôle prépondérant dans les domaines législatif, diplomatique, financier, judiciaire et religieux. *Selon la légende, le Sénat aurait été fondé par Romulus. Le Sénat, à l'origine formé de patriciens, s'ouvrit aux plébéiens à partir du IV^e siècle avant Jésus-Christ. Le Sénat se réunissait généralement dans la Curie, sur le forum. Le Sénat et le peuple romain*, traduction de la formule latine *Senatus populusque romanus*, abrégée en *S.P.Q.R.*, symbolisant le pouvoir souverain que l'un et l'autre détenaient conjointement, sous la République et l'Empire. *Le prince du Sénat*, voir *Prince*. Par ext. *Les municipes, les colonies étaient dotés d'un sénat propre.*

Par méton. Lieu où se réunissait cette assemblée. *César fut assassiné en plein Sénat.*

Par anal. Nom donné à des assemblées de citoyens chargées de veiller au bon fonctionnement de l'État, dans certaines cités de l'Antiquité, du Moyen Âge et des Temps modernes. *Le sénat d'Athènes, de Carthage. Les républiques de Venise et de Gênes possédaient un sénat.*

2. DROIT CONSTITUTIONNEL. L'une des deux assemblées délibérantes exerçant le pouvoir législatif dans les régimes parlementaires où le bicamérisme est en vigueur. *Le Congrès américain est formé du Sénat et de la Chambre des représentants.*

En France. Chambre haute qui constitue, avec l'Assemblée nationale, le Parlement, et qu'on appelle aussi *Haute Assemblée*. *Le Sénat fut créé, sous le nom de « Sénat conservateur », pendant le Consulat et prit le nom de « Sénat impérial » sous le Second Empire. Depuis la III^e République, le Sénat est composé de membres élus au suffrage universel indirect. De 1946 à 1958, le Sénat fut remplacé par le Conseil de la République. Le président du Sénat assure l'intérim du président de la République si ce dernier ne peut plus remplir ses fonctions. Le Sénat siège au palais du Luxembourg.*

Par méton. Lieu où se réunit cette assemblée. *Se rendre au Sénat.*

SÉNATEUR, -TRICE n. XII^e siècle. Emprunté du latin *senator*, de même sens, lui-même dérivé de *senatus*, « assemblée ; sénat ».

Membre d'un sénat. *Les sénateurs romains étaient appelés les « Pères conscrits ». Un sénateur américain.* En France. *Sous le Second Empire, les sénateurs étaient inamovibles. Les sénateurs, élus par les membres des conseils municipaux, départementaux et régionaux, sont considérés comme les représentants des collectivités territoriales. Un sénateur-maire, un élu qui cumule ces deux fonctions.*

Loc. fig. *Un train de sénateur*, une démarche lente, empreinte de majesté.

***SÉNATORERIE** n. f. XIX^e siècle. Dérivé de *sénateur*.

HIST. Sous le Consulat et le Premier Empire. Domaine, doté d'une résidence et d'un revenu annuel, accordé à vie à un sénateur ; par méton., circonscription territoriale dans laquelle se situait ce domaine.

SÉNATORIAL, -ALE adj. (pl. *Sénatoriaux, -ales*).
XVI^e siècle. Dérivé de *sénéateur*.

Relatif à un sénateur, aux sénateurs ; qui concerne un sénat. *Les fonctions sénatoriales. Les élections sénatoriales* ou, ellipt. et subst., *les sénatoriales. En France, le mandat sénatorial a été réduit de neuf à six ans en 2006.*

Spécialt. ANTIQ. ROM. *La dignité sénatoriale. Album sénatorial*, liste hiérarchique des sénateurs établie par les censeurs tous les cinq ans. *L'ordre sénatorial*, comprenant les sénateurs, leurs femmes et leurs enfants. *Famille sénatoriale. Les provinces sénatoriales*, voir *Province*. (On dit aussi parfois *Sénatorien*.)

SÉNATORIEN, -IENNE adj. XIX^e siècle. Dérivé de *sénat*.

ANTIQ. ROM. Qui se rapporte à un sénateur. Ne s'emploie plus guère que dans les locutions *Maison, famille sénatorienne*. (On dit plus souvent *Sénatorial*.)

SÉNATUS-CONSULTE (le *s* final de *sénatus* se fait entendre) n. m. (pl. *Sénatus-consultes*). XV^e siècle. Emprunté du latin *senatusconsultum*, « décret du Sénat », composé du génitif *senatus*, « du Sénat », et de *consultum*, « résolution, décret », lui-même participe passé neutre substantivé de *consulere*, « délibérer ».

HIST. 1. Dans l'Antiquité. Décision du Sénat romain, qui était rendue en réponse à une question posée par un magistrat, et dont la force exécutoire varia selon les époques. *Après 339 avant Jésus-Christ, le sénatus-consulte devait être soumis au vote des assemblées du peuple. Sénatus-consulte ultime*, procédure qui conférait aux consuls, dans des cas d'extrême danger pour les institutions, des pouvoirs exceptionnels. *Le sénatus-consulte ultime fut utilisé en 63 avant Jésus-Christ contre Catilina et ses partisans.*

2. Sous le Consulat, le Premier et le Second Empire. Acte émanant du Sénat et portant sur l'organisation fondamentale de l'État, qui avait notamment le pouvoir d'amender la Constitution. *Le sénatus-consulte du 6 floréal an X accorda l'amnistie aux émigrés.*

SÉNÉ n. m. XIII^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin médiéval *sene*, de l'arabe *sana*, de même sens.

BOT. Arbrisseau à fleurs jaunes de la famille des Légumineuses. *Séné d'Alexandrie, d'Inde.*

Par méton. Produit extrait des feuilles et des gousses de cet arbrisseau, et utilisé dans des préparations pharmaceutiques pour ses propriétés purgatives. *Une infusion de séné*. Par anal. *Aux Antilles, on donne le nom de séné à un purgatif élaboré à partir des feuilles de poincillade.*

Expr. proverbiale. *Passez-moi la casse ou la rhubarbe, je vous passerai le séné* (par allusion à un passage de *L'Amour médecin*, de Molière), se dit, ironiquement ou en mauvaise part, d'un échange de services ou de compliments intéressé.

SÉNÉCHAL n. m. (pl. *Sénéchaux*). XI^e siècle. Issu de l'ancien bas francique *siniskalk*, de même sens et, proprement, « le serviteur le plus âgé ».

HIST. 1. Sous les Carolingiens et les Capétiens, officier de la maison du roi à l'origine chargé du service de la table puis de la domesticité et dont les attributions s'élargirent progressivement aux domaines politique, militaire, financier et judiciaire. *Le sénéchal hérita des fonctions de maire du palais dont la charge fut abolie par Pépin le Bref. Les sénéchaux furent supprimés en 1191 par Philippe Auguste qui redoutait leur pouvoir croissant.*

Par anal. Celui qui remplissait une charge identique dans la maison d'un grand feudataire. *Le sénéchal du comte de Toulouse. Joinville était sénéchal de Champagne.*

2. À partir du XIII^e siècle et jusqu'à la Révolution, dans le Sud et l'Ouest de la France, officier de justice, gagé par le roi et révocable, dont le pouvoir s'étendait sur une circonscription appelée sénéchaussée. *Le sénéchal remplissait des fonctions comparables à celles du bailli dans le Nord de la France. Dans certaines îles Anglo-Normandes, notamment à Sercq, la charge de sénéchal existe encore.*

SÉNÉCHALE n. f. XIII^e siècle. Dérivé de *sénéchal*.

HIST. Titre donné à l'épouse d'un sénéchal. *Madame la sénéchale.*

SÉNÉCHAUSSEE n. f. XV^e siècle. Tiré de l'ancien français *seneschaucie*, « dignité de sénéchal », lui-même dérivé de *sénéchal*.

HIST. Sous l'Ancien Régime, tribunal composé de juges qui rendaient la justice avec le sénéchal ou en son nom. *Les sénéchaussées avaient une compétence civile et criminelle de première instance.*

Par méton. Siège de ce tribunal ; territoire placé sous la juridiction d'un sénéchal. *Se rendre à la sénéchaussée. La sénéchaussée de Beaucaire. Ce bourg relève de la sénéchaussée de Marseille.*

SÉNEÇON n. m. XII^e siècle. Emprunté du latin *senecio*, de même sens, lui-même dérivé de *senex*, « vieillard », parce que cette plante se couvre de poils blancs au printemps.

BOT. Genre de plantes herbacées de la famille des Composées, dont certaines espèces, riches en alcaloïdes, sont toxiques. *Un talus piqué de séneçons. Le séneçon aquatique. Le séneçon du Cap. La jacobée, aussi appelée herbe de Saint-Jacques, la cinéraire sont des espèces de séneçon.* (On écrit aussi *Senecyon* ou *Séneçon*.)

***SÉNÉE** adj. f. Date et origine incertaines.

VERSIFICATION. *Rime senée*, répétition, à l'intérieur d'un vers, de la même lettre à l'initiale de tous les mots. *On trouve une rime senée en « m » dans le vers de Jean Molinet « Marie, mère merveilleuse ».*

***SÉNÉGALAIS, -AISE** adj. XVIII^e siècle. Dérivé de *Sénégal*, nom géographique.

Relatif au Sénégal et à ses habitants. *La culture, la musique sénégalaise. Les populations sénégalaises. Le poète et homme d'État sénégalais Léopold Sédar Senghor fut élu à l'Académie française en 1983.* HIST. *Tirailleur sénégalais*, soldat appartenant à un corps de troupe fondé en 1857 et dissous au début des années 1960, dont les membres étaient originaires d'Afrique subsaharienne. *Les régiments de tirailleurs sénégalais. La chéchia rouge du tirailleur sénégalais.*

Subst. *Un Sénégalais, une Sénégalaise*, une personne native du Sénégal ou qui en a la nationalité. *Les Sénégalais parlent majoritairement le wolof.*

SÉNESCENCE n. f. XIX^e siècle. Dérivé savant du latin *senescere*, « vieillir », lui-même dérivé de *senex*, « vieillard ».

BIOL. Vieillescence d'un organisme, d'un organe, etc., traduisant une modification progressive et irréversible de son fonctionnement physiologique. *L'exposition répétée au soleil peut accélérer la sénescence cutanée. Les cellules cancéreuses échappent à la sénescence. La sénescence des feuilles des arbres à l'automne.* (On a écrit aussi *Senescence*.)

***SÉNESCENT, -ENTE** adj. xv^e siècle. Emprunté du latin *senescens*, participe présent de *senescere*, « vieillir », lui-même dérivé de *senex*, « vieillard ».

BIOL. Qui présente les caractéristiques de la sénescence. *Un organe sénescence. Une plante sénescence.*

SÉNESTRE ou **SENESTRE** (*se* se prononce *se* ou *sé*) adj. et n. f. xi^e siècle. Issu du latin *sinister*, « gauche, qui est à gauche ».

1. Adj. Qui est du côté gauche du corps (vieilli). *La main sénestre.*

Spécialt. HÉRALD. Se dit du côté gauche de l'écu, c'est-à-dire la droite pour l'observateur. Par ext. *La bande va de l'angle dextre du chef à l'angle sénestre de la pointe.* – ZOOLOG. *Coquille sénestre*, qui s'enroule dans le sens inverse des aiguilles d'une montre quand le coquillage est placé l'apex vers le haut. *La coquille sénestre d'un mollusque.*

2. N. f. Vieilli. La main gauche. *Tenir une arme dans la sénestre.*

Par ext. Le côté gauche. *À la sénestre de. À sénestre.*

SÉNEVÉ n. m. xiii^e siècle. Issu du latin populaire *sinapatum*, dérivé de *sinape*, de même sens, lui-même emprunté du grec *sinapi*, « moutarde ».

Nom donné à une espèce de moutarde à fleurs jaunes et à feuilles découpées et velues. *Le sénevé est aussi appelé sanve, ravenelle ou encore moutarde des champs ou moutarde sauvage. Les évocations du grain de sénevé dans l'Évangile.*

Par méton. Graine de cette plante. *Broyer du sénevé pour faire de la moutarde.*

SÉNILE adj. xvi^e siècle. Emprunté du latin *senilis*, de même sens, lui-même dérivé de *senex*, « vieux ».

Propre à la vieillesse. Se dit surtout aujourd'hui d'un trouble du corps ou de l'esprit, d'un état pathologique propre au grand âge. *Tremblements séniles. Démence, débilité sénile. Dépression sénile.* Par méton. *Un homme sénile.*

SÉNILITÉ n. f. xix^e siècle, au sens de « vieillesse ». Dérivé de *sénile*.

État d'une personne âgée dont les facultés physiques ou psychiques s'altèrent progressivement. *Donner des marques de sénilité.*

SENIOR (*e* prononce *é*) ◇ n. m. xix^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire de l'anglais *senior*, « plus âgé », du latin *senior*, comparatif de *senex*, « vieux ».

1. Sportif adulte, qui n'est plus junior et n'est pas encore vétérane. *Selon les sports, les seniors ont généralement entre vingt et quarante ans. Passer dans la catégorie des seniors.* Adj. *Un match de l'équipe senior.*

Par euphémisme. Personne âgée, retraitée. *Le tourisme des seniors.* Adj. *La mode senior.*

Désigne aussi, familièrement, celui, celle qui est en fin de carrière. *L'emploi des seniors.*

2. Fam. En apposition, après un nom de famille. Désigne la plus âgée de deux personnes ayant le même nom. *Durand senior.*

***SENNE** n. f. Voir *Seine*.

1. **SENS** (*s* final se fait entendre) n. m. xi^e siècle, au sens 2 ; xii^e siècle, au sens 1. Issu du latin *sensus*, « fait de s'apercevoir ou de percevoir ; sens, sentiment ; intelligence, idée », lui-même dérivé de *sentire*, « percevoir par les sens ; saisir par l'intelligence ; juger, avoir une opinion ».

1. Chacune des cinq facultés qui permettent d'éprouver les impressions causées par les objets extérieurs. *Les cinq sens sont la vue, l'ouïe, l'odorat, le goût et le toucher. Les*

organes des sens. Au début des « Méditations métaphysiques », Descartes rappelle que, les sens étant trompeurs, leur témoignage doit être mis en doute. Le chien a un sens de l'odorat très fin.

Par ext. PHYSIOL. PSYCHOL. Chacune des fonctions par lesquelles le système nerveux appréhende le monde extérieur ou des phénomènes intérieurs au corps (on dit aussi parfois *Sensation* ou *Sensibilité*). *Le sens qui permet à un individu de connaître la position relative des différentes parties de son corps dans l'espace est appelé proprioception. Sens de l'équilibre*, qui associe des informations vestibulaires, proprioceptives et visuelles afin de stabiliser la posture et le regard. *L'écholocalisation est le sens qu'utilisent certaines espèces de chauves-souris pour se diriger.*

Loc. et expr. *Le sixième sens*, désigne l'aptitude à deviner, à pressentir quelque chose. *Rappeler ses sens* (litt.), *reprenre ses sens*, revenir à soi après un évanouissement, sortir d'un état d'agitation et, par ext., se remettre d'une très forte émotion. *Il lui manque un sens* (vieilli), se dit de quelqu'un qui n'est pas accessible à certaines nuances de sentiment. THÉOL. CATHOL. *La peine des sens* ou *du sens*, les souffrances sensibles.

Au pluriel. Besoins, désirs, en particulier d'ordre sexuel. *La satisfaction des sens. Assouvir ses sens. Les plaisirs des sens*, les plaisirs du corps. Dans le langage de la dévotion. *Mortifier ses sens*, les soumettre, les dominer en vue de plaire à Dieu, de se racheter.

2. Faculté de comprendre les choses, de juger selon la raison. *C'est un homme de sens, de peu de sens. Il a perdu le sens.* S'emploie surtout aujourd'hui dans des locutions et expressions. *Tomber sous le sens*, être évident, s'imposer à l'esprit. *L'entreprise ne peut éviter la faillite, cela tombe sous le sens. Le bon sens*, grâce auquel on pense, on raisonne, on agit avec justesse et discernement. *Le bon sens populaire, paysan. Des paroles frappées au coin du bon sens. Ses propos sont une offense, un outrage au bon sens. Avoir un gros bon sens*, être sensé mais peu subtil. *Faire un travail en dépit du bon sens*, le faire très mal, sans logique ni méthode. *Être hors de son bon sens*, avoir perdu la raison. *Le sens commun*, voir *Commun I*. Litt. *De sens rassis*, sans être ému, troublé. *Dites-vous cela de sens rassis ?*

Suivi d'un complément déterminatif ou d'un adjectif. Disposition naturelle à comprendre, à apprécier, à pratiquer quelque chose. *Il a le sens des affaires, de la famille. Le sens des réalités, le sens pratique. Il n'a pas le sens du ridicule. Développer son sens de l'observation. Avoir le sens de l'humour, de la repartie*, voir *Humour, Repartie. Sens moral*, qui permet de juger de ce qui est conforme ou contraire à la loi morale. *Il faut avoir perdu tout sens moral pour agir ainsi. Sens esthétique*, par lequel on parvient à distinguer le beau du laid.

Par ext. Façon de comprendre, d'envisager les choses ; avis, opinion. *Selon mon sens* (vieilli), *à mon sens*, à ce que je crois, d'après moi. *Donner* (vieilli), *aller, abonder dans le sens de quelqu'un*, l'approuver, lui apporter des arguments propres à renforcer son opinion.

3. Ce que veulent dire un discours, une phrase, un mot, manière dont ils doivent être compris, interprétés. *Ce ne sont pas ses propres termes, mais c'est le sens de ce qu'il a dit. Détourner, forcer le sens d'un texte. Des paroles à double sens, vides de sens. Dans quel sens faut-il prendre ses propos ? Verbe pronominal à sens réfléchi, à sens réciproque, à sens passif*, voir *Pronominal. Non-sens, Contresens*, voir ces mots. *Faux sens*, signification erronée que l'on donne à un mot dans une traduction. LINGUIST. *Le sens propre, littéral d'un mot*, qui vient en premier, renvoie à des réalités tangibles, par opposition au *sens figuré d'un mot*, l'acception imagée, détournée qu'on lui donne. *Ce terme est pris au sens propre, figuré* ou, ellipt. et subst., au

propre, au figuré. *Sens large, sens restreint. Ce mot admet plusieurs sens. Un glissement de sens. Sens allégorique, métaphorique. Le sens étymologique d'un substantif. Sens ancien, actuel.*

Par anal. *Le sens d'un symbole mathématique, chimique. Ce geste n'a pas le même sens selon les cultures. Le sens d'un tableau, d'une œuvre.*

Fig. *Ils se demandent quel est le sens de son silence, de sa démission. Il veut donner un sens à son action, à son sacrifice. S'interroger sur le sens de la vie.* PHIL. THÉOL. Signification réelle d'un événement ou d'un phénomène, qui n'apparaît pas immédiatement, semble masquée. *Le sens de la souffrance. Le sens de l'Histoire, désigne, chez certains philosophes, la signification et la finalité des événements historiques envisagés dans leur succession. Le sens de l'Histoire dans la philosophie de Hegel, de Marx.*

II. SENS (s final se fait entendre, sauf dans les expressions *Sens dessus dessous, sens devant derrière*) n. m. XI^e siècle. Issu de l'ancien français *sen*, « chemin, direction », lui-même emprunté du germanique **sin-*, « direction ; intelligence », avec influence de *sens I*.

1. Direction selon laquelle un être vivant, une chose se déplace, change de position ou de lieu, effectue une action. *Les deux patineurs évoluent sur la glace dans le même sens, en sens contraire. Pris de panique, ils se mirent à courir dans tous les sens, en tous sens ou en tout sens. Être assis dans le sens de la marche. Nager dans le sens du courant, du vent. Le sens de rotation d'une roue, le sens d'admission de la vapeur dans un cylindre. Le sens de lecture, d'écriture, selon lequel on lit, on écrit. Loc. Le sens des aiguilles d'une montre, le sens inverse des aiguilles d'une montre.*

Spécialt. TRANSPORTS. Direction dans laquelle doivent circuler les véhicules. *Voie à sens unique, à double sens. Rouler en sens interdit. Sens giratoire, qui doit être respecté à un rond-point. Le sens de circulation des bateaux.* – SC. Chacun des deux trajets, d'un point A à un point B, ou d'un point B à un point A, que l'on peut prendre comme référence pour caractériser une droite, un cercle, etc. auxquels ces deux points appartiennent. *Un vecteur se définit par sa direction, son sens et sa norme. La force de frottement qui s'exerce sur un véhicule en mouvement est de sens opposé à celui de la force motrice. Sens trigonométrique, sens direct, sens positif, se dit, par convention, d'un mouvement circulaire contraire à celui des aiguilles d'une montre, par opposition à Sens rétrograde ou Sens négatif, qui correspond à celui des aiguilles d'une montre. Triton tourne autour de Jupiter dans le sens rétrograde. Le sens du courant électrique, qui est opposé à celui du flux d'électrons.*

Fig. *Ils devraient agir dans le même sens. L'inflexion d'une politique dans le sens de la rigueur. Ses décisions ne vont pas dans le bon sens. Une relation à sens unique.*

2. Un des côtés selon lesquels une chose est considérée, position d'un objet dans l'espace. *Mettez cette table de ce sens-là, dans ce sens. Scier une planche dans le sens de la longueur, de la largeur. Garer une voiture dans le sens de la pente. Les piles de la télécommande ont été placées dans le mauvais sens.*

Spécialt. Orientation générale des éléments composant une matière. *Couper de la viande, tailler du bois dans le sens des fibres.* Par méton. *Le sens d'un tissu. Brosser un chat dans le sens du poil.*

Loc. adv. *Sens dessus dessous*, de manière que ce qui devrait être dessus ou en haut se retrouve dessous ou en bas ; par ext. et fam., dans un grand désordre. *Placer une boîte sens dessus dessous. Ma bibliothèque est sens dessus dessous. Mettre quelqu'un sens dessus dessous* (fig. et fam.), lui causer un grand trouble, une vive émotion. *Cette nouvelle l'a mis sens dessus dessous.* Fam. ou régional.

Sens devant derrière ou, ellipt., *devant derrière*, de telle façon que ce qui devrait être devant se trouve derrière. *Il a enfilé son chandail sens devant derrière.* Expr. fig. et fam. *Caresser quelqu'un dans le sens du poil, le flatter.*

Fig. *De quelque sens que vous preniez cette affaire. Retourner une question dans tous les sens.* Vieilli. *J'ai tourné cet homme-là de tous les sens, et je n'en ai pu rien tirer.*

SENSATION n. f. XIV^e siècle. Emprunté du latin tardif *sentatio*, « intelligence, compréhension, connaissance », lui-même dérivé de *sentire*, « percevoir par les sens ; saisir par l'intelligence ; juger, avoir une opinion ».

Effet, impression que produit une chose sur les sens, sur le corps. *Une sensation de chaud, de froid. Éprouver une sensation agréable, pénible, douloureuse. Une sensation de plaisir, d'oppression, de gêne. Sensation d'étrangeté. Le sonnet « Correspondances », de Baudelaire, évoque un univers où les sensations se répondent.*

Spécialt. PHYSIOL. PSYCHOL. Message nerveux élaboré dans le système nerveux central en réponse à une stimulation spécifique, externe ou interne ; désigne aussi parfois l'une des fonctions qui permet au système nerveux d'appréhender le monde extérieur ou des phénomènes intérieurs au corps par la transmission d'un tel message (en ce sens, on dit aussi parfois *Sensibilité* et, plus souvent, *Sens*). *Une sensation sonore, lumineuse. Perdre la sensation du goût.*

Loc. fig. *Faire sensation*, frapper les esprits ; intriguer vivement. *Cet événement, ce livre a fait sensation.* Loc. adj. *À sensation*, qui produit ou vise à produire de l'agitation, de l'émotion dans l'opinion. *Nouvelle à sensation. Presse à sensation.*

Au pluriel. Émotions vives. *Être avide de sensations. Rechercher les sensations fortes.*

Titre célèbre : *Le Traité des sensations*, de Condillac (1754).

SENSATIONNEL, -ELLE adj. XIX^e siècle. Dérivé de *sensation*.

Qui fait sensation, produit une vive impression sur l'opinion. *Évènement sensationnel. Une nouvelle, une découverte, une invention sensationnelle.* Subst., au masculin. *Ce journaliste donne trop de place au sensationnel.*

Par affaibl. Fam. Pour marquer son admiration, son approbation sans réserve. *Un livre, un concert sensationnel.*

SENSÉ, -ÉE adj. XV^e siècle. Dérivé de *sens I*.

Qui a du jugement, dont les actes et les paroles sont conformes à la raison, au bon sens. *C'est une femme sensée. N'importe quel homme sensé pourra vous le confirmer.*

Par méton. *Un discours sensé. Il n'a pas choisi le parti le plus sensé.*

SENSÉMENT adv. XV^e siècle. Dérivé de *sensé*.

D'une manière sensée. *Parler sensément. Il écrit fort sensément.*

***SENSIBILISATEUR, -TRICE** adj. XIX^e siècle. Dérivé de *sensibiliser*.

SC. Qui rend sensible à l'action d'un agent physique, chimique ou biologique. *Plonger une plaque photographique dans un bain sensibilisateur. Une substance sensibilisatrice.*

Fig. Qui sensibilise une personne, un groupe à une question, notamment à un problème, à un danger. *Une action, une campagne sensibilisatrice.*

***SENSIBILISATION** n. f. XIX^e siècle. Dérivé de *sensibiliser*.

1. sc. Fait de rendre un objet, un matériau, un organisme sensible à un agent ; processus par lequel se développe la sensibilité à une substance. *La sensibilisation d'un film photographique aux infrarouges. Ce médicament entraîne une sensibilisation cutanée au soleil.*

2. Action de sensibiliser un individu, un groupe à un sujet. *La sensibilisation des adolescents aux risques liés à la consommation d'alcool.*

SENSIBILISER v. tr. XIX^e siècle. Dérivé de *sensible*.

1. sc. Rendre un objet, un matériau, un organisme sensible ou plus sensible à l'action d'un agent physique, chimique ou biologique. *Un des effets des prostaglandines est de sensibiliser les fibres transmettant les messages nerveux de la douleur.*

2. Éveiller, mobiliser l'attention d'un individu, d'un groupe sur une question. *Sensibiliser les entreprises à la pollution environnementale.*

SENSIBILITÉ n. f. XIV^e siècle. Emprunté du latin *sensibilitas*, « sens, signification », puis « sentiment, sensibilité », lui-même dérivé de *sensibilis*, « sensible, qui est perceptible par les sens ».

1. Faculté de l'homme, de l'animal d'éprouver des sensations. *Une saveur, une odeur qui excite, stimule la sensibilité. Des troubles de la sensibilité. Par méton. Son oreille a perdu de sa sensibilité avec les années. La sensibilité de l'œil, des vibrisses du chat.*

Spécialt. PHYSIOL. PSYCHOL. Chacune des fonctions par lesquelles le système nerveux appréhende le monde extérieur ou des phénomènes intérieurs au corps (on dit aussi, plus souvent, *Sens* et, parfois, *Sensation*). *Sensibilité gustative, tactile, viscérale. Sensibilité proprioceptive*, que l'on a, le plus souvent inconsciemment, de la position de son corps dans l'espace (on dit aussi *Proprioception*).

Par ext. Fait de ressentir certaines impressions physiques de façon intense, d'en être affecté, fragilisé. *Avoir une sensibilité au froid, au chaud. Il est d'une sensibilité malade aux courants d'air.*

2. Fig. Faculté d'un sujet à se laisser émouvoir, troubler par une chose. *Il est d'une extrême sensibilité. Une sensibilité à fleur de peau, exacerbée. Certains passages de ce film peuvent heurter la sensibilité des plus jeunes. Sa sensibilité aux moqueries, aux reproches est vive. Sensibilité pour l'injustice (vieilli), à l'injustice.*

Par ext. Inclination, intérêt spontané qui porte vers quelque chose et qui permet de l'appréhender avec finesse, subtilité. *Sensibilité esthétique, musicale. Le travail de restauration de tableaux demande une grande sensibilité aux détails. Les sensibilités d'un parti politique, les différents courants de pensée qui s'y expriment.*

Spécialt. Disposition à montrer à l'égard d'autrui des sentiments d'humanité, de pitié, de tendresse. *Il ne montre aucune sensibilité devant les épreuves de ses amis. Une sensibilité feinte. Par méton. Son intervention a manqué de sensibilité.*

3. Par anal. Capacité d'une chose à répondre à un agent, à un phénomène, façon dont elle réagit. *La sensibilité des marchés à la hausse du dollar. Surtout dans des domaines spécialisés. BIOL. Propriété d'une molécule et, par ext., d'une cellule, d'un organe, d'un organisme à réagir à une stimulation et à l'agent qui la suscite. La sensibilité d'un récepteur membranaire. Un tissu est dit irritable quand sa sensibilité à une substance est exacerbée. La sensibilité à ce médicament varie d'un patient à l'autre. – TÉLÉCOM. Aptitude d'un récepteur à capter un signal. La sensibilité d'une antenne, d'un microphone. – PHOT. TECHN.*

Manière dont une émulsion réagit lorsqu'elle est exposée à une certaine quantité de lumière. *La sensibilité d'une pellicule. – MÉTROLOGIE. Propriété qu'a un instrument de mesure de détecter les plus légères différences, les moindres variations. La sensibilité d'un thermomètre.*

SENSIBLE adj. XIII^e siècle. Emprunté du latin *sensibilis*, « sensible, qui est perceptible par les sens », lui-même dérivé de *sentire*, « percevoir par les sens ; saisir par l'intelligence ; juger, avoir une opinion ».

1. Doué de sensibilité ; qui a la capacité d'éprouver telle ou telle sensation physique. *Les animaux sont des êtres sensibles. Certains poissons comme le requin sont sensibles aux champs électriques. Par méton. Plus une région du corps est innervée, plus elle est sensible.*

Par ext. Qui ressent vivement certaines impressions physiques, certains phénomènes et peut en être affecté, fragilisé. *Être sensible à la douleur, au soleil. Par méton. Avoir l'oreille sensible. Cette jument a la bouche fort sensible.*

Loc. et expr. fig. *Avoir les nerfs sensibles*, être irritable, nerveux. Fam. *Avoir l'épiderme sensible*, s'offenser, être blessé facilement. *Un endroit sensible (vieilli), un point sensible*, ce par quoi on touche le plus facilement une personne ; point de fragilité, de faiblesse d'une chose ou d'un système. *En évoquant ce sujet avec lui, vous avez touché le point sensible. Attaquer le point sensible de la ligne ennemie.*

2. Fig. Se dit d'une personne qui se laisse affecter, émouvoir par certaines choses. *Sensible à l'amitié, à l'amour, à la flatterie. Sensible à la gloire, à la honte. Je suis sensible à vos attentions, à ce que vous faites pour moi. C'est un enfant très sensible, très émotif.*

Par ext. Qui montre une inclination, un intérêt spontané pour quelque chose. *Il est sensible à la poésie, à la peinture. Il n'est pas sensible aux questions d'environnement.*

Spécialt. Qui est aisément attendri, touché par les maux d'autrui. *Il est trop sensible. Un cœur, une âme sensibles. Par méton. Il m'a tenu des propos très sensibles.*

3. Par anal. Se dit d'une chose qui répond, réagit à un agent. *La nitroglycérine est sensible aux chocs. Une roche sensible à l'érosion. Surtout dans des domaines spécialisés. BIOL. Se dit d'une molécule et, par ext., d'une cellule, d'un organe, d'un organisme qui réagit à une stimulation et à l'agent qui en est la cause. Cette bactérie n'est plus sensible à la pénicilline. – PHOT. TECHN. Susceptible d'être impressionné par la lumière. Surface sensible. La couche sensible d'un film. Plaque sensible, voir Plaque. Donner de l'appât à un papier pour le rendre plus sensible à l'impression. – MÉTROLOGIE. Se dit d'un instrument de mesure qui détecte de légères différences, de petites variations. Une balance, un ampèremètre très sensibles. – MUS. La note sensible ou, ellipt. et subst., la sensible, la septième note de la gamme dans un ton donné. Dans le ton d'ut, la note sensible est si. La sensible est placée un demi-ton au-dessous de la tonique.*

Expr. fig. *Toucher, faire jouer, faire vibrer la corde sensible*, parler à quelqu'un de ce qui l'intéresse ou l'émeut le plus.

4. Perceptible par les sens ; relatif aux sens, à la sensibilité. *La lumière rend les objets sensibles à la vue.*

Spécialt. PHIL. Qui peut être appréhendé par les sens, par opposition à *Intelligible*. *Apparence sensible. Le monde sensible*, l'ensemble de ce qui peut être saisi par les sens, ou l'ensemble de ce que l'esprit se représente par la perception, qu'on oppose traditionnellement au *monde intelligible. La réalité sensible. La connaissance, l'intuition sensible. Expérience sensible*, voir *Expérience*. Subst., au masculin. *Le sensible.*

Par ext. Appréciable, non négligeable ; qui est assez important, assez fort pour être ressenti. *Une hausse sensible des prix. Des progrès sensibles. Le froid a été très sensible cet hiver. Sa cicatrice est encore sensible, elle est encore douloureuse.*

Fig. Qui affecte l'âme, l'esprit. *Il m'a fait un sensible plaisir, un plaisir très sensible. C'est un déplaisir bien sensible. Cette mort m'a été fort sensible.*

5. Qu'il faut traiter avec circonspection, avec précaution. *Un dossier, une affaire sensibles.* Par ext. *Quartier sensible*, terme servant à désigner des lieux caractérisés par la précarité sociale, un habitat dégradé, la délinquance.

Spécialt. DROIT. *Périmètre sensible*, zone protégée par un régime de sauvegarde. *Ces dunes littorales sont un périmètre sensible.*

SENSIBLEMENT adv. XIV^e siècle. Dérivé de *sensible*.

1. De manière à être aisément perceptible par les sens ; de façon notable, importante. *Leur différence de taille se voit sensiblement. L'état du malade s'est sensiblement amélioré.*

Par ext. À peu près, presque. *Le diamètre apparent de la Lune, vu de la Terre, est sensiblement le même que celui du Soleil. Ils ont des niveaux de vie sensiblement identiques.*

2. Fig. et vieilli. D'une manière qui touche profondément, affecte l'âme, l'esprit. *Je vous suis sensiblement obligé.*

SENSIBLERIE n. f. XVIII^e siècle. Dérivé de *sensible*.

Sensibilité outrée, affectée. *Sa prétendue bonté n'est que sensiblerie. Au XVIII^e siècle, la comédie larmoyante jouait sur la sensiblerie.*

SENSITIF, -IVE adj. XIII^e siècle. Emprunté du latin *sensitivus*, « qui peut recevoir des impressions », lui-même dérivé de *sensus*, « fait de s'apercevoir ou de percevoir ; sens, sentiment ; intelligence, idée ».

1. PHYSIOL. PSYCHOL. Qui a rapport aux sens, aux sensations ou à la sensibilité et à ses mécanismes (on dit aussi *Sensoriel*). *La faculté sensitive. Des troubles sensitifs. Nerfs sensitifs, fibres sensitives*, qui transmettent les sensations des récepteurs aux centres nerveux. *Les nerfs olfactif et optique sont des nerfs sensitifs.*

2. PHIL. Qui a la faculté d'appréhender par les sens. *L'être sensitif. L'âme sensitive*, dans la philosophie d'Aristote, celle des trois fonctions de l'âme qui est commune à l'homme et à l'animal.

Fig. Très sensible, qui se laisse facilement gagner par ses émotions, ses sentiments (vieilli). Spécialt. PSYCHIATR. Se dit d'une personnalité paranoïaque timide et introvertie, présentant une sensibilité particulièrement aiguë.

SENSITIVE n. f. XVII^e siècle. Issu, par ellipse, de la locution vieillie *herbe sensitive*.

BOT. Espèce de plante tropicale, de la famille des Mimosacées, dont les feuilles se replient au moindre contact. *La sensitive est aussi appelée « mimosa pudique ».*

***SENSITOMÈTRE** n. m. XX^e siècle. Composé à partir de *sensibilité* et de *-mètre*, tiré du grec *metron*, « mesure ».

PHOT. TECHN. Appareil servant à la mesure sensitométrique.

***SENSITOMÉTRIE** n. f. XX^e siècle. Dérivé de *sensitomètre*.

PHOT. TECHN. Procédé qui permet de déterminer la sensibilité de l'émulsion photographique d'un film et qui consiste à exposer un échantillon de celui-ci à un rayonnement lumineux que l'on fait varier en intensité ou en durée, avant de le développer dans des conditions déterminées.

***SENSITOMÉTRIQUE** adj. XX^e siècle. Dérivé de *sensitométrie*.

PHOT. TECHN. Relatif à la sensitométrie. *La courbe sensitométrique d'un film.*

SENSORIEL, -ELLE adj. XIX^e siècle. Dérivé savant du latin médiéval *sensorium*, « siège d'une faculté ».

PHYSIOL. PSYCHOL. Qui a rapport aux sens, aux sensations ou à la sensibilité et à ses mécanismes (on dit aussi *Sensitif*). *Perception, stimulation sensorielle. Trouble, déficit sensoriel. Les fonctions sensorielles de la peau. Les antennes des Insectes et des Crustacés sont des organes sensoriels. Récepteur sensoriel* ou, ellipt., *récepteur*, cellule, structure en relation avec une fibre nerveuse qui, en réponse à une stimulation spécifique, donne naissance à un message électrique se propageant jusqu'au système nerveux central ; organe qui contient de telles cellules, de telles structures. *Les récepteurs sensoriels de la vision, du goût.*

SENSUALISME n. m. XIX^e siècle. Dérivé du latin *sensualis*, « relatif aux sens, doué de sensations », puis « qui parle à l'intelligence », lui-même dérivé de *sensus*, « fait de s'apercevoir ou de percevoir ; sens, sentiment ; intelligence, idée ».

1. PHIL. Doctrine selon laquelle les connaissances et les idées résultent toutes des sensations. *Le sensualisme de Condillac.*

2. Litt. Tendance à rechercher les plaisirs sensuels, sensualité. *Le sensualisme de Casanova.*

SENSUALISTE adj. XIX^e siècle. Dérivé du latin *sensualis*, « relatif aux sens, doué de sensations », puis « qui parle à l'intelligence », lui-même dérivé de *sensus*, « fait de s'apercevoir ou de percevoir ; sens, sentiment ; intelligence, idée ».

PHIL. Relatif au sensualisme ; qui professe le sensualisme. *Les Encyclopédistes furent influencés par les idées sensualistes. Philosophe sensualiste. Subst. Un, une sensualiste.*

SENSUALITÉ n. f. XII^e siècle. Emprunté du latin *sensualitas*, « faculté de sentir, de percevoir des sensations », lui-même dérivé de *sensus*, « fait de s'apercevoir ou de percevoir ; sens, sentiment ; intelligence, idée ».

Attachement aux plaisirs des sens, aux plaisirs érotiques ; charme voluptueux qui se dégage d'une personne ou d'une chose. *Vivre avec sensualité. Une sensualité ardente, voluptueuse. La sensualité de la « Sainte Thérèse » du Bernin. La sensualité du tango.*

SENSUEL, -ELLE adj. XIV^e siècle. Emprunté du latin *sensualis*, « relatif aux sens, doué de sensations », puis « qui parle à l'intelligence », lui-même dérivé de *sensus*, « fait de s'apercevoir ou de percevoir ; sens, sentiment ; intelligence, idée ».

1. Relatif aux sens comme source de plaisir ; qui flatte les sens. *Les appétits, les désirs sensuels. L'amour sensuel. Une odeur, une saveur sensuelle. Une musique sensuelle.*

2. Se dit d'une personne attachée aux plaisirs des sens, aux plaisirs érotiques ou qui dégage un charme voluptueux. *C'est un homme sensuel* ou, subst., *un sensuel. Elle est très sensuelle.*

Par méton. *Tempérament sensuel. Un geste, un regard sensuel. Une bouche sensuelle, des lèvres sensuelles.*

SENSUELLEMENT adv. xv^e siècle. Dérivé de *sensuel*.

D'une manière sensuelle.

SENTE n. f. xii^e siècle. Issu du latin *semita*, de même sens.

Petit sentier. *Une sente pentue, herbeuse.*

SENTENCE n. f. xii^e siècle. Emprunté du latin *sententia*, « sentiment, opinion ; avis, suffrage ; sens, signification ; phrase, période ».

1. Phrase, généralement concise, qui exprime une vérité morale de portée générale, un précepte de conduite. *Le style de Sénèque est riche de sentences. Un recueil de sentences tirées des auteurs anciens. Sentences monastiques, voir Monastique. Au Moyen Âge, le théologien Pierre Lombard a composé un ouvrage intitulé « Les Quatre Livres des Sentences », commentant les Pères de l'Église. Une sentence devenue proverbiale. En héraldique, la sentence qui accompagne un emblème est appelée âme. Expr. Ne parler que par sentences, pontifier.*

2. Jugement rendu par une autorité compétente. *Prononcer une sentence. Exécuter une sentence, mettre une sentence à exécution. Faire casser, annuler une sentence. Lever une sentence, voir Lever I. La sentence d'un tribunal arbitral, d'un conseil de prud'hommes. La contumace est une sentence rendue aux assises en l'absence de l'accusé. Sentence pénale. La sentence capitale, la peine de mort. Une sentence d'excommunication, d'anathème prononcée par un tribunal ecclésiastique. La sentence divine. Les pécheurs recevront leur sentence au jour du Jugement.*

Par ext. et parfois plaisant. Décision, avis. *Je lui ai demandé de trancher notre différend et j'attends sa sentence. J'appelle, j'en appelle de votre sentence, je refuse de m'y soumettre, je la conteste.*

SENTENCIEUSEMENT adv. xvi^e siècle. Dérivé de *sentencieux*.

Péj. D'une manière sentencieuse.

SENTENCIEUX, -EUSE adj. xiii^e siècle. Emprunté du latin *sententiosus*, « riche d'idées, de pensées », lui-même dérivé de *sententia*, « sentiment, opinion ; avis, suffrage ; sens, signification ; phrase, période ».

1. Vieilli. Qui prend la forme d'une sentence ; qui contient des sentences, est constitué de sentences. *Phrase sentencieuse. Discours, langage sentencieux.* Par méton. Se dit d'une personne qui s'exprime par sentences, par maximes.

2. Par ext. Péj. Empreint d'une solennité, d'une gravité affectée. *Il parle toujours d'un ton sentencieux. Prendre un air sentencieux.* Par méton. *C'est un jeune homme sentencieux.*

SENTEUR n. f. xv^e siècle. Dérivé de *sentir*.

Odeur et, spécialt., odeur agréable. *La senteur acidulée de la citronnelle. Une senteur âcre, pénétrante, fraîche. La senteur des pommes. Une crème aux senteurs de rose.*

Loc. adj. *De senteur, parfumé. Mettre des sachets de senteur dans du linge. Poudre de senteur (vieilli). Eau de senteur, solution parfumée ; désigne plus particulièrement*

une préparation sans alcool destinée aux jeunes enfants. HORT. *Pois de senteur*, plante grimpante très odorante (on dit aussi *Gesse odorante*).

SENTIER n. m. xi^e siècle. Issu du latin populaire *semitarius*, de même sens, forme substantivée de l'adjectif *semitarius*, « qui se tient dans les ruelles », lui-même dérivé de *semita*, « petit chemin, sente ».

Chemin étroit qui passe à travers champs, monts, bois, etc. *Un sentier qui sert de raccourci. Ce sentier serpente dans la prairie. Emprunter, prendre un sentier pour se rendre au village. Un sentier abandonné, difficile. Sentier moussu, pierreux.*

Loc. et expr. *Pratiquer un sentier*, le frayer pour ceux qui l'emprunteront ensuite. *Un sentier battu, voir Battu. Sentier de mulet ou muletier*, en pente raide et étroit, où l'on ne peut faire passer comme animaux de bât que des mulets. *Un sentier de chèvre*, escarpé et difficile à gravir. *Sentier balisé*, marqué de traits de peinture ou d'autres signaux qui indiquent l'itinéraire à suivre. *Un sentier de randonnée, de grande randonnée, de promenade et randonnée, voir Randonnée.* Fig. *Être sur le sentier de la guerre*, par allusion aux coutumes des Indiens d'Amérique, se préparer à l'affrontement. HIST. *Le Sentier lumineux*, mouvement maoïste né au Pérou dans les années 1960, qui, à partir des années 1980, a mené une guérilla sanglante contre les forces gouvernementales.

Fig. et litt. *Suivre les sentiers de la vertu. Le sentier de la vie. Le sentier de l'honneur.*

Titre célèbre : *Les Sentiers de la gloire*, film de Stanley Kubrick (1957).

SENTIMENT n. m. xii^e siècle, *sentement* ; xiv^e siècle, *sentiment*. Dérivé de *sentir*.

1. Faculté de ressentir, de recevoir des impressions et, par méton., sensation ainsi éprouvée (vieilli). *Perdre le sentiment, être privé de sentiment. Il est comme mort, il n'a plus de mouvement ni de sentiment. Sentiment de froid, de douleur.*

Spécialt. CHASSE. Odorat du chien de chasse, capacité plus ou moins développée qu'il a de percevoir l'odeur des animaux qu'il poursuit ; par méton., l'odeur qu'exhale le gibier ou qu'il laisse sur son passage (en ce sens, on dit aussi *Fumet*).

2. Connaissance, compréhension que l'on a de certaines choses sans le secours du raisonnement, de l'expérience ; appréhension immédiate et subjective d'une réalité. *Le sentiment du bien, du beau, de l'honneur. Sentiment esthétique. Le sentiment du divin. Le sentiment du danger. Sentiment d'insécurité, de peur. Avoir le sentiment de sa force, de sa faiblesse. Ils ont le sentiment de bien faire, qu'ils font bien. Le sentiment de la langue*, qui permet à celui qui parle une langue de juger de manière intuitive de la justesse des usages qui en sont faits. *Le sentiment national*, la conscience d'appartenir à une nation. *Sentiment républicain, patriotique*, attachement à une certaine idée de la république, de la patrie. *Le sentiment populaire*, celui du plus grand nombre.

Loc. vieillie. *Juger par sentiment*, juger d'un ouvrage de l'esprit ou d'un ouvrage de l'art par l'impression qu'on en reçoit.

Par ext. Avis, point de vue que l'on a sur une chose. *Je partage, j'adopte votre sentiment. Selon mon sentiment. Tel est mon sentiment. Parler contre son sentiment. J'ai le sentiment, mon sentiment est que cela tournera mal. Les « Sentiments de l'Académie française sur la tragi-comédie du Cid » furent publiés en 1637.*

Titres célèbres : *Histoire littéraire du sentiment religieux en France*, de l'abbé Bremond (publiée de 1916 à 1936) ; *Le Sentiment géographique*, de Michel Chaillou (1976).

3. Phénomène affectif, plus ou moins durable, que suscite chez un individu la perception de soi-même, des autres, du monde extérieur. *Des sentiments généreux, bas, vils. Sentiment de tendresse, de pitié, de haine. Il nourrit pour cet ami des sentiments ambigus. Manifester, dissimuler ses sentiments. Noblesse de sentiment ou de sentiments. Après un temps de réflexion, il reviendra à de meilleurs sentiments. Sentiment de culpabilité, regret ou remords de celui qui a commis ou croit avoir commis une faute. Sentiment d'infériorité, de supériorité, voir Infériorité, Supériorité.*

S'emploie en particulier dans les relations avec les autres, notamment les relations amoureuses, pour désigner le mouvement de sympathie, d'amour à l'égard d'autrui. *Chez lui, le sentiment l'emporte toujours sur l'intérêt personnel. Se laisser guider par ses sentiments. Avoir du sentiment ou, plus souvent, des sentiments pour quelqu'un. Déclarer, avouer, cacher ses sentiments.*

Péj. *Les beaux, les grands sentiments ne servent plus à rien, il faut agir. Un livre, un film pétri de bons sentiments.*

Par ext. Sensibilité, délicatesse, notamment dans la composition ou l'exécution d'une œuvre artistique. *Se piquer de sentiment. Il a peint ce tableau avec beaucoup de sentiment. Mettre du sentiment dans son interprétation.* Par méton. *Ce poème manque de sentiment.*

Loc. et expr. fam. *Prendre quelqu'un par les sentiments*, tenter de le gagner à sa cause en évoquant ce qui le touche. *Faire du chantage au sentiment*, chercher à apitoyer pour obtenir un avantage, une faveur. *Avoir quelqu'un au sentiment*, arriver à ses fins en l'attendrissant. *Faire du sentiment*, prendre en compte des considérations d'ordre affectif de façon inopportune, inadéquate. *Ne pas faire de sentiment*, ne pas se laisser attendrir, fléchir.

Dans des formules de politesse de la correspondance (s'emploie peu lorsque la lettre est adressée par une femme à un homme). *Veillez croire à mes sentiments dévoués, à mes sentiments les meilleurs. Veillez agréer l'assurance de mes sentiments déferents*, voir *Déferent II*.

Titre célèbre : *La Confusion des sentiments*, de Stefan Zweig (1927).

SENTIMENTAL, -ALE adj. (pl. *Sentimentaux, -ales*). XVIII^e siècle. Emprunté de l'anglais *sentimental*, de même sens, d'abord dans la traduction de *A Sentimental Journey through France and Italy*, « Voyage sentimental à travers la France et l'Italie » (1770), de Laurence Sterne, lui-même dérivé de *sentiment*, « sentiment ».

Qui a trait aux sentiments, aux liens affectifs et, en particulier, amoureux. *Liaison, relation, expérience sentimentale. Des problèmes sentimentaux. Il a une vie sentimentale compliquée. Les romans sentimentaux anglais. Un roman-photo sentimental.* Parfois péj. *Ne lire que des histoires sentimentales.*

Par ext. Qui, dans ses propos, dans son comportement, se laisse guider par ses sentiments (parfois péj.). *Un homme sentimental.* Par méton. *Un ton sentimental.* Subst. *C'est un grand sentimental, une grande sentimentale.*

Titre célèbre : *L'Éducation sentimentale*, de Gustave Flaubert (1869).

***SENTIMENTALEMENT** adv. XIX^e siècle. Dérivé de *sentimental*.

De manière sentimentale.

SENTIMENTALISME n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *sentimental*.

Péj. Penchant pour la sentimentalité. *Un discours empreint de sentimentalisme.*

SENTIMENTALITÉ n. f. XIX^e siècle. Dérivé de *sentimental*, avec influence de l'anglais *sentimentality*, de même sens.

Caractère d'une personne très sentimentale, qui accorde beaucoup ou trop de place aux sentiments. *La sentimentalité d'une adolescente. Une sentimentalité déplacée.*

Par méton. *La sentimentalité d'un propos, d'un comportement. La sentimentalité d'une chanson.*

SENTINE n. f. XII^e siècle. Emprunté du latin *sentina*, « fond de cale, sentine » et, figurément, « bas-fond, lie, rebut ».

MARINE. Partie basse de la cale dans laquelle les eaux s'amassent (vieilli). *Vider la sentine avec une pompe.*

Par ext. Endroit sale, sordide. *Il vivait dans une sentine.*

Fig. et vieilli. Lieu de corruption. *Ce bar est la sentine de tous les vices.*

SENTINELLE n. f. XVI^e siècle, *centinelle*, puis *sentinelle*. Emprunté de l'italien *sentinella*, « soldat en faction, guetteur », dérivé de *sentire*, « sentir ; entendre », lui-même emprunté du latin *sentire*, « percevoir par les sens ; saisir par l'intelligence ; juger, avoir une opinion ».

1. Soldat chargé de faire le guet à un poste avancé ou d'assurer la garde d'un camp militaire, d'un lieu placé sous la surveillance de l'armée, etc. *Mettre des sentinelles en faction. Lever, relever la sentinelle. Une sentinelle avancée. Sentinelle perdue*, voir *Perdu*. « *Qui va là ?* » cria la sentinelle. *Des sentinelles ont été disposées à toutes les portes du palais présidentiel.*

Loc. *En sentinelle*, dans la position occupée par un tel soldat. *Mettre quelqu'un en sentinelle. Être en sentinelle. Faire sentinelle*, en parlant d'un militaire, monter la garde ; par ext., dans la langue courante, attendre, guetter. *J'ai fait sentinelle pendant une heure pour vous voir passer.*

Fig. *Se poser en sentinelle de la langue.*

2. Par anal. sc. Ce qui est pris comme référence pour étudier l'évolution d'une situation, d'un processus. Surtout en apposition. *Espèce sentinelle*, qui réagit de manière précoce ou forte aux changements intervenant dans un écosystème. *Le renard polaire est une espèce sentinelle qui permet d'évaluer la pollution de l'Arctique. Ganglion sentinelle*, que des cellules cancéreuses s'échappant d'une tumeur par le système lymphatique sont susceptibles de contaminer en premier.

SENTIR v. tr. (se conjugue comme *Partir II*). XI^e siècle. Issu du latin *sentire*, « percevoir par les sens ; saisir par l'intelligence ; juger, avoir une opinion ».

1. Éprouver une sensation ; percevoir par les sens, plus ou moins vivement, un phénomène intérieur ou un objet extérieur. *Sentir la faim, la soif. Je sentais battre mon cœur, que mon cœur battait. Sentir une grande douleur de tête. Sentir comme une brûlure sur le bras. Sentir le chaud, le froid. Sentez-vous dans cette sauce le goût de champignon ? Sentir le souffle de quelqu'un dans son cou. Il ne sentait pas qu'une araignée lui montait sur la jambe. Je n'ai rien senti au moment de la piqûre, je n'ai pas eu mal. Absolt. La faculté de sentir.*

Spécialt. Percevoir par l'odorat ; humer. *J'ai senti une odeur de brûlé. Il est enrhumé, il ne sent rien. Ce parfum de jasmin est agréable à sentir.* Par méton. *Le chien a senti un lièvre.*

Par ext. Éprouver différents sentiments. *Il a senti une grande joie, un grand chagrin de cette nouvelle. Je sens pour lui une aversion insurmontable. Sentir le besoin d'être utile aux autres. Il sent la colère monter en lui. Je ne sens rien pour elle*, je n'ai pas de sentiments amoureux à son égard.

Vielli. Être affecté, atteint par quelque événement malheureux ou pénible. *Sentir un affront. Je sens toute l'horreur de votre situation. Il sentira, je lui ferai sentir les effets de ma colère.*

Par affaibl. Avoir confusément conscience de quelque chose. *Sentir une présence derrière soi, dans son dos. Je sens votre hostilité. Je sens qu'on me trompe. Il a senti sa fille s'éloigner progressivement de lui. Il m'a fait sentir mon ignorance sur ce sujet, il me l'a fait comprendre de manière plus ou moins ouverte.*

Loc. et expr. *Se faire sentir*, être sensible ; se manifester, apparaître clairement. *L'approche de l'hiver commence à se faire sentir. L'absence d'un médecin se fait sentir dans le village. Ne pas sentir sa force, ne pas la mesurer. Sentir l'écurie*, se dit du cheval qui retrouve des forces et accélère au fur et à mesure qu'il approche de l'écurie et, fig., d'une personne qui se hâte à l'approche du but. *Sentir son cheval*, se dit, en termes d'équitation, d'un cavalier qui sait juger des mouvements, de la tenue de son cheval et en tirer parti, en utilisant seulement les aides et l'assiette. *Sentir la différence*, voir *Différence*. Fig. *Ne plus sentir ses jambes, ses pieds*, n'avoir plus la force d'avancer. *Sentir passer le vent du boulet, sentir le vent du boulet*, échapper de très peu à un danger. *Sentir le vent tourner*, percevoir que la situation change, devient favorable ou cesse de l'être. *Sentir de quel côté le vent tourne, sentir de quel côté vient le vent*, se montrer opportuniste. *Sentir venir quelqu'un, quelque chose*, pénétrer les intentions d'une personne ou prédire un événement (on dit aussi *Voir venir*). *J'ai senti venir cette révolte de loin. Cela est senti*, se dit de ce qui est bien rendu, exprimé avec vérité, avec sincérité. *Un discours, un propos bien senti*, qui frappe juste, atteint sa cible. Fam. *Ne pas pouvoir sentir quelqu'un, quelque chose*, éprouver de l'aversion à son égard. *Il ne peut pas la sentir, ils ne peuvent pas se sentir. Fais comme tu le sens*, à ton idée. Pop. *Le, la sentir passer*, supporter une épreuve pénible et, spécialt., une lourde dépense. *Je la sens bien, je ne la sens pas*, se dit d'une personne en qui on a toute, aucune confiance.

(Dans certains emplois, on dit aussi *Ressentir*.)

2. Exhaler une certaine odeur. Suivi d'un complément indiquant la nature de l'odeur. *Cela sent les égouts. Sa peau sent la fleur d'oranger. Son appartement sent le renfermé. Suivi d'un adverbe. Sentir bon, mauvais. Ce poisson sent fort. Absolt. Dégager une odeur désagréable. Cette viande commence à sentir. Sentir des pieds.*

Loc. et expr. *Sentir le bouc, le bouquin*, empester. *Ne pas sentir la rose* (pop.), sentir mauvais. Fig. *Cet ouvrage sent l'huile*, se disait, par allusion aux longues veilles à la lampe à huile, d'un ouvrage où l'on perçoit trop les efforts déployés pour l'écrire. *Sentir l'école*, avoir des manières, une allure, un style pédants et conventionnels ; manquer d'aisance. *Sentir le fagot*, par allusion au supplice du feu autrefois infligé aux hérétiques, être soupçonné d'hérésie ou d'impiété. *Ce traité sent le fagot. Cet homme sent le terroir*, il a le caractère qu'on attribue aux gens de la campagne (peut s'utiliser, par métonymie, en parlant d'un ouvrage de l'esprit). *Cela ne sent pas bon, cela sent mauvais*, cela tourne mal. Fam. *Ça sent le roussi*, se dit lorsqu'une affaire paraît sérieusement compromise. Pop. *Ça sent le sapin*, la mort est proche, par allusion au matériau dont on fait les cercueils.

Prov. *La caque sent toujours le hareng*, on n'efface jamais complètement ses origines, les mauvaises habitudes prises dans sa jeunesse.

Par anal. En parlant d'un aliment ou d'une boisson qui a un certain goût. *Ce vin sent la framboise, sent le fût, le bouchon. Cette carpe sent la vase.*

Fig. Présenter le caractère, l'apparence de quelqu'un ou de quelque chose. *Il sent son coquin d'une lieue. Cette proposition sent l'hérésie. Tout dans cette propriété sent le nouveau riche.*

3. Pron. Avoir la conscience de soi, la maîtrise de ses forces (vieilli). *Il est si engourdi qu'il ne se sent pas. Il ne se sent pas de froid.* Auj. Être, se trouver dans tel ou tel état, telle ou telle disposition. *Il se sent mieux, moins bien qu'hier. Se sentir en appétit. Se sentir en confiance. Je me sens tout autre depuis que j'ai pris ce parti. Elle s'est sentie glisser. Elle s'est sentie entraînée par la foule ou elle s'est sentie entraînée par la foule. Je me sens assez de courage pour l'attaquer.*

Loc. *Se sentir, ne pas se sentir de faire quelque chose*, juger qu'on est capable, qu'on n'est pas capable d'accomplir telle ou telle action. *Je ne me sens pas de lui confier mon secret. Se sentir mal*, avoir un malaise. *Se sentir drôle, tout drôle, voir Drôle. Ne pas, ne plus se sentir de joie, d'aise, d'orgueil*, en être si pénétré qu'on en perd tout autre sentiment. Ellipt. et pop. *Ne plus se sentir*, être empli de vanité. *Il ne se sent plus depuis qu'il a gagné le tournoi.*

Par ext. Litt. Continuer à éprouver les restes, les effets d'un mal qu'on a subi ; fig., supporter les conséquences, le plus souvent fâcheuses, de quelque chose. *Se sentir de quelque mal. Il a eu une fièvre dont il se sent toujours. Ce pays se sent encore de la guerre.*

(Dans certains emplois, on dit aussi *Ressentir*.)

SEOIR v. intr. défectif (ne s'emploie guère qu'à la troisième personne du singulier et du pluriel des temps simples ; *il sied, ils sièent ; il seyait ; il siéra ; il siérait ; qu'il siée ; séant*). X^e siècle. Issu du latin *sedere*, « être assis, siéger » et, en latin médiéval, « convenir ».

1. Vieilli. Siéger, tenir séance en quelque lieu (usité seulement au participe présent, qui pouvait alors s'accorder en genre et en nombre). *Le roi séant en son conseil, en son lit de justice. La cour d'appel séant à Paris* ou, plus rarement, *séante à Paris*.

2. Convenir à une personne, être approprié à une situation. *Ce costume vous sied à merveille. Les couleurs trop voyantes ne lui siéront pas. Sa joie seyait mal à la gravité du moment. Impers. Il ne vous sied pas de me contredire. Elle a agi comme il sied. Je ne pense pas qu'il siée à une jeune fille de... Iron. Il vous sied bien de faire la morale.*

Titre célèbre : *Le deuil sied à Électre*, trilogie dramatique d'Eugène O'Neill (1931).

***SEP** (*p* se fait entendre) n. m. XI^e siècle, *cep*, au sens d'« entrave », puis de « cep de vigne » ; XIV^e siècle, *sep*. Issu du latin *cippus*, « pieu », d'où « tronc d'arbre ».

AGRIC. Syn. de *Cep*.

SÉPALE n. m. XVIII^e siècle. Emprunté du latin scientifique *sepalum*, de même sens, lui-même créé par le biologiste Noël Martin Joseph de Necker (1730-1793) à partir du grec *skepê*, « couverture, enveloppe ; abri, protection », et du latin scientifique *petalum*, tiré du grec *petalon*, « feuille ».

BOT. Chacune des pièces, souvent vertes, qui sont situées sous les pétales et forment le calice d'une fleur. *Des sépales contigus. Sépales réfléchis. Chez les tulipes, les sépales sont généralement de la même couleur que les pétales.*

***SÉPALOÏDE** adj. XIX^e siècle. Composé à l'aide de *sépale* et de l'élément *-ide*, tiré du grec *eidos*, « forme, apparence ».

BOT. Dont la forme et la couleur évoquent celles d'un sépale. *Les pétales sépaloides de l'ellébore fétide.*

SÉPARABLE adj. XIV^e siècle. Emprunté du latin *separabilis*, de même sens, lui-même dérivé de *separare*, « mettre à part, séparer ».

Se dit d'un élément qui peut être dissocié d'un autre ou dissocié de l'ensemble auquel il appartient ; se dit d'un tout que l'on peut séparer en plusieurs parties. *La première question n'est pas séparable de la seconde, ces questions ne sont pas séparables. Une casserole à manche séparable. Les étages séparables de la fusée. Ce terrain est séparable en plusieurs lots.* LINGUIST. Se dit d'un élément qui n'appartient pas au radical d'un mot et qui peut en être détaché dans certains cas. *La particule séparable des verbes allemands.*

***SÉPARATEUR, -TRICE** adj. et n. XVI^e siècle. Emprunté du latin chrétien *separator*, de même sens, lui-même dérivé de *separatum*, supin de *separare*, « mettre à part, séparer ».

1. Adj. Qui sépare. *Les signes de ponctuation ont une fonction séparatrice.* PHYS. Pouvoir séparateur, grandeur inversement proportionnelle à la limite de résolution, exprimant le degré de précision dont est capable un organe sensoriel ou un appareil de mesure (on dit aussi Pouvoir de résolution). *Le pouvoir séparateur de l'œil, d'une lunette astronomique.*

2. N. m. TECHN. Appareil servant à isoler les constituants d'un mélange, d'un ensemble. *Un séparateur magnétique. Un séparateur d'hydrocarbures. Le séparateur d'huile d'un compresseur.*

Par ext. Dispositif qui permet de diviser un espace en différentes parties. *Poser un séparateur sur une chaussée.*

***SÉPARATIF, -IVE** adj. XVII^e siècle. Emprunté du latin des grammairiens *separativus*, « disjonctif », lui-même dérivé de *separatum*, supin de *separare*, « mettre à part, séparer ».

Didact. Se dit de ce qui établit une démarcation ou opère un tri entre des choses. *Les murs séparatifs entre deux propriétés sont réputés mitoyens. Un système séparatif de canalisation des eaux usées.*

SÉPARATION n. f. XIV^e siècle. Emprunté du latin *separatio*, de même sens, lui-même dérivé de *separatum*, supin de *separare*, « mettre à part, séparer ».

1. Action d'isoler les uns des autres les éléments d'un tout ou de scinder un ensemble en plusieurs éléments ; le fait, pour ces éléments, de se disjoindre ou, pour un tel ensemble, de se scinder ; état qui en résulte. *La séparation du métal de sa gangue. La séparation d'une classe en différents groupes. La séparation d'un cours d'eau en plusieurs bras. La séparation entre Berlin-Ouest et Berlin-Est dura de 1961 à 1989. La séparation de l'âme et du corps dans les doctrines dualistes.*

Par ext. Répartition, tri qu'on opère, selon des critères déterminés, entre des choses, des personnes qu'on ne veut pas mêler ; état qui en résulte. *Le tamisage permet la séparation des sédiments selon leur taille. La séparation par niveaux des concurrents au départ d'un marathon. La séparation des eaux pluviales et des eaux usées.*

Par méton. Ce qui délimite, ce qui constitue une frontière. *Faire abattre une séparation entre deux chambres. Une séparation étanche, nette, floue.*

Spécialt. HIST. *Séparation des Églises et de l'État* ou de *l'Église et de l'État*, disposition légale ne reconnaissant aux Églises qu'un statut de droit privé. *La loi de séparation de 1905* ou, ellipt., *la loi de Séparation*, qui, en France, entérinait cette disposition et mettait fin au Concordat. *Aristide Briand fut le rapporteur de la loi de Séparation.* – DROIT CONSTITUTIONNEL. *Séparation des pouvoirs*, principe politique selon lequel il convient que les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire soient exercés par

des organes de l'État distincts, afin de limiter l'arbitraire et d'éviter la concentration de la puissance publique entre les mains d'un seul. *La théorie de la séparation des pouvoirs est développée par Montesquieu dans « L'Esprit des lois ». La Constitution américaine de 1787 se fonde sur la séparation des pouvoirs.* Désigne aussi en France l'interdiction faite à l'autorité judiciaire, à partir de la Révolution, de juger l'Administration et, par ext., la distinction en droit français entre l'ordre administratif et l'ordre judiciaire (on dit, dans le même sens, *Séparation des autorités administrative et judiciaire*). – DROIT CIVIL. *Séparation des patrimoines*, qui permet aux créanciers d'un défunt d'être remboursés sur l'héritage en priorité, avant les créanciers de l'héritier, les biens du premier étant distingués de ceux du second.

2. Le fait, pour deux ou plusieurs personnes, de se quitter provisoirement ou définitivement ; situation qui en résulte. *De déchirantes séparations sur un quai de gare. Depuis, durant notre séparation. Le président de séance décida la séparation de l'assemblée. La séparation des membres d'un groupe de rock. Après une séparation de plusieurs années... Spécialt. Rupture amoureuse. Elle ne s'est jamais remise de sa séparation d'avec cet homme, de leur séparation.*

DROIT CIVIL. *Séparation de biens*, régime matrimonial, établi par contrat ou résultant d'une décision judiciaire, dans lequel chacun des époux dispose de ce qu'il possède et ne partage pas ou plus son patrimoine avec l'autre. *La séparation de biens s'oppose à la communauté de biens. Séparation de corps* ou, simplement, *séparation*, jugement qui autorise deux époux à ne plus habiter ensemble ; la situation qui procède de ce jugement. *Introduire une demande en séparation de corps. La séparation a été prononcée. La séparation n'implique pas la levée du devoir de fidélité.*

SÉPARATISME n. m. XVIII^e siècle. Emprunté de l'anglais *separatism*, « schisme des séparatistes », lui-même dérivé de *separatist*, « séparatiste ».

Aspiration d'une fraction de la population d'un État à acquérir plus d'autonomie par rapport à celui-ci ou à faire sécession ; attitude qui en résulte. *Le séparatisme écossais, catalan.*

SÉPARATISTE adj. XVII^e siècle. Emprunté de l'anglais *separatist*, « appartenant à une secte qui s'est séparée de l'Église anglicane », lui-même dérivé de *to separate*, « séparer ».

Qui relève du séparatisme ; qui prône le séparatisme. *Mouvement, parti séparatiste. Les revendications séparatistes des Albanais de Serbie ont abouti à la formation du Kosovo. Un militant séparatiste.* Subst. *Un, une séparatiste basque.*

***SÉPARÉ, -ÉE** adj. XIV^e siècle. Participe passé de *séparer*.

Se dit d'une ou de plusieurs choses différentes ou indépendantes d'une ou de plusieurs autres ; distinct. *Le vestiaire des femmes est séparé de celui des hommes. Ils n'habitent pas ensemble, ils ont des logements séparés. Ces deux dirigeants défendent des intérêts séparés. Une entrée séparée pour le personnel.*

Par ext. Qui est réalisé à part, isolément. *Un envoi séparé. La demande doit être présentée par acte séparé.* HIST. *Paix séparée*, conclue avec l'ennemi par un seul belligérant dont les alliés ou cobelligérants restent en guerre. *La paix séparée de Brest-Litovsk fut conclue en mars 1918 entre la Russie bolchevique d'un côté et l'Empire allemand et ses alliés de l'autre. En 1941, Rudolf Hess se rendit en Grande-Bretagne pour tenter de négocier une paix séparée.*

SÉPARÉMENT adv. XIV^e siècle. Dérivé de *séparer*.

De manière séparée, à part. *Ils vivent séparément. Les suspects ont été interrogés séparément. Il faut traiter tous ces problèmes séparément.*

SÉPARER v. tr. XIV^e siècle. Emprunté du latin *separare*, « mettre à part, séparer », lui-même composé du préfixe *se-*, qui marque l'absence ou la séparation, et de *parare*, « préparer, apprêter, arranger ».

1. Désunir, disjoindre deux ou plusieurs éléments qui formaient un tout ; partager un ensemble en plusieurs parties de même nature. *Séparer l'écorce du bois, d'avec le bois. Séparer les constituants d'un alliage. On ne peut pas séparer ces deux idées, on ne peut les considérer indépendamment l'une de l'autre. Séparer sa chevelure en trois pour faire une tresse. Séparer fond et forme.* Pron. *La chair et le noyau de cette pêche se séparent facilement, la chair de cette pêche se sépare facilement du noyau. L'ardoise se sépare en feuilles. À cet endroit, le chemin se sépare en deux.*

Par ext. Répartir des choses, des personnes qu'on ne veut pas mêler en différents groupes, selon des critères déterminés. *Séparer le vin blanc du vin rouge dans une cave. Pour faire une lessive, on sépare le blanc de la couleur. Dans cette prison, les prisonniers politiques sont séparés des détenus de droit commun. Hommes et femmes ne sont pas séparés dans cette compétition.* Spécialt. ÉQUIT. *Séparer ses rênes*, en prendre une dans chaque main pour mener son cheval (on dit aussi *Partager ses rênes*).

Expr. tirée de l'Évangile. *Séparer le bon grain de l'ivraie ou séparer l'ivraie d'avec le bon grain*, isoler les bons des méchants ; distinguer le mal du bien.

2. Mettre fin à la proximité physique, géographique d'êtres vivants ; faire cesser la relation, le lien qui unissait des personnes. *Séparez-les, ils vont se blesser. Elle a été séparée très jeune de ses parents. Ils se sont juré que seule la mort les séparerait. On a séparé la vache de son veau.*

Pron. *Les ministres se sont séparés sans prendre de décision. Une fois la clôture de la session prononcée, la Chambre se sépara. L'heure est venue de nous séparer. L'Église d'Angleterre s'est séparée de Rome, elle a fait schisme. Se séparer d'un employé*, par euphémisme, le licencier. Spécialt. Dans le domaine amoureux. *Il s'est séparé de sa compagne l'année dernière. Ils se sont séparés d'un commun accord, à l'amiable.*

Au participe passé, adjt. *Ils s'ennuient quand ils passent trop de temps séparés. Ils sont séparés mais n'ont pas encore divorcé. Les Églises séparées*, qui ont quitté le sein de l'Église catholique. DROIT CIVIL. *Séparés de biens*, se dit d'époux dont les patrimoines sont distincts. *Séparés de corps*, se dit d'époux qui n'ont plus l'obligation de partager le même domicile.

3. Former une frontière, une limite entre deux choses. *Ce mur sépare les deux jardins. Les deux chambres ne sont séparées que par une mince cloison. En France, pendant la Seconde Guerre mondiale, la ligne de démarcation séparait la zone libre et la zone occupée par les Allemands. En 1945, l'ONU a décidé que le 38^e parallèle séparerait la Corée du Nord de la Corée du Sud.*

Par ext. Constituer une distance entre deux personnes, deux choses, dans l'espace ou dans le temps. *L'écart qui sépare les deux chevaux en tête se réduit. Un long mois nous sépare encore du terme de notre voyage.*

Fig. *Le culte de la Vierge sépare catholiques et protestants. Tout un monde les sépare.*

4. Pron. Se défaire de quelque chose. *Il n'a pas pu se séparer de ses meubles. Il ne se sépare jamais de son guide de voyage.*

Spécialt. VÈN. Vieilli. *Se séparer de sa voie* ou, simplement, *se séparer*, se dit du cerf qui cherche à interrompre la trace, les émanations odorantes qui orientent les chiens. *En bondissant, le cerf se sépare.*

***SÉPHARADE** n. Voir *Séfarade*.

SÉPIA n. f. XVII^e siècle, *ceppia*, au sens de « seiche » ; XIX^e siècle, *sépia*, au sens de « liquide produit par la seiche ». Emprunté, par l'intermédiaire du latin *sepia*, du grec *sépia*, de même sens.

Matière colorante brune obtenue autrefois à partir de l'encre sécrétée par les Céphalopodes, en particulier par les seiches, et utilisée en dessin. *Un bâton de sépia. La sépia, coûteuse et sensible à la lumière, a été remplacée par des pigments artificiels. Un lavis à la sépia.* Par méton. L'œuvre d'art réalisée avec cette matière. *Une sépia de Victor Hugo.*

En apposition. *Couleur sépia* ou, ellipt., *sépia*, d'une teinte brunâtre. *Des photographies sépia.*

***SÉPIOLITE** n. f. XIX^e siècle. Emprunté de l'allemand *Sepiolith*, de même sens, lui-même composé à partir du grec *sépion*, « os de seiche ; sépiolite », et *lithos*, « pierre ».

MINÈR. Silicate naturel de magnésium (on dit aussi *Magnésite* ou *Écume de mer*).

***SEPPUKU** (se prononce *sépoukou*) n. m. XX^e siècle. Mot japonais, de même sens, emprunté du chinois *s(y)et-puku*, lui-même composé à partir de *qié*, « couper », et *fu*, « convenablement, joliment ».

Mode de suicide consistant à s'éventrer, qui, dans la tradition japonaise, relève du code de l'honneur (on dit aussi, communément, *Hara-kiri*).

SEPS (le *p* et le second *s* se font entendre) n. m. XVI^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *seps*, de même sens, du grec *séps*, qui désignait un serpent dont la morsure provoquait la putréfaction, lui-même tiré de *sépesthai*, « pourrir, se putréfier ».

ZOOL. Petit lézard dont les pattes sont très courtes, que l'on rencontre sur le pourtour méditerranéen. *Seps strié, seps tridactyle.*

SEPT (se prononce *sète*) adj. numér. et n. m. inv. X^e siècle. Issu du latin *septem*, de même sens.

1. Adj. numér. cardinal inv. 1. Qui, dans la série des nombres entiers, est compris entre six et huit. *Les sept jours de la semaine. Sept ans est considéré comme l'âge de raison. Sept cents, sept mille hommes. Les sept couleurs de l'arc-en-ciel. Les sept sacrements. Un chandelier à sept branches. Les sept faces de l'heptaèdre.*

Ellipt. *Un devoir noté sept sur vingt, sept points sur un total de vingt. Le handball se joue à sept. Nous étions sept à table.*

Spécialt. MYTH. *Les sept chefs*, les princes grecs qui prirent part à la première guerre contre Thèbes pour renverser Étéocle et rétablir Polynice sur le trône. *La guerre des sept chefs est le sujet de la tragédie d'Eschyle « Les Sept contre Thèbes ».* – ANTIQ. *Les sept sages de la Grèce*, nom donné à sept hommes de l'Antiquité, remarquables par leur savoir scientifique ou politique, parmi lesquels Thalès et Solon. *Les sept merveilles du monde*, voir *Merveille*. – RELIG. *Les sept sceaux de l'Apocalypse*, voir *Sceau*. *Les sept péchés capitaux*, voir *Capital I. Notre-Dame des Sept Douleurs*, l'un des noms donnés à la Vierge, par allusion à ses souffrances lors de la Passion (on dit aussi la *Vierge des Douleurs*). *Les Sept Dormants*, selon la légende, les sept chrétiens d'Éphèse

qui, emmurés au III^e siècle, se réveillèrent deux siècles plus tard. – HIST. *La guerre de Sept Ans*, conflit qui, à la suite du renversement des alliances, opposa entre 1756 et 1763 la Prusse et la Grande-Bretagne à la France et à l'Autriche, pour des raisons territoriales et coloniales. *À l'issue de la guerre de Sept Ans, la France perdit la plus grande partie de ses possessions d'Amérique.*

Loc. et expr. *La ville aux sept collines*, Rome. *Jeu des sept familles*, voir *Famille*. *Prendre, chausser ses bottes de sept lieues*, voir *Botte II*. Fam. *Attendre cent sept ans*, très longtemps. *De sept à soixante-dix-sept ans*, par référence au *Journal de Tintin*, pour tous les âges.

Expr. proverbiale. *Il faut tourner sept fois sa langue dans sa bouche avant de parler*, il faut mûrement réfléchir avant de parler.

2. Employé comme adjectif numéral ordinal. Septième. *Page sept. Chapitre sept.* « *Le 7 octobre* » est le vingt-septième et dernier volume de la fresque romanesque de Jules Romains « *Les Hommes de bonne volonté* ».

S'écrit généralement en chiffres romains pour désigner les rois ou les reines, les empereurs ou les impératrices, les papes. *Louis VII, dit le Jeune. Charles VII. Édouard VII. Jules de Médicis devint le pape Clément VII.*

Spécialt. Pour marquer l'heure. *Il se réveille à sept heures.* Ellipt. *Le magasin sera fermé de sept à huit.* Subst. *Un cinq-à-sept*, une réunion mondaine ou, plus souvent, un rendez-vous galant de fin d'après-midi.

Titres célèbres : *Les Sept Dernières Paroles du Christ en croix*, de Joseph Haydn (1786) ; *Les Sept Mers*, recueil de poèmes de Rudyard Kipling (1896) ; *Sept Dialogues de bêtes*, de Colette (1906).

II. N. m. inv. 1. Ensemble formé par sept unités. *Dans certaines civilisations, le sept est considéré comme le symbole de la perfection ou comme un nombre magique. Sept est un nombre premier. Sept multiplié par trois donne vingt et un. Elles sont venues toutes les sept.*

2. Chiffre ou combinaison de chiffres exprimant cette valeur. *Sept s'écrit 7 en chiffres arabes et VII en chiffres romains. Le numéro 7 n'est pas encore sorti.*

3. Ce qui porte le numéro sept dans une série. *Il habite au sept du boulevard. Il doit payer son loyer le sept du mois* ou, ellipt., *le sept.* *Elle a de petites mains, elle gante du sept.* JEUX. *Le sept de pique, de trèfle. Le sept de carreau représente le nain jaune dans le jeu du même nom.*

SEPTAIN (se prononce parfois *sétin*) n. m. XIV^e siècle, au sens d'« ensemble de sept éléments » ; XVI^e siècle, au sens 1 ; XIX^e siècle, au sens 2. Dérivé de *sept*.

1. PROS. Strophe ou poème de sept vers. « *La Maison du berger* », d'Alfred de Vigny, est composée de septains.

2. TECHN. Cordelette formée de sept fils, qui a divers usages. *Les septains permettent de suspendre des tableaux ou de tenir les poids d'une horloge.*

SEPTANTE adj. numér. cardinal et n. m. inv. XII^e siècle. Issu du latin populaire **septanta*, de même sens, forme altérée de *septuaginta*, lui-même composé à partir de *septem*, « sept », et *decem*, « dix ».

1. Adj. numér. cardinal inv. En Belgique et en Suisse romande. S'emploie pour soixante-dix. *Page septante-trois.*

2. N. m. inv. *Les Septante*, selon la légende, les soixante-dix ou soixante-douze traducteurs issus de chaque tribu d'Israël, qui auraient traduit isolément la Bible hébraïque de l'hébreu en grec en soixante-dix ou soixante-douze jours, parvenant tous à un texte identique. *La version des Septante* ou, ellipt., au féminin, *la Septante* aurait été conçue au III^e siècle avant Jésus-Christ à la demande de

Ptolémée II Philadelphe, roi d'Égypte, pour la bibliothèque d'Alexandrie. Jérôme, dans sa traduction latine de la Bible, devenue la Vulgate, a utilisé la Septante pour les passages de l'Ancien Testament qui ne figuraient pas dans le texte hébraïque.

SEPTEMBRE n. m. XII^e siècle. Emprunté du latin *september (mensis)*, « le septième (mois) », dans le calendrier romain, lui-même dérivé de *septem*, « sept ».

Le neuvième mois de l'année civile. *L'automne commence le 21, le 22 ou le 23 septembre. Je ferai un voyage en septembre, à la fin de septembre, à la mi-septembre. La rentrée scolaire aura lieu le trois septembre* ou, vieilli, *le trois de septembre. La République fut proclamée le 22 septembre 1792, deux jours après la victoire de Valmy.* HIST. *Les massacres de Septembre*, les exécutions sommaires perpétrées entre le 2 et le 6 septembre 1792 principalement dans les prisons de Paris, et qui eurent pour cause la panique due à l'avancée des troupes ennemies et la rumeur d'un complot aristocratique (on dit aussi *Septembrisades*). *On estime que les massacres de Septembre ont fait environ 1100 morts. Le 4 septembre 1870* ou, ellipt., *le Quatre Septembre*, jour de la proclamation de la III^e République après la défaite de Sedan. *Septembre noir*, voir *Noir*. *Le 11 Septembre*, le jour de 2001 où une organisation terroriste islamiste mena une série d'attaques meurtrières contre les États-Unis ; par méton., l'évènement constitué par cette série d'attaques.

***SEPTEMBRISADES** n. f. pl. XVIII^e siècle. Dérivé de l'ancien verbe *septembriser*, « massacrer », par référence aux massacres de septembre 1792.

HIST. Syn. de *Massacres de Septembre*, voir *Septembre*.

***SEPTEMBRISEUR** n. m. XVIII^e siècle. Dérivé de l'ancien verbe *septembriser*, « massacrer », par référence aux massacres de septembre 1792.

HIST. Nom donné à ceux qui prirent part aux massacres de Septembre, les approuvèrent ou les encouragèrent. *Danton, alors ministre de la Justice, fut accusé d'avoir laissé faire les septembriseurs.*

***SEPTEMVIR** (*m se fait entendre*) n. m. XVII^e siècle. Mot latin, de même sens, lui-même composé de *septem*, « sept », et *vir*, « homme ».

ANTIQ. ROM. 1. Membre d'un collège formé de sept magistrats et chargé du partage des terres.

2. Chacun des membres du collège sacerdotal chargé de la préparation des banquets donnés en l'honneur des dieux (on dit aussi *Épulon*).

SEPTÉNAIRE adj. XIII^e siècle. Emprunté du latin *septenarius*, « composé de sept, septénaire », lui-même dérivé de *septem*, « sept ».

Très vieilli. Didact. Qui contient sept éléments ; qui dure sept jours ou sept ans. *Nombre septénaire*. Subst., au masculin. MÉD. Période de sept jours que l'on prenait pour référence dans l'évolution d'une maladie. *Le médecin lui conseilla de garder le lit un septénaire.*

SEPTENNAL, -ALE adj. (pl. *Septennaux, -ales*). XV^e siècle. Emprunté du latin chrétien *septennalis*, « qui dure sept ans », lui-même composé à partir de *septem*, « sept », et *annus*, « an, année ».

Qui dure sept ans ou qui a lieu tous les sept ans, est renouvelé tous les sept ans. *Une présidence septennale. Des mandats septennaux. L'année sabbatique des juifs était septennale. Un recensement septennal. Une assemblée septennale.*

SEPTENNAT n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *septennal*.

Durée de sept ans. S'emploie spécialement en parlant d'une fonction, d'une magistrature et, en particulier en France, du mandat présidentiel. *Début, fin de septennat. Adopté sous la présidence de Mac-Mahon en 1873, le septennat fut entériné par l'article 2 des lois constitutionnelles de 1875 et remplacé en 2000 par le quinquennat. François Mitterrand fut le seul Président à accomplir deux septennats.*

SEPTENTRION n. m. XII^e siècle. Emprunté du latin *septentrio*, de même sens, singulier de *septentriones*, « les sept étoiles de la Grande Ourse » et, proprement, « les sept bœufs de labour », lui-même composé de *septem*, « sept », et *triones*, « bœufs de labour ».

Litt. Le nord. *L'Écosse est au septentrion de l'Angleterre.*

SEPTENTRIONAL, -ALE adj. (pl. *Septentrionaux, -ales*). XIV^e siècle. Emprunté du latin *septentrionalis*, de même sens, lui-même dérivé de *septentrio*, « septentrion ».

Qui est du côté du nord. *La partie septentrionale de l'Australie. Stromboli est la plus septentrionale des îles Éoliennes. Les peuples septentrionaux.* Subst. *Un Septentrional, une Septentrionale.*

Spécialt. ASTRON. *Hémisphère septentrional*, voir *Hémisphère*.

SEPTICÉMIE n. f. XIX^e siècle. Composé à partir du latin *septicus*, « septique », et du grec *haima*, « sang ».

PATHOL. Infection grave et généralisée due à un agent pathogène qui se répand par le sang dans l'organisme. *Une septicémie se manifeste par une forte fièvre, des frissons et une altération rapide de l'état du malade.*

***SEPTICÉMIQUE** adj. XIX^e siècle. Dérivé de *septicémie*.

PATHOL. Relatif à la septicémie ; atteint d'une septicémie. *Peste, colibacillose septicémique.*

SEPTIDI n. m. XVIII^e siècle. Composé à partir du latin *septimus*, « septième », et *dies*, « jour ».

Le septième jour de la décade, dans le calendrier républicain qui eut cours de 1793 jusqu'au 1^{er} janvier 1806.

SEPTIÈME (*p* ne se fait pas entendre) adj. numér. ordinal et n. f. XII^e siècle. Dérivé de *sept*.

I. Adj. 1. Qui vient après le sixième ; qui occupe, dans une série, la place, le rang que marque le nombre sept. *Le septième jour de la semaine. Le chapitre septième ou le septième chapitre (on dit aussi le chapitre sept). Il est arrivé septième du concours. Germinal était le septième mois du calendrier républicain. Il habite au septième étage ou, ellipt., au septième. Le septième arrondissement, le VII^e arrondissement ou, ellipt. et subst., le septième. La classe de septième ou, ellipt., la septième, se disait de la dernière année du primaire, deuxième année du cours moyen. Subst. Il est le septième sur la liste.*

Loc. et expr. *Le septième art*, le cinéma. Fig. *Être au septième ciel*, être au comble du bonheur, éprouver une très grande joie.

Titre célèbre : *Le Septième Sceau*, film d'Ingmar Bergman (1957).

2. Qui est contenu sept fois dans un tout. *La septième partie des bénéfices sera versée à une association.*

Subst., au masculin. *Un septième s'écrit, en chiffres, 1/7. Elle possède un septième des actions de l'entreprise.*

II. N. f. MUS. Intervalle de sept degrés dans l'échelle diatonique. *Un accord de septième. Septième majeure, mineure. Septième diminuée, augmentée. Le renversement d'une septième est une seconde.*

SEPTIÈMEMENT (*p* ne se fait pas entendre) adv. XV^e siècle. Dérivé de *septième*.

En septième lieu.

***SEPTIME** n. f. XIX^e siècle. Emprunté du latin *septimus*, « septième », sur le modèle des autres positions en escrime.

ESCR. La septième des positions, dans laquelle on tient l'arme pointe basse, paume tournée vers le haut, qui couvre le quart inférieur gauche du tireur. *Une parade de septime.*

***SEPTIMO** adv. XIX^e siècle. Mot latin, signifiant « pour la septième fois », lui-même ablatif de *septimus*, « septième ».

Rare. Septièmement. *Primo, secundo... sexto, septimo.*

SEPTIQUE adj. XVI^e siècle, au sens 1 ; XX^e siècle, au sens 2. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *septicus*, du grec *septikos*, de même sens, lui-même dérivé de *sēpsthai*, « pourrir, se putréfier », pour le sens 1 ; emprunté de l'anglais *septic (tank)*, « (fosse) septique », pour le sens 2.

1. PATHOL. Qui est contaminé par des germes ; qui est provoqué par une infection. *Une plaie septique. Choc septique.*

2. TECHN. *Fosse septique*, fosse où les matières organiques sont recueillies puis décomposées par des bactéries anaérobies.

SEPTUAGÉNAIRE adj. XIV^e siècle. Emprunté du latin *septuagenarius*, « qui contient soixante-dix éléments ; âgé de soixante-dix ans », lui-même dérivé de *septuaginta*, « soixante-dix ».

Qui a entre soixante-dix et soixante-dix-neuf ans. *Un perroquet septuagénaire.* Subst. *Un semillant septuagénaire.*

SEPTUAGÉSIME n. f. XII^e siècle. Emprunté du latin chrétien *septuagesima*, de même sens, forme féminine substantivée de *septuagesimus*, « soixante-dixième », parce que cette fête se situe soixante-dix jours avant Pâques.

RELIG. CHRÉTIENNE. Désignait naguère le dimanche précédant de trois semaines le premier dimanche de carême et, par ext., la période qui s'étend de ce dimanche au mercredi des Cendres. *Le fidèle était invité à faire pénitence pendant la Septuagésime.*

***SEPTUM** (*um* se prononce *ome*) n. m. XVI^e siècle. Emprunté du latin *saepum*, « clôture, enceinte, barrière », lui-même dérivé de *saepire*, « enclorre, fortifier de murailles ».

ANAT. BOT. Syn. de *Cloison*.

SEPTUOR n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *sept*, sur le modèle de *quatuor*.

MUS. Composition pour sept voix ou instruments ; formation de chambre composée de sept chanteurs ou instrumentistes. *Le septuor opus 20 de Beethoven. Un septuor de Saint-Saëns. Un septuor vocal, instrumental.*

SEPTUPLE adj. XV^e siècle. Emprunté du latin chrétien *septuplus*, « qui est sept fois plus grand », lui-même dérivé de *septem*, « sept ».

Qui vaut sept fois une quantité, une grandeur donnée. *Quatorze est septuple de deux. Une valeur septuple.* Subst., au masculin. *Le septuple d'un investissement.*

SEPTUPLER v. tr. xv^e siècle. Dérivé de *septuple*.

Rare. Multiplier par sept, rendre sept fois plus grand. *Septupler ses bénéfices*. Intrans. *En dix ans, la population de cette ville a septuplé*.

***SEPTUPLÉS, -ÉES** n. pl. xx^e siècle. Participe passé substantivé de *septupler*, au pluriel.

Les sept enfants nés d'un même accouchement.

SÉPULCRAL, -ALE adj. (pl. *Sépulcraux, -ales*). xv^e siècle. Emprunté du latin *sepulcralis*, de même sens.

Relatif à un sépulcre. *Chapelle sépulcrale*. *Urne, colonne sépulcrale*.

Fig. Se dit de ce qui rappelle le sépulcre, évoque la mort. *Des figures sépulcrales*. *Un teint sépulcral*, d'une pâleur extrême. *Un silence sépulcral*, très profond. *Une voix sépulcrale*, très grave.

SÉPULCRE n. m. x^e siècle. Emprunté du latin *sepulcrum*, de même sens, lui-même dérivé de *sepelire*, « ensevelir, inhumer ».

Tombe, tombeau (litt.) ; monument funéraire ancien qui accueillait un mort illustre, important. *Bâtir, creuser un sépulcre*. *Un sépulcre taillé dans le roc*.

Spécialt. *Le Saint-Sépulcre* ou, simplement, *le Sépulcre*, le rocher creusé, situé à Jérusalem et où, selon l'Écriture, le corps du Christ fut déposé après sa crucifixion. *Après la première croisade, Godefroy de Bouillon prit le titre d'« avoué du Saint-Sépulcre »*.

Loc. fig. et litt. *Des sépulcres blanchis*, s'emploie pour désigner des hypocrites, par allusion à la formule employée par le Christ parlant des scribes et des pharisiens dans l'Évangile de saint Matthieu.

SÉPULTURE n. f. xii^e siècle. Emprunté du latin *sepultura*, « derniers devoirs, sépulture » et, en latin chrétien, « tombeau », lui-même tiré de *sepulturnum*, supin de *sepelire*, « ensevelir, inhumer ».

Inhumation ; cérémonie funéraire au cours de laquelle la dépouille d'un mort est déposée dans une tombe. *Donner une sépulture à quelqu'un*. *Être privé de sépulture* ou, vieilli, *de la sépulture*. *Autrefois, l'Église refusait aux comédiens les honneurs de la sépulture*. *Les droits* (vieilli) *ou les frais de sépulture*.

Par méton. Le tombeau lui-même, le lieu où l'on enterre le mort. *Violer, profaner une sépulture*. *Des sépultures mérovingiennes*. *Les pyramides d'Égypte étaient destinées à être les sépultures des rois*. *Bravant l'interdit de Créon, Antigone enterra elle-même son frère Polynice pour qu'il ne reste pas sans sépulture*. *La basilique de Saint-Denis est la sépulture des rois de France*.

Titre célèbre : *Morts sans sépulture*, de Jean-Paul Sartre (1946).

SÉQUELLE n. f. xiv^e siècle. Emprunté du latin *sequela*, « ceux qui suivent ; suite, conséquence », lui-même dérivé de *sequi*, « suivre ».

1. Péj. et vieilli. Groupe d'individus attachés au parti, aux intérêts d'un homme peu recommandable. *Je me moque de lui et de toute sa séquelle*.

Par ext. Suite de paroles, de mots. *Une séquelle de clichés*.

2. Le plus souvent au pluriel. MÉD. Suite morbide d'une affection, lésion plus ou moins persistante qui se manifeste chez un patient après une maladie, un traumatisme, une intervention chirurgicale. *Il ne garde aucune séquelle de son accident*. *Des séquelles neurologiques, psychologiques*.

Fig. Conséquence fâcheuse d'un événement. *Les séquelles de la crise*.

***SÉQUENÇAGE** n. m. xx^e siècle. Dérivé de *séquenceur*.

BIOCHIMIE. Opération permettant de déterminer la séquence d'une macromolécule. *Le séquençage d'une protéine, d'un polyoside*. *Séquençage de l'A.D.N.* Par ext. *Entrepris en 1990, le séquençage du génome humain fut achevé en 2003*.

SÉQUENCE n. f. xii^e siècle. Emprunté du latin tardif *sequentia*, « suite, succession », lui-même dérivé de *sequi*, « suivre ».

Suite ou enchaînement d'éléments, d'actions, d'opérations qui obéit à un ordre déterminé, à un plan préétabli et qui a sa propre unité. *Une séquence rythmique*. *La séquence des mouvements de la marche*. *La parade nuptiale de cet animal se déroule selon une séquence fixe*. *Un programme informatique exécute une séquence d'instructions*.

Spécialt. JEUX DE CARTES. Réunion d'au moins trois cartes de la même couleur et dont les valeurs se suivent (on dit plus souvent *Suite*). *La quinte est une séquence de cinq cartes*. – LITURG. Hymne, souvent écrite en latin, dont la composition repose sur la rime et le nombre des syllabes, et que l'on chante juste après l'évangile lors de certaines messes solennelles (on dit aussi *Prose*). *Le « Stabat mater » et le « Dies irae » sont des séquences*. *La « Cantilène de sainte Eulalie » est aussi appelée « Séquence de sainte Eulalie »*. – CINÉMA. TÉLÉV. Suite de plans qui forment une unité narrative ou esthétique. *La séquence de la douche dans « Psychose », d'Alfred Hitchcock*. En composition. *Plan-séquence*, voir *Plan II*. – BIOCHIMIE. Enchaînement ordonné des composants d'une macromolécule. *La séquence d'un brin d'A.D.N., d'une protéine*. *Une séquence peptidique, nucléotidique*. *Séquence codante*, partie d'un gène qui est susceptible d'être transcrite en A.R.N. et qui est formée d'exons. *Séquence non codante*, ensemble constitué par les introns et les parties de la molécule d'A.D.N. qui ne peuvent pas être transcrites.

***SÉQUENCER** v. tr. (se conjugue comme *Avancer*). xx^e siècle. Dérivé de *séquence*.

BIOCHIMIE. Procéder au séquençage d'une macromolécule. *L'insuline fut la première protéine séquencée*. Par ext. *Séquencer un génome*.

***SÉQUENCEUR** n. m. xx^e siècle. Dérivé de *séquence*.

1. TECHN. INFORM. Dispositif ou système informatique qui exécute de manière automatique une série d'instructions.

2. BIOCHIMIE. Appareil utilisé pour séquencer des macromolécules.

***SÉQUENTIEL, -IELLE** (ti se prononce ci) adj. xx^e siècle. Dérivé de *séquence*.

Didact. Relatif à une séquence. *Une analyse séquentielle*. *Le traitement séquentiel de données par un programme informatique*.

SÉQUESTRATION n. f. xiv^e siècle, au sens 1 ; xix^e siècle, aux sens 2 et 3. Emprunté du latin tardif *sequestratio*, « dépôt chez une tierce personne », lui-même dérivé de *sequestratum*, supin de *sequestrare*, « mettre en dépôt ; séparer, éloigner ».

1. DROIT. Vieilli. Action de mettre une chose sous séquestre. *Séquestration de biens*. (On dit plutôt aujourd'hui *Séquestre* ou *Mise, placement sous séquestre*.)

2. Infraction consistant à séquestrer quelqu'un ; le fait d'être séquestré. *Il est poursuivi pour enlèvement et séquestration*. *Elle a raconté sa longue séquestration*.

3. PATHOL. Isolement d'une portion de tissu ou d'organe dont la vascularisation est anormale ou défaillante à cause d'une malformation, d'une infection, etc. *La séquestration pulmonaire est une anomalie congénitale. Une séquestration osseuse s'est développée à la suite de cette fracture.*

SÉQUESTRE n. m. XIII^e siècle. Emprunté du latin *sequestrum*, « dépôt, séquestre ».

1. DROIT. Remise d'un bien dans les mains d'un tiers, par décision de justice ou par accord entre les parties (on a dit aussi *Séquestration*) ; état de ce bien, indisponible jusqu'à ce que soit désignée la personne à qui il appartiendra. *Séquestre judiciaire, conventionnel. Le juge a ordonné le séquestre, la mise ou le placement sous séquestre. Des biens sous séquestre.*

Par méton. Le tiers à qui ce bien est confié. *Il faut choisir un séquestre solvable.*

2. PATHOL. Portion de tissu ou d'organe atteinte d'une séquestration qui peut aller, dans certains cas, jusqu'à la nécrose. *Il a fallu lui extraire un petit séquestre de la mâchoire.*

***SÉQUESTRE, -ÉE** n. XIII^e siècle, au sens de « (lieu) isolé » ; XVI^e siècle, au sens actuel. Participe passé substantivé de *séquestrer*.

Personne retenue contre sa volonté dans un lieu fermé. Titre célèbre : *Les Séquestrés d'Altona*, pièce de Jean-Paul Sartre (1959).

SÉQUESTRE v. tr. XIII^e siècle, au sens 3 ; XV^e siècle, au sens 1 ; XIX^e siècle, au sens 2. Emprunté du latin tardif *sequestrare*, « mettre en dépôt ; séparer ».

1. DROIT. Mettre quelque chose sous séquestre. *On a séquestré ses gains, sa propriété.*

2. Retenir illégalement une personne enfermée. *En 1978, les Brigades rouges séquestrèrent le président du Conseil italien Aldo Moro pendant plusieurs semaines avant de l'assassiner.*

3. Pron. Vieilli. S'isoler, vivre volontairement à l'écart du monde.

SEQUIN n. m. XIV^e siècle. Emprunté de l'italien *zecchino*, de même sens, dérivé de *zecca*, « lieu où l'on frappe les monnaies », lui-même emprunté de l'arabe *sikka*, « poinçon, coin, monnaie ».

Ancienne monnaie d'or de Venise qui avait cours surtout au Levant. *Le paiement fut fait en sequins. Un collier de sequins.*

Par anal. COUT. Petit disque fin de métal ou d'une autre matière brillante, souvent percé en son centre, que l'on coud en guise d'ornement. *Une robe à sequins.*

SÉQUOIA (*quoia* se prononce *koya*) n. m. XIX^e siècle. Mot emprunté du latin scientifique *sequoia*, de même sens, donné à cet arbre en hommage à un Indien d'Amérique qui s'appelait *Sequoya* et qui créa un système de transcription syllabique pour sa langue.

BOT. Conifère originaire de Californie, très haut et très large. *Séquoia à feuilles d'if. Les séquoias géants du parc de Yosemite. Les séquoias ont une longévité exceptionnelle.*

SÉRAC n. m. XVIII^e siècle. Emprunté du français de la Suisse romande *serat*, de même sens, issu du latin médiéval *seracium*, « fromage », lui-même dérivé de *serum*, « petit-lait ».

1. Régional. Fromage frais à pâte blanche et compacte, fabriqué à partir de petit-lait de vache (on trouve aussi *Séré*).

2. Par anal. GÉOMORPHOLOGIE. Bloc de glace qui se forme à la surface d'un glacier à l'endroit d'une rupture de pente. *Les séracs du glacier d'Argentière, dans le massif du Mont-Blanc. Les chutes de séracs sont imprévisibles et très dangereuses.*

SÉRAIL n. m. (pl. *Sérails*). XV^e siècle. Emprunté de l'italien *serraglio*, altération de la forme ancienne *saraio*, de même sens, elle-même empruntée, par l'intermédiaire du turc *serai*, du persan *saray*, « palais ; tour ».

Dans l'Empire ottoman, palais du sultan ou d'un haut personnage. *Le sérail de Constantinople. Le sérail du grand vizir, d'un pacha.*

A aussi désigné la partie du palais strictement réservée aux femmes, également appelée *harem*. *Les eunuques du sérail.*

Fig. Cercle fermé, dont les usages ne sont connus que de ses membres. *Faire partie du sérail. Il est né dans le sérail, il est du sérail.*

Expr. fig. *Nourri dans le sérail, j'en connais les détours*, par allusion à un vers de la tragédie de Racine *Bajazet*, signifie que l'on évolue avec aisance dans un milieu particulier.

Titre célèbre : *L'Enlèvement au sérail*, opéra de Mozart (1782).

***SÉRANCER** v. tr. (se conjugue comme *Avancer*). XIII^e siècle. Dérivé de l'ancien nom *seran*, « carde à lin, à chanvre ».

TECHN. Vieilli. Carder le lin ou le chanvre. Au participe passé, adjt. *Du lin sérancé.*

SÉRAPÉUM (*um* se prononce *ome*) n. m. XVIII^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *serapeum*, du grec *serapeion*, de même sens, lui-même dérivé de *Serapis*, « Sérapis (ou Sarapis) ».

ARCHÉOL. Dans l'ancienne Égypte. Nécropole où étaient enterrés les taureaux sacrés incarnant le dieu Apis. *Le sérapéum de Memphis, ou de Sakkara, fut découvert par Auguste Mariette au milieu du XIX^e siècle.*

Par ext. Dans le monde gréco-romain. Nom donné aux temples dédiés à Sérapis, divinité syncrétique rassemblant Osiris et Apis. *Un sérapéum était édifié sur le Champ de Mars, à Rome.*

(On trouve aussi *Serapeum*.)

SÉRAPHIN n. m. XII^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *seraphim*, du grec *seraphim*, de même sens, lui-même emprunté de l'hébreu biblique *seraphim*, pluriel de *saraph*, « brûlant ».

THÉOL. Dans la tradition chrétienne, ange appartenant à l'ordre qui, au sein de la première hiérarchie, est le plus haut en dignité. *L'ordre des séraphins est supérieur à celui des chérubins. Dans l'iconographie religieuse, les séraphins sont représentés en rouge et munis de trois paires d'ailes.*

SÉRAPHIQUE adj. XV^e siècle. Emprunté du latin médiéval *seraphicus*, de même sens, lui-même dérivé de *seraphim*, « séraphin ».

THÉOL. Relatif aux séraphins, qui appartient aux séraphins. *Ardeur, zèle séraphiques.*

Loc. *Le Docteur séraphique*, nom donné à saint Bonaventure.

Fig. Qui rappelle, évoque les séraphins. *Une douceur, un air séraphiques. Les voix séraphiques d'un chœur d'enfants.*

***SERBE** adj. et n. m. xv^e siècle. Emprunté du serbe *srb*, de même sens.

1. Adj. Relatif à la Serbie ou à ses habitants. *La révolte serbe contre les Turcs. Le 28 juin 1914, l'assassinat de l'archiduc d'Autriche François-Ferdinand à Sarajevo par le nationaliste serbe de Bosnie Princip précipita l'Europe dans la guerre.* Subst. *Un Serbe, une Serbe.*

2. N. m. LINGUIST. Variante du serbo-croate.

***SERBO-CROATE** adj. (pl. *Serbo-croates*). xx^e siècle. Composé à partir de *serbe* et de *croate*.

Langue slave méridionale parlée dans certains pays de l'ancienne Yougoslavie. *Le serbe, le croate et le bosniaque sont des variantes du serbo-croate. Le serbo-croate s'écrit tantôt en alphabet latin, tantôt en cyrillique.*

***SERDAB** (*b* se fait entendre) n. m. xix^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire de l'arabe oriental *sirdab*, « cave, chambre souterraine où l'on s'abrite de la chaleur », du persan *serdabeh*, « maison d'été souterraine ».

ARCHÉOL. Dans l'ancienne Égypte, petite pièce aveugle d'un mastaba, qui contenait la statue du mort et communiquait par une fente avec la chapelle. *En 1924, Cecil Firth découvrit à Sakkara le serdab abritant la statue du roi Djoser.*

SERDEAU n. m. xv^e siècle. Altération de la forme ancienne *sert-de-l'eau*, elle-même composée de *sert*, forme conjuguée de *servir*, de *de*, de *l'*, forme élidée de l'article *la*, et d'*eau*.

HIST. Officier de la maison du roi chargé de recevoir, des mains des gentilshommes qui servaient, les plats que l'on retirait de la table royale.

Par méton. Lieu où ces plats étaient portés et où les gentilshommes chargés du service prenaient leur repas ; par ext., endroit où ces plats étaient revendus.

I. SEREIN, -EINE adj. xii^e siècle. Réfection, à l'aide du latin *serenus*, « pur, sans nuages », de l'ancien français *seri*, « doux, calme », lui-même tiré, par l'intermédiaire du verbe latin *serire*, de *serescere*, « sécher, devenir sec ».

Se dit d'un ciel pur, sans nuages, d'un temps calme. *Se promener sous un ciel serein.* Par méton. *Après l'orage, nous avons eu une soirée sereine.*

Fig. Se dit d'une personne exempte de trouble, d'angoisse, sans inquiétude. *Elle est sereine, parfaitement sereine.* Par méton. *Montrer un front, un visage serein face à l'adversité. Son esprit est serein. La conscience tranquille et l'âme sereine.*

Par ext. Qui respire le calme, paisible. *Une vallée verdoyante et sereine. Il coule sur son île des jours sereins.*

II. SEREIN n. m. xii^e siècle. Dérivé de l'ancien français *ser*, « dernières heures de la journée », lui-même issu du latin *sero*, « tard ».

Vapeur froide qui tombe après le coucher du soleil. *Craindre le serein. Se garantir du serein.*

***SEREINEMENT** adv. xvi^e siècle. Dérivé de *serein I*.

Avec sérénité, calmement, paisiblement. *Il envisage son départ très sereinement.*

SÉRÉNADE n. f. xv^e siècle. Emprunté de l'italien *serenata*, « nuit sereine, temps serein », puis de même sens, lui-même dérivé de l'adjectif *sereno*, « serein ».

Concert que l'on donne le soir sous les fenêtres d'une femme aimée ou désirée, pour lui faire honneur, lui rendre hommage. *Donner une sérénade, la sérénade. Au début des « Caprices de Marianne », de Musset, Claudio se plaint des sérénades que l'on donne à sa jeune épouse.*

Par méton. MUS. Composition, le plus souvent instrumentale, de forme libre et destinée à l'origine à être jouée de nuit, en plein air. *Les sérénades de Mozart.*

***SÉRÉNDIPITÉ** n. f. xx^e siècle. Emprunté de l'anglais *serendipity*, nom créé en 1754 par Horace Walpole, à partir du titre du conte oriental *Les Trois Princes de Serendip* (1557).

Surtout dans le domaine des sciences. Faculté de discerner l'intérêt, la portée d'observations faites par hasard et sortant du cadre initial d'une recherche (on dit mieux *Fortuité*). *La découverte du téflon est un exemple de séréndipité.*

SÉRÉNISSIME adj. xiii^e siècle. Emprunté de l'italien *serenissimo*, de même sens, lui-même superlatif de *sereno*, « serein ».

Très serein, très calme. Ne s'emploie que dans des locutions en signe d'honneur, de révérence. *Altesse sérénissime*, titre protocolaire que l'on donne à certains princes. HIST. *La Sérénissime République* ou, ellipt. et subst., *la Sérénissime*, nom donné à la république de Venise.

